Nations Unies A/77/6 (Sect. 1)

Assemblée générale

Distr. générale
24 mai 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Points 139 et 140 de la liste préliminaire*
Projet de budget-programme pour 2023

Projet de budget-programme pour 2023

Titre Is
Politiques, direction et coordination d'ensemble

Chapitre I
Politiques, direction et coordination d'ensemble

Table des matières

Page

I. Organes directeurs 5

1. Assemblée générale 8

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** 8

2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat) 13

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** 13

3. Comité des contributions 17

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** 17

4. Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat) 19

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** 19

5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la part de l'Organisation des Nations Unies dans les dépenses du secrétariat de la Caisse) 24

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** 24

* A/77/50.

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

22-07824 (F) 260722 290722

Merci de recycler

6. Comité du programme et de la coordination 27
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** 27
7. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit 29
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** 29
II. Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies 32
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** 32
III. Direction exécutive et administration 34
1. Cabinet du Secrétaire général 34
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** 34
2. Cabinet de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève 45
Avant-propos 45
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** 46
3. Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne 53
Avant-propos 53
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** 54
4. Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne 57
Avant-propos 57
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** 58
IV. Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés 63
Avant-propos 63
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021** 64
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** 75
V. Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit 81
Avant-propos 81
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021** 82
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** 91
VI. Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants. 97
Avant-propos 97
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021** 98
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** 106
VII. Bureau de la Défenseuse des droits des victimes 111
Avant-propos 111
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021** 112
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** 121

VIII. Bureau de la Coordonnatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles 125

Avant-propos 125

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021** 126

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** 134

IX. Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies 139

Avant-propos 139

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021** 140

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** 146

X. Bureau de l'administration de la justice 151

Avant-propos 151

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021** 152

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** 159

XI. Bureau de la déontologie 165

Avant-propos 165

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021** 166

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** 173

XII. Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient 178

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** 178

XIII. Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents 179

Avant-propos 179

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021** 180

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** 190

Annexes relatives aux postes et aux autres objets de dépense proposés pour 2023***

I. Organigramme et répartition des postes pour 2023 200

II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle 214

III. Récapitulatif, par composante, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires 219

IV. Ressources financières et postes, par composante et source de financement : vue d'ensemble 221

Budget ordinaire : vue d'ensemble

1.1 On trouvera dans les tableaux 1.1 à 1.3 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au chapitre premier du budget ordinaire pour 2023 pour les organes directeurs et diverses entités et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte, un récapitulatif des ressources par source de financement étant présenté à l'annexe IV. Des informations détaillées sont données plus bas pour chaque organe et entité. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats des entités et bureaux concernés.

Tableau 1.1
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Postes	40 871,7	42 749,0	–	71,0	800,6	871,6	2,0	43 620,6
Autres dépenses de personnel	1 771,7	2 368,9	–	–	95,1	95,1	4,0	2 464,0
Émoluments des non-fonctionnaires	2 200,4	2 563,7	–	–	–	–	–	2 563,7
Dépenses de représentation	29,0	98,0	–	–	–	–	–	98,0
Consultants	534,9	307,6	(115,1)	–	–	(115,1)	(37,4)	192,5
Voyages des représentants	3 824,8	6 604,6	–	105,8	(28,2)	77,6	1,2	6 682,2
Voyages du personnel	1 134,6	1 396,7	–	–	73,2	73,2	5,2	1 469,9
Services contractuels	3 863,7	4 245,7	–	–	(100,4)	(100,4)	(2,4)	4 145,3
Frais généraux de fonctionnement	503,1	676,6	–	–	(2,7)	(2,7)	(0,4)	673,9
Fournitures et accessoires	22,8	115,3	–	–	1,5	1,5	1,3	116,8
Mobilier et matériel	152,4	82,8	–	–	12,1	12,1	14,6	94,9
Subventions et contributions	18 456,8	18 708,4	–	–	–	–	–	18 708,4
Total	**73 366,0**	**79 917,3**	**(115,1)**	**176,8**	**851,2**	**912,9**	**1,1**	**80 830,2**

Tableau 1.2
Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023[a]
(Nombre de postes)

	Nombre	*Informations sur les postes*
Effectif approuvé pour 2022	248	1 VSG, 6 SGA, 4 SSG, 9 D-2, 15 D-1, 32 P-5, 37 P-4, 35 P-3, 5 P-2/1, 14 G(1eC), 81 G(AC) et 9 AL
Reclassements	–	Reclassement de 2 postes P-4 en postes P-5 et de 1 poste G(AC) en poste G(1eC) au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat), et de 1 poste G(AC) en poste G(1eC) au Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat)
Transfert	–	Transfert de 1 poste G(AC) de New York à Nairobi (AL) au titre de l'administration de la justice

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; G(1eC) = agent(e) des services généraux (1re classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VSG = vice-secrétaire général(e).

	Nombre	*Informations sur les postes*
Transformations	4	Transformation de 4 postes [1 SGA, 1 P-5, 1 P-4 et 1 G(AC)] au Bureau de la Coordonnatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles
Effectif proposé pour 2023	252	1 VSG, 7 SGA, 4 SSG, 9 D-2, 15 D-1, 35 P-5, 36 P-4, 35 P-3, 5 P-2/1, 16 G(1ᵉC), 79 G(AC) et 10 AL

[a] On trouvera à l'annexe III des informations sur les changements relatifs aux postes.

Tableau 1.3
Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe
(Nombre de postes)

		Changements[a]				
Catégorie et classe	*Effectif approuvé pour 2022*[a]	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2023*[a]
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
VSG	1	–	–	–	–	1
SGA	6	–	–	1	1	7
SSG	4	–	–	–	–	4
D-2	9	–	–	–	–	9
D-1	15	–	–	–	–	15
P-5	32	–	2	1	3	35
P-4	37	–	(2)	1	(1)	36
P-3	35	–	–	–	–	35
P-2/1	5	–	–	–	–	5
Total partiel	**144**	**–**	**–**	**3**	**3**	**147**
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1ᵉC)	14	–	1	1	2	16
G(AC)	81	–	(1)	(1)	(2)	79
AL	9	–	–	1	1	10
Total partiel	**104**	**–**	–	**1**	**1**	**105**
Total	**248**	**–**	**–**	**4**	**4**	**252**

[a] Dont 11 postes temporaires : 1 SGA, 2 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 G(1ᵉC) et 2 G(AC).

I. Organes directeurs

1.2 Les ressources proposées au titre de cette composante sont celles dont auront besoin l'Assemblée générale, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Comité des contributions, le Comité des commissaires aux comptes, le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (part des dépenses à la charge de l'ONU), le Comité du programme et de la coordination et le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit. On trouvera dans le tableau 1.4 des informations sur cette composante et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 1.4
Organes directeurs
(En milliers de dollars des États-Unis)

Organe directeur	*Description*	*Informations supplémentaires*	*2022 (crédits ouverts)*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
1. Assemblée générale				
a) Voyages de représentant(e)s d'États Membres appartenant à la catégorie des pays les moins avancés	Il s'agit de couvrir les frais de voyage (sans indemnités de subsistance) d'au maximum 5 représentant(e)s de chacun des États Membres appartenant à la catégorie des pays les moins avancés qui assisteront aux sessions ordinaires de l'Assemblée générale et de 1 représentant(e) ou représentant(e) suppléant(e) dans le cas des sessions extraordinaires et des sessions extraordinaires d'urgence de l'Assemblée	Mandat : résolutions 1798 (XVII) et 41/213 de l'Assemblée générale	1 336,2	1 336,2
b) Présidence de l'Assemblée générale	Il s'agit de renforcer les moyens dont dispose la présidence de l'Assemblée générale pour s'acquitter de ses fonctions et de veiller à ce qu'elle soit pleinement habilitée à utiliser les crédits prévus au budget du Bureau	Mandat : résolutions 52/220, 32/214 et 54/249 de l'Assemblée générale et rapport A/52/303 du Secrétaire général (par. IB.10) Reprise de la soixante-dix-septième session et partie principale de la soixante-dix-huitième session	218,2	218,2
c) Appui du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à la présidence de l'Assemblée générale	Il s'agit de financer les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) et les heures supplémentaires dont le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences aura besoin pour fournir des services d'appui direct renforcé à la présidence de l'Assemblée. Ces ressources permettraient de financer la reconduction de 5 emplois de temporaire [2 D-2, 1 D-1, 1 P-5 et 1 G(AC)], ainsi qu'une période de chevauchement d'un mois chacun pour 4 d'entre eux (2 D-2, 1 D-1 et 1 P-5) afin de permettre à la nouvelle présidence de tirer le meilleur parti de la période de transition. Trois postes (1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) pris sur les effectifs permanents existants du Département serviraient à fournir un appui à la présidence	Mandat : résolutions 58/126, 59/313, 68/246 et 72/261 de l'Assemblée générale Reprise de la soixante-dix-septième session et partie principale de la soixante-dix-huitième session	1 228,1	1 228,1
2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires est chargé d'examiner les projets de budget, les rapports	Mandat : articles 155 à 157 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et résolutions 14 (I) et 74/267 de	6 562,7	6 633,7

Organe directeur	*Description*	*Informations supplémentaires*	*2022 (crédits ouverts)*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
	sur l'exécution des budgets et les rapports sur des questions administratives que le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale, et d'établir des rapports à ce sujet. Son secrétariat lui fournit des conseils et un appui fonctionnels, techniques et administratifs	l'Assemblée (portant modification du Règlement intérieur) Composition : 21 experts Nombre de sessions en 2023 : 3		
3. Comité des contributions	Le Comité des contributions conseille l'Assemblée générale sur la répartition des dépenses de l'Organisation entre les États Membres, conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies	Mandat : résolution 14 (I) de l'Assemblée générale et articles 158 à 160 du Règlement intérieur de l'Assemblée Composition : 18 experts Nombre de sessions en 2023 : 1	341,7	341,7
4. Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat)	Le Comité des commissaires aux comptes audite les comptes de l'Organisation des Nations Unies et des fonds et programmes des Nations Unies, y compris ceux de tous les fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux, et présente les rapports d'audit correspondants à l'Assemblée générale, pour examen. Son secrétariat lui fournit un appui fonctionnel, technique et administratif ; il en fait de même pour le Comité des opérations d'audit du Comité, ainsi que pour le Groupe d'auditeurs externes et son groupe technique	Mandat : résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, modifiée par la résolution 55/248 Composition : 3 experts Nombre de sessions en 2023 : 4	3 943,4	3 784,8
5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la part des dépenses du secrétariat de la Caisse à la charge de l'Organisation des Nations Unies)	Il s'agit de financer les voyages des représentants[a] de l'Organisation des Nations Unies qui participent aux réunions du Comité mixte de la Caisse des pensions et la part des dépenses prises en charge par l'ONU et inscrites au budget ordinaire, conformément à l'accord de partage des coûts approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/263, au titre des services que la Caisse des pensions fournit à l'Organisation	Mandat : résolution 248 (III) de l'Assemblée générale Composition : 33 experts Nombre de sessions en 2023 : 1	5 410,0	5 378,4
6. Comité du programme et de la coordination	Il s'agit de payer les frais de voyage (en classe économique) et une indemnité de subsistance (au taux normalement applicable aux membres du Secrétariat, majoré de 15 %) aux membres du Comité du programme et de la coordination, à titre de dérogation spéciale aux	Mandat : décision 42/450 et résolutions 31/93 et 76/236 de l'Assemblée générale Composition : 34 États Membres Nombre de sessions en 2023 : 1	438,2	544,0

Organe directeur	*Description*	*Informations supplémentaires*	*2022 (crédits ouverts)*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
	principes fondamentaux énoncés au paragraphe 2 de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale			
7. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (y compris son secrétariat)	Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a pour tâche de donner à l'Assemblée générale un avis sur l'étendue, les résultats et l'efficacité des audits et des autres travaux de contrôle et de la conseiller sur les mesures à prendre pour que l'administration applique effectivement les recommandations issues des audits et autres contrôles Son secrétariat lui apporte un appui fonctionnel, technique et administratif	Mandat : résolutions 60/248 et 61/275 et décision 62/413 de l'Assemblée générale Composition : 5 experts Nombre de sessions en 2023 : 4	511,7	511,7
Total			**19 990,2**	**19 976,8**

[a] Membres nommés par le Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

1. Assemblée générale

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

a) Voyages de représentant(e)s d'États Membres appartenant à la catégorie des pays les moins avancés

1.3 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 sont présentées dans le tableau 1.5 et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022.

Tableau 1.5
Évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Voyages des représentants	403,4	1 336,2	–	–	–	–	–	1 336,2
Voyages du personnel	21,1	–	–	–	–	–	–	–
Frais généraux de fonctionnement	0,2	–	–	–	–	–	–	–
Total	**424,6**	**1 336,2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 336,2**

1.4 On trouvera dans le tableau 1.6 des informations sur le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Le bureau continuera de faire en sorte que les directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion soient mieux respectées.

Tableau 1.6
Respect des délais
(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	*2020 (taux effectif)*	*2021 (taux effectif)*	*2022 (taux prévu)*	*2023 (taux prévu)*
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	33	33	35	100	100

b) Présidence de l'Assemblée générale

1.5 On trouvera dans le tableau 1.7 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.7
Évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Autres dépenses de personnel	0,1	2,1	–	–	–	–	–	2,1
Dépenses de représentation	0,3	28,2	–	–	–	–	–	28,2
Consultants	10,7	–	–	–	–	–	–	–
Voyages du personnel	35,7	105,1	–	–	–	–	–	105,1
Services contractuels	94,8	65,6	–	–	–	–	–	65,6
Frais généraux de fonctionnement	56,0	17,2	–	–	–	–	–	17,2
Fournitures et accessoires	2,0	–	–	–	–	–	–	–
Mobilier et matériel	0,9	–	–	–	–	–	–	–
Total	**200,6**	**218,2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**218,2**

1.6 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 1.8 et la figure 1.I.

1.7 Comme le montre le tableaux 1.8 1), les ressources proposées pour 2023 s'élèvent à 218 200 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2022.

Tableau 1.8
Évolution des ressources financières, par source de financement et composante
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Présidence de l'Assemblée générale	200,6	218,2	–	–	–	–	–	218,2
Total partiel (1)	**200,6**	**218,2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**218,2**

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (estimations)*	*Changements*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions)*
Présidence de l'Assemblée générale	1 929,4	1 935,5	1 054,1	54,5	2 989,6
Total partiel (2)	**1 929,4**	**1 935,5**	**1 054,1**	**54,5**	**2 989,6**
Total	**2 130,0**	**2 153,7**	**1 054,1**	**54,5**	**3 207,8**

Figure 1.I
Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)
(En milliers de dollars des États-Unis)

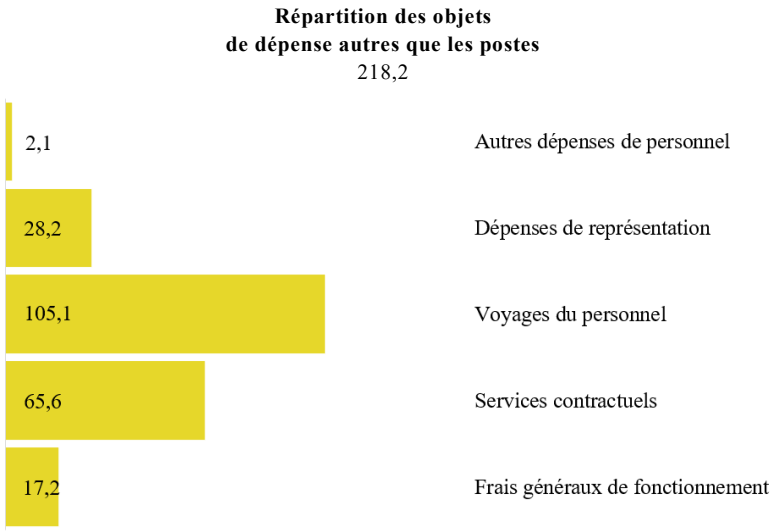

Ressources extrabudgétaires

1.8 Comme le montre le tableau 1.8 2), le Bureau devrait recevoir des ressources extrabudgétaires, qui lui serviront à exécuter ses mandats, en complément des ressources du budget ordinaire. Pour 2023, on compte recevoir des contributions extrabudgétaires en espèces d'un montant de 2 989 600 dollars, soit une augmentation de 1 054 100 dollars, ce qui permettrait de renforcer les capacités d'assistance

temporaire. L'augmentation est principalement liée au financement du programme de bourses établi en 2021 et aux frais de voyage que le ou la Président(e) de l'Assemblée générale entreprendra afin de renouer le dialogue avec divers interlocuteurs et de tenir des réunions en présentiel. Les ressources extrabudgétaires représentent 93,2 % des ressources totales du Bureau.

1.9 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

1.10 On trouvera dans le tableau 1.9 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le Bureau s'efforcera de continuer d'améliorer la planification des voyages afin de mieux respecter les délais d'achat des billets.

Tableau 1.9
Respect des délais
(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	*2020 (taux effectif)*	*2021 (taux effectif)*	*2022 (taux prévu)*	*2023 (taux prévu)*
Soumission de la documentation dans les délais	8	16	71	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	8	35	53	100	100

c) Appui du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à la présidence de l'Assemblée générale

1.11 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 sont présentées dans le tableau 1.10 et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022.

Tableau 1.10
Évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Autres dépenses de personnel	1 151,6	1 228,1	–	–	–	–	–	1 228,1
Total	**1 151,6**	**1 228,1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 228,1**

1.12 On trouvera dans le tableau 1.11 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le non-respect des délais d'achat de billets de voyage pour le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale est dû à des retards dans le traitement des informations et des documents des voyageurs en raison des restrictions en matière de voyage liées à la maladie à coronavirus (COVID-19). Le Bureau s'efforcera de mieux planifier les voyages afin de mieux respecter les délais d'achat des billets.

Tableau 1.11
Respect des délais
(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	*2020 (taux effectif)*	*2021 (taux effectif)*	*2022 (taux prévu)*	*2023 (taux prévu)*
Soumission de la documentation dans les délais	50	50	33	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	68	75	25	100	100

Conséquences de la pandémie

1.13 La poursuite de la pandémie de COVID-19 en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier sur la possibilité d'organiser des séances tenues exclusivement en présentiel. L'Assemblée a eu recours à diverses modalités pour assurer la continuité de ses activités et ralentir la propagation de la maladie. Il a été tenu compte à cet effet des évaluations des risques et des avis émanant du comité pour la santé et la sécurité au travail de la Cellule de gestion des crises, des directives publiées par la ville et l'État hôtes, du plan de retour dans les locaux du Siège et des dernières connaissances relatives aux risques que la pandémie faisait peser sur les représentants et le personnel de l'ONU. Dans la mesure du possible, on a organisé des réunions en présentiel comme cela a été le cas à la soixante-seizième session de l'Assemblée. Il a fallu reporter ou annuler quelques séances de l'Assemblée et des réunions connexes. Il a également fallu adapter les programmes de certaines réunions de haut niveau ou informelles qui se sont tenues selon des modalités virtuelles ou hybrides pour tenir compte du fait que des services d'interprétation simultanée à distance ne pouvaient être fournis que pendant deux heures à la fois, ce qui a conduit à limiter la durée des réunions à deux heures le matin et deux heures l'après-midi.

1.14 En outre, pour aider les États Membres à faire face à la pandémie, le Président de l'Assemblée générale, se fondant sur les objectifs d'ensemble, a organisé des réunions périodiques sur les questions de continuité des opérations liées à la COVID-19 et sur les préparatifs de la semaine de réunions de haut niveau de la soixante-seizième session, dans le cadre de laquelle les représentants de haut niveau des États Membres et des observateurs ont eu la possibilité de diffuser des déclarations qu'ils avaient préenregistrées. La participation en présentiel aux sessions de l'Assemblée est restée limitée, mais les représentants des observateurs ont été invités à assister aux séances en personne, dans la salle de l'Assemblée générale. L'Assemblée a adopté de nouvelles résolutions et décisions relatives à la pandémie et à ses conséquences sur le déroulement de ses séances, notamment la résolution 76/175, intitulée « Garantir à tous les pays un accès équitable, rapide et universel, à un coût abordable, aux vaccins mis au point pour lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ». Elle a également adopté des décisions sur la participation à un certain nombre de séances, notamment les décisions 76/503, intitulée « Participation aux séances plénières officielles de l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session », 76/511, intitulée « Participation à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes », 75/558, intitulée « Participation aux séances plénières officielles de l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session », 75/562, intitulée « Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption » et 75/573, intitulée « Débat général de la soixante-seizième session ». Parmi les autres textes adoptés par l'Assemblée concernant les conséquences de la pandémie figurent les résolutions 76/184, intitulée « Renforcer les systèmes de justice pénale pendant et après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) », 76/174, intitulée « Appliquer la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus en créant un environnement sûr et favorable pour les défenseurs des droits de l'homme et en assurant leur protection, notamment dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et du relèvement après la pandémie », 76/133, intitulée « Politiques et programmes inclusifs pour lutter contre le sans-abrisme, notamment à la suite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) » et 75/313, intitulée

« Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour garantir des transports internationaux stables et fiables aux fins du développement durable pendant et après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ».

2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

1.15 On trouvera dans les tableaux 1.12 à 1.14 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.12
Évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Postes	1 989,2	2 281,6	–	71,0	–	71,0	3,1	2 352,6
Autres dépenses de personnel	10,6	87,2	–	–	–	–	–	87,2
Émoluments des non-fonctionnaires	294,5	326,9	–	–	–	–	–	326,9
Voyages des représentants	2 901,3	3 739,4	–	–	–	–	–	3 739,4
Voyages du personnel	363,2	19,9	–	–	–	–	–	19,9
Services contractuels	52,6	59,4	–	–	–	–	–	59,4
Frais généraux de fonctionnement	32,5	32,6	–	–	–	–	–	32,6
Fournitures et accessoires	1,5	7,7	–	–	–	–	–	7,7
Mobilier et matériel	6,4	8,0	–	–	–	–	–	8,0
Total	**5 651,9**	**6 562,7**	**–**	**71,0**	**–**	**71,0**	**1,1**	**6 633,7**

Tableau 1.13
Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023
(Nombre de postes)

	Nombre	*Informations sur les postes*
Effectif approuvé pour 2022	12	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 1 G(1ᵉC) et 3 G(AC)
Reclassements	–	Reclassement de 2 P-4 en P-5 et de 1 G(AC) en G(1ᵉC)
Effectif proposé pour 2023	12	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 G(1ᵉC) et 2 G(AC)

Tableau 1.14
Postes proposés, par catégorie et par classe
(Nombre de postes)

Catégorie et classe	*Effectif approuvé pour 2022*	*Changements*				*Effectif proposé pour 2023*
		Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-2	1	–	–	–	–	1
D-1	1	–	–	–	–	1
P-5	2	–	2	–	–	4
P-4	3	–	(2)	–	–	1
P-3	1	–	–	–	–	1
Total partiel	**8**	**–**	**–**	**–**	**–**	**8**
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1eC)	1	–	1	–	–	2
G(AC)	3	–	(1)	–	–	2
Total partiel	**4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**4**
Total	**12**	**–**	**–**	**–**	**–**	**12**

1.16 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.15 à 1.17 et dans la figure 1.II.

1.17 Comme le montrent les tableaux 1.15 1) et 1.16 1), les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 6 633 700 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 71 000 dollars (1,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022. La variation découle des nouveaux mandats et des mandats élargis.

Tableau 1.15
Évolution des ressources financières, par source de financement et composante
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	5 651,9	6 562,7	–	71,0	–	71,0	1,1	6 633,7
Total partiel (1)	**5 651,9**	**6 562,7**	**–**	**71,0**	**–**	**71,0**	**1,1**	**6 633,7**

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (estimations)*	*Changements*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions)*
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	475,2	786,7	14,5	1,8	801,2
Total partiel (2)	**475,2**	**786,7**	**14,5**	**1,8**	**801,2**
Total	**6 127,1**	**7 349,4**	**85,5**	**1,2**	**7 434,9**

Tableau 1.16
Postes proposés pour 2023, par source de financement et composante
(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

		Changements				
Composante	*Effectif approuvé pour 2022*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2023*
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	12	–	–	–	–	12
Total partiel (1)	**12**	**–**	**–**	**–**	**–**	**12**

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

Composante	*2022 (estimations)*	*Changements*	*2023 (prévisions)*
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	3	–	3
Total partiel (2)	**3**	**–**	**3**
Total	**15**	**–**	**15**

Tableau 1.17
Évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					
	2021 (dépenses effectives)	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 989,2	2 281,6	–	71,0	–	71,0	3,1	2 352,6
Autres objets de dépense	3 662,7	4 281,1	–	–	–	–	–	4 281,1
Total	**5 651,9**	**6 562,7**	**–**	**71,0**	**–**	**71,0**	**1,1**	**6 633,7**

	2021 (dépenses effectives)	*2022 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8	–	–	–	–	–	8
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	4
Total		**12**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**12**

Figure 1.II
Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

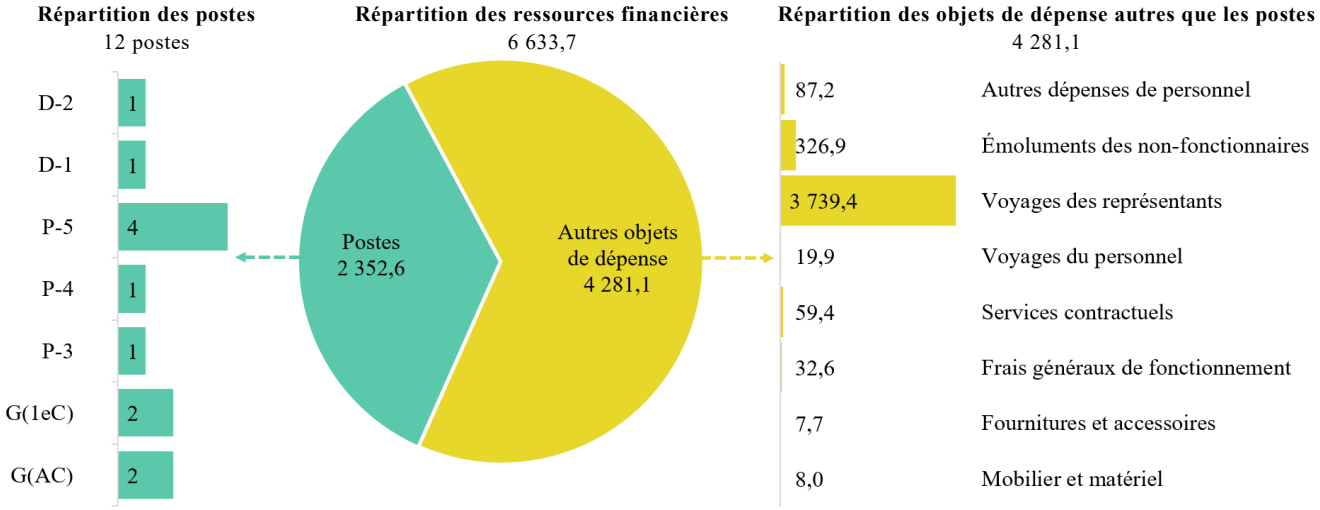

Explications concernant les variations, par facteur

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Nouveaux mandats et mandats élargis

1.18 Comme le montrent les tableaux 1.15 1) et 1.16 1), l'augmentation de 71 000 dollars tient au reclassement de trois postes, à savoir deux postes de fonctionnaire d'administration (reclassement de P-4 à P-5) et un poste d'assistant(e) au service des séances [de G(AC) à G(1eC)], dans le prolongement de la résolution 76/245 de l'Assemblée générale (voir annexe III).

Quotes-parts hors budget ordinaire

1.19 Comme le montrent les tableaux 1.15 2) et 1.16 2), les quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant estimé à 801 200 dollars pour 2023 permettront de financer trois postes (1 P-5 et 2 P-4) dont le secrétariat du Comité consultatif se servira aux fins du traitement des questions relatives aux opérations de maintien de la paix. Elles font apparaître une augmentation de 14 500 dollars par rapport au montant qui était prévu pour 2022, qui s'explique principalement par la révision des coûts salariaux standard, comme il ressort du rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui

aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (A/76/725). Elles représentent 10,8 % des ressources totales du Comité.

1.20 On trouvera dans le tableau 1.18 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion.

1.21 Les restrictions résultant de la pandémie de COVID-19 en 2021 ont nui au respect des délais relatifs aux voyages des membres du Comité consultatif se rendant dans leur pays d'origine. Les changements dans les politiques nationales ont entravé la planification des voyages et les plans ont parfois dû être changés à la dernière minute. En même temps que sont pris en compte les aspects relatifs à la COVID-19, on continue de s'attacher à gérer les facteurs ayant précédemment eu une incidence sur les activités du Comité et le respect des délais, notamment les considérations liées à la charge de travail et le calendrier d'examen de rapports complexes.

Tableau 1.18
Respect des délais
(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	*2020 (taux effectif)*	*2021 (taux effectif)*	*2022 (taux prévu)*	*2023 (taux prévu)*
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	60	59	59	100	100

Conséquences de la pandémie

1.22 La poursuite de la pandémie de COVID-19 en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier sur la possibilité pour le Comité consultatif de se réunir en présentiel. Pour assurer la continuité de ses opérations en 2021, le Comité a continué d'avoir recours à des modalités de réunions virtuelles et hybrides. Le secrétariat a prolongé ses heures d'activité et modifié ses méthodes de travail pour continuer d'apporter un appui renforcé de sorte que les activités prévues puissent être menées à bien, et ce, alors même qu'il comptait plusieurs postes vacants, qu'il s'est employé à pourvoir. Compte tenu de l'assouplissement de certaines restrictions en matière de voyages qui avaient été imposées du fait de la COVID-19, le Comité a pu se rendre, en septembre 2021, dans plusieurs bureaux de l'ONU et missions de maintien de la paix basés en Europe et au Moyen-Orient. Le secrétariat a dû planifier ce déplacement et apporter une aide accrue au Comité, notamment en ce qui concerne les formalités à accomplir telles que les demandes de visa, la coordination du programme de travail avec les bureaux et les missions de maintien de la paix, la logistique et les protocoles sanitaires entourant les déplacements.

3. Comité des contributions

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

1.23 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 sont présentées dans le tableau 1.19 et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022.

Tableau 1.19
Évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Voyages des représentants	249,8	341,7	–	–	–	–	–	341,7
Total	**249,8**	**341,7**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**341,7**

1.24 On trouvera dans le tableau 1.20 des informations sur le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Le bureau continuera de respecter pleinement les délais d'achat des billets d'avion (taux de 100 %).

Tableau 1.20
Respect des délais
(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	*2020 (taux effectif)*[a]	*2021 (taux effectif)*	*2022 (taux prévu)*	*2023 (taux prévu)*
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	–	58	100	100

[a] Le Comité n'a effectué aucun voyage en raison des restrictions des déplacements liées à la COVID-19.

Conséquences de la pandémie

1.25 En 2021, la pandémie de COVID-19 a entravé l'exécution des activités prévues pour le Comité (et son secrétariat). À sa quatre-vingt-unième session, le Comité s'est réuni à New York du 7 juin au 2 juillet 2021, selon des modalités hybrides mêlant réunions virtuelles et réunions en présentiel, car plusieurs de ses membres ne pouvaient pas faire le déplacement. Il importait que tous les membres puissent participer, car l'examen du barème des quotes-parts pour la période 2022-2024 était inscrit au programme de travail du Comité. Le Comité est parvenu à examiner tous les points inscrits à son ordre du jour malgré le décalage horaire tenant au fait que certains membres prenaient part aux réunions depuis leur pays d'origine et malgré la disponibilité limitée de services d'interprétation dans toutes les langues officielles de l'ONU.

1.26 Étant donné que l'accès aux installations de conférence au Siège de l'ONU était limité et que les restrictions relatives aux voyages et les quarantaines étaient toujours en vigueur, tous les membres ont dû se réunir virtuellement pendant certaines parties de la session. Compte tenu des enseignements tirés de sa session précédente, le Comité a structuré son ordre du jour pour tenir compte des limitations liées à la COVID-19 et se réunir en présentiel pour l'examen des dérogations à l'application de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies. Il s'est également réuni en présentiel aux fins de l'établissement et de l'adoption de son rapport sur les travaux de sa session. Le Comité continuera de s'inspirer des enseignements tirés lors de ses prochaines sessions.

4. Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat)

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

1.27 On trouvera dans les tableaux 1.21 à 1.23 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.21
Évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Postes	727,6	871,8	–	–	16,5	16,5	1,9	888,3
Autres dépenses de personnel	2,8	23,3	–	–	–	–	–	23,3
Voyages du personnel	–	28,5	–	–	–	–	–	28,5
Services contractuels	2 667,1	2 960,7	–	–	(175,1)	(175,1)	(5,9)	2 785,6
Frais généraux de fonctionnement	14,5	46,7	–	–	–	–	–	46,7
Fournitures et accessoires	–	5,9	–	–	–	–	–	5,9
Mobilier et matériel	21,0	6,5	–	–	–	–	–	6,5
Total	**3 433,1**	**3 943,4**	**–**	**–**	**(158,6)**	**(158,6)**	**(4,0)**	**3 784,8**

Tableau 1.22
Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023
(Nombre de postes)

	Nombre	*Informations sur les postes*
Effectif approuvé pour 2022	6	1 D-1, 1 P-3 et 4 G(AC)
Reclassement	–	Reclassement de 1 G(AC) en G(1°C)
Effectif proposé pour 2023	6	1 D-1, 1 P-3, 1 G(1°C) et 3 G(AC)

Tableau 1.23
Postes proposés, par catégorie et par classe
(Nombre de postes)

Catégorie et classe	*Effectif approuvé pour 2022*	*Changements*				*Effectif proposé pour 2023*
		Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-1	1	–	–	–	–	1
P-3	1	–	–	–	–	1
Total partiel	**2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1ᵉC)	–	–	–	1	1	1
G(AC)	4	–	–	(1)	(1)	3
Total partiel	**4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**4**
Total	**6**	**–**	**–**	**–**	**–**	**6**

1.28 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.24 à 1.26 et dans la figure 1.III.

1.29 Comme le montre le tableau 1.24 1), les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 3 784 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 158 600 dollars (4,0 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022. La variation entre dans la catégorie Autres changements.

Tableau 1.24
Évolution des ressources financières, par source de financement et composante
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat)	3 433,1	3 943,4	–	–	(158,6)	(158,6)	(4,0)	3 784,8
Total partiel (1)	**3 433,1**	**3 943,4**	**–**	**–**	**(158,6)**	**(158,6)**	**(4,0)**	**3 784,8**

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (estimations)*	*Changements*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions)*
Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat)	4 257,1	4 257,1	(393,4)	(9,2)	3 863,7
Total partiel (2)	**4 257,1**	**4 257,1**	**(393,4)**	**(9,2)**	**3 863,7**

3) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (estimations)*	*Changements*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions)*
Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat)	6 340,1	6 300,7	(11,9)	(0,2)	6 288,8
Total partiel (3)	**6 340,1**	**6 300,7**	**(11,9)**	**–**	**6 288,8**
Total	**14 030,3**	**14 501,2**	**(563,9)**	**(3,9)**	**13 937,3**

Tableau 1.25
Postes proposés pour 2023, par source de financement et composante
(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

		Changements				
Composante	*Effectif approuvé pour 2022*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2023*
Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat)	6	–	–	–	–	6
Total partiel (1)	**6**	**–**	**–**	**–**	**–**	**6**

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	*2022 (estimations)*	*Changements*	*2023 (prévisions)*
Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat)	1	–	1
Total partiel (2)	**1**	**–**	**1**
Total	**7**	**–**	**7**

Tableau 1.26
Évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	*2022 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	727,6	871,8	–	–	16,5	16,5	1,9	888,3
Autres objets de dépense	2 705,5	3 071,6	–	–	(175,1)	(175,1)	(5,7)	2 896,5
Total	**3 433,1**	**3 943,4**	**–**	**–**	**(158,6)**	**(158,6)**	**(4,0)**	**3 784,8**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		2	–	–	–	–	–	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	4
Total		**6**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**6**

Figure 1.III
Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

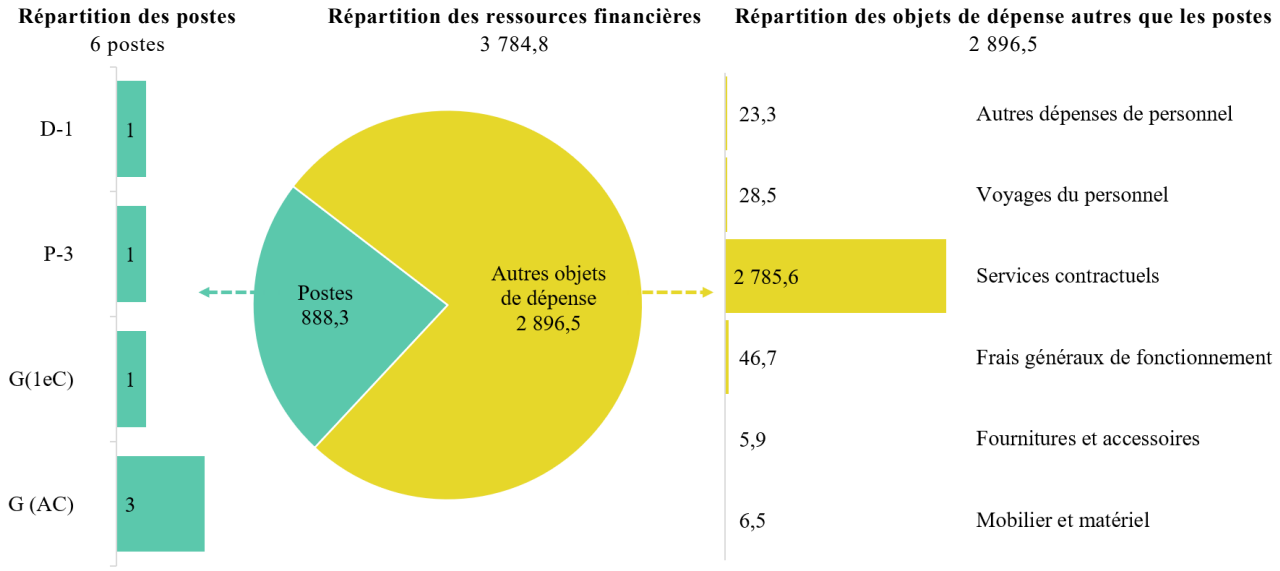

Explications concernant les variations, par facteur

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Autres changements

1.30 Comme le montrent les tableaux 1.24 1) et 1.25 1), les changements entraînent une diminution nette de 158 600 dollars, qui tient principalement à une baisse des prévisions de dépenses relatives aux

frais d'audit, compte tenu de l'évolution récente des dépenses. Cette réduction est contrebalancée en partie par le reclassement d'un poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) en poste d'agent(e) des services généraux (1re classe) qui est proposé (voir annexe III).

Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

1.31 Comme le montre le tableau 1.24 2), les quotes-parts hors budget ordinaire qu'il est prévu d'obtenir en 2023, soit 3 863 700 dollars, serviront à financer les audits des missions de maintien de la paix en cours. Elles représentent 27,7 % des ressources totales.

1.32 Comme le montrent les tableaux 1.24 3) et 1.25 2), le Comité devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces, en complément des ressources du budget ordinaire. En 2023, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 6 288 800 dollars, ce qui permettra de financer un poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes). Les ressources extrabudgétaires représentent 45,1 % des ressources totales du Comité.

1.33 Les ressources extrabudgétaires servent à financer l'audit des projets de coopération technique entrepris par le Département des affaires économiques et sociales, les audits relatifs aux fonds d'affectation spéciale des entités des Nations Unies et l'ensemble des activités, entités et programmes relevant du Secrétariat [voir A/76/5 (Vol. I)], notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Centre du commerce international, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève, l'Université des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), la Caisse de prévoyance de l'UNRWA, le Programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises de l'UNRWA, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, la Commission d'indemnisation des Nations Unies, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, l'École des cadres du système des Nations Unies, l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, la Caisse du FEM (PNUD) et la Caisse du FEM (PNUE), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et la CNUCED.

1.34 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

1.35 On trouvera dans le tableau 1.27 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le secrétariat du Comité des commissaires aux comptes continuera de respecter pleinement les délais d'achat des billets d'avion (taux de 100 %).

Tableau 1.27
Respect des délais
(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	*2020 (taux effectif)*[a]	*2021 (taux effectif)*[a]	*2022 (taux prévu)*	*2023 (taux prévu)*
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	–	–	100	100

[a] Le Comité n'a effectué aucun voyage en raison des restrictions des déplacements liées à la COVID-19.

Conséquences de la pandémie

1.36 La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier sur la capacité du Comité des commissaires aux comptes de mener l'intégralité de ses audits sur place. Le Comité a été contraint d'annuler des visites et de mener ses audits par plateformes virtuelles interposées. Le recours à des modalités d'audit à distance a entraîné une augmentation du nombre de semaines de travail pour les auditeurs : entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021, ce nombre s'est élevé à 5 166,8, soit 3,1 % de plus que les 5 011,6 semaines utilisées au cours de la même période en 2020. Le progiciel de gestion intégré de l'Organisation a facilité les audits à distance. Si l'on fait abstraction de la pandémie, le Comité et ses équipes d'audit, la Secrétaire exécutive et le Comité des opérations d'audit ont su s'adapter et s'acquitter de leurs fonctions à distance, de façon entièrement satisfaisante et dans le respect des normes d'audit.

5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la part de l'Organisation des Nations Unies dans les dépenses du secrétariat de la Caisse)

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

1.37 L'Assemblée générale a créé la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies en 1949 pour assurer des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et d'autres prestations connexes au personnel de l'ONU et des autres organisations qui pourraient s'y affilier. La Caisse est administrée, conformément aux statuts et aux règlements que l'Assemblée a adoptés, par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les comités des pensions du personnel des organisations affiliées à la Caisse, le secrétariat du Comité mixte et ceux des autres comités susmentionnés.

1.38 Les dépenses engagées par le Comité des pensions d'une organisation affiliée au titre de l'administration des règlements sont imputées au budget général de cette organisation. Toutefois, comme le secrétariat central de la Caisse a été formé à partir du secrétariat du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies, par arrangement spécial avec le Comité mixte, il a continué d'assurer l'administration des pensions pour le compte de l'ONU. Pour ces services, l'ONU rembourse la Caisse sur la base des accords de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/246.

1.39 Au moment de l'établissement du présent rapport, le projet de budget de la Caisse commune des pensions pour 2023 n'avait pas été achevé. Les prévisions seront donc sujettes à révision en fonction du budget administratif de la Caisse pour 2023 et des mesures que prendra l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session sur la base des recommandations que le Comité mixte pourrait faire en 2022 en ce qui concerne ce budget. Un rapport sur les incidences administratives et budgétaires sera présenté à l'Assemblée à sa soixante-dix-septième session au cas où les recommandations du Comité mixte entraîneraient des dépenses différentes des présentes estimations.

1.40 On trouvera dans le tableau 1.28 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.28
Évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Voyages des représentants	1,9	88,4	–	–	(28,0)	(28,0)	(31,7)	60,4
Voyages du personnel	–	55,7	–	–	(3,6)	(3,6)	(6,5)	52,1
Mobilier et matériel	9,0	–	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	4 885,0	5 265,9	–	–	–	–	–	5 265,9
Total	**4 895,9**	**5 410,0**	**–**	**–**	**(31,6)**	**(31,6)**	**(0,6)**	**5 378,4**

1.41 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 1.29 et la figure 1.IV.

1.42 Comme le montre le tableau 1.29 1), les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 5 378 400 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 31 600 dollars (0,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022. La variation entre dans la catégorie Autres changements.

Tableau 1.29
Évolution des ressources financières, par source de financement et composante
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

			Changements					
Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la part de l'Organisation des Nations Unies dans les dépenses du secrétariat de la Caisse)	4 895,9	5 410,0	–	–	(31,6)	(31,6)	(0,6)	5 378,4
Total partiel (1)	**4 895,9**	**5 410,0**	**–**	**–**	**(31,6)**	**(31,6)**	**(0,6)**	**5 378,4**

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (prévisions)*	*Variation*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions)*
Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la part de l'Organisation des Nations Unies dans les dépenses du secrétariat de la Caisse)	3 110,1	3 238,6	–	–	3 238,6
Total partiel (2)	**3 110,1**	**3 238,6**	**–**	**–**	**3 238,6**
Total	**8 006,0**	**8 648,6**	**(31,6)**	**(0,4)**	**8 617,0**

Figure 1.IV
Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)
(En milliers de dollars des États-Unis)

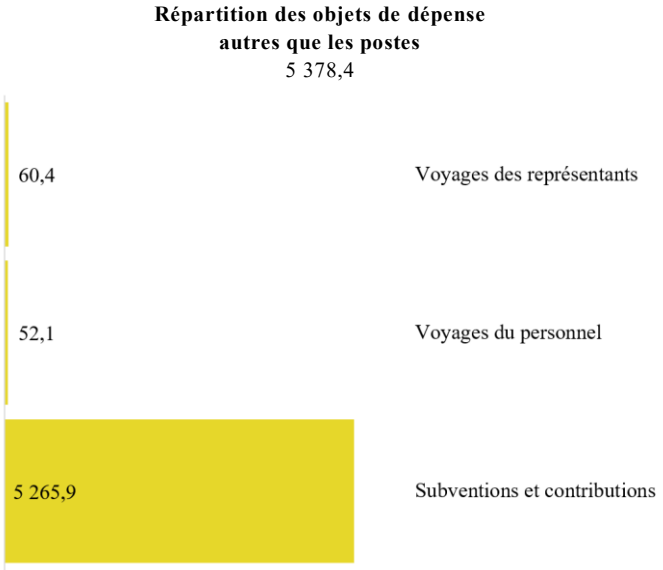

Explications concernant les variations, par facteur

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Autres changements

1.43 Comme le montrent les tableaux 1.28 et 1.29 1), les changements entraînent une diminution de 31 600 dollars, qui tient principalement au fait qu'il est prévu que le nombre de jours de réunions en présentiel du Comité mixte diminue en 2023, car elles seront en partie remplacées par des sessions virtuelles.

Ressources extrabudgétaires

1.44 Comme le montre le tableau 1.29 2), le Comité mixte devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces, en complément des ressources du budget ordinaire. En 2023, ces

ressources, dont le montant devrait s'élever à 3 238 600 dollars, permettront de financer la part des dépenses de la Caisse imputable aux fonds et programmes. Les ressources extrabudgétaires représentent 37,6 % des ressources totales du Comité mixte.

1.45 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle de la Caisse des pensions, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

1.46 On trouvera dans le tableau 1.30 des informations sur le respect des délais d'achat des billets d'avion. Des efforts ont été faits pour améliorer le respect de ces délais. Il a notamment été rappelé aux voyageurs qu'ils étaient tenus de les observer et de fournir une justification en cas de non-respect. On s'efforcera de continuer d'améliorer la planification des voyages afin de mieux respecter les délais d'achat des billets.

Tableau 1.30
Respect des délais
(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	*2020 (taux effectif)*[a]	*2021 (taux effectif)*[a]	*2022 (taux prévu)*	*2023 (taux prévu)*
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	66,7	–	–	100	100

[a] Aucun voyage n'a été effectué en raison des restrictions des déplacements liées à la COVID-19.

Conséquences de la pandémie

1.47 La poursuite de la pandémie de COVID-19 en 2021 a aggravé le climat d'incertitude économique, susceptible d'avoir une incidence négative sur la situation financière, les activités et les flux de trésorerie de la Caisse. La Caisse a continué à suivre de près l'évolution de son portefeuille. Au premier trimestre de 2022, la valeur du portefeuille a baissé parallèlement au recul des marchés. Au 15 avril 2022, la valeur de marché totale non auditée des placements de la Caisse, déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par le secrétariat de la Caisse, était estimée à environ 85,4 milliards de dollars. Sachant que la pandémie de COVID-19 se poursuit, la Caisse s'attend à ce que les marchés demeurent volatils. Afin de tenir les clients informés, la Caisse publie chaque semaine sur son site des informations sur ses résultats financiers[1].

1.48 Les membres du personnel de la Caisse en poste à New York, Genève, Bangkok et Nairobi ont commencé à télétravailler lorsque l'ONU a décidé de fermer leurs bureaux respectifs, conformément aux directives des autorités locales visant à réduire la propagation et les effets du coronavirus. Les rendez-vous en personne avec les participants et les réunions en présentiel du Comité mixte sont restés suspendus en 2021, mais ces dernières devraient reprendre en juillet 2022. La Caisse a enregistré une baisse notable du nombre de dossiers de droits à pension en 2020, les organisations affiliées ayant reporté les cessations de service à cause de la pandémie, mais cette tendance a commencé à s'inverser au deuxième semestre 2021, et la charge de travail du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies devrait augmenter en 2022 et 2023.

6. Comité du programme et de la coordination

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

1.49 On trouvera dans le tableau 1.31 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

[1] Voir https://www.unjspf.org/fr/the-fund/historical-fund-performance/.

Tableau 1.31
Évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Voyages des représentants	216,6	438,2	–	105,8	–	105,8	24,1	544,0
Total	**216,6**	**438,2**	**–**	**105,8**	**–**	**105,8**	**24,1**	**544,0**

1.50 Comme le montre le tableau 1.31, les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 544 000 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 105 800 dollars (24,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022. La variation est due aux nouveaux mandats et aux mandats élargis.

Explications concernant les variations, par facteur

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Nouveaux mandats et mandats élargis

1.51 Comme indiqué dans le tableau 1.31, l'augmentation de 105 800 dollars est due à la somme prévue au titre des voyages des représentants à l'occasion de la session du Comité du programme et de la coordination, dont la prolongation d'une semaine a été approuvée dans la résolution 76/236 de l'Assemblée générale.

Autres informations

1.52 On trouvera dans le tableau 1.32 des informations sur le respect des délais d'achat des billets d'avion. Le secrétariat du Comité continuera de prendre des mesures en vue d'améliorer le taux de respect de ces délais ; il sensibilisera notamment les voyageurs à cette question et leur demandera d'achever les préparatifs de leurs voyages dans les meilleurs délais.

Tableau 1.32
Respect des délais
(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	*2020 (taux effectif)*[a]	*2021 (taux effectif)*	*2022 (taux prévu)*	*2023 (taux prévu)*
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	56	–	85	100	100

[a] Le Comité n'a effectué aucun voyage en raison des restrictions des déplacements liées à la COVID-19.

Conséquences de la pandémie

1.53 En 2021, le Comité du programme et de la coordination a continué d'adapter ses méthodes de travail en fonction des protocoles de sécurité et de santé mis en place au Siège de l'Organisation pour faire face à la pandémie. Il a notamment continué de mener ses réunions sur des plateformes en ligne. Une réunion en présentiel a été organisée en vue de l'adoption des projets de rapport du Comité à la fin de sa session.

7. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

1.54 On trouvera dans les tableaux 1.33 à 1.35 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.33
Évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Postes	349,2	264,4	–	–	–	–	–	264,4
Autres dépenses de personnel	–	12,3	–	–	–	–	–	12,3
Consultants	3,1	6,2	–	–	–	–	–	6,2
Voyages des représentants	1,5	209,1	–	–	(0,2)	(0,2)	(0,1)	208,9
Voyages du personnel	–	11,1	–	–	0,2	0,2	1,8	11,3
Services contractuels	6,2	3,8	–	–	–	–	–	3,8
Frais généraux de fonctionnement	2,5	3,4	–	–	–	–	–	3,4
Fournitures et accessoires	–	1,0	–	–	–	–	–	1,0
Mobilier et matériel	–	0,4	–	–	–	–	–	0,4
Total	**362,5**	**511,7**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**511,7**

Tableau 1.34
Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023
(Nombre de postes)

	Nombre	*Informations sur les postes*
Effectif approuvé pour 2022	2	1 P-5, 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2023	2	1 P-5, 1 G(AC)

Tableau 1.35
Postes proposés, par catégorie et par classe
(Nombre de postes)

		Changements				
Catégorie et classe	*Effectif approuvé pour 2022*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2023*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
P-5	1	–	–	–	–	1
Total partiel	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**

Catégorie et classe	*Effectif approuvé pour 2022*	*Changements*				*Effectif proposé pour 2023*
		Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(AC)	1	–	–	–	–	1
Total partiel	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**
Total	**2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**

1.55 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 1.36 et la figure 1.V.

1.56 Comme le montre le tableau 1.36, les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 511 700 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2022.

Tableau 1.36
Évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	*2022 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	349,2	264,4	–	–	–	–	–	264,4
Autres objets de dépense	13,3	247,3	–	–	–	–	–	247,3
Total	**362,5**	**511,7**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**511,7**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		1	–	–	–	–	–	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	–	1
Total		**2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**

Figure 1.V
Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

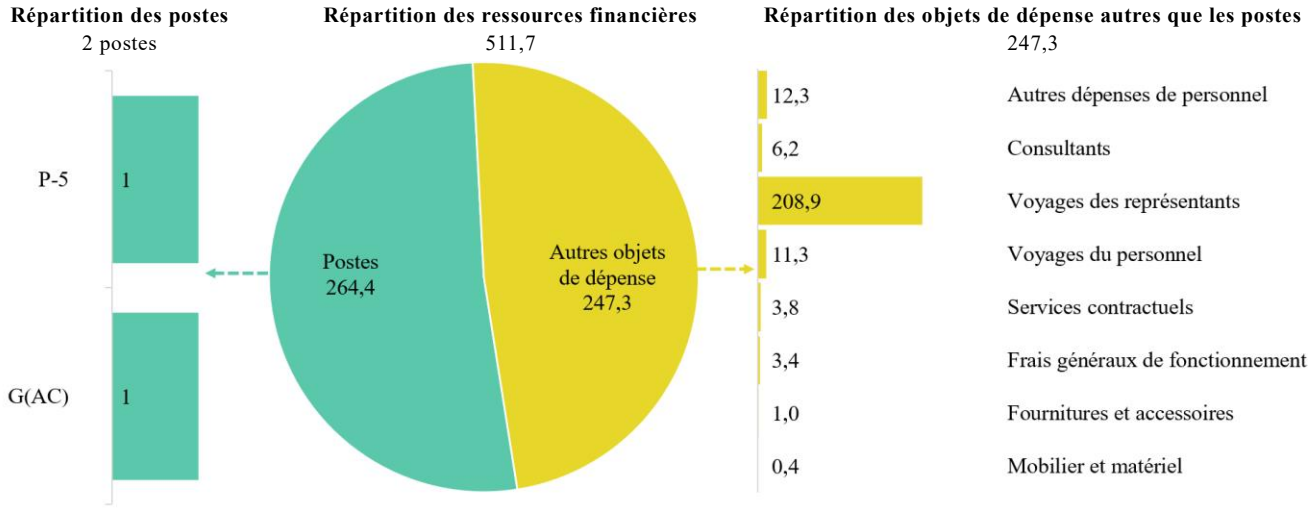

1.57 On trouvera dans le tableau 1.37 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le secrétariat du Comité continuera de prendre des mesures en vue d'améliorer le taux de respect de ces délais ; il sensibilisera notamment les voyageurs à cette question et leur demandera d'achever les préparatifs de leurs voyages dans les meilleurs délais.

Tableau 1.37
Respect des délais
(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	*2020 (taux effectif)*	*2021 (taux effectif)*[a]	*2022 (taux prévu)*	*2023 (taux prévu)*
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	54	67	–	100	100

[a] Aucun voyage n'a été effectué en raison des restrictions des déplacements liées à la COVID-19.

Conséquences de la pandémie

1.58 En 2021, la pandémie a entravé l'exécution des activités prévues pour le Comité. Celui-ci a continué de tenir la plupart de ses réunions en ligne, à l'exception d'une tenue en présentiel au cours de laquelle la Présidente a présenté le rapport sur les activités du Comité. Ces problèmes ont continué d'influencer le déroulement des débats du Comité. Par exemple, l'horaire de début et de fin des séances a été grandement avancé : celles-ci se sont tenues entre 8 heures et midi (heure de New York). Ainsi, le nombre de sujets abordés à chaque séance a été inférieur à la moyenne, ce qui a nécessité la tenue de réunions spéciales lorsque c'était possible et a perturbé la prestation des services d'interprétation. Cela étant, le Comité a été en mesure de publier en temps et en heure ses deux rapports sur le budget du Bureau des services de contrôle interne et son rapport annuel sur ses propres activités pour la période se terminant le 31 juillet 2021.

II. Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

1.59 L'Article 97 de la Charte des Nations Unies dispose que le Secrétaire général, qui est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité et nomme à son tour les membres du personnel, est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation. L'Article 99 de la Charte lui confère un rôle politique de premier plan. L'Article 98 dispose que le Secrétaire général agit en qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation à toutes les réunions de cette dernière et remplit toutes autres fonctions dont il est chargé par ses organes principaux.

1.60 La Charte confie au Secrétaire général, en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation, des responsabilités multiples et variées. Dans le cadre de son mandat, le Secrétaire général prend, de sa propre initiative, des décisions touchant des questions politiques, économiques, sociales et humanitaires très diverses. Il fait rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité et, le cas échéant, sollicite leur avis. Il s'emploie à favoriser le règlement des différends entre États et peut attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il joue de plus un rôle déterminant dans l'action menée pour garantir le respect des droits humains. Il donne aux départements, bureaux et autres unités administratives du Secrétariat des instructions concernant la direction à suivre dans l'exécution de leurs tâches, définit les orientations des programmes et autres composantes de l'Organisation et en assure la coordination. En outre, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), il assure la coordination de l'ensemble de ces organismes. En 2023, l'action du Secrétaire général sera axée sur la réalisation des priorités de l'Organisation.

1.61 On trouvera dans les tableaux 1.38 à 1.40 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.38
Évolution des ressources financières, par objet de dépense

			Changements					
Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Postes	412,2	496,5	–	–	–	–	–	496,5
Dépenses de représentation	25,9	59,8	–	–	–	–	–	59,8
Voyages du personnel	164,3	203,3	–	–	–	–	–	203,3
Frais généraux de fonctionnement	142,2	167,6	–	–	–	–	–	167,6
Total	**744,6**	**927,2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**927,2**

Tableau 1.39
Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023
(Nombre de postes)

	Nombre	*Informations sur les postes*
Effectif approuvé pour 2022	1	Secrétaire général
Effectif proposé pour 2023	1	Secrétaire général

Tableau 1.40
Postes proposés, par catégorie et par classe
(Nombre de postes)

		Changements				
Catégorie et classe	*Effectif approuvé pour 2022*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2023*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
Secrétaire général	1	–	–	–	–	1
Total	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**

1.62 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 1.41 et la figure 1.VI.

1.63 Comme le montre le tableau 1.41, les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 927 200 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2022. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 1.41
Évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					
	2021 (dépenses effectives)	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	412,2	496,5	–	–	–	–	–	496,5
Autres objets de dépense	332,3	430,7	–	–	–	–	–	430,7
Total	**744,6**	**927,2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**927,2**
Postes, par catégorie								
Secrétaire général		1	–	–	–	–	–	1
Total		**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**

Figure 1.VI
Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)
(En milliers de dollars des États-Unis)

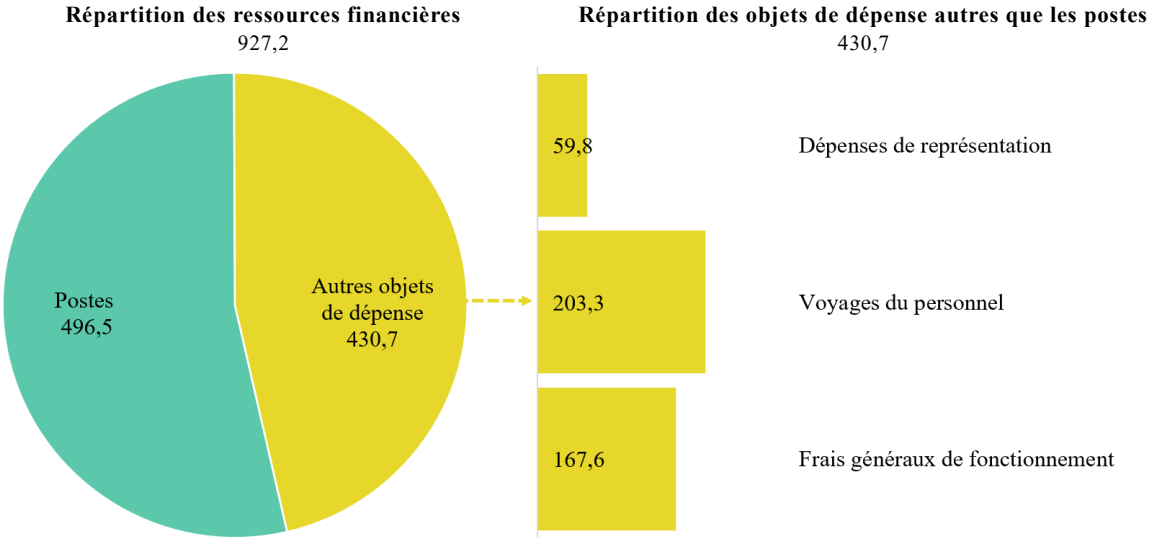

III. Direction exécutive et administration

1.64 Les ressources demandées au titre de la direction exécutive et de l'administration permettraient de couvrir les dépenses du Cabinet du Secrétaire général et des bureaux des directrices générales de l'Office des Nations Unies à Genève, de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Ces bureaux secondent le Secrétaire général dans les tâches qui lui incombent en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation, comme énoncé à l'Article 97 de la Charte, en l'aidant : a) à définir la politique générale et à assurer la direction exécutive des travaux du Secrétariat, des fonds et programmes des Nations Unies et d'autres entités du système des Nations Unies ; b) à superviser et à coordonner les activités de l'Organisation dans le respect des décisions qu'il aura prises et des directives des organes intergouvernementaux compétents ; c) à entretenir les relations avec la presse et le public ; d) à s'acquitter de ses tâches de coordination vis-à-vis des organismes des Nations Unies, des organisations régionales et des organisations non gouvernementales ; e) à gérer les relations avec les organes principaux de l'Organisation et les gouvernements hôtes ; f) à entretenir des rapports avec les gouvernements et les délégations en application des Articles 98 et 99 de la Charte. Des renseignements plus détaillés sont donnés dans les parties consacrées aux différentes composantes. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

1. Cabinet du Secrétaire général

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

1.65 Le Cabinet aide le Secrétaire général à définir la politique générale et à assurer la direction exécutive, la coordination et la prompte exécution des travaux relevant du Secrétariat, des programmes et des autres composantes de l'Organisation, et le seconde dans ses relations avec les gouvernements et les délégations, la presse et le public. Il lui prête également concours dans les domaines suivants : planification stratégique, établissement du rapport annuel de l'Organisation, affaires politiques, économiques et interorganisations, fonctions de liaison et de représentation, et mise en œuvre des

priorités et des activités prescrites par l'Assemblée générale. Les ressources prévues pour le Cabinet servent en outre à couvrir les dépenses afférentes au poste de la Vice-Secrétaire générale, dont les attributions et responsabilités sont définies au paragraphe 1 de la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale.

1.66 Le Cabinet fonctionne comme un bureau intégré et rend compte au Secrétaire général par l'intermédiaire de la Vice-Secrétaire générale, du Directeur de cabinet et du Secrétaire général adjoint aux politiques. Le Sous-Secrétaire général s'acquittera de diverses tâches et fonctions pour aider le Secrétaire général à exécuter son mandat. En 2022, le Secrétaire général a continué de rationnaliser la structure de son cabinet en procédant à des transferts internes et en modifiant les relations hiérarchiques, comme indiqué dans l'organigramme (voir annexe I), afin d'exploiter au mieux les ressources disponibles et de faciliter l'exécution de son propre mandat. Les différents groupes au sein du Cabinet collaborent en vue d'appuyer le Secrétaire général et d'aider l'équipe de direction dans ses activités, indépendamment de leur rattachement hiérarchique. Les ressources demandées permettront de financer les postes et les autres objets de dépense requis pour l'exécution des activités du Secrétaire général. Le nombre et la classe des postes restent inchangés.

1.67 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Cabinet incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2021, alors que la pandémie persistait, le Cabinet a fait fond sur les changements mis en place en 2020 en vue de rationaliser la correspondance et le traitement des documents, ce qui a permis d'imprimer beaucoup moins de documents.

1.68 Le Cabinet s'efforce de rendre les rapports du Secrétaire général qu'il publie accessibles aux personnes en situation de handicap. Par exemple, les rapports sur l'activité de l'Organisation et sur l'initiative « Notre Programme commun » ont été publiés sous des formes accessibles, notamment aux formats ePub et eBook et dans un langage facile à lire et à comprendre. En 2023, le Cabinet s'efforcera de faciliter la publication des rapports du Secrétaire général dans des formats accessibles, lorsque c'est possible.

Vice-Secrétaire générale

1.69 La Vice-Secrétaire générale, dont les attributions et responsabilités sont définies au paragraphe 1 de la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale, accordera une attention particulière au développement durable, notamment au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable, au Programme d'action d'Addis-Abeba, à l'Accord de Paris sur les changements climatiques et à d'autres engagements en matière de développement durable convenus au niveau intergouvernemental. Elle centrera ses activités sur les domaines suivants : le financement du développement ; l'action climatique et la protection de l'environnement ; l'emploi et la protection sociale ; la santé au niveau mondial ; l'éducation et le lien entre l'action humanitaire et le développement ; les liens entre la consolidation de la paix et la transition après une crise ou un conflit et le développement durable ; la migration et le développement. Elle s'attachera aussi particulièrement à assurer la présidence du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, notamment pour ce qui est de superviser l'action du Bureau de la coordination des activités de développement et la poursuite du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. La Vice-Secrétaire générale supervise les travaux du Cabinet relatifs à l'égalité des genres, l'action climatique, le financement du développement et la mise en œuvre de la stratégie sur le handicap. Elle supervise également directement les activités du Groupe du développement durable.

Directeur de cabinet

1.70 Le Directeur de cabinet aide le Secrétaire général à s'acquitter de ses fonctions politiques et à tenir les engagements pris à cet égard. Il assure la liaison avec les États Membres et, au nom du Secrétaire général, avec l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Par ailleurs, il supervise les projets

relatifs à l'administration et la gestion, la nomination des hauts fonctionnaires et la mise en œuvre des mesures de réforme de la gestion et du dispositif de paix et de sécurité, ainsi que d'autres réformes à la demande du Secrétaire général, et veille à la cohérence des différents projets de réforme. Il supervise également les activités de l'Organisation visant à promouvoir la répartition géographique équitable et la parité des genres, à prévenir l'exploitation et les abus sexuels et à lutter contre le racisme au sein de l'Organisation. Il préside le Comité de gestion, le Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires, le Groupe directeur de haut niveau sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et l'Équipe de haut niveau chargée des politiques de gestion des crises. De plus, il supervise les travaux de ces organes et l'appui fonctionnel qui leur est fourni, ainsi qu'au Groupe permanent de hauts responsables. Il offre des orientations et supervise la gestion d'ensemble du Cabinet du Secrétaire général, en plus de superviser directement le Groupe des affaires politiques, du maintien de la paix, de l'aide humanitaire et des droits de l'homme, le Bureau de la communication stratégique et de la rédaction des discours, le Bureau du porte-parole et le Groupe de la gestion et de l'administration.

Secrétaire général adjoint aux politiques

1.71 Le Secrétaire général adjoint aux politiques aide le Secrétaire général à dégager une vision globale des questions de politique générale dans tous les domaines de compétence de l'Organisation et à en assurer la supervision stratégique, notamment pour ce qui est de diriger et coordonner les activités menées pour donner suite à l'initiative « Notre Programme commun » et à l'appel du Secrétaire général en faveur des droits humains. Il met en place et dirige des projets d'intégration horizontale et verticale visant à assurer la cohérence des politiques, des outils et des opérations de prévention des conflits à l'échelle du système, surveille l'apparition de problèmes et de crises à l'échelle mondiale et conseille le Secrétaire général quant à la suite à y donner et s'assure que des idées nouvelles et des avis extérieurs soient pris en compte. Il supervise le suivi des travaux du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes. Il occupe également les fonctions de Secrétaire du Conseil de direction et du Comité exécutif, préside le Comité des adjoints et assure la coordination des questions relatives au Conseil des chefs de secrétariat. Il supervise directement le Groupe de la planification stratégique et du suivi, le Groupe de l'état de droit et l'équipe chargée de l'initiative « Notre Programme commun » (qui relève désormais de son bureau). Enfin, il assure la coordination stratégique et la cohérence des activités du Groupe de la planification stratégique et du suivi, du Groupe de l'état de droit, de l'équipe chargée de l'initiative « Notre Programme commun », du Groupe des affaires politiques, du maintien de la paix, de l'aide humanitaire et des droits de l'homme (qui relève du Directeur de cabinet) et du Groupe du développement durable (qui relève de la Vice-Secrétaire générale).

Bureau du Secrétaire général

1.72 Le Bureau du Secrétaire général est chargé d'appuyer et d'assister le Secrétaire général. Le Bureau assure la liaison avec la Vice-Secrétaire générale, le Directeur de cabinet et le Secrétaire général adjoint aux politiques et communique les orientations du Secrétaire général. Il examine et approuve les documents, la correspondance, les notes, les lettres, les rapports et les déclarations. Il supervise l'établissement du calendrier des réunions et manifestations, établit des dossiers d'information, organise les voyages du Secrétaire général et assure les préparatifs des activités prévues, notamment pour ce qui est de compiler les notes d'information, les principaux messages, les observations et les discours et d'assurer la liaison avec les missions permanentes.

Groupe de la gestion et de l'administration

1.73 Le Groupe de la gestion et de l'administration apporte un appui au Secrétaire général et au Cabinet dans les domaines des ressources humaines, de la gestion financière et budgétaire et de l'administration générale. Il exerce en outre des fonctions de conseil et de liaison concernant des questions liées à la gestion, au contrôle, à l'appui aux conférences, à la sûreté et à la sécurité, aux affaires juridiques, à la déontologie et à la discipline. Le Groupe, auquel est rattaché le Groupe de la

tenue centralisée des dossiers, est également chargé de traiter la correspondance du Secrétaire général et du Cabinet.

Bureau du porte-parole

1.74 Le Bureau du porte-parole informe les médias de l'action menée par le Secrétaire général et le système des Nations Unies, en tenant des réunions d'information quotidiennes, en répondant directement aux demandes des médias et organisant des conférences de presse, des présentations de fond et des entretiens avec le Secrétaire général, la Vice-Secrétaire générale et d'autres hauts responsables. Il prête conseil au Secrétaire général, à la Vice-Secrétaire générale et à d'autres hauts fonctionnaires en matière de relations avec les médias. Les fonctionnaires du Bureau accompagnent le Secrétaire général dans ses déplacements, le tiennent informé des nouvelles de dernière minute, communiquent avec les médias pour garantir la couverture de ses activités et veillent à ce qu'il soit pris acte de toutes ses déclarations.

Groupe des affaires politiques, du maintien de la paix, de l'aide humanitaire et des droits de l'homme

1.75 Le Groupe des affaires politiques, du maintien de la paix, de l'aide humanitaire et des droits de l'homme est notamment chargé de collaborer étroitement avec les départements opérationnels afin d'apprécier la situation, d'analyser les tendances et d'émettre des avis sur les questions, nouvelles ou non, qui concernent l'action menée dans les domaines des affaires politiques, du maintien de la paix, de l'aide humanitaire et des droits humains ; il aide les hauts fonctionnaires à prendre des décisions concernant la situation des pays et les dossiers thématiques ; là où des intérêts communs sont en jeu, il veille à ce que les analyses, la communication de l'information et les interventions du système des Nations Unies soient efficaces et coordonnées ; il se charge du contrôle des politiques et de l'assurance de la qualité de divers rapports et communications du Secrétaire général sur les questions politiques ou liées au maintien de la paix, aux activités humanitaires et aux droits humains ; il apporte des contributions de qualité, bien préparées, aux communications publiques et privées et il fait en sorte que les questions relatives aux droits humains soient dûment prises en compte dans l'exécution des tâches susmentionnées.

Groupe de l'état de droit

1.76 Le Groupe de l'état de droit coordonne les activités du Cabinet du Secrétaire général relatives aux questions juridiques, à l'état de droit, à la lutte contre le terrorisme et à la prévention de l'extrémisme violent, à la justice internationale et à la lutte contre l'impunité ainsi qu'à la criminalité organisée et aux drogues, et favorise, dans l'ensemble de l'Organisation, la coordination, la cohérence et la qualité des activités liées à l'état de droit. Il s'emploie à promouvoir une approche stratégique de l'action de l'Organisation dans le domaine de l'état de droit et à mettre en relief l'importance fondamentale que revêt la primauté du droit pour le dialogue et la coopération entre les États Membres. En outre, il aide le Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit à mener à bien les tâches énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur la question (A/61/636-S/2006/980).

Groupe de la planification et des voyages

1.77 Le Groupe de la planification et des voyages supervise l'établissement du calendrier des réunions, des manifestations et des voyages auxquels prend part le Secrétaire général et traite, en concertation avec les divers départements, bureaux et groupes, les invitations et les demandes d'entretiens individuels. Il est chargé, notamment, de préparer les activités programmées (réunions, manifestations diverses, voyages), ce qui comprend la constitution des dossiers d'information, la planification du déroulement des activités et l'organisation des voyages du Secrétaire général.

Bureau de la communication stratégique et de la rédaction des discours

1.78 Le Bureau de la communication stratégique et de la rédaction des discours est chargé de fournir au Secrétaire général des conseils en matière de communication sur ses priorités ou son action et, plus

généralement, sur la mission de l'ONU. Il rédige des discours, des éditoriaux, des messages et d'autres documents pour le compte du Secrétaire général, de la Vice-Secrétaire générale et d'autres hauts fonctionnaires, il œuvre, en association avec ses homologues spécialistes de la communication et avec d'autres acteurs du système des Nations Unies, à la planification à long terme et au règlement des problèmes courants et il veille à ce que les communications et allocutions du Secrétaire général soient diffusées sur toutes les plateformes, notamment dans les médias sociaux.

Groupe de la planification stratégique et du suivi

1.79 Le Groupe de la planification stratégique et du suivi contribue à la prise de décisions, la définition des priorités, la planification, l'analyse, la gestion du risque, la coordination et l'harmonisation stratégiques. Il aide à définir l'orientation stratégique des cadres de planification et à veiller à leur cohérence, et appuie l'établissement d'analyses, d'examens, d'évaluations et de plans dans le cadre des interventions intégrées de l'ONU, en particulier celles dans les milieux fragiles ou touchés par les crises, notamment en contribuant à des études stratégiques et en proposant différentes interventions envisageables en se basant sur des informations collectées auprès d'organismes des Nations Unies. Le Groupe traduit les orientations du Secrétaire général en directives stratégiques où sont énoncés les paramètres généraux qui régiraient une éventuelle intervention de l'Organisation et appuie les efforts du Secrétaire général visant à doter l'ONU de capacités qui favorisent l'agilité, l'intégration et la cohésion dans l'ensemble du système et à en faire une organisation capable d'offrir à l'échelle du système des solutions adaptées aux problèmes du XXIe siècle.

Groupe du développement durable

1.80 Le Groupe du développement durable œuvre à la coopération stratégique en matière de développement durable, dans le respect du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et d'autres engagements en matière de développement durable convenus au niveau intergouvernemental, en prêtant une attention particulière aux questions relatives au financement du développement, à la protection de l'environnement, à l'emploi et la protection sociale, à la santé au niveau mondial, à l'éducation, au lien entre l'action humanitaire et le développement, à la transition entre les crises ou conflits et le développement durable, à la migration et au développement et à la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Dans un contexte marqué par la pandémie de COVID-19 et des retards dans la réalisation des objectifs de développement durable, le Groupe du développement durable appuie le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale pour ce qui est de mobiliser les énergies et promouvoir l'adoption de mesures, de faire des progrès décisifs en matière de politiques, de mettre fin à la pandémie, d'inverser la tendance quant à la détérioration de la situation s'agissant des objectifs de développement durable et de parvenir à provoquer des changements en profondeur en repositionnant le système des Nations Unies pour le développement et en renforçant le dialogue et les partenariats multipartites. En apportant des éléments de fond au Directeur de cabinet et au Secrétaire général adjoint aux politiques, le Groupe contribue à l'analyse intégrée des questions qui sont examinées aux réunions du Comité exécutif et à la préparation de ces réunions.

Conséquences de la pandémie

1.81 Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le Cabinet a continué d'effectuer une partie de son travail de manière efficace et efficiente à distance, en tirant parti des systèmes informatiques, de communication et de téléconférence de pointe. Toutefois, compte tenu de la nature des activités du Cabinet, de nombreuses fonctions ont été exercées en présentiel afin d'assurer un soutien efficace au travail du Secrétaire général et des autres hauts fonctionnaires. Des modalités d'organisation hybrides ont été utilisées pour les réunions, qui ont été menées à la fois en personne et virtuellement, selon les circonstances. Les réunions internationales en présentiel du Secrétaire général avec des dignitaires et des représentants ont également repris, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de voyage, qui est revenu à un niveau comparable à celui constaté avant la pandémie.

1.82 Le Cabinet a procédé à une rationalisation du traitement de la correspondance et de la documentation. Ces nouvelles meilleures pratiques ont permis de mener certaines activités à distance, notamment l'examen de documents pour approbation par les groupes du Cabinet.

1.83 Les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'adaptation à la pandémie et de la lutte contre ses effets continueront d'être mis en œuvre au sein du Secrétariat et du système des Nations Unies. Le Cabinet continuera de diriger et de soutenir la collaboration étroite et solide entre tous les bureaux, départements et entités sur le terrain au sein du Secrétariat et du système des Nations Unies afin d'assurer la continuité des activités et d'aider les États Membres à lutter contre la pandémie et à s'en relever. Les différentes instances centrales de prise de décision, telles que l'Équipe de haut niveau chargée des politiques de gestion des crises, le Comité de gestion, le Comité exécutif et le Conseil de direction continueront de servir de lieux où d'autres entités peuvent se réunir et promouvoir la collaboration dans l'ensemble de l'Organisation.

1.84 On trouvera dans les tableaux 1.42 à 1.44 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.42
Évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Postes	14 754,0	16 014,6	–	–	–	–	–	16 014,6
Autres dépenses de personnel	104,8	114,5	–	–	–	–	–	114,5
Dépenses de représentation	1,4	1,5	–	–	–	–	–	1,5
Voyages du personnel	319,8	429,3	–	–	–	–	–	429,3
Services contractuels	190,2	145,3	–	–	–	–	–	145,3
Frais généraux de fonctionnement	50,8	105,5	–	–	–	–	–	105,5
Fournitures et accessoires	8,8	41,1	–	–	–	–	–	41,1
Mobilier et matériel	49,9	17,9	–	–	–	–	–	17,9
Total	**15 479,8**	**16 869,7**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**16 869,7**

Tableau 1.43
Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023
(Nombre de postes)

	Nombre	*Informations sur les postes*
Effectif approuvé pour 2022	92	1 VSG, 2 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 7 D-1, 9 P-5, 11 P-4, 7 P-3, 2 P-2/1, 7 G(1ᵉC), 39 G(AC)
Effectif proposé pour 2023	92	1 VSG, 2 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 7 D-1, 9 P-5, 11 P-4, 7 P-3, 2 P-2/1, 7 G(1ᵉC), 39 G(AC)

Tableau 1.44
Postes proposés, par catégorie et par classe
(Nombre de postes)

Catégorie et classe	*Effectif approuvé pour 2022*	*Changements*				*Effectif proposé pour 2023*
		Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
VSG	1	–	–	–	–	1
SGA	2	–	–	–	–	2
SSG	1	–	–	–	–	1
D-2	6	–	–	–	–	6
D-1	7	–	–	–	–	7
P-5	9	–	–	–	–	9
P-4	11	–	–	–	–	11
P-3	7	–	–	–	–	7
P-2/1	2	–	–	–	–	2
Total partiel	**46**	**–**	**–**	**–**	**–**	**46**
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1eC)	7	–	–	–	–	7
G(AC)	39	–	–	–	–	39
Total partiel	**46**	**–**	**–**	**–**	**–**	**46**
Total	**92**	**–**	**–**	**–**	**–**	**92**

1.85 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.45 à 1.47 et dans la figure 1.VII.

1.86 Comme le montre le tableau 1.45 1), les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 16 869 700 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2022. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 1.45
Évolution des ressources financières, par source de financement et composante
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Direction exécutive et administration	15 479,8	16 869,7	–	–	–	–	–	16 869,7
Total partiel (1)	**15 479,8**	**16 869,7**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**16 869,7**

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (estimations)*	*Variation*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions)*
Direction exécutive et administration	1 085,4	1 214,6	23,8	2,0	1 238,4
Total partiel (2)	**1 085,4**	**1 214,6**	**23,8**	**2,0**	**1 238,4**

3) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (estimations)*	*Variation*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions)*
Direction exécutive et administration	28 374,8	31 679,1	(243,0)	(0,8)	31 436,1
Total partiel (3)	**28 374,8**	**31 679,1**	**(243,0)**	**(0,8)**	**31 436,1**
Total	**44 940,0**	**49 763,4**	**(219,2)**	**(0,4)**	**49 544,2**

Tableau 1.46
Postes proposés pour 2023, par source de financement et composante
(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

		Changements				
Composante	*Effectif approuvé pour 2022*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2023*
Direction exécutive et administration	92	–	–	–	–	92
Total partiel (1)	**92**	**–**	**–**	**–**	**–**	**92**

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

Composante	*2022 (estimations)*	*Variation*	*2023 (prévisions)*
Direction exécutive et administration	5	–	5
Total partiel (2)	**5**	**–**	**5**

3) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	*2022 (estimations)*	*Variation*	*2023 (prévisions)*
Direction exécutive et administration	25	3	28
Total partiel (3)	**25**	**3**	**28**
Total	**122**	**3**	**125**

Tableau 1.47
Évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	*2022 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	14 754,0	16 014,6	–	–	–	–	–	16 014,6
Autres objets de dépense	725,7	855,1	–	–	–	–	–	855,1
Total	**15 479,8**	**16 869,7**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**16 869,7**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		46	–	–	–	–	–	46
Agents des services généraux et des catégories apparentées		46	–	–	–	–	–	46
Total		**92**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**92**

Figure 1.VII
Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

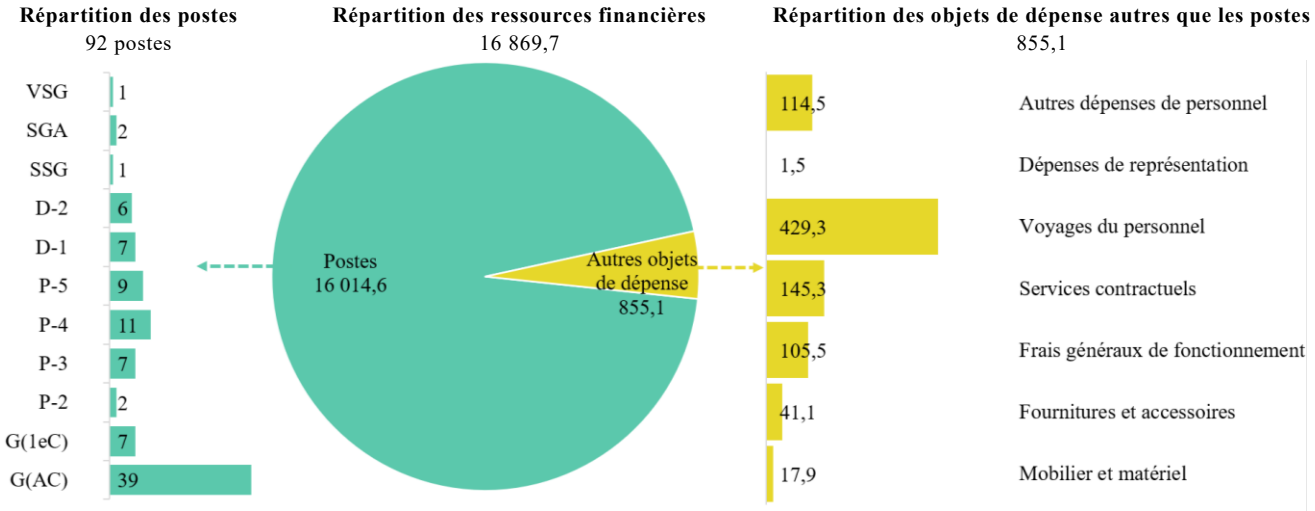

Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

1.87 Comme le montrent les tableaux 1.45 2) et 1.46 2), les quotes-parts hors budget ordinaire qu'il est prévu d'obtenir en 2023, soit 1 238 400 dollars, serviront à financer cinq postes [1 D-1, 2 P-5 et 2 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] inscrits au budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Elles sont en augmentation de 23 800 dollars par rapport au montant qui était prévu pour 2022, principalement du fait de l'actualisation des coûts salariaux. Des informations supplémentaires sur l'évolution des ressources figurent dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (A/76/725). Les ressources extrabudgétaires représentent 2,5 % des ressources totales du Cabinet du Secrétaire général.

1.88 Comme le montrent les tableaux 1.45 3) et 1.46 3), le Cabinet devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires, qui lui serviront à exécuter ses mandats, en complément des ressources du budget ordinaire. En 2023, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 31 436 100 dollars, ce qui permettra de financer 28 postes [1 D-2, 7 P-5, 9 P-4, 5 P-3, 2 P-2/1, 1 G(1eC) et 3 G(AC)]. Les ressources serviraient à soutenir le Secrétaire général dans l'exercice de ses responsabilités et appuieraient les activités du Cabinet dans toutes les régions du monde, en contribuant au financement d'activités liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales et de projets spéciaux que le Cabinet mènerait. Les ressources extrabudgétaires représentent 63,4 % des ressources totales du Cabinet.

1.89 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Cabinet du Secrétaire général, à qui celui-ci a délégué des pouvoirs.

1.90 On trouvera dans le tableau 1.48 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. La grande majorité des voyages que font les membres du Cabinet sont ceux des délégations qui accompagnent le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale. Les visites officielles du Secrétaire général et de la Vice-Secrétaire générale font l'objet de préparatifs complexes, notamment logistiques, auxquels il est procédé en coordination avec de nombreux hauts responsables gouvernementaux pour l'établissement de l'ordre du jour et du calendrier des rencontres. Souvent, ces préparatifs ne sont achevés que peu de temps avant la date de départ, des modifications étant parfois apportées à la dernière minute. En outre, dans la plupart des cas, plusieurs réunions consécutives dans différents pays et régions sont organisées dans le cadre des visites officielles afin d'éviter les dépenses qui auraient dû être engagées si le voyage avait consisté en un aller-retour entre New York et une seule destination. Il est par conséquent plus difficile de coordonner ces voyages à étapes multiples avec de nombreux participants de haut niveau, et des préparatifs supplémentaires importants sont nécessaires pour faire face aux imprévus. Il convient de noter que le Cabinet travaille souvent directement avec le Groupe des voyages du Service de la gestion des installations et des activités commerciales (Département de l'appui opérationnel), qu'il réserve les billets en se fondant sur un itinéraire préliminaire afin de bénéficier des meilleurs tarifs et que les formalités administratives sont accomplies dans Umoja à un stade ultérieur, une fois confirmées les informations finales. Le Cabinet agit avec diligence et fait tout ce qui est en son pouvoir pour respecter pleinement les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion.

Tableau 1.48
Respect des délais
(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	*2020 (taux effectif)*	*2021 (taux effectif)*	*2022 (taux prévu)*	*2023 (taux prévu)*
Soumission de la documentation dans les délais	89	78	86	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	34	32	34	100	100

2. Cabinet de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève

Avant-propos

Le monde continue de faire face aux conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), tout en connaissant de multiples crises humanitaires, économiques et environnementales. L'Office des Nations Unies à Genève aide la communauté internationale à relever ces défis en tirant parti de sa capacité de mobilisation unique en son genre, tant en présentiel qu'en ligne, et en fournissant des infrastructures, des services et une assistance aux fins de la diplomatie multilatérale.

L'Office est actif dans tous les domaines du mandat de l'ONU, qui comprend le programme de réforme du Secrétaire général, la paix et la sécurité, le désarmement, les droits humains, l'aide humanitaire, le développement durable et bien d'autres questions encore. Il mène des initiatives de sensibilisation et de communication, assure des fonctions de protocole et de liaison politique et diplomatique et dispense des avis à cet égard. Il facilite également la coopération entre les acteurs de la « Genève internationale » – l'éventail unique d'organisations qui œuvrent ensemble au service de la paix, des droits et du bien-être. En tant que responsable désignée des Nations Unies pour la sécurité en Suisse, la Directrice générale supervise la sûreté et la sécurité du personnel et des biens de l'Organisation.

L'Office mise sur l'innovation, la collaboration et la durabilité, et le Plan stratégique patrimonial est un exemple de sa modernisation. Il tient également compte des enseignements tirés de la pandémie afin d'être souple, inclusif et accessible à tous, tout en définissant et en mettant en œuvre des mesures pour être plus résilient et privilégier davantage l'aspect coût-efficacité.

L'Office restera un prestataire de services d'excellence et un centre opérationnel du système des Nations Unies en 2023 et au-delà, et aidera l'ONU, ses États Membres et la communauté internationale dans son ensemble à trouver des solutions durables à des problèmes complexes.

La Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève
(*Signé*) Tatiana **Valovaya**

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

1.91 Le Cabinet de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève fournit un appui exécutif à la Directrice générale dans l'exercice de ses fonctions de représentante du Secrétaire général en Suisse, de directrice exécutive de l'Office et de responsable désignée des questions de sécurité pour la Suisse, en application de la circulaire du Secrétaire général sur l'organisation de l'Office (ST/SGB/2000/4). Les attributions du Cabinet de la Directrice générale sont les suivantes :

a) fournir un appui exécutif à la Directrice générale et l'aider à assurer la direction et l'administration d'ensemble de l'Office des Nations Unies à Genève et à coordonner les activités de ses différentes unités ;

b) assurer la liaison avec le Cabinet du Secrétaire général et les autres unités administratives du Secrétariat au Siège et dans les autres centres de conférence ;

c) entretenir des contacts avec les missions permanentes et les missions d'observation, notamment en coordonnant la transmission d'informations à ces missions ;

d) fournir des avis et un appui à la Directrice générale dans ses activités de communication, de relations publiques et d'information ;

e) dispenser des avis et prêter son concours à la Directrice générale dans l'exécution de fonctions de nature politique et de représentation auprès des États Membres et d'organisations intergouvernementales régionales et autres, et assurer la liaison avec les départements du Siège compétents dans ce domaine ;

f) organiser la célébration de journées internationales prescrites ou choisies ;

g) entretenir et renforcer la coopération avec les organismes des Nations Unies établis à Genève, notamment en organisant des consultations entre la Directrice générale et les responsables de fonds, programmes et institutions spécialisées à Genève, et en facilitant la coopération interinstitutions ;

h) aider la Directrice générale à bâtir des partenariats à l'appui des travaux menés par l'Organisation, notamment avec la société civile, les milieux universitaires et scientifiques et le secteur privé ; assurer la liaison avec les départements du Siège compétents dans ce domaine ; assurer la liaison avec les organisations non gouvernementales, en premier lieu avec celles qui sont dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, et faciliter leur participation aux activités de l'ONU ;

i) maintenir et renforcer la coopération avec les établissements d'enseignement universitaire et les organismes de recherche, la société civile, les groupes de réflexion et le secteur privé, notamment en organisant des manifestations conjointes ;

j) représenter le (la) Conseiller(ère) juridique de l'ONU à Genève, aider la Directrice générale pour toutes les questions juridiques, dispenser des avis juridiques aux départements et services de l'Office des Nations Unies à Genève ainsi qu'aux fonds et programmes basés à Genève, et assurer la liaison avec le pays hôte et les autres autorités au sujet des privilèges et immunités et de l'application des accords de siège et des autres questions en rapport avec les accords conclus par l'ONU ;

k) exercer les fonctions de protocole et de liaison diplomatique auprès des missions permanentes et des missions d'observation et auprès des autorités du pays hôte, dispenser des avis en ce qui concerne le protocole aux entités du système des Nations Unies à Genève et conseiller le Comité diplomatique de Genève dans ses travaux ;

l) appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 en menant des activités de communication et de sensibilisation et en mettant à profit la présence, à Genève, d'une multitude de parties prenantes

qui œuvrent directement à la réalisation des objectifs de développement durable et en jouant pour ce faire le rôle d'organisateur, de facilitateur et de relais entre les acteurs présents à Genève et dans d'autres centres de conférence ;

m) guider l'Office des Nations Unies à Genève dans son adaptation aux nouvelles réalités et aux nouveaux défis créés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), tels que les conférences hybrides, et assurer la continuité des activités au Palais des Nations pendant le projet de rénovation du Plan stratégique patrimonial tout en favorisant une transition efficace vers de nouvelles méthodes de travail dans le cadre de l'initiative #NewWork.

1.92 On trouvera dans les tableaux 1.49 à 1.51 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.49
Évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Postes	3 430,6	3 298,9	–	–	–	–	–	3 298,9
Autres dépenses de personnel	18,5	8,9	–	–	–	–	–	8,9
Dépenses de représentation	0,3	3,7	–	–	–	–	–	3,7
Voyages du personnel	3,3	19,4	–	–	–	–	–	19,4
Services contractuels	0,2	0,6	–	–	–	–	–	0,6
Frais généraux de fonctionnement	0,0	–	–	–	–	–	–	–
Fournitures et accessoires	–	1,1	–	–	–	–	–	1,1
Mobilier et matériel	5,3	3,4	–	–	–	–	–	3,4
Total	**3 458,2**	**3 336,0**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3 336,0**

Tableau 1.50
Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023
(Nombre de postes)

	Nombre	*Informations sur les postes*
Effectif approuvé pour 2022	17	1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1, 2 G(1ᵉC) et 6 G(AC)
Effectif proposé pour 2023	17	1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1, 2 G(1ᵉC) et 6 G(AC)

Tableau 1.51
Postes proposés, par catégorie et par classe
(Nombre de postes)

Catégorie et classe	*Effectif approuvé pour 2022*	*Changements*				*Effectif proposé pour 2023*
		Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
D–1	2	–	–	–	–	2
P-5	2	–	–	–	–	2
P-4	2	–	–	–	–	2
P-3	1	–	–	–	–	1
P-2/1	1	–	–	–	–	1
Total partiel	**9**	**–**	**–**	**–**	**–**	**9**
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1eC)	2	–	–	–	–	2
G(AC)	6	–	–	–	–	6
Total partiel	**8**	**–**	**–**	**–**	**–**	**8**
Total	**17**	**–**	**–**	**–**	**–**	**17**

1.93 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.52 à 1.54 et dans la figure 1.VIII.

1.94 Comme le montrent les tableaux 1.52 1) et 1.53 1) ci-dessous, les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 3 336 000 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2022.

Tableau 1.52
Évolution des ressources financières, par source de financement et composante
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Direction exécutive et administration	3 458,2	3 336,0	–	–	–	–	–	3 336,0
Total partiel (1)	**3 458,2**	**3 336,0**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3 336,0**

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (estimations)*	*Changements*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions)*
Direction exécutive et administration	486,3	486,3	–	–	486,3
Total partiel (2)	**486,3**	**486,3**	**–**	**–**	**486,3**
Total	**3 944,5**	**3 822,3**	**–**	**–**	**3 822,3**

Tableau 1.53
Postes proposés pour 2023, par source de financement et composante
(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

		Changements				
Composante	*Effectif approuvé pour 2022*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2023*
Direction exécutive et administration	17	–	–	–	–	17
Total partiel (1)	**17**	**–**	**–**	**–**	**–**	**17**

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	*2022 (estimations)*	*Changements*	*2023 (prévisions)*
Direction exécutive et administration	3	–	3
Total partiel (2)	**3**	**–**	**3**
Total	**20**	**–**	**20**

Tableau 1.54
Évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					
	2021 (dépenses effectives)	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 430,6	3 298,9	–	–	–	–	–	3 298,9
Autres objets de dépense	27,7	37,1	–	–	–	–	–	37,1
Total	**3 458,2**	**3 336,0**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3 336,0**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	–	9

	2021 (dépenses effectives)	*2022 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	–	–	–	–	–	8
Total		**17**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**17**

Figure 1.VIII
Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

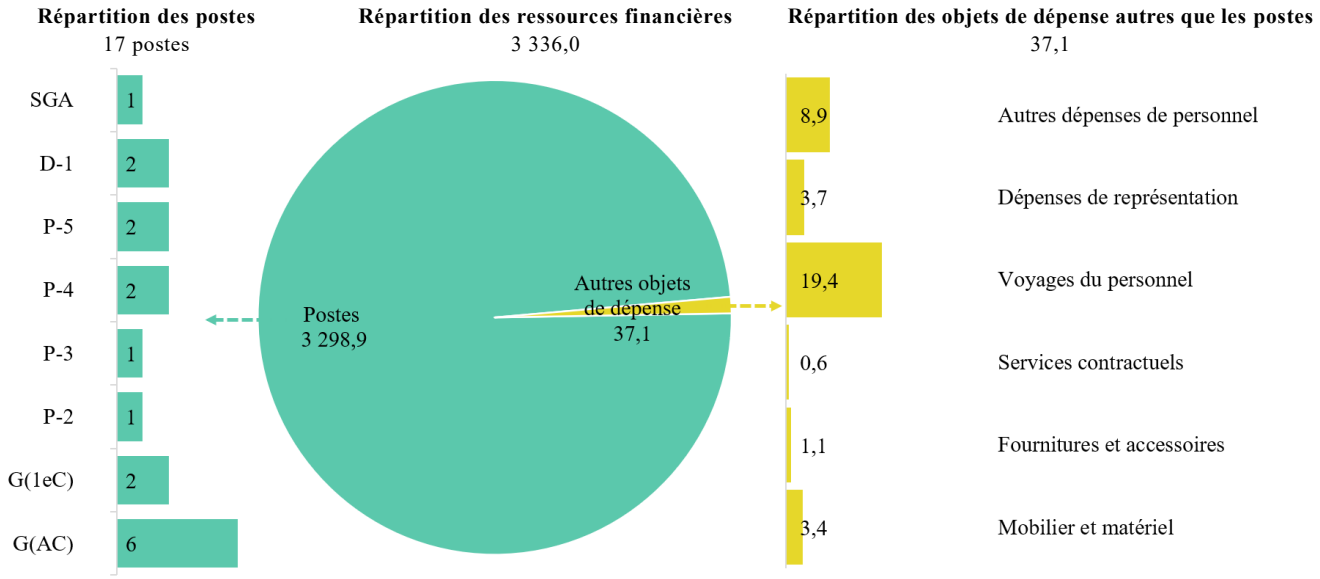

Ressources extrabudgétaires

1.95 Comme le montrent les tableaux 1.52 2) et 1.53 2), le Cabinet de la Directrice générale devrait recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces, qui lui serviront à exécuter ses mandats, en complément des ressources du budget ordinaire. En 2023, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 486 300 dollars, ce qui permettra de financer trois postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes), comme indiqué dans le tableau 1.53 2). Ces ressources serviront à financer les activités menées par le Cabinet en appui à la Section des affaires juridiques et à la Section des affaires politiques et des partenariats. Elles représentent 12,7 % des ressources totales du Cabinet.

1.96 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Cabinet de la Directrice générale, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

1.97 On trouvera dans le tableau 1.55 des informations sur le respect des délais d'achat des billets d'avion. Le Cabinet de la Directrice générale continuera de planifier les voyages et de respecter pleinement les délais d'achat des billets (taux de 100 %).

Tableau 1.55
Respect des délais
(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	*2020 (taux effectif)*	*2021 (taux effectif)*	*2022 (taux prévu)*	*2023 (taux prévu)*
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	73	100	100	100	100

3. Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne

Avant-propos

L'Office des Nations Unies à Vienne est fier d'aider le système des Nations Unies à s'acquitter de ses mandats et à assurer la continuité des activités tout au long de la pandémie. Grâce à son personnel dévoué et à sa capacité d'innovation, l'Office a facilité la tenue de réunions hybrides, en ligne et en présentiel au Centre international de Vienne, notamment des réunions essentielles des organes intergouvernementaux de l'Organisation basés à Vienne, ce qui a permis à ceux-ci de poursuivre leur dialogue tout au long de la pandémie. D'importantes décisions intergouvernementales n'auraient pu être prises sans l'appui indispensable prêté par l'Office au moyen de ses ressources humaines, de ses achats, de ses ressources financières, de ses services informatiques, de ses activités de communication et de ses autres services administratifs.

L'Office fera son possible pour que les États Membres puissent continuer à compter sur le siège des Nations Unies à Vienne en tant qu'instance durable, puissante et efficace par laquelle ils pourront relever les défis mondiaux, et ce tout en respectant les valeurs qui façonnent l'ONU et son programme et en y contribuant. L'Office reste déterminé à réduire son empreinte carbone et continuera également d'appuyer les réformes plus vastes à l'échelle du système des Nations Unies en simplifiant la délégation de pouvoirs, en renforçant les contrôles internes et en améliorant la gestion des risques.

Dans le cadre de ces efforts, le pays et la ville hôtes de l'Office restent des partenaires essentiels et je leur suis reconnaissante de leur soutien indéfectible. En tant que Directrice générale, la diffusion des valeurs de l'ONU en Autriche et à Vienne en particulier, ainsi que la sensibilisation à l'intérêt d'accueillir de l'un des quatre sièges mondiaux de l'Organisation, sont pour moi des priorités. L'Office continuera à montrer et à défendre l'importance du multilatéralisme dans le cadre de ses travaux et de ses activités d'information du public.

En faisant fond sur ses valeurs, le dévouement de son personnel et la force de son partenariat avec les États Membres et le pays hôte, l'Office fera en sorte que les entités des Nations Unies présentes à Vienne soient bien placées pour aider le monde à relever les défis de notre époque et à se remettre en bonne voie pour atteindre les objectifs de développement durable au cours de la décennie d'action.

La Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne
(*Signé*) Ghada **Waly**

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

1.98 Le Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne apporte un appui exécutif à la Directrice générale dans l'exercice de ses fonctions de représentante du Secrétaire général en Autriche, de directrice exécutive de l'Office des Nations Unies à Vienne, dont fait partie le Service d'information des Nations Unies, et de responsable désignée des questions de sécurité pour l'Autriche. Il assure en outre la liaison avec le Gouvernement hôte et d'autres gouvernements, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales basées à Vienne. La Directrice générale est également chargée de la direction exécutive de l'ONUDC. Le Bureau de la Directrice exécutive est intégré à celui de la Directrice générale et financé au moyen des ressources de l'ONUDC. Les fonctions du Bureau de la Directrice générale, énoncées dans la circulaire du Secrétaire général relative à l'organisation de l'Office des Nations Unies à Vienne (ST/SGB/2004/5), sont les suivantes :

a) aider la Directrice générale à assurer la direction exécutive et l'administration de l'Office des Nations Unies à Vienne et à coordonner les activités de ses différentes unités ;

b) coopérer avec le Gouvernement hôte et fournir des services de protocole pour le compte des bureaux de l'ONU à Vienne, notamment recevoir et examiner les lettres de créance des chefs des missions permanentes à Vienne et assurer la liaison avec les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ;

c) représenter le (la) Conseiller(ère) juridique à Vienne, assister la Directrice générale pour toutes les questions juridiques et fournir des services juridiques aux entités du Secrétariat de l'ONU à Vienne ;

d) prendre les dispositions requises pour faire représenter l'ONU aux réunions et conférences qui se tiennent à Vienne ;

e) agir en coordination avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Agence internationale de l'énergie atomique et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour les questions de politique générale qui intéressent l'ensemble des organismes sis à Vienne ;

f) assurer la liaison avec le Cabinet du Secrétaire général et les autres unités du Secrétariat au Siège.

1.99 On trouvera dans les tableaux 1.56 à 1.58 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.56
Évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Postes	1 011,4	1 305,9	–	–	–	–	–	1 305,9
Autres dépenses de personnel	5,2	5,4	–	–	–	–	–	5,4
Dépenses de représentation	1,1	1,2	–	–	–	–	–	1,2
Voyages du personnel	3,8	11,1	–	–	0,2	0,2	1,8	11,3
Services contractuels	8,3	14,6	–	–	(0,2)	(0,2)	(1,4)	14,4

Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Frais généraux de fonctionnement	5,6	0,7	–	–	–	–	–	0,7
Fournitures et accessoires	3,2	2,2	–	–	–	–	–	2,2
Mobilier et matériel	1,5	4,9	–	–	–	–	–	4,9
Total	**1 040,1**	**1 346,0**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 346,0**

Tableau 1.57
Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023
(Nombre de postes)

	Nombre	*Informations sur les postes*
Effectif approuvé pour 2022	9	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(1ᵉC) et 4 G(AC)
Effectif proposé pour 2023	9	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(1ᵉC) et 4 G(AC)

Tableau 1.58
Postes proposés, par catégorie et par classe
(Nombre de postes)

Catégorie et classe	*Effectif approuvé pour 2022*	*Changements*				*Effectif proposé pour 2023*
		Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
P-5	1	–	–	–	–	1
P-4	2	–	–	–	–	2
P-3	1	–	–	–	–	1
Total partiel	**4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**4**
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1ᵉC)	1	–	–	–	–	1
G(AC)	4	–	–	–	–	4
Total partiel	**5**	**–**	**–**	**–**	**–**	**5**
Total	**9**	**–**	**–**	**–**	**–**	**9**

1.100 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 1.59 et la figure 1.IX.

1.101 Comme le montre le tableau 1.59 ci-dessous, les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 1 346 000 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2022.

Tableau 1.59
Évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	*2022 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 011,4	1 305,9	–	–	–	–	–	1 305,9
Autres objets de dépense	28,7	40,1	–	–	–	–	–	40,1
Total	**1 040,1**	**1 346,0**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 346,0**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	–	–	–	–	–	5
Total		**9**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**9**

Figure 1.IX
Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

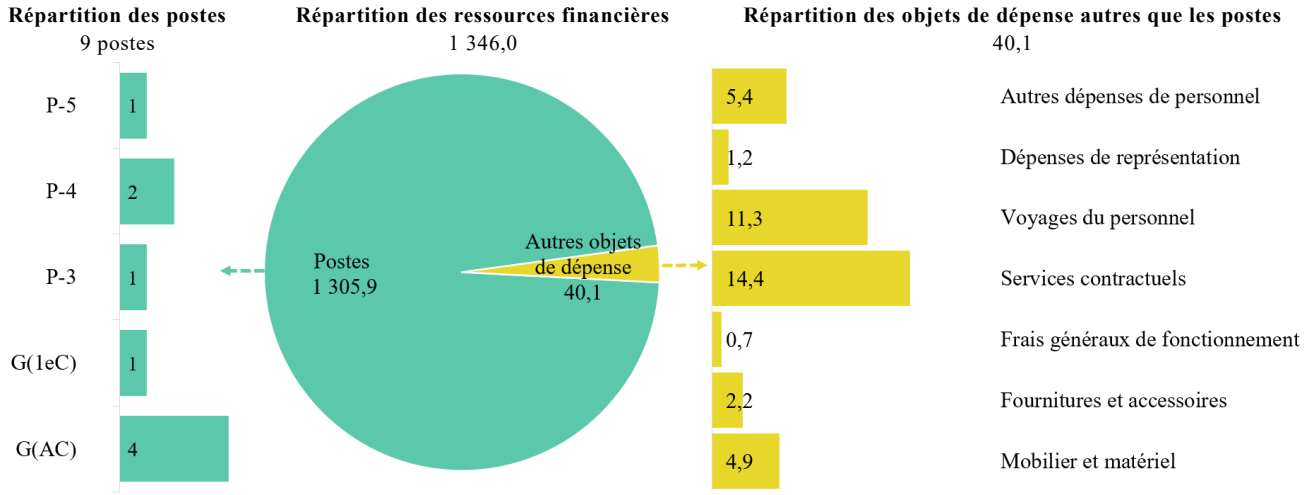

1.102 On trouvera dans le tableau 1.60 des informations sur le respect des délais d'achat des billets d'avion.

Tableau 1.60
Respect des délais
(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	*2020 (taux effectif)*[a]	*2021 (taux effectif)*	*2022 (taux prévu)*	*2023 (taux prévu)*
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	79	–	100	100	100

[a] Aucun voyage n'a été effectué en 2020 en raison des restrictions de voyage liées à la COVID-19.

4. Cabinet de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Avant-propos

Créé en 1996, l'Office des Nations Unies à Nairobi est le plus jeune des bureaux hors Siège de l'Organisation des Nations Unies. Il demeure le seul et unique centre de conférence des Nations Unies en Afrique et dans les pays du Sud.

En sa qualité de représentante du Secrétaire général, la Directrice de l'Office des Nations Unies à Nairobi fournit des conseils et un appui sur un large éventail de questions politiques, diplomatiques et transversales concernant la région et exerce des fonctions politiques spéciales et des missions de représentation.

En 2023, le Cabinet de la Directrice générale continuera de représenter le Secrétaire général dans les relations avec les missions permanentes auprès de l'Organisation à Nairobi et les organisations régionales. Il sera l'interlocuteur principal des autorités du pays hôte pour toutes les questions touchant le fonctionnement des bureaux des Nations Unies et de ses organes et programmes dotés d'une administration distincte au Kenya. La Directrice générale est la responsable désignée du système des Nations Unies pour les questions de sûreté et de sécurité au Kenya et assume la responsabilité générale de la sécurité et de la sûreté de tout le personnel des Nations Unies et des personnes à leur charge dans tout le pays. Le Cabinet aidera la Directrice générale à assurer toutes ses fonctions, y compris à continuer d'accroître la visibilité de l'Office des Nations Unies à Nairobi et à en moderniser les infrastructures et les installations, compte tenu de l'importance croissante que revêt ce centre de conférence mondial et dynamique des Nations Unies, notamment en transférant à l'Office les fonctions d'appui administratif auprès d'autres entités des Nations Unies.

Siège international abritant aussi bien des bureaux régionaux que des bureaux de pays, des missions politiques spéciales et des opérations de paix, l'Office de Nairobi est l'un des centres de conférence les plus singuliers du système des Nations Unies. Considérées dans leur ensemble, les activités de ces entités des Nations Unies établies à Nairobi contribuent largement à la promotion des objectifs et des valeurs de l'Organisation au Kenya, dans la région et à travers le monde.

L'Office des Nations Unies à Nairobi fournit des services d'administration et d'appui de qualité à divers programmes et mécanismes intergouvernementaux des Nations Unies et mène des activités essentielles à l'appui du PNUE, d'ONU-Habitat et des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents partout dans le monde. Tout au long de l'année 2023, il continuera de fournir à ses clients des services exemplaires afin de favoriser l'exécution de leurs mandats essentiels et la réalisation des objectifs de développement durable.

La Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi
(*Signé*) Zainab Hawa **Bangura**

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

1.103 Les fonctions du Cabinet de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi sont décrites dans la circulaire du Secrétaire général relative à l'organisation de l'Office (ST/SGB/2009/3). La Directrice générale est responsable de toutes les activités de l'Office. Elle représente le Secrétaire général et s'acquitte de fonctions de représentation et de liaison auprès du Gouvernement hôte, des missions permanentes et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant leur siège à Nairobi. Elle assure également la direction exécutive et l'administration de l'Office, notamment des services administratifs, des services de conférence et autres services d'appui et services communs, ainsi que des activités du Centre d'information des Nations Unies à Nairobi. Les attributions du Cabinet de la Directrice générale sont les suivantes :

a) aider la Directrice générale à s'acquitter de toutes ses fonctions, y compris des responsabilités spéciales qui lui sont confiées par le Secrétaire général ;

b) coopérer avec le Gouvernement hôte et assurer des services de protocole pour le compte de l'Office, notamment recevoir et examiner les lettres de créance des chefs de missions permanentes à Nairobi ;

c) fournir des services consultatifs d'ordre juridique à l'Office des Nations Unies à Nairobi, au PNUE et à ONU-Habitat ;

d) assurer la liaison avec le Cabinet du Secrétaire général et les autres services du Secrétariat au Siège.

1.104 On trouvera dans les tableaux 1.61 à 1.63 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.61
Évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Postes	1 114,1	787,9	–	–	–	–	–	787,9
Autres dépenses de personnel	–	8,4	–	–	–	–	–	8,4
Dépenses de représentation	–	1,1	–	–	–	–	–	1,1
Voyages du personnel	10,4	17,0	–	–	–	–	–	17,0
Services contractuels	15,5	22,8	–	–	–	–	–	22,8
Frais généraux de fonctionnement	10,7	27,1	–	–	(7,1)	(7,1)	(26,2)	20,0
Fournitures et accessoires	4,8	1,3	–	–	–	–	–	1,3
Mobilier et matériel	10,2	–	–	–	7,1	7,1	–	7,1
Total	**1 165,6**	**865,6**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**865,6**

Tableau 1.62
Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023
(Nombre de postes)

	Nombre	*Informations sur les postes*
Effectif approuvé pour 2022	7	1 SGA, 1 D-1, 2 P-4 et 3 AL
Effectif proposé pour 2023	7	1 SGA, 1 D-1, 2 P-4 et 3 AL

Tableau 1.63
Postes proposés, par catégorie et par classe
(Nombre de postes)

		Changements				
Catégorie et classe	*Effectif approuvé pour 2022*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2023*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
D-1	1	–	–	–	–	1
P-4	2	–	–	–	–	2
Total partiel	**4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**4**
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
AL	3	–	–	–	–	3
Total partiel	**3**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3**
Total	**7**	**–**	**–**	**–**	**–**	**7**

1.105 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.64 à 1.66 et dans la figure 1.X.

1.106 Comme le montrent les tableaux 1.64 1) et 1.65 1) ci-dessous, les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 865 600 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2022.

Tableau 1.64
Évolution des ressources financières, par source de financement et composante
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

			Changements					
Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Direction exécutive et administration	1 165,6	865,6	–	–	–	–	–	865,6
Total partiel (1)	**1 165,6**	**865,6**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**865,6**

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (estimations)*	*Changements*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions)*
Direction exécutive et administration	27,3	283,7	–	–	283,7
Total partiel (2)	**27,3**	**283,7**	**–**	**–**	**283,7**
Total	**1 192,9**	**1 149,3**	**–**	**–**	**1 149,3**

Tableau 1.65
Postes proposés pour 2023, par source de financement et composante
(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

		Changements				
Composante	*Effectif approuvé pour 2022*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2023*
Direction exécutive et administration	7	–	–	–	–	7
Total partiel (1)	**7**	**–**	**–**	**–**	**–**	**7**

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	*2022 (estimations)*	*Changements*	*2023 (prévisions)*
Direction exécutive et administration	1	–	1
Total partiel (2)	**1**	**–**	**1**
Total	**8**	**–**	**8**

Tableau 1.66
Évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					
	2021 (dépenses effectives)	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 114,1	787,9	–	–	–	–	–	787,9
Autres objets de dépense	51,6	77,7	–	–	–	–	–	77,7
Total	**1 165,6**	**865,6**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**865,6**

	2021 (dépenses effectives)	*2022 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3
Total		**7**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**7**

Figure 1.X
Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

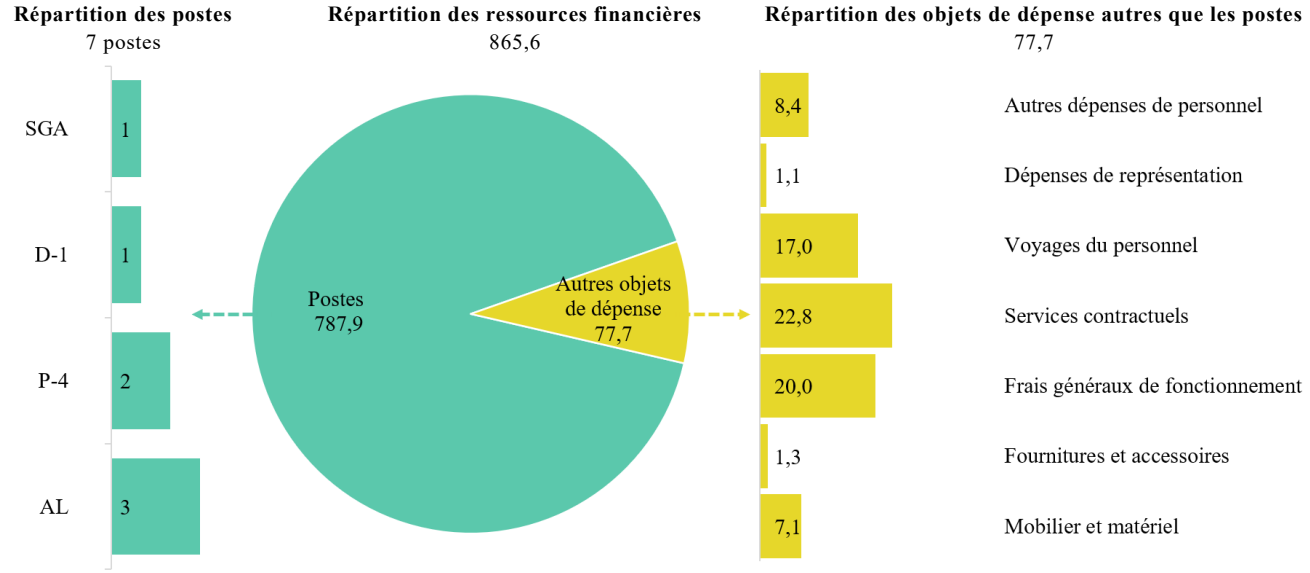

Ressources extrabudgétaires

1.107 Comme le montrent les tableaux 1.64 2) et 1.65 2), le Cabinet de la Directrice générale devrait recevoir des ressources extrabudgétaires, qui lui serviront à exécuter ses mandats, en complément des ressources du budget ordinaire. En 2023, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 283 700 dollars, ce qui permettra de financer un poste d'agent(e) local(e). Ces ressources permettront également au Cabinet d'exécuter ses activités, notamment celles liées aux fonctions de représentation du Secrétaire général et de représentation et de liaison auprès du Gouvernement hôte, des missions permanentes et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant leur siège à Nairobi. Elles représentent 24,7 % des ressources totales du Cabinet.

1.108 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Cabinet de la Directrice générale, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

1.109 On trouvera dans le tableau 1.67 des informations sur le respect des délais d'achat des billets d'avion. Le Cabinet collabore étroitement avec le Groupe des voyages, des expéditions et des visas pour réserver les billets à l'avance, sur la base d'un itinéraire préliminaire, les formalités administratives étant accomplies dans Umoja par la suite. Dans certains cas, les préparatifs n'ont été achevés que peu de temps avant la date de départ, des modifications étant parfois apportées à la dernière minute.

Le Cabinet fera en sorte que cela se produise le moins possible et redoublera d'efforts en vue de respecter pleinement les délais d'achat (taux de 100 %).

Tableau 1.67
Respect des délais
(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	*2020 (taux effectif)*	*2021 (taux effectif)*	*2022 (taux prévu)*	*2023 (taux prévu)*
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	33	29	40	100	100

IV. Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés

Avant-propos

Les enfants sont touchés de manière disproportionnée par les conflits armés : ils sont recrutés, forcés à travailler, violés, tués, blessés, enlevés et privés d'éducation, de soins de santé et d'accès à l'aide humanitaire. Ils subissent une double victimisation, puisqu'ils souffrent ensuite de la stigmatisation et du manque de possibilités de réintégration. Le Bureau a pour responsabilité première de signaler les violations dont sont victimes les enfants et de demander aux parties aux conflits d'y mettre fin et de les prévenir. Grâce au dialogue, il est possible de mettre les enfants à l'abri du danger, de les libérer et de prévenir les situations néfastes.

Avec l'appui de ses partenaires sur le terrain, le Bureau redoublera d'efforts pour encourager les parties à signer des plans d'action et à prendre des engagements afin de prévenir et d'éliminer les violations à l'encontre des enfants, et collaborera avec les États Membres concernés en vue de mettre en place des dispositions érigeant en infraction les six violations graves. Il concourra à l'exécution de plans de protection et de prévention, comme l'a exigé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2427 (2018), et d'autres mesures préventives, y compris des mesures visant à assurer l'égalité d'accès à l'éducation et la continuité de l'éducation dans les situations de conflit armé, comme l'a demandé le Conseil dans sa résolution 2601 (2021). Un guide pratique à l'intention des médiateurs concernant la protection des enfants dans les situations de conflit armé aidera à inclure systématiquement des dispositions sur la protection dans les processus de paix. La conduite de travaux de recherche et l'élaboration de lignes directrices visant à améliorer la surveillance, la communication de l'information et la collaboration resteront des tâches prioritaires. Les partenariats au service de la prévention noués avec des organismes régionaux et sous-régionaux seront renforcés. L'action menée par mon Bureau et l'UNICEF pour recueillir les meilleures pratiques en matière de réintégration des enfants libérés continuera de mobiliser un soutien en faveur des programmes de réintégration des enfants.

La célébration en 2022 du vingt-cinquième anniversaire du mandat permettra d'attirer l'attention du public sur le sort des enfants en temps de conflit armé. L'étude sur l'évolution du mandat réalisée à cette occasion a montré que la nature des conflits armés avait changé et que les enfants faisaient aujourd'hui face à des atteintes à leur protection différentes selon l'âge, le sexe et la situation de handicap. Je souhaite investir dans la capacité d'analyse des données afin de mieux éclairer les interventions en matière de protection et de prévention, d'améliorer les activités de sensibilisation et d'aider les partenaires nationaux et régionaux à renforcer leurs capacités de protection et de prévention.

La Représentante spéciale du Secrétaire général
pour la question des enfants et des conflits armés
(*Signé*) Virginia **Gamba**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

1.110 La Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés est chargée de protéger tous les enfants touchés par un conflit armé et de mener des activités de sensibilisation afin d'empêcher que les six violations graves définies par le Conseil de sécurité ne soient commises. Ces six violations graves sont le refus des secours humanitaires aux enfants [résolution 1261 (1999)] ; le recrutement et l'utilisation d'enfants [résolution 1379 (2001)] ; le meurtre ou l'atteinte à l'intégrité physique d'enfants [résolution 1882 (2009)] ; les viols et autres formes de violence sexuelle dont les enfants sont victimes (ibid.) ; les attaques contre des écoles et des hôpitaux [résolution 1998 (2011)] ; l'enlèvement d'enfants [résolution 2225 (2015)]. Le Bureau travaille principalement dans les situations de conflit armé ou les situations préoccupantes dont fait état le rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés. Il couvre 21 situations dans quatre zones géographiques et facilite le renforcement de la surveillance et de la communication de l'information au niveau sous-régional dans le bassin du lac Tchad, comme demandé par le Secrétaire général dans son rapport de 2021 sur les enfants et les conflits armés (A/75/873– S/2021/437).

1.111 Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les résolutions 51/77 et 58/245. La Représentante spéciale a pour mandat principal : a) d'exercer une force mobilisatrice et de mener des activités de sensibilisation de haut niveau en faveur d'une meilleure protection des enfants touchés par un conflit armé ; b) de prendre la direction de la collecte d'informations sur le sort de ces enfants ; c) d'encourager et de promouvoir l'élimination et la prévention des violations graves ; d) de travailler avec les partenaires de l'ONU, les États Membres, la société civile et les organismes intergouvernementaux compétents pour proposer des idées, faire des études et faciliter les débats sur les meilleures solutions propres à améliorer la protection des enfants dans les conflits armés, notamment en améliorant les mécanismes de responsabilisation ; e) d'effectuer des démarches diplomatiques auprès des parties au conflit armé et des États Membres concernés afin d'obtenir des engagements visant à mettre fin aux violations à l'encontre des enfants et à les prévenir ; f) de faciliter le travail des acteurs de la protection de l'enfance sur le terrain par le développement et la promotion des meilleures pratiques, en veillant notamment à ce que les questions de protection de l'enfance soient incluses dans les processus de paix, à ce que des procédures de libération appropriées soient mises en place, à ce que les programmes de réintégration soient renforcés pour éviter les possibilités de ré-enrôlement, à ce que l'expertise et les capacités en matière de protection de l'enfance soient renforcées, et à ce que les plans et politiques de prévention régionaux et nationaux contre les six violations graves soient encouragés.

1.112 Dans sa résolution 76/147, l'Assemblée générale a prorogé le mandat de la Représentante spéciale pour une nouvelle période de quatre ans, jusqu'en 2025.

Programme de travail

Objectif

1.113 L'objectif auquel le Bureau contribue est de mettre fin aux six violations graves commises contre des enfants en temps de conflit armé en renforçant les mécanismes de protection des enfants utilisés et maltraités durant un conflit armé, en raison d'un conflit armé ou au profit d'un conflit armé, en faisant tout pour empêcher que de telles violations ne soient commises et en améliorant les mesures adoptées en vue de mieux protéger les enfants dans les situations de conflit armé, notamment en

veillant à ce qu'ils soient au centre des négociations de paix, en favorisant l'instauration de conditions optimales pour la libération et la réintégration des enfants et en prévenant leur ré-enrôlement.

Stratégie et facteurs externes pour 2023

1.114 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau renforcera les mécanismes de protection des enfants utilisés et maltraités durant un conflit armé, en raison d'un conflit armé ou au profit d'un conflit armé, empêchera ces violations de se produire en premier lieu et améliorera les mesures en vue de mieux protéger les enfants touchés par les conflits. Plus précisément, le Bureau assumera les tâches suivantes :

a) faire en sorte que les violations commises contre des enfants dans les situations de conflit armé soient bien suivies et signalées en renforçant les capacités de protection de l'enfance sur le terrain, et faciliter l'échange de renseignements afin de repérer et d'atténuer les tendances à l'utilisation et à la maltraitance d'enfants durant un conflit armé, en raison d'un conflit armé ou au profit d'un conflit armé ;

b) renforcer ses initiatives diplomatiques auprès des parties à un conflit armé, notamment en entretenant un dialogue direct ou en organisant des visites de la Représentante spéciale dans les pays, afin de promouvoir l'élimination et la prévention de l'utilisation et de la maltraitance des enfants, et continuer à plaider pour la protection des enfants touchés par les conflits et la prévention des violations graves à leur encontre au moyen d'analyses, d'efforts de sensibilisation du public et d'un appui ciblé à la réintégration, ainsi que de la création de groupes d'amis du mandat dans les États et régions touchés ;

c) élaborer des plans de prévention aux niveaux local, national, sous-régional et régional, ainsi que d'autres mesures préventives, en s'appuyant sur les résolutions 2427 (2018) et 2601 (2021) du Conseil de sécurité, et inciter les États Membres à adopter des normes et des règles internationales relatives à la protection des enfants ;

d) étudier les meilleures pratiques issues des activités en cours pour mettre fin aux violations graves commises à l'encontre des enfants, et encourager la poursuite de campagnes précises de sensibilisation, comme la campagne « Agir pour protéger les enfants touchés par les conflits armés », dans tous les pays et régions où il existe un conflit armé actif, et, autant que possible, dans toutes les langues officielles de l'Organisation ;

e) élaborer des programmes d'études avec des partenaires, organiser des stages de formation pour le personnel de défense et de sécurité et contribuer au renforcement des capacités des structures de gouvernance, des milieux universitaires et de la société civile ;

f) mener des études sur les six violations graves, fournir des directives permettant de les surveiller, favoriser un débat général sur les besoins de réintégration en passant par la Coalition mondiale pour la réintégration des enfants soldats et encourager la prise en compte des questions de protection de l'enfance dans les processus de paix au moyen du « Guide pratique à l'intention des médiateurs pour la protection des enfants dans les situations de conflit armé » ;

g) organiser des séminaires, des ateliers, des conférences et d'autres réunions pertinentes, auxquelles il participera, afin de faire connaître les meilleures pratiques en matière de protection de l'enfance et de prévention ainsi que les meilleures normes internationales proposées pour la protection et la libération des enfants victimes des six violations graves ;

h) surveiller les retombées de la pandémie sur les enfants dans les situations de conflit armé, échanger des informations et encourager le dialogue aux niveaux national et régional concernant ces retombées, sensibiliser le public à ces dernières, proposer des mesures d'atténuation pour mieux protéger les enfants et empêcher qu'ils ne soient utilisés ou maltraités durant un conflit armé, en raison d'un conflit armé ou au profit d'un conflit armé, ainsi que renforcer la capacité des équipes spéciales de pays de faire face à ces retombées ;

i) renforcer les capacités d'analyse des données et de gestion de l'information afin de mieux cerner les besoins de protection différents des enfants, notamment en fonction de leur âge, de leur sexe et de leur handicap potentiel, qu'ils soient en situation de déplacement, déplacés à l'intérieur du pays, réfugiés ou victimes de la traite transfrontalière, ainsi que les facteurs susceptibles d'exacerber leur vulnérabilité, tels que les changements climatiques, la pauvreté et les inégalités, la prolifération et le trafic d'armes, les effets des mines terrestres, des restes explosifs de guerre et des engins explosifs improvisés, et les incidences des nouvelles technologies.

1.115 Les produits et activités prévus devraient aider les États Membres à atteindre les objectifs de développement durable, notamment les objectifs 3, 4, 5 et 8, en particulier la cible 8.7 sur l'élimination du travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et l'objectif 16, en particulier la cible 16.2 sur l'élimination de la maltraitance, de l'exploitation et de la traite, et de toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

1.116 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, on continuera de tirer parti de manière systématique, dans le projet de plan-programme pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Parmi les exemples d'enseignements et de bonnes pratiques, citons : l'appui prêté aux équipes spéciales de pays chargées de la surveillance et de l'information grâce au renforcement de l'action de la Représentante spéciale ; des initiatives de renforcement des capacités sur le plan technique ; la mise à disposition d'analyses de données et d'orientations générales permettant d'éclairer les interventions face aux difficultés créées par la pandémie et d'adapter les méthodes de travail, notamment au moyen de la publication, en 2021, d'une étude sur les effets de la pandémie sur les violations à l'encontre des enfants dans les situations de conflit armé et, en 2022, d'une étude de suivi similaire qui portera sur les répercussions à moyen et long termes de la pandémie. L'application des recommandations se poursuivra en 2023. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme à l'objectif, à la stratégie et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.

1.117 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) diminution du nombre de violations commises à l'encontre des enfants en temps de conflit armé et augmentation du nombre d'enfants libérés par les forces et les groupes armés et ensuite réintégrés, qu'ils aient été rapatriés ou retirés des situations de conflit armé, conformément aux engagements pris dans les plans d'action et les protocoles de transfert de responsabilités et de libération, à d'autres engagements et aux pratiques convenues d'un commun accord ;

b) mise en place, aux niveaux national et régional, de systèmes de protection et de mécanismes d'établissement des responsabilités plus solides s'appuyant sur des procédures de justice et de réparation, ainsi que sur des mesures correctives, et associant les États Membres, pour combler les lacunes en matière de connaissances, de normes et de procédures communes concernant le traitement des enfants menacés ;

c) renforcement des efforts visant à protéger les enfants, notamment ceux qui sont menacés par la violence intercommunautaire et l'apparition de nouvelles parties au conflit armé ;

d) renforcement de la capacité des pouvoirs publics en matière de réduction des risques afin qu'ils puissent prévenir les violations et garantir l'égalité d'accès à l'éducation et la continuité de l'éducation pendant les conflits ;

e) élaboration d'autres stratégies permettant aux enfants et aux populations de briser le cycle de la violence grâce à une procédure de réintégration adaptée, systématique et durable ;

f) établissement d'un consensus politique international sur le fait que tous les enfants libérés, y compris ceux rapatriés ou retirés des zones de conflit armé, doivent bénéficier d'un soutien

durable à la réintégration, et que les questions de protection de l'enfance doivent être incluses dans tous les processus de paix ;

g) renforcement des capacités des États Membres et des équipes spéciales de pays des Nations Unies chargées de la surveillance et de la communication de l'information et de leurs équivalents dans les pays où aucun mécanisme de surveillance et de communication de l'information n'est en place pour aider les enfants et les populations vulnérables sur le terrain ;

h) meilleure compréhension des conséquences à long terme de la pandémie sur la situation des enfants touchés par les conflits armés et sur la surveillance par les équipes spéciales de pays des violations graves, afin de permettre l'adoption de mesures ciblées permettant de mieux protéger les enfants touchés par les conflits.

1.118 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :

a) L'environnement politique reste propice au renforcement des mesures prises pour éliminer et prévenir les violations commises contre des enfants touchés par un conflit armé dans toutes les situations concernées par l'action engagée en faveur de ces enfants ;

b) La dynamique des conflits armés contemporains dans lesquels les enfants sont généralement victimes permet de suivre et de favoriser la mise en œuvre de ces mesures ;

c) Les négociateurs et médiateurs participant à des processus de paix et à des dialogues nationaux veillent à ce que des dispositions portant sur la protection des enfants en temps de conflit armé soient prévues et à ce que les enfants soient placés au cœur de ces processus.

1.119 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il est essentiel, aux fins de l'exécution de son mandat, d'analyser les violations graves commises contre les enfants en tenant compte de la dimension du genre. Cette dimension est particulièrement pertinente, car les filles et les garçons sont exposés à des risques spécifiques en cas de conflit, ce qui nécessite des approches et des réponses qui tiennent compte des questions de genre. À cet égard, le viol et les autres formes de violence sexuelle restent une violation grave très peu signalée et touchent les filles de manière disproportionnée. Du fait de l'augmentation des attaques contre des écoles et des enlèvements d'enfants dans les établissements scolaires ou le long des itinéraires scolaires, les filles sont encore plus vulnérables, car elles sont généralement les premières à arrêter l'école et éprouvent plus de difficulté à y retourner. Les stratégies et les interventions tenant compte des questions de genre exigent également que l'on comprenne entièrement les risques et les vulnérabilités qui menacent les garçons face aux violations graves et autres mauvais traitements, et les différences entre ces risques et vulnérabilités et ceux connus par les filles.

1.120 En 2023, le Bureau améliorera la collecte et l'analyse des données sur le viol et les autres formes de violence sexuelle à l'encontre des enfants, notamment en renforçant ses capacités d'analyse et en facilitant les activités de renforcement des capacités de ses partenaires sur le terrain. Il resserrera sa coopération avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, en collaborant plus systématiquement afin d'améliorer le partage d'informations entre le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé et le dispositif de surveillance, d'analyse et de communication de l'information sur les violences sexuelles en situation de conflit. En outre, le Bureau enquêtera sur les liens entre le viol et autres formes de violence sexuelle et d'autres violations graves, telles que le recrutement et l'utilisation d'enfants à des fins de mariage forcé et de travail forcé, y compris d'esclavage sexuel. À cette fin, il renforcera de nouveau son partenariat avec l'Organisation internationale du Travail dans le cadre de l'Alliance 8.7, partenariat mondial visant à éradiquer, entre autres formes de travail forcé, le travail des enfants, dont le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés. Le Bureau entend donner suite à l'étude menée dans les pays et aux directives qu'il a élaborées sur la réintégration des garçons victimes de violences sexuelles en temps de conflit en poursuivant cette

initiative et en élargissant la recherche à une autre situation couverte par le programme relatif aux enfants et aux conflits armés afin d'améliorer sa base de données et de mieux appuyer ses activités de sensibilisation dans ce domaine. Enfin, la Représentante spéciale continuera d'œuvrer pour protéger l'éducation des filles contre les attaques, notamment dans le cadre de l'approbation et de la mise en œuvre de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

1.121 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau a renforcé son action en faveur des enfants handicapés, étant donné qu'ils sont touchés de manière disproportionnée par les conflits armés. Les obstacles qui empêchent les enfants handicapés de participer pleinement à la vie quotidienne sont encore plus nombreux et se cumulent lorsque les infrastructures sont détruites et que les services et les systèmes sont mis en péril et rendus inaccessibles en raison d'un conflit armé. Cela se traduit souvent par la suppression de l'accès à l'éducation et aux services de santé et de soutien psychosocial. Lorsque les systèmes et les services s'effondrent et que le nombre d'espaces sûrs se réduit, les enfants handicapés sont également davantage susceptibles d'être victimes de violations graves de leurs droits. Pour les enfants qui sont blessés lors de conflits armés en raison de violations graves, comme l'enrôlement et l'utilisation, les atteintes à l'intégrité physique ou les violences sexuelles, ces blessures peuvent entraîner des déficiences à long terme et différentes formes de handicap, qui engendrent d'autres problèmes en matière de rétablissement et de réintégration. La pandémie a exacerbé ces menaces qui pèsent sur les enfants handicapés et accentué leur vulnérabilité. Pour analyser correctement les effets des conflits armés sur les enfants handicapés, comprendre les besoins particuliers de ces enfants et élaborer des mesures de protection et de prévention, il sera important de prendre en compte le handicap et les facteurs qui présentent des points de convergence avec le handicap dans le cadre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information, dans la limite des ressources disponibles.

1.122 En 2023, le Bureau demandera à ses partenaires du Groupe technique de référence du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé d'élaborer une note d'orientation où le Groupe décrira les moyens de mieux collecter, vérifier et analyser les données sur les violations graves commises contre les enfants handicapés lors des conflits armés, l'objectif étant de ventiler les données par handicap. Le Bureau renforcera également ses activités de sensibilisation au sort des enfants handicapés en temps de conflit armé et continuera d'appliquer sa stratégie d'inclusion du handicap.

Activités d'évaluation

1.123 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2021 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2023 :

a) Rapport biennal du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur le renforcement du rôle de l'évaluation et la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale ;

b) Examen triennal, mené par le BSCI, de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des programmes des Bureaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants.

1.124 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements du rapport biennal du BSCI mentionné plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2023. Par exemple, pour donner suite aux recommandations, une politique d'évaluation propre à l'entité a été élaborée et une personne référente pour l'évaluation a été désignée et clairement chargée de suivre les cycles d'évaluation et d'auto-évaluation, de coordonner la communication de l'information et de faciliter l'application des recommandations et leur intégration au plan-programme proposé pour 2023.

1.125 Il a également été tenu compte des résultats et des enseignements de l'examen triennal du BSCI mentionné plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2023, et notamment des recommandations suivantes : a) améliorer les stratégies de communication ; b) renforcer leurs équipes spéciales de coordination au Siège ; c) intégrer des mécanismes d'apprentissage dans les programmes de travail ; d) intégrer l'estimation régulière des risques et la planification stratégique dans les programmes de travail ; e) renforcer la coordination et la coopération entre les trois bureaux.

Exécution du programme en 2021

Stabilisation du nombre de violations graves commises contre des enfants

1.126 En 2021, le nombre global de violations graves commises contre des enfants s'est stabilisé, malgré la détérioration de l'environnement politique et des conditions de sécurité dans plusieurs situations relevant du programme sur les enfants et les conflits armés, et malgré les conséquences de la pandémie sur les enfants touchés par un conflit armé. Cette stabilisation montre bien le rôle essentiel que le mandat sur les enfants et les conflits armés a joué en contribuant à protéger les enfants contre les violations graves et à prévenir ces violations. Le dialogue entretenu par le Bureau avec les parties au conflit, ainsi que les activités de sensibilisation menées aux niveaux international, régional et national, ont conduit à la signature et à la mise en œuvre par les forces et les groupes armés de plans d'action, de plans de prévention et d'autres engagements visant à éliminer et à prévenir les violations graves dans leurs opérations, et ont contribué à atténuer les retombées des conflits sur les enfants. Le nombre de violations commises a certes diminué en apparence en 2021, mais il convient de garder à l'esprit les difficultés d'accès rencontrées par les entités qui surveillent et signalent les violations graves dans certaines situations relevant du programme sur les enfants et les conflits armés. On doit donc considérer qu'il s'agit d'une stabilisation plutôt que d'une diminution.

1.127 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XI).

Figure 1.XI
Mesure des résultats : nombre de violations graves commises contre des enfants (par an)

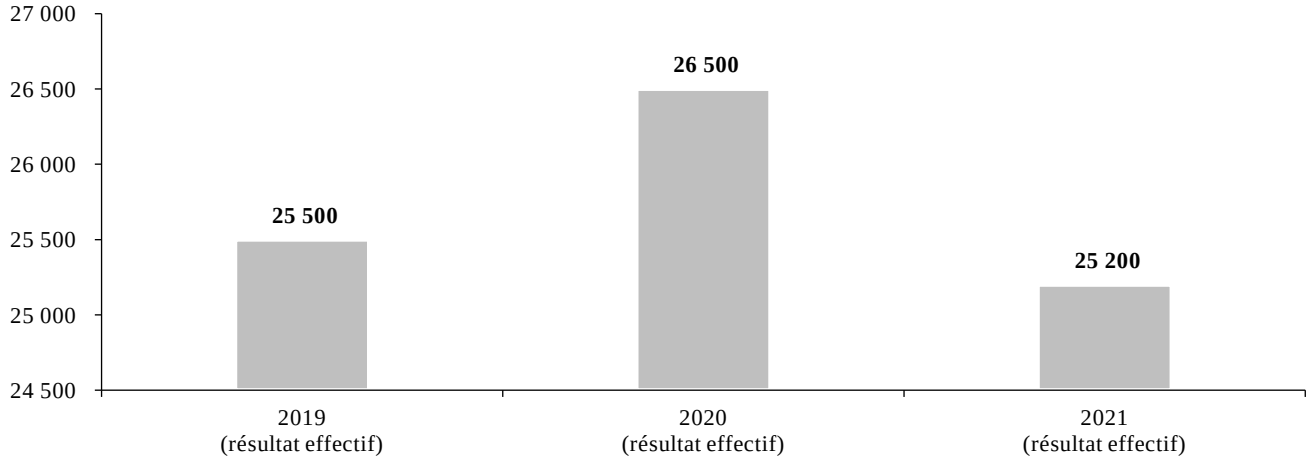

Conséquences de la pandémie

1.128 La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats ; en particulier, elle a eu pour effet d'accroître la vulnérabilité des enfants touchés par les conflits et de compliquer les opérations sur le terrain ainsi la réalisation des activités et l'obtention des résultats attendus du Bureau. La pandémie a rendu plus difficile la collaboration avec les parties au conflit, car elle a limité l'accès de l'ONU sur le terrain. Les activités connexes, comme la formation, les

campagnes de sensibilisation, les opérations de dépistage et l'application rapide des dispositions législatives relatives aux enfants, ont également été entravées. Les missions du Bureau ont dû être reportées, et ses manifestations et activités de renforcement des capacités, notamment avec les parties au conflit, ont été tenues en ligne lorsque la logistique le permettait.

1.129 En outre, pour aider les États Membres et les partenaires de l'ONU sur le terrain à faire face à la pandémie, le Bureau s'est fondé sur ses objectifs d'ensemble et a fourni des données et des orientations générales pour éclairer les interventions, notamment en réalisant une étude sur les conséquences de la crise sanitaire sur les violations contre les enfants dans les situations de conflit armé, lancée lors d'une réunion du Conseil de sécurité organisée selon la formule Arria en 2021.

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : diminution du nombre d'enfants enrôlés et utilisés par des parties à un conflit armé

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

1.130 Le travail effectué par le Bureau a contribué à une diminution de 700 recrutements d'enfants par rapport à 2020, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir une diminution de 1 700 recrutements par rapport à 2020. La cible n'a pas été atteinte en raison de la détérioration de la situation politique et des conditions de sécurité et des conséquences négatives de la pandémie sur les enfants touchés par les conflits, les opérations sur le terrain et les activités et résultats du Bureau. Les problèmes de sécurité et la pandémie ont accru la vulnérabilité des enfants et alourdi le fardeau qui pèse sur les acteurs de la protection de l'enfance. Les missions du Bureau ont dû être reportées, ce qui signifie qu'il a fallu organiser en ligne ou annuler les manifestations, réunions et dialogues avec les parties au conflit devant aboutir à la signature ou à la mise en œuvre de plans d'action.

1.131 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XII).

Figure 1.XII
Mesure des résultats : nombre d'enfants enrôlés et utilisés par des parties à un conflit armé (par an)

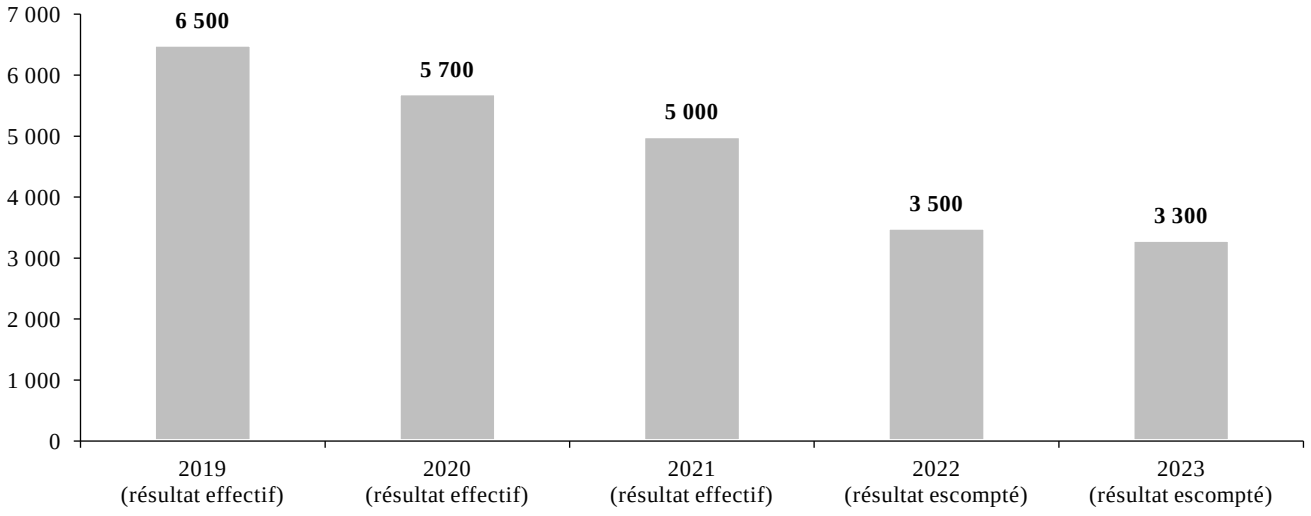

Résultat 2 : augmentation du nombre de nouveaux plans d'action et d'autres engagements signés entre l'Organisation des Nations Unies et des parties à un conflit armé pour mettre fin aux violations commises contre des enfants et les prévenir, y compris de nouveaux plans d'action globaux couvrant les six violations graves

Projet de plan-programme pour 2021 et cible pour 2023

1.132 Le travail effectué dans le cadre du programme a facilité la signature de 40 plans d'action communs et d'autres engagements, y compris de plans d'action globaux, couvrant les six violations graves, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

1.133 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XIII).

Figure 1.XIII
Mesure des résultats : nombre de plans d'action communs et d'autres engagements, y compris de plans d'action globaux, couvrant les six violations graves (résultat cumulé)

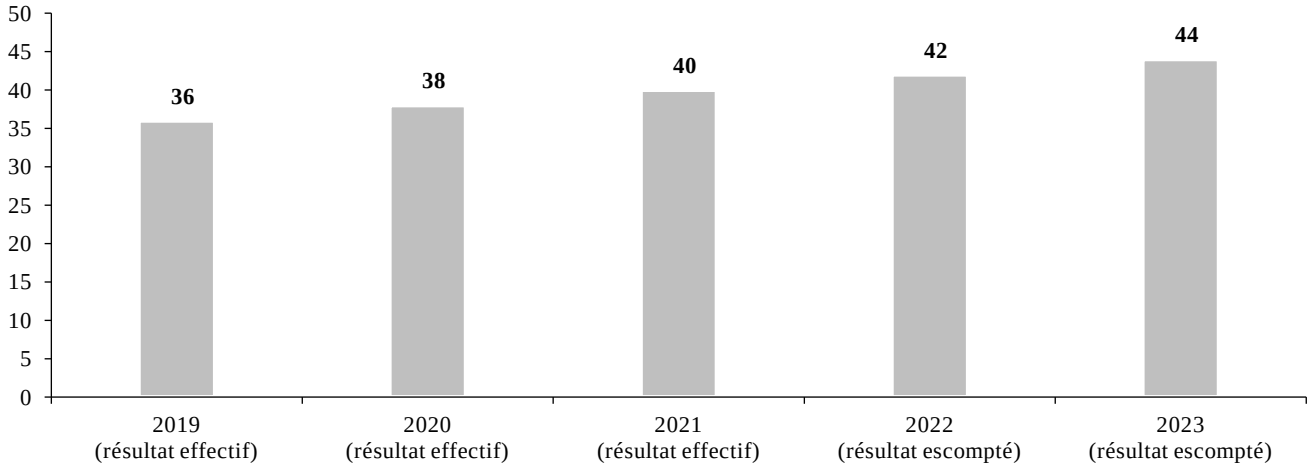

Résultat 3 : augmentation du nombre de plans de prévention signés, y compris de plans nationaux, régionaux et sous-régionaux, et d'autres mesures visant à prévenir les violations graves contre des enfants et à garantir l'égalité d'accès à l'éducation et la continuité de l'éducation en période de conflit

Projet de plan-programme pour 2023

1.134 Conformément à la résolution 2427 (2018) du Conseil de sécurité, le Bureau offre depuis 2018 une assistance aux États Membres et aux organisations régionales et sous-régionales qui souhaitent élaborer de mesures de prévention. Le Bureau a notamment contribué à l'élaboration d'un plan de prévention national aux Philippines et a encouragé l'adoption de plans de prévention au Mali, en République centrafricaine et au Soudan. Dans sa résolution 2601 (2021), le Conseil a demandé que des mesures préventives soient prises d'urgence pour assurer l'égalité d'accès à l'éducation et la continuité de l'éducation dans les situations de conflit armé, et a reconnu le rôle essentiel que revêt l'éducation pour les perspectives de paix et de sécurité.

Enseignements tirés et changements prévus

1.135 Les enseignements tirés sont les suivants : il faut renforcer les mesures préventives et les mécanismes d'alerte rapide, y compris aux niveaux régional et sous-régional, ainsi que promouvoir une stratégie durable, jouissant de la pleine adhésion des signataires quant à la nécessité de prévenir en premier lieu les violations contre les enfants. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau donnera la priorité à la signature de plans de prévention et d'autres mesures préventives avec les parties au conflit et renforcera sa collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales, en

particulier la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Il continuera de discuter de la signature d'engagements visant à mettre en œuvre des mesures de prévention afin de mieux protéger les enfants contre les six violations graves et, ce faisant, de contribuer à la consolidation et à la pérennisation de la paix. En outre, il a pris note de la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2601 (2021), à savoir de promouvoir des mesures préventives pour l'égalité d'accès à l'éducation et la continuité de l'éducation en période de conflit, et prendra des mesures pour y donner suite.

1.136 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XIV).

Figure 1.XIV
Mesure des résultats : nombre de plans de prévention et autres mesures préventives visant à empêcher les violations graves contre des enfants en période de conflit ou à garantir l'égalité d'accès à l'éducation et la continuité de l'éducation pendant les conflits (résultat cumulé)

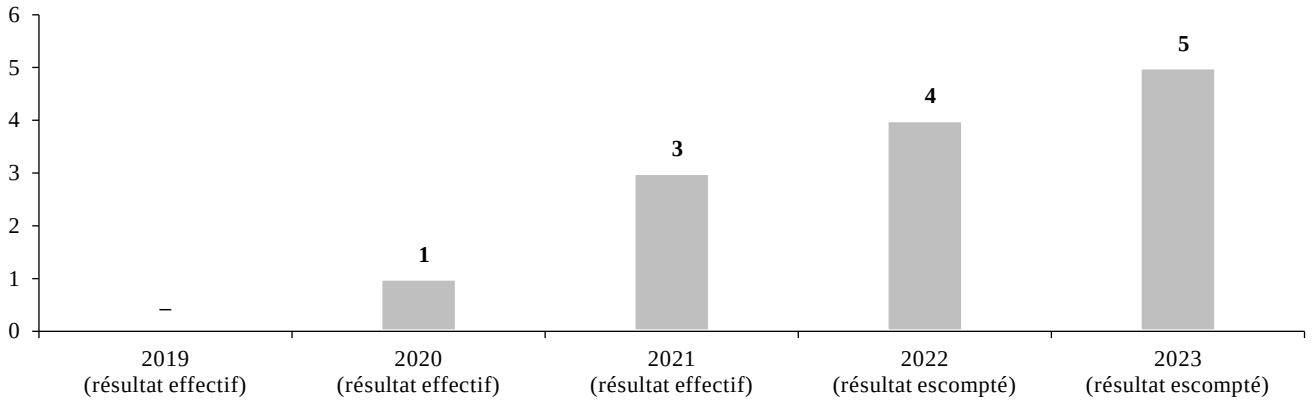

Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.137 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

51/77	Les droits de l'enfant	76/147	Droits de l'enfant
58/245	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés		

Résolutions du Conseil de sécurité

1261 (1999)	2225 (2015)
1314 (2000)	2427 (2018)
1379 (2001)	2467 (2019)
1460 (2003)	2601 (2021)
1539 (2004)	
1612 (2005)	
1882 (2009)	
1998 (2011)	
2068 (2012)	
2143 (2014)	

Produits

1.138 On trouvera dans le tableau 1.68 les produits retenus pour le programme.

Tableau 1.68
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2021*	*Produits livrés : 2021*	*Produits prévus : 2022*	*Produits prévus : 2023*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts, et des travaux de nature judiciaire				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**14**	**13**	**14**	**14**
1. Rapport annuel destiné à l'Assemblée générale	1	1	1	1
2. Rapport annuel destiné au Conseil de sécurité	1	1	1	1
3. Rapport annuel destiné au Conseil des droits de l'homme	1	1	1	1
4. Notes horizontales globales destinées au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés	4	4	4	4
5. Rapports sur des situations particulières destinés au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés	7	6	7	7
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**4**	**5**	**5**	**5**
Réunions ou séances :				
6. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
7. Cinquième Commission	1	1	1	1
8. Assemblée générale	1	1	1	1
9. Conseil de sécurité	1	1	1	1
10. Conseil des droits de l'homme	–	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**10**	**10**	**10**	**10**
11. Formation destinée à des acteurs de la protection de l'enfance et aux équipes spéciales de pays (surveillance et information)	10	10	10	10
Publications (nombre de publications)	**–**	**2**	**2**	**2**
12. Études, rapports et autres publications relatifs aux enfants et aux conflits armés	–	2	2	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**–**	**–**	**1**	**1**
13. Directives techniques sur les six violations graves commises à l'égard des enfants	–	–	1	1
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions)	**3**	**–**	**6**	**8**
14. Missions dans des situations relevant du programme sur les enfants et les conflits armés	3	–	6	8

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : réunions d'information et consultations avec les États membres du Conseil de sécurité (15 États Membres) et une vingtaine d'autres États Membres ; réunions d'information et consultations avec quelque 4 organisations régionales et sous-régionales jouant un rôle dans la prévention des violations graves commises à l'égard des enfants ; documents d'information et outils d'orientation ; conseils techniques sur des questions de politique générale aux responsables des services de l'État et aux responsables régionaux traitant des questions de protection de l'enfance ; missions de sensibilisation (5 lieux).

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2021*	*Produits livrés : 2021*	*Produits prévus : 2022*	*Produits prévus : 2023*
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : orateur ou présentateur principal lors de 80 manifestations de haut niveau, manifestations organisées par des organisations non gouvernementales ou la société civile, retraites, colloques, tables rondes ou forums (moyenne annuelle) sur des questions relatives aux enfants et aux conflits armés ; supports de communication multimédias, notamment brochures d'information, destinés aux responsables des services de l'État et aux responsables régionaux, ainsi qu'au grand public, aux niveaux mondial, régional et national.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués et conférences de presse ; entretiens ; déclarations préenregistrées.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : sites Web et comptes de médias sociaux.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

1.139 On trouvera dans les tableaux 1.69 à 1.71 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.69
Évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Postes	1 807,2	1 905,0	–	–	–	–	–	1 905,0
Autres dépenses de personnel	206,2	250,2	–	–	–	–	–	250,2
Dépenses de représentation	–	0,8	–	–	–	–	–	0,8
Voyages du personnel	16,9	104,2	–	–	–	–	–	104,2
Services contractuels	34,9	21,4	–	–	–	–	–	21,4
Frais généraux de fonctionnement	17,3	15,4	–	–	–	–	–	15,4
Fournitures et accessoires	0,4	1,6	–	–	–	–	–	1,6
Mobilier et matériel	21,0	6,1	–	–	–	–	–	6,1
Total	**2 103,9**	**2 304,7**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2 304,7**

Tableau 1.70
Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023
(Nombre de postes)

	Nombre	*Informations sur les postes*
Effectif approuvé pour 2022	11	1 SGA, 2 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 G(1ᵉC) et 2 G(AC)
Effectif proposé pour 2023	11	1 SGA, 2 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 G(1ᵉC) et 2 G(AC)

Tableau 1.71
Postes proposés, par catégorie et par classe
(Nombre de postes)

		Changements				
	Effectif approuvé pour 2022	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2023*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
P-5	2	–	–	–	–	2
P-4	2	–	–	–	–	2

		Changements				
	Effectif approuvé pour 2022	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2023*
P-3	3	–	–	–	–	3
Total partiel	**8**	**–**	**–**	**–**	**–**	**8**
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1eC)	1	–	–	–	–	1
G(AC)	2	–	–	–	–	2
Total partiel	**3**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3**
Total	**11**	**–**	**–**	**–**	**–**	**11**

1.140 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.72 à 1.74 et dans la figure 1.XV.

1.141 Comme le montrent les tableaux 1.72 1) et 1.73 1) ci-dessous, les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 2 304 700 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2022.

Tableau 1.72
Évolution des ressources financières, par source de financement et composante
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

			Changements					
Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Programme de travail	2 103,9	2 304,7	–	–	–	–	–	2 304,7
Total partiel (1)	**2 103,9**	**2 304,7**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2 304,7**

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (estimations)*	*Changements*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions)*
Programme de travail	1 241,4	1 308,9	35,8	2,7	1 344,7
Total partiel (2)	**1 241,4**	**1 308,9**	**35,8**	**2,7**	**1 344,7**
Total	**3 345,3**	**3 613,6**	**35,8**	**1,0**	**3 649,4**

Tableau 1.73
Postes proposés pour 2023, par source de financement et composante
(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

Composante	*Effectif approuvé pour 2022*	*Changements*				*Effectif proposé pour 2023*
		Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	
Programme de travail	11	–	–	–	–	11
Total partiel (1)	**11**	**–**	**–**	**–**	**–**	**11**

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	*2022 (estimations)*	*Changements*	*2023 (prévisions)*
Programme de travail	3	1	4
Total partiel (2)	**3**	**1**	**4**
Total	**14**	**1**	**15**

Tableau 1.74
Évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	*2022 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 807,2	1 905,0	–	–	–	–	–	1 905,0
Autres objets de dépense	296,7	399,7	–	–	–	–	–	399,7
Total	**2 103,9**	**2 304,7**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2 304,7**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8	–	–	–	–	–	8
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3
Total		**11**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**11**

Figure 1.XV
Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

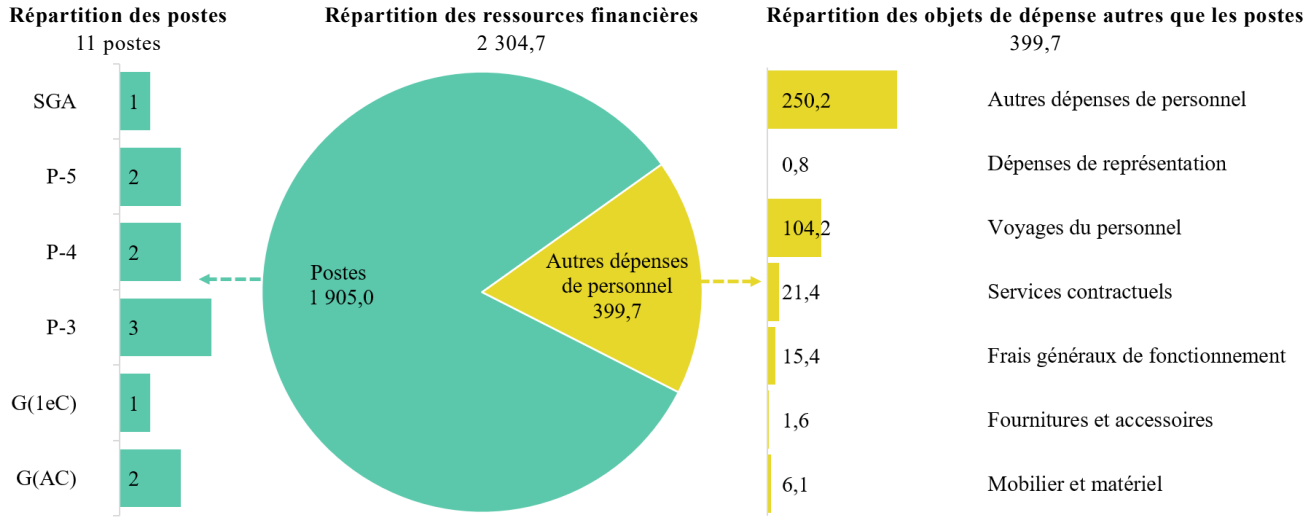

Ressources extrabudgétaires

1.142 Comme le montrent les tableaux 1.72 2) et 1.73 2), le Bureau devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires, qui lui serviront à exécuter ses mandats, en complément des ressources du budget ordinaire. En 2023, leur montant devrait s'élever à 1 344 700 dollars, ce qui permettra de financer quatre postes [2 P-4 et 2 G(AC)]. Ces ressources permettront d'exécuter diverses activités, notamment : la recherche et le partage des connaissances ; l'action de sensibilisation systématique menée auprès des États Membres et des acteurs de la société civile à l'échelle mondiale ; les activités de renforcement des capacités et les consultations techniques ; la participation aux missions d'établissement des faits ou aux commissions d'enquête en cas de situation nouvelle jugée préoccupante ; la poursuite du renforcement de la collaboration avec les organisations politiques et militaires régionales et sous-régionales aux fins d'une meilleure connaissance et d'une application plus systématique des politiques de protection de l'enfance. L'augmentation de 35 800 dollars tient principalement au coût d'un poste supplémentaire et à des frais de voyage supplémentaires. Les ressources extrabudgétaires représentent 36,8 % des ressources totales du Bureau.

1.143 Les contributions en nature qu'il est prévu de recevoir prendront la forme de locaux à usage de bureau d'une valeur estimée à 45 500 dollars.

1.144 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

1.145 On trouvera dans le tableau 1.75 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Bien que le Bureau fasse tout son possible pour veiller à ce que la réservation de billets se fasse dans les délais prescrits, cela n'est pas toujours possible en raison de circonstances imprévues, comme le fait que des invitations à des manifestations de haut niveau organisées par des États Membres ou des organisations régionales sont parfois reçues moins de trois semaines avant la manifestation. En outre, en raison de la nature du mandat du Bureau, il arrive que des occasions et des ouvertures politiques surgissent de manière inattendue, ce qui oblige le personnel à se déplacer à la dernière minute pour en tirer parti et faire progresser l'exécution du mandat. Le Bureau continuera d'améliorer la planification des voyages afin de mieux respecter les délais d'achat des billets.

Tableau 1.75
Respect des délais
(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	*2020 (taux effectif)*	*2021 (taux effectif)*	*2022 (taux prévu)*	*2023 (taux prévu)*
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	38	42	55	100	100

V. Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit

Avant-propos

L'histoire regorge d'exemples qui montrent comment, pendant et après les conflits, le viol et d'autres formes de violence sexuelle ont été utilisés comme des armes stratégiques pour punir, contrôler, humilier, dominer et terroriser les populations, cibler des groupes spécifiques en fonction de leur appartenance ethnique, religieuse ou politique ou éloigner par la force les civils d'endroits considérés comme stratégiquement importants. C'est précisément parce qu'elle est extrêmement efficace que la violence sexuelle est utilisée comme arme dans les conflits mondiaux : elle détruit les victimes, les familles et les communautés et éloigne les perspectives de réconciliation et de paix durable.

Au cours des dix dernières années, nous avons assisté à une évolution de la manière dont la violence sexuelle liée aux conflits est comprise et traitée. Désormais considéré comme une menace pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ce problème exige une réponse sur les fronts de la sécurité et de la justice. Par le truchement d'une série de résolutions, le Conseil de sécurité a mis en place l'infrastructure nécessaire pour lutter contre la violence sexuelle ainsi qu'un régime de contrôle pour la prévenir. Dans sa résolution historique 2467 (2019), le Conseil a énoncé pour la première fois la nécessité d'une « approche axée sur les rescapés » dans tous les aspects de nos opérations et de nos programmes. De fait, ce sont les personnes rescapées qui fixent le cadre moral du mandat qui nous est confié et qui ont inspiré les priorités stratégiques que j'ai fixées pour le Bureau.

Des progrès ont certes été enregistrés au cours de la décennie écoulée, mais des défis sans précédent se profilent à l'horizon, notamment la question de savoir comment faire en sorte que les acteurs non étatiques se conforment aux normes édictées. Dans le cadre de la nouvelle stratégie de prévention qu'il est en train d'élaborer, le Bureau s'attachera à favoriser la prise en main du programme par les pays et à mettre l'accent sur la justice et l'établissement des responsabilités. Cependant, alors même que nous améliorons la prévention, nous devons continuer de préconiser un soutien accru aux personnes rescapées et de lutter contre les causes profondes de la violence sexuelle liée aux conflits, notamment les obstacles structurels qui s'opposent à l'égalité des genres et la discrimination. Ce n'est qu'en menant à bien ce mandat que nous pourrons atteindre les objectifs de développement durable n°s 5 et 16, entre autres objectifs. À court terme, il nous faudra également atténuer les difficultés uniques posées par la pandémie de COVID-19.

La Secrétaire générale adjointe et Représentante spéciale du Secrétaire général
(*Signé*) Pramila **Patten**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

1.146 Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a pour mission d'assurer une direction cohérente et stratégique des actions menées en vue de prévenir l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre ou tactique de terrorisme et d'y remédier, ainsi que d'engager la concertation avec les responsables des secteurs de la justice et de la sécurité, l'ensemble des parties aux conflits armés, la société civile et les personnes rescapées de tels crimes.

1.147 Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 65/259, par laquelle le Bureau a été établi dans le sillage de l'adoption de la résolution 1888 (2009) du Conseil de sécurité, qui portait création du mandat de Représentant(e) spécial(e). Conformément à la résolution 1888 (2009), et le constat ayant été établi que l'attention prêtée aux violences sexuelles liées aux conflits, dont une partie n'est jamais dénoncée, reste insuffisante, le rôle de la Représentante spéciale et de son bureau consiste, entre autres, à : a) donner la parole aux victimes et aux populations touchées ; b) mobiliser la volonté politique de la communauté internationale en incitant cette dernière à agir, notamment pour mettre fin à l'impunité des auteurs de violations ; c) favoriser la collaboration et les partenariats et élargir le cercle des parties intéressées ; d) coordonner les initiatives de sensibilisation et l'exécution des programmes, en particulier au sein du système des Nations Unies ; e) veiller à ce que l'action menée à tous les niveaux soit fondée sur des données plus fiables et plus complètes concernant les violences sexuelles commises en période de conflit ; f) diffuser des informations et des connaissances sur les stratégies de lutte contre les violences sexuelles commises en période de conflit, ainsi que sur les pratiques exemplaires suivies dans ce domaine.

1.148 Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions pertinentes, notamment les résolutions 1820 (2008), 1888 (2009), 1960 (2010), 2106 (2013) et 2467 (2019), ainsi que dans des résolutions visant spécifiquement tel ou tel pays ou des résolutions assorties de sanctions faisant explicitement référence à la violence sexuelle en temps de conflit et au mandat de la personne occupant le poste de Représentant(e) spécial(e). En vertu des résolutions 2331 (2016) et 2388 (2017) du Conseil, les activités du Bureau ont par ailleurs été élargies aux domaines de la lutte contre le terrorisme et contre la traite d'êtres humains et visent désormais également à sensibiliser les acteurs de la sécurité et de la justice concernés.

Programme de travail

Objectif

1.149 L'objectif auquel le Bureau contribue est de prévenir et d'éradiquer la violence sexuelle comme tactique de guerre et de terrorisme et d'améliorer la fourniture de services multisectoriels aux personnes rescapées.

Stratégie et facteurs externes pour 2023

1.150 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau continuera :

a) De travailler avec les parties aux conflits et d'autres parties prenantes pour prévenir la violence sexuelle liée aux conflits en mettant l'accent sur la justice et l'établissement des responsabilités

s'agissant de ces crimes en tant qu'éléments fondamentaux de dissuasion et de prévention, notamment en dialoguant avec les acteurs de la justice et de la sécurité dans les pays concernés ;

b) De collaborer avec les États Membres au niveau mondial, notamment dans le cadre des travaux du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et d'encourager les pays où la situation l'exige à prendre en main et à diriger les interventions et à en assumer la responsabilité ;

c) D'adopter une approche axée sur les personnes rescapées dans la mise en œuvre de tous les aspects du mandat, conformément à la résolution 2467 (2019) du Conseil de sécurité et en coordination avec les personnes ayant subi des violences sexuelles, la société civile, les organisations régionales, les opérations de paix des Nations Unies et les autres entités compétentes des Nations Unies, en particulier au niveau des pays ;

d) D'élargir le cercle des parties prenantes et d'encourager la prise de mesures concertées et coordonnées par un large éventail d'acteurs, aux niveaux international, régional et national, notamment par le truchement de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, un réseau composé de 21 entités des Nations Unies, et de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles, qui travaillent sous la direction stratégique de la Représentante spéciale ;

e) De mener des activités de sensibilisation pour que suffisamment de ressources émanant des donateurs soient allouées aux stratégies de prévention et aux services multisectoriels proposés aux personnes rescapées, qui continuent de pâtir de la pandémie de COVID-19.

1.151 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, on a continué de tirer parti de manière systématique, dans le projet de plan-programme pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de COVID-19. Ainsi, plusieurs outils et plateformes de communication ont été utilisés pour renforcer les communautés de pratique et d'expertise dans ce domaine de travail et ont notamment permis de mettre plus régulièrement en relation les experts de la violence sexuelle liée aux conflits travaillant dans différents pays prioritaires. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme à l'objectif, à la stratégie et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.

1.152 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Des engagements concrets et limités dans le temps visant à prévenir et à traiter les cas de violences sexuelles liées aux conflits ainsi que les caractéristiques et l'évolution de ces actes, notamment grâce à une amélioration des interventions des acteurs de la sécurité et de la justice ;

b) Une amélioration de l'accès de toutes les personnes rescapées et des enfants nés à la suite d'actes de violence sexuelle liée aux conflits à des services adaptés et de bonne qualité, notamment à des soins de santé, à un accompagnement psychosocial, à des services juridiques, à des réparations et à des moyens de subsistance.

1.153 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :

a) Toutes les parties en présence continuent de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour prévenir les violences sexuelles et veiller à ce que les auteurs de violences sexuelles répétées en période de conflit armé et dans d'autres situations préoccupantes ne restent plus impunis ;

b) Les États Membres et les principales parties prenantes constatent que leurs priorités et intérêts nationaux et l'adhésion au régime de protection internationale établi pour prévenir la violence sexuelle liée aux conflits vont dans le même sens.

1.154 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau renforcera sa collaboration avec des acteurs régionaux et sous-régionaux et des

institutions multilatérales tels que l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Union européenne, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Union interparlementaire et la Banque africaine de développement, notamment au moyen de cadres officiels de coopération visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles en période de conflit.

1.155 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau poursuivra l'action qu'il mène par l'intermédiaire de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, un réseau composé de 21 entités des Nations Unies et présidé par la Représentante spéciale, afin d'améliorer la surveillance ainsi que la communication et l'échange d'informations et de renforcer les mécanismes d'analyse et les programmes d'intervention au niveau du système. La coordination des aspects du mandat relatifs à la justice et à l'établissement des responsabilités sera assurée par l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, qui travaille sous la direction stratégique de la Représentante spéciale et dont les entités chefs de file sont le Bureau, le HCDH, le PNUD et le Département des opérations de paix.

1.156 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ainsi, les engagements politiques négociés avec les parties à un conflit (prenant par exemple la forme de communiqués conjoints, de cadres de coopération et de plans d'exécution) continueront de prévoir une coopération avec les organisations féminines de la société civile et la participation effective des femmes et des filles dans des pays où celles-ci sont souvent absentes des processus décisionnels, y compris ceux ayant trait à la paix. Les stratégies de prévention et les programmes d'intervention prévoiront une approche ciblée pour lutter contre les violences sexuelles visant les femmes comme contre celles qui visent les hommes. Les informations, notamment celles qui portent sur les cas de violences sexuelles liées aux conflits, continuent d'être systématiquement ventilées par sexe, ce qui permet au Conseil de sécurité de disposer d'une analyse tenant compte des questions de genre.

1.157 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau prendra en considération l'inclusion des personnes handicapées dans les aspects essentiels de son travail, tant sur le plan stratégique que dans les travaux de fond, y compris au niveau de la programmation dans les situations prioritaires. Le groupe consultatif de la société civile et des organisations non gouvernementales avec lequel travaille le Bureau comprend des entités représentant les personnes handicapées et, dans ce cadre, le Bureau continuera de se concerter avec des personnes handicapées et les associations concernées au cours des missions effectuées sur le terrain dans les pays prioritaires. Le Bureau comprend dans ses effectifs des personnes ayant une expertise en matière de droits humains et plus particulièrement de droits des personnes handicapées, notamment s'agissant des cas où celles-ci sont victimes de violences sexuelles dans des situations de conflit armé.

Activités d'évaluation

1.158 L'examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des programmes des Bureaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants, mené à bien par le Bureau des services de contrôle interne en 2021, a orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2023.

1.159 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements de l'évaluation mentionnée plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2023, et notamment des recommandations suivantes : a) améliorer les stratégies de communication ; b) renforcer les équipes spéciales de coordination au Siège ; c) intégrer des mécanismes d'apprentissage dans les programmes de travail ; d) intégrer l'estimation régulière des risques et la planification stratégique dans les programmes de travail ; e) renforcer la coordination et la coopération entre les trois bureaux.

1.160 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2023 :

a) Examen du cadre stratégique 2020-2025 de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit ;

b) Examen du programme quinquennal conjoint de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit.

Exécution du programme en 2021

Renforcement de l'appropriation du programme par les pays et des mesures visant à prévenir et à combattre la violence sexuelle liée aux conflits

1.161 En République démocratique du Congo, les violences sexuelles liées au conflit sont restées très répandues dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri et du Tanganyika et sont commises à la fois par les parties étatiques et non étatiques au conflit. Les personnes rescapées subissent une stigmatisation accablante, en particulier celles qui ont des enfants nés à la suite d'actes de violence sexuelle, et continuent de rencontrer des obstacles dans l'accès aux services vitaux. L'Organisation des Nations Unies a aidé des centaines de personnes rescapées en proposant des services dans le cadre de foyers d'accueil pour femmes et de centres polyvalents qui ont continué de recevoir l'appui d'entités des Nations Unies, notamment la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, l'équipe de pays des Nations Unies et le Bureau de la Représentante spéciale. Une participation accrue du secteur de la justice, notamment des institutions de justice militaire, a permis d'engager davantage de poursuites de haut niveau en 2021, notamment contre d'anciens commandants de groupes armés. Les autorités judiciaires militaires ont par ailleurs fait condamner des membres des Forces armées de la République démocratique du Congo, notamment des officiers supérieurs, pour des affaires de violence sexuelle, dans le cadre des efforts déployés par les autorités nationales pour mettre en œuvre les engagements énoncés dans le Communiqué conjoint du Gouvernement de la République démocratique du Congo et de l'Organisation des Nations Unies sur la lutte contre les violences sexuelles commises en période de conflit, adopté en 2013, et son additif. Ayant été nommée championne de la lutte contre les violences sexuelles en temps de conflit par la Représentante spéciale, la Première Dame de la République démocratique du Congo a entrepris de promouvoir l'adoption de lois essentielles pour lutter contre ces violences et soutenir les personnes rescapées, notamment une loi sur les victimes et la protection des témoins et sur les réparations, l'objectif étant de créer au niveau national un fonds et un programme de réparation.

1.162 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.76).

Tableau 1.76
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat effectif)*
Adoption de l'additif au Communiqué conjoint du Gouvernement de la République démocratique du Congo et de l'Organisation des Nations Unies sur la lutte contre les violences sexuelles commises en période de conflit	Adoption d'un plan d'exécution de l'additif au Communiqué conjoint en vue de renforcer les procédures d'établissement des responsabilités et d'intensifier les poursuites Nomination par la Représentante spéciale d'une championne de la lutte contre les violences sexuelles en temps de conflit, à savoir la Première Dame de la République	Exécution continue de l'additif au Communiqué conjoint en vue de condamnations très médiatisées de commandants de groupes armés et d'officiers des Forces armées de la République démocratique du Congo Mise en place d'un processus consultatif national réunissant les personnes rescapées, la société civile et les autres parties prenantes en vue

2019 (résultat effectif)	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat effectif)*
Intensification des poursuites par les autorités judiciaires nationales dans les affaires de violence sexuelle	démocratique du Congo, en vue de renforcer la direction et la prise en mains au niveau national	de la rédaction et de l'adoption de lois visant à lutter contre la violence sexuelle liée aux conflits et de la création, au niveau national, d'un fonds et d'un programme de réparation

Conséquences de la pandémie

1.163 La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats ; en particulier, il a fallu reporter huit missions de la Représentante spéciale et des équipes techniques, ce qui a entraîné une diminution de la mobilisation politique de haut niveau et du soutien technique apporté aux autorités et institutions nationales dans les pays prioritaires. Le Bureau a également reporté une consultation d'experts sur le renforcement de la mobilisation des acteurs non étatiques, qui avait été demandée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2467 (2019), ce qui a retardé l'élaboration d'une stratégie à cet égard. La concertation directe avec les prestataires de services de première ligne et les personnes rescapées de violences sexuelles liées au conflit, qui est un aspect essentiel de l'exécution du mandat, n'a pas non plus été possible. Grâce aux technologies des communications, le Bureau a néanmoins pu fournir un appui à distance aux équipes des Nations Unies présentes dans les pays prioritaires afin de faciliter la poursuite de la concertation avec les autorités nationales concernant l'exécution des plans d'action visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles liées aux conflits. La Représentante spéciale a poursuivi son travail de sensibilisation auprès des États Membres en ayant, à distance, des échanges de haut niveau et en participant à des manifestations et conférences virtuelles, notamment à des séances d'information organisées à l'intention des comités des sanctions du Conseil de sécurité.

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : les autorités nationales répondent aux besoins de divers types de personnes rescapées grâce à une approche axée sur les personnes rescapées

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

1.164 Le travail effectué par le Bureau a contribué à renforcer la capacité des autorités nationales de répondre aux besoins de divers types de personnes rescapées en privilégiant une approche axée sur les personnes rescapées et en offrant à celles-ci un appui dans le cadre de centres polyvalents au Nigeria et en Somalie, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir l'application par les gouvernements de mesures axées sur les personnes rescapées, conformément aux engagements pris dans le cadre de la résolution 2467 (2019) du Conseil de sécurité. La cible n'a pas été atteinte en raison d'une série de prises de pouvoir militaires qui ont perturbé le fonctionnement des services judiciaires et sociaux dans plusieurs pays couverts par le mandat. De plus, ces prises de pouvoir ont eu lieu dans le contexte de la pandémie et celle-ci a limité les déplacements et les interventions en présentiel, qui sont essentiels pour faire des progrès sur le terrain dans ce domaine.

1.165 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.77).

Tableau 1.77
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat escompté)*	*2023 (résultat escompté)*
Pour la première fois, dans sa résolution 2467 (2019), le Conseil de sécurité appelle de ses vœux une approche axée sur les personnes rescapées	Des accords formels et/ou des plans de mise en œuvre connexes sont adoptés dans des situations prioritaires, notamment au Bangladesh, au Mali, au Myanmar, en République centrafricaine, en Somalie et au Soudan	Les autorités nationales sont mieux à même de répondre aux besoins de divers types de personnes rescapées en privilégiant une approche axée sur les personnes rescapées et en en offrant à celles-ci un appui dans le cadre de centres polyvalents au Nigéria et en Somalie	Les gouvernements continuent d'honorer leurs engagements Davantage de gouvernements adoptent des engagements formels s'agissant des situations préoccupantes, conformément à la résolution 2467 (2019)	Les gouvernements travaillent davantage avec les secteurs de la justice, de la sécurité et des services et leur allouent plus de ressources

Résultat 2 : renforcement de l'établissement des responsabilités concernant les parties aux conflits, aspect essentiel de la prévention des crimes de violence sexuelle

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

1.166 Le travail effectué par le Bureau a contribué à mobiliser les autorités nationales pour qu'elles veillent plus strictement à ce que les auteurs de violences sexuelles liées aux conflits aient à répondre de leurs actes, y compris au Mali où un large éventail d'acteurs a coopéré avec l'Équipe d'experts au sujet des procédures judiciaires retardées, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir la conclusion avec trois pays d'accords formels et de plans d'action visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles liées aux conflits. La cible n'a pas été atteinte du fait de la pandémie, qui a limité les échanges entre le Bureau, les autorités nationales et les institutions judiciaires, en particulier en ce qui concerne les acteurs opérant dans les zones éloignées et rurales qui ont le plus besoin d'appui à cet égard.

1.167 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.78).

Tableau 1.78
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat escompté)*	*2023 (résultat escompté)*
Accords formels et plans d'action visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles liées aux conflits conclus avec 5 pays (Mali, Myanmar, République centrafricaine, Somalie et Soudan)	Plan de mise en œuvre visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles liées aux conflits conclu avec 1 pays (Soudan du Sud)	Engagement des autorités nationales à veiller plus strictement à ce que les auteurs de violences sexuelles liées aux conflits aient à répondre de leurs actes, notamment au Mali	Accords formels et plans d'action visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles liées aux conflits conclus avec 5 pays	Prise en compte accrue des violences sexuelles liées aux conflits dans les régimes de sanctions de l'Organisation en vue de constituer des listes d'auteurs de ces violences

Résultat 3 : prévention renforcée grâce à la mise en œuvre de stratégies par les institutions des secteurs de la sécurité nationale et de la justice

Projet de plan-programme pour 2023

1.168 Dans plusieurs pays prioritaires, le Bureau a appuyé la formation des procureurs et des juges pour que ceux-ci puissent traiter les affaires de violence sexuelle. Une formation a également été dispensée aux armées nationales de la République démocratique du Congo et de la Somalie, entre autres, pour leur permettre d'amener plus systématiquement les auteurs de violations des ordres relatifs à la violence sexuelle à répondre de leurs actes.

Enseignements tirés et changements prévus

1.169 Les enseignements tirés sont les suivants : il faut mettre davantage l'accent sur la prévention des violences sexuelles liées aux conflits, étant donné que, jusqu'à présent, les ressources ont été davantage consacrées aux mesures correctives. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau mettra davantage l'accent sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de mesures de prévention et consacrera plus de ressources à cette fin, tout en continuant à renforcer les programmes correctifs, notamment la fourniture de services aux personnes rescapées. Par l'intermédiaire de la Représentante spéciale, le Bureau mobilisera le système des Nations Unies en vue de l'élaboration d'une stratégie de prévention précisant les mesures qui peuvent être prises dans les secteurs de la justice, de la sécurité et des services, ainsi que de la mobilisation de ressources aux fins de la mise en œuvre des mesures de prévention. En s'appuyant sur les orientations législatives types qu'il a récemment élaborées et sur le cadre de coopération qu'il a signé avec l'Union interparlementaire, il aidera les autorités nationales à mettre la législation en conformité avec les normes et règles internationales. Le Bureau appuiera également les mécanismes internationaux et régionaux d'établissement des responsabilités, notamment les efforts déployés par des pays tiers vis-à-vis des juridictions internationales et les régimes de sanctions de l'Organisation.

1.170 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.79).

Tableau 1.79
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat escompté)*	*2023 (résultat escompté)*
–	–	L'action du secteur de la justice est renforcée dans des pays prioritaires tels que la République centrafricaine et la République démocratique du Congo, et le fait de demander des comptes aux auteurs de crimes de violence sexuelle est un volet central des initiatives de dissuasion et de prévention	Une stratégie des Nations Unies pour la prévention de la violence sexuelle en temps de conflit est élaborée dans le cadre d'une vaste consultation avec les principales parties prenantes, notamment les partenaires des Nations Unies, les personnes rescapées et la société civile	Des plans d'exécution ou d'autres mesures sont adoptés par les gouvernements ou les acteurs non étatiques sur la base de la stratégie de prévention

Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.171 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolution de l'Assemblée générale

65/259 Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (sect. V)

Résolutions du Conseil de sécurité

1820 (2008)
1888 (2009)
1960 (2010)
2106 (2013)
2331 (2016)
2388 (2017)
2467 (2019)

Produits

1.172 On trouvera dans le tableau 1.80 les produits retenus pour le programme.

Tableau 1.80
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2021*	*Produits livrés : 2021*	*Produits prévus : 2022*	*Produits prévus : 2023*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**2**	**2**	**2**	**2**
1. Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les violences sexuelles liées aux conflits, y compris la liste des parties au conflit	1	1	1	1
2. Rapport sur les violences sexuelles liées aux conflits concernant tel ou tel pays ou tel ou tel thème	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**10**	**23**	**10**	**10**
3. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
4. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
5. Exposés au Conseil de sécurité	5	18	5	5
6. Exposés aux organes créés en vertu d'un instrument international relatif aux droits de l'homme	2	2	2	2
7. Réunions du Comité spécial des opérations de maintien de la paix	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**–**	**18**	**39**	**32**
8. Formation de la police nationale et/ou des forces militaires sur la prévention des violences sexuelles liées aux conflits et la lutte contre ces violences	–	6	20	15
9. Formation du secteur de la justice nationale (procureurs et juges) sur les enquêtes et les poursuites concernant les violences sexuelles liées aux conflits	–	9	15	15
10. Atelier tenu avec des conseillères et des conseillers pour la protection des femmes sur les menaces et les difficultés émergentes concernant les violences sexuelles liées aux conflits	–	3	4	2

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2021*	*Produits livrés : 2021*	*Produits prévus : 2022*	*Produits prévus : 2023*

C. Activités de fond

Bons offices : concertation et dialogue avec les parties aux conflits citées dans l'annexe du rapport du Secrétaire général, notamment en ce qui concerne l'adoption et la mise en œuvre de mesures visant à prévenir et à combattre les violences sexuelles liées aux conflits.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations sur les caractéristiques et l'évolution des violences sexuelles liées aux conflits dans 15 pays et établissement de rapports à ce sujet.

Bases de données et supports numériques : bibliothèque numérique regroupant des publications universitaires et des publications de groupes de réflexion et de la société civile sur les violences sexuelles en période de conflit ; livre numérique compilant des témoignages de personnes ayant subi des violences sexuelles liées à des conflits commises à partir de 1992.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestations en ligne et en présentiel sur les violences sexuelles liées aux conflits auxquelles participent des personnes rescapées, des États Membres, des militants, des experts et des praticiens ; Halte au viol : Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit.

Relations extérieures et relations avec les médias : déclarations annuelles à la presse et contenu destiné aux médias tels que des entretiens pour la télévision et les journaux.

Plateformes numériques et contenus multimédias : contenu à diffuser sur les sites Web et les médias sociaux concernant la prévention des violences sexuelles.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

1.173 On trouvera dans les tableaux 1.81 à 1.83 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.81
Évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Postes	1 422,5	1 607,2	–	–	–	–	–	1 607,2
Autres dépenses de personnel	–	36,3	–	–	–	–	–	36,3
Dépenses de représentation	–	1,1	–	–	–	–	–	1,1
Voyages du personnel	96,1	84,5	–	–	–	–	–	84,5
Services contractuels	9,7	11,8	–	–	–	–	–	11,8
Frais généraux de fonctionnement	6,4	42,3	–	–	–	–	–	42,3
Fournitures et accessoires	–	3,3	–	–	–	–	–	3,3
Mobilier et matériel	0,8	2,9	–	–	–	–	–	2,9
Total	**1 535,5**	**1 789,4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 789,4**

Tableau 1.82
Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023
(Nombre de postes)

	Nombre	*Informations sur les postes*
Effectif approuvé pour 2022	8	1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 G(AC)
Effectif proposé pour 2023	8	1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 G(AC)

Tableau 1.83
Postes proposés, par catégorie et par classe
(Nombre de postes)

		Changements				
Catégorie et classe	*Effectif approuvé pour 2022*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2023*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
D-1	1	–	–	–	–	1
P-5	1	–	–	–	–	1

Catégorie et classe	*Effectif approuvé pour 2022*	*Changements*				*Effectif proposé pour 2023*
		Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	
P-4	1	–	–	–	–	1
P-3	2	–	–	–	–	2
Total partiel	**6**	**–**	**–**	**–**	**–**	**6**
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(AC)	2	–	–	–	–	2
Total partiel	**2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**
Total	**8**	**–**	**–**	**–**	**–**	**8**

1.174 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.84 à 1.86 et dans la figure 1.XVI.

1.175 Comme le montrent les tableaux 1.84 1) et 1.85 1), ci-dessous, les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 1 789 400 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2022.

Tableau 1.84
Évolution des ressources financières, par source de financement et composante
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Programme de travail	1 535,5	1 789,4	–	–	–	–	–	1 789,4
Total partiel (1)	**1 535,5**	**1 789,4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 789,4**

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (estimations)*	*Changements*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions)*
Programme de travail	2 558,7	2 972,9	941,4	31,7	3 914,3
Total partiel (2)	**2 558,7**	**2 972,9**	**941,4**	**31,7**	**3 914,3**
Total	**4 094,2**	**4 762,3**	**941,4**	**19,8**	**5 703,7**

Tableau 1.85
Postes proposés pour 2023, par source de financement et composante
(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

		Changements				
Composante	*Effectif approuvé pour 2022*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2023*
Programme de travail	8	–	–	–	–	8
Total partiel (1)	**8**	**–**	**–**	**–**	**–**	**8**

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	*2022 (estimations)*	*Changements*	*2023 (prévisions)*
Programme de travail	12	4	16
Total partiel (2)	**12**	**4**	**16**
Total	**20**	**4**	**24**

Tableau 1.86
Évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					
	2021 (dépenses effectives)	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 422,5	1 607,2	–	–	–	–	–	1 607,2
Autres objets de dépense	113,0	182,2	–	–	–	–	–	182,2
Total	**1 535,5**	**1 789,4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 789,4**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		6	–	–	–	–	–	6
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2
Total		**8**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**8**

Figure 1.XVI
Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

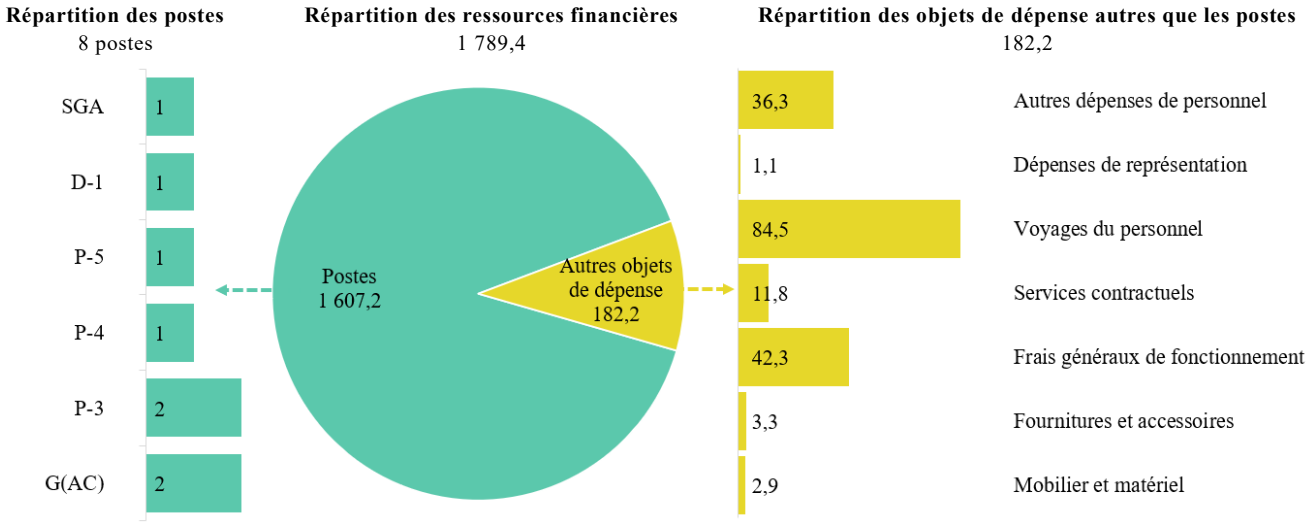

Ressources extrabudgétaires

1.176 Comme le montrent les tableaux 1.84 2) et 1.85 2), le Bureau devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces, qui lui serviront à exécuter ses mandats, en complément des ressources du budget ordinaire. En 2023, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 3 914 300 dollars, ce qui permettra de financer 16 postes [1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 3 P-3, 1 P2/1 et 3 G(AC)]. Ces ressources aideraient le Bureau à mener diverses activités, notamment celles de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, qui sont prévues dans la résolution 2467 (2019) du Conseil de sécurité, et permettraient de financer le secrétariat du réseau de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, présidé par la Représentante spéciale. L'augmentation de 941 400 dollars correspond aux dépenses afférentes aux quatre nouveaux postes. Les ressources extrabudgétaires représentent 68,6 % des ressources totales du présent chapitre.

1.177 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

1.178 On trouvera dans le tableau 1.87 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Les déplacements du personnel du Bureau sont pour la plupart liés aux engagements de haut niveau de la Représentante spéciale dans les pays prioritaires et aux missions techniques de suivi des accords officiels conclus entre la Représentante spéciale et les autorités nationales. Même si l'on s'efforce de planifier au préalable tous les voyages officiels, le traitement des demandes d'autorisation de voyage s'agissant de ces missions ne peut être achevé qu'après la réception de l'approbation des visas et la confirmation, par les autorités nationales, des missions et des réunions avec les interlocuteurs gouvernementaux. Les responsables sont invités à prendre des mesures préventives et à surveiller l'application des mesures correctives. Le respect des délais fait l'objet d'un suivi et les statistiques et tendances sont portées à la connaissance des responsables tous les trois mois.

Tableau 1.87
Respect des délais
(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	*2020 (taux effectif)*	*2021 (taux effectif)*	*2022 (taux prévu)*	*2023 (taux prévu)*
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	38	18	35	100	100

VI. Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants

Avant-propos

Il est urgent d'éliminer la violence contre les enfants. Même avant la pandémie de COVID-19, la moitié des enfants du monde subissaient chaque année une forme de violence. Deux ans après le début de la pandémie, la violence contre les enfants et la violence fondée sur le genre ont augmenté et sont devenues moins visibles.

La pandémie a révélé et exacerbé les inégalités sociales. Ses répercussions socioéconomiques ont rendu les enfants plus vulnérables face à différentes formes de violence, notamment le travail des enfants, le mariage d'enfants, l'exploitation sexuelle en ligne, la traite et le trafic illicite et l'enrôlement dans des groupes criminels et violents. La violence a un impact dévastateur sur la santé physique et mentale des enfants, et ses effets sont durables et intergénérationnels. La violence sape le développement du capital humain et la cohésion sociale et compromet la réalisation des objectifs de développement durable.

La pandémie, les conflits en cours et les urgences humanitaires ont mis à rude épreuve la capacité des États, des communautés et des familles d'assurer la protection et le bien-être des enfants. Bien que de nombreux États aient pris des mesures pour relever ces défis, il reste encore beaucoup à faire.

Il est possible d'éliminer la violence contre les enfants. Il existe des stratégies de prévention efficaces, fondées sur des preuves scientifiques. Il est toutefois indispensable d'opérer un changement de paradigme pour passer d'une démarche cloisonnée à une approche fondée sur le cycle de vie et axée sur l'être humain. Les dépenses consacrées aux services intégrés en faveur des enfants et des personnes qui en ont la charge, notamment les services dédies à la protection de l'enfance, à la santé, à la santé mentale, à l'éducation, à la justice et à la protection sociale, doivent être considérées comme un investissement essentiel pour bâtir des sociétés inclusives, pacifiques, justes et résilientes qui ne laissent personne de côté.

Plus important encore, les enfants doivent faire partie de la solution et avoir les moyens d'insuffler un changement positif pour mettre fin à la violence.

La Représentante spéciale du Secrétaire général
chargée de la question de la violence contre les enfants
(*Signé*) Najat Maalla **M'jid**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

1.179 La Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants a pour mandat de mobiliser des moyens d'action et un appui politique en vue de prévenir et d'éliminer toutes les formes de violence contre les enfants. Le mandat du Bureau de la Représentante spéciale découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les résolutions 62/141, 67/152, 73/155 et 76/147. Tout en prenant note des progrès considérables réalisés depuis l'établissement de ce mandat, l'Assemblée a constaté qu'il fallait absolument redoubler d'efforts pour protéger les enfants contre la violence.

Programme de travail

Objectif

1.180 L'objectif auquel le Bureau contribue est d'accélérer l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence contre les enfants à l'horizon 2030.

Stratégie et facteurs externes pour 2023

1.181 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau :

a) Fera la promotion de la réalisation des objectifs de développement durable liés à la lutte contre toutes les formes de violence contre les enfants et de violence fondée sur le genre et leurs facteurs en menant des activités de sensibilisation de haut niveau à l'échelle mondiale, régionale et nationale, en collaboration avec les États Membres, le système des Nations Unies, les organisations régionales, la société civile et les organisations d'inspiration religieuse, afin d'investir dans des environnements favorables à la sécurité des enfants, en accordant une attention particulière aux plus vulnérables ;

b) Appuiera les processus politiques et législatifs et les processus d'élaboration de programmes et de suivi aux niveaux mondial, régional, national et local et y participera afin d'accélérer l'action menée pour mettre fin à la violence ; mènera des visites de pays en étroite collaboration avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies et les équipes régionales ou les équipes de pays ; fournira des conseils techniques et pratiques aux États Membres ; partagera des pratiques prometteuses adaptées au contexte ; utilisera les médias sociaux et d'autres outils de communication à l'appui de ses activités de sensibilisation ; accroîtra l'attention accordée à la violence contre les enfants dans le système des Nations Unies, notamment en dirigeant le Groupe de travail interinstitutions sur la violence contre les enfants et en participant au groupe chargé d'élaborer une note d'orientation à l'échelle du système sur la protection systématique des droits de l'enfant ;

c) S'emploiera, en tant que président de l'équipe spéciale des Nations Unies chargée de l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté, à faire en sorte que la détention des enfants ne soit qu'une mesure de dernier ressort ; à œuvrer en faveur de la prévention, de la réadaptation et des solutions de proximité non privatives de liberté ; à mener des activités de sensibilisation avec des partenaires clés ; à recueillir des pratiques prometteuses concernant les mesures de substitution à la détention et au placement en institution et à en rendre compte, afin de les communiquer aux États Membres ;

d) Renforcera le rôle des enfants en tant qu'agents de changement en faisant la promotion d'une participation sans exclusive des enfants à la prise de décisions et en réunissant et en diffusant des informations sur les initiatives menées par des enfants et par des pairs ;

e) Encouragera les investissements dans des services intégrés et intersectoriels destinés aux enfants et aux personnes qui en ont la charge (notamment des services dédiés à la protection et au bien-être des enfants), dans une justice adaptée aux enfants et aux femmes, dans l'éducation et l'apprentissage numérique, dans des services de santé physique, mentale et reproductive, dans le soutien aux familles et dans une protection sociale durable, dans le cadre du relèvement après la pandémie et des conflits et crises humanitaires en cours.

1.182 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, on a continué de tirer parti de manière systématique, dans le projet de plan-programme pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de COVID-19. Parmi les exemples d'enseignements et de bonnes pratiques, citons le fait qu'on a continué d'utiliser, plus fréquemment qu'avant la pandémie, des moyens en ligne pour sensibiliser et appuyer les États Membres et les principales parties prenantes, ainsi que pour assurer le suivi des missions menées en présentiel dans les pays, des dialogues de haut niveau sur les politiques nationales et d'autres consultations avec les parties prenantes. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme à l'objectif, à la stratégie et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.

1.183 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Intégration de mesures visant à prévenir la violence contre les enfants et à y répondre dans la législation, les politiques et les pratiques ainsi que dans des plans nationaux de développement dotés de ressources suffisantes ;

b) Investissement soutenu dans les services intersectoriels destinés aux enfants et aux personnes qui en ont la charge afin de prévenir et de combattre la violence contre les enfants et la violence fondée sur le genre ;

c) Adoption et application effective de mesures de prévention et de réadaptation et de solutions de proximité non privatives de liberté pour les enfants ;

d) Participation plus efficace et systématique des enfants à la prise de décisions, notamment grâce à une diversification des moyens d'action sûrs proposés par les États.

1.184 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :

a) Les gouvernements ont la volonté politique d'accélérer l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence contre les enfants, dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable ;

b) Les organismes des Nations Unies, la société civile et le secteur privé sont déterminés à travailler ensemble pour et avec les enfants.

1.185 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau continuera de renforcer la coopération avec des organismes intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux en Afrique, en Amérique et dans les Caraïbes, en Asie et dans le Pacifique, en Europe et au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Le Bureau poursuivra sa collaboration étroite avec la société civile et les organisations d'inspiration religieuse, notamment dans le cadre de réseaux formels. Dans le domaine de la lutte contre la violence envers les enfants, le travail le plus important se fait à l'échelle locale et nationale. Les visites de pays resteront donc un élément clé de la stratégie de sensibilisation du Bureau. Les visites seront toujours planifiées et menées en étroite collaboration avec les États Membres et les équipes de pays des Nations Unies, et

un plan d'action conjoint sera approuvé et diffusé auprès de toutes les parties prenantes clés à la fin de chaque visite pour qu'un suivi efficace puisse être assuré.

1.186 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau continue de promouvoir et de renforcer la collaboration dans le système des Nations Unies en vue de mettre fin à la violence contre les enfants, en travaillant notamment avec les membres du Groupe de travail interinstitutions sur la violence contre les enfants, les membres de l'équipe spéciale des Nations Unies chargée de l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide, la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour l'Afrique, la Conseillère spéciale pour l'Afrique, l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, le Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales de l'ONU, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies et les membres des équipes régionales ou des équipes de pays, le Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, l'Instance permanente sur les questions autochtones, le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, le Réseau des Nations Unies sur les migrations, le Groupe directeur de haut niveau sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et le Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises. La Représentante spéciale joue également un rôle de premier plan dans la gouvernance du Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants.

1.187 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, notamment dans ses activités de sensibilisation afin d'attirer l'attention sur le fait que les différentes formes de violence n'ont pas les mêmes répercussions sur les garçons et sur les filles et sur la façon dont ces éléments doivent être pris en compte dans les réponses apportées. Pour prévenir et combattre la violence contre les enfants, il est essentiel de lutter contre la discrimination fondée sur le genre et les normes sociales néfastes et de travailler sur les liens entre la violence à l'égard des femmes et la violence contre les enfants, ce qui continuera de faire partie intégrante de l'action du Bureau.

1.188 En ce qui concerne l'inclusion du handicap, le fait de ne laisser aucun enfant de côté met au premier rang des préoccupations les enfants les plus vulnérables et les plus délaissés, parmi lesquels les enfants en situation de handicap. Ceux-ci sont souvent placés en institution, ce qui, pour nombre d'entre eux, accroît le risque qu'ils soient victimes de violences. La promotion de politiques et de stratégies proposant des moyens alternatifs de soins et d'inclusion restera au cœur de la stratégie de sensibilisation du Bureau.

Activités d'évaluation

1.189 L'examen triennal de la suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation des programmes des Bureaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants, mené à bien par le Bureau des services de contrôle interne en 2021, a orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2023.

1.190 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements de l'évaluation mentionnée plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2023, et notamment des recommandations suivantes : a) améliorer les stratégies de communication ; b) renforcer les équipes spéciales de coordination au Siège ; c) intégrer des mécanismes d'apprentissage dans les programmes de travail ; d) intégrer l'estimation régulière des risques et la planification stratégique dans les programmes de travail ; e) renforcer la coordination et la coopération entre les trois bureaux.

De plus, le cadre d'évaluation et le tableau de bord des résultats du Bureau permettront de suivre les progrès réalisés en interne dans la prise en compte des questions de genre et de handicap dans les activités de sensibilisation, les communications et la collecte et la diffusion des données du Bureau. Grâce à sa future plateforme de connaissances, le Bureau renforcera ses activités de sensibilisation fondée sur des données factuelles, qui constituent un volet de son mandat, et réunira des informations sur les tendances de la violence contre les enfants et sur les pratiques prometteuses qui faciliteront la coopération régionale, sous-régionale et interrégionale.

1.191 Il est prévu de procéder à une évaluation des activités relatives au programme du Bureau, notamment à des examens à mi-parcours et de fin d'année du plan de travail annuel du Bureau, conformément au cadre d'évaluation interne, en 2023.

Exécution du programme en 2021

Recours accru aux solutions autres que la rétention administrative d'enfants

1.192 En tant que présidente de l'équipe spéciale des Nations Unies chargée de l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté, la Représentante spéciale a dirigé le processus visant à ce que toutes les entités des Nations Unies parviennent à une position commune sur l'élimination du recours à la rétention administrative d'enfants. En étroite collaboration avec l'équipe spéciale, le Réseau des Nations Unies sur les migrations, les partenaires de la société civile et d'autres acteurs, la Représentante spéciale a encouragé les échanges de bonnes pratiques et le recours à des solutions autres que la rétention administrative d'enfants au cours de l'année 2021 par le biais de missions menées dans les pays, de ses activités de sensibilisation de haut niveau et de l'appui technique qu'elle apporte aux États Membres.

1.193 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.88).

Tableau 1.88
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat effectif)*
–	–	Des solutions autres que la rétention administrative d'enfants sont en place dans plus de 60 pays

Conséquences de la pandémie

1.194 La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution du mandat ; en particulier, il a fallu reporter des visites de pays et d'autres occasions de sensibilisation de haut niveau en présentiel. Le Bureau a adapté les activités prévues pour appuyer les États Membres et eu recours à des modalités virtuelles pour organiser des activités d'information et de sensibilisation, des consultations et des concertations de haut niveau à l'échelle mondiale, régionale et nationale avec les principales parties prenantes, notamment les gouvernements, les collectivités locales, les entités des Nations Unies, les organisations régionales, les donateurs, les institutions financières, les organisations de la société civile, les organisations d'inspiration religieuse, les dirigeants communautaires et religieux et les institutions universitaires, ainsi que les jeunes et les enfants eux-mêmes.

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : soutenir la décennie d'action pour l'élimination de la violence contre les enfants à l'horizon 2030

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

1.195 Le travail effectué dans le cadre du programme a contribué à ce que tous les États Membres qui présentent des examens nationaux volontaires adoptent des mesures de lutte contre la violence contre les enfants et la violence fondée sur le genre dans l'ensemble des services sociaux fournis aux enfants et aux personnes qui en ont la charge, notamment dans les domaines de la protection et du bien-être des enfants, de la justice adaptée aux enfants et tenant compte des questions de genre, de l'éducation et de l'apprentissage numérique, des services de santé physique, mentale et reproductive, du soutien aux familles et de la protection sociale durable, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

1.196 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.89).

Tableau 1.89
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat escompté)*	*2023 (résultat escompté)*
Les gouvernements font le point sur les différentes formes de violence contre les enfants dans les examens nationaux volontaires	Les États Membres mettent en avant les mesures prises pour combattre la violence contre les enfants et ses moteurs dans leurs examens nationaux volontaires	Tous les États Membres qui présentent des examens nationaux adoptent des mesures de lutte contre la violence contre les enfants et la violence fondée sur le genre dans l'ensemble des services sociaux fournis aux enfants et aux personnes qui en ont la charge	50 % des examens nationaux volontaires signalent les politiques, textes législatifs, stratégies et autres mesures complets et dotés des ressources nécessaires qui visent à prévenir et à combattre la violence contre les enfants	70 % des examens nationaux volontaires signalent les politiques, textes législatifs, stratégies et autres mesures complets et dotés des ressources nécessaires qui visent à prévenir et à combattre la violence contre les enfants

Résultat 2 : les enfants, acteurs du développement durable

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

1.197 Le travail effectué dans le cadre du programme a permis que 61 examens nationaux volontaires soient élaborés grâce à la contribution des enfants et mettent en évidence la participation active des enfants à la réalisation des objectifs de développement durable, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 60.

1.198 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XVII).

Figure 1.XVII
Mesure des résultats : examens nationaux volontaires élaborés grâce à la contribution des enfants et qui mettent en évidence la participation active des enfants à la réalisation des objectifs de développement durable (résultat cumulé)

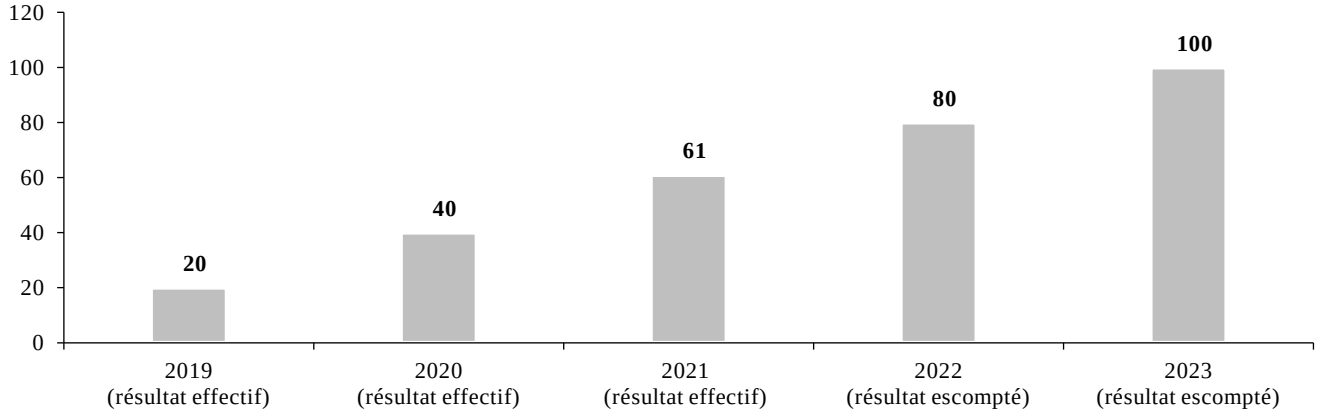

Résultat 3 : financement durable des services intersectoriels de protection de l'enfance et de prévention de la violence

Projet de plan-programme pour 2023

1.199 Les dépenses consacrées aux services intégrés et intersectoriels en faveur des enfants et des familles, notamment les services dédies à la protection de l'enfance, à la santé, à la santé mentale, à l'éducation, à la justice et à la protection sociale, sont un investissement essentiel pour bâtir des sociétés inclusives, saines, pacifiques, justes et résilientes. Elles sont très rentables pour les États Membres et essentielles au développement du capital humain. La Représentante spéciale s'est associée à d'autres parties prenantes pour recueillir des données et des exemples prometteurs d'États Membres qui ont évalué le coût de la violence contre les enfants et de la violence fondée sur le genre ainsi que le rendement de la prestation de services intégrés aux enfants et aux familles.

Enseignements tirés et changements prévus

1.200 L'enseignement tiré est le suivant : les activités de promotion des investissements dans des services intégrés et intersectoriels en faveur des enfants et des personnes qui en ont la charge peuvent être plus efficaces lorsqu'elles s'appuient sur des données factuelles concernant les coûts et le rendement de ces investissements. Compte tenu de cet enseignement, la Représentante spéciale aidera davantage d'États à évaluer ces coûts et rendements, notamment en partageant des données et des exemples prometteurs d'États qui ont déjà évalué le rendement des investissements dans des services intégrés et intersectoriels en faveur des enfants et des familles et en facilitant l'apprentissage par les pairs entre États dans ce domaine, l'accent étant mis sur la coopération Sud-Sud.

1.201 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.90).

Tableau 1.90
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat escompté)*	*2023 (résultat escompté)*
–	–	–	Les États Membres ont accès à des pratiques prometteuses et à	10 pays ont entrepris des analyses coûts-avantages du financement de

2019 (résultat effectif)	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat escompté)*	*2023 (résultat escompté)*
			des conseils pratiques pour évaluer le rendement élevé des investissements dans des services intersectoriels de prévention de la violence et de protection qui sont adaptés aux enfants et tiennent compte des questions de genre	services intersectoriels de prévention de la violence et de protection qui sont adaptés aux enfants et tiennent compte des questions de genre

Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.202 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

62/141, 67/152, 69/157, 70/137, 72/245, 73/155, 76/147	Droits de l'enfant	71/176, 75/166	Protection des enfants contre les brimades
		75/185	Les droits de l'homme dans l'administration de la justice

Produits

1.203 On trouvera dans le tableau 1.91 les produits retenus pour le programme.

Tableau 1.91
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2021*	*Produits livrés : 2021*	*Produits prévus : 2022*	*Produits prévus : 2023*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**1**	**2**	**2**	**2**
1. Rapports annuels destinés à l'Assemblée générale	1	1	1	1
2. Rapports annuels destinés au Conseil des droits de l'homme	–	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**2**	**4**	**4**	**4**
Réunions ou séances :				
3. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
4. Cinquième Commission	1	1	1	1
5. Troisième Commission	–	1	1	1
6. Conseil des droits de l'homme	–	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2021*	*Produits livrés : 2021*	*Produits prévus : 2022*	*Produits prévus : 2023*
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**2**	**2**	**–**	**–**
7. Laboratoire sur l'examen national volontaire et les effets de la violence sur la santé mentale des enfants	2	2	–	–
Publications (nombre de publications)	**4**	**4**	**5**	**4**
8. Examens nationaux volontaires : examen analytique	–	1	1	1
9. Children as agents of positive change : a mapping of children's initiatives (Les enfants, moteurs de changement : cartographie des initiatives des enfants)	–	1	1	1
10. Conseils pratiques sur la justice pour les enfants	–	–	1	–
11. Publications sur les questions prioritaires liées à la violence contre les enfants	4	2	2	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : activités de sensibilisation de haut niveau menées auprès des États Membres, des organisations régionales et d'autres parties prenantes clés, notamment des missions menées dans au moins 10 États Membres de toutes les régions ; organisation ou coorganisation de 10 événements de haut niveau permettant de sensibiliser à la violence contre les enfants, d'échanger des pratiques prometteuses et de préconiser des mesures plus énergiques pour mettre fin à cette violence ; conseils d'experts et outils sur les questions de politique générale à l'intention des États Membres et d'autres parties prenantes clés ; consultations avec 1 000 enfants environ.

Bases de données et supports numériques : base de données interactive mondiale cartographiant les initiatives de participation des enfants dans différentes régions.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : produits de communication et supports d'information ciblés selon les publics et les objectifs et visant à faire connaître le mandat, à fournir des informations actualisées sur les tendances et les questions d'actualité et à mettre en avant les progrès accomplis.

Relations extérieures et relations avec les médias : au moins cinq conférences et cinq communiqués de presse, dont des articles d'opinion et des tribunes d'experts.

Plateformes numériques et contenus multimédias : campagne de sensibilisation et de mobilisation sur les médias sociaux au sujet de la protection des enfants contre la violence ; supports multimédias produits et téléchargés dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies sur le site Web du Bureau ; supports de communication téléchargés quotidiennement sur les quatre comptes du Bureau sur les médias sociaux.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

1.204 On trouvera dans les tableaux 1.92 à 1.94 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.92
Évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Postes	1 943,9	1 752,5	–	–	–	–	–	1 752,5
Autres dépenses de personnel	–	113,8	–	–	–	–	–	113,8
Dépenses de représentation	–	0,6	–	–	–	–	–	0,6
Consultants	248,6	138,6	–	–	–	–	–	138,6
Voyages du personnel	51,0	101,3	–	–	–	–	–	101,3
Services contractuels	207,6	187,6	–	–	–	–	–	187,6
Frais généraux de fonctionnement	35,1	26,1	–	–	–	–	–	26,1
Fournitures et accessoires	0,6	4,8	–	–	–	–	–	4,8
Mobilier et matériel	8,8	6,5	–	–	–	–	–	6,5
Total	**2 495,7**	**2 331,8**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2 331,8**

Tableau 1.93
Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023
(Nombre de postes)

	Nombre	*Informations sur les postes*
Effectif approuvé pour 2022	10	1 SSG, 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 G(1eC), 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2023	10	1 SSG, 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 G(1eC), 1 G(AC)

Tableau 1.94
Postes proposés, par catégorie et par classe
(Nombre de postes)

		Changements				
Catégorie et classe	*Effectif approuvé pour 2022*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2023*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SSG	1	–	–	–	–	1
P-5	1	–	–	–	–	1

Catégorie et classe	*Effectif approuvé pour 2022*	*Changements*				*Effectif proposé pour 2023*
		Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	
P-4	3	–	–	–	–	3
P-3	3	–	–	–	–	3
Total partiel	**8**	**–**	**–**	**–**	**–**	**8**
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1eC)	1	–	–	–	–	1
G(AC)	1	–	–	–	–	1
Total partiel	**2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**
Total	**10**	**–**	**–**	**–**	**–**	**10**

1.205 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.95 à 1.97 et dans la figure 1.XVIII.

1.206 Comme le montrent les tableaux 1.95 1) et 1.96 1) ci-dessous, les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 2 331 800 avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2022.

Tableau 1.95
Évolution des ressources financières, par source de financement et composante
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Programme de travail	2 495,7	2 331,8	–	–	–	–	–	2 331,8
Total partiel (1)	**2 495,7**	**2 331,8**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2 331,8**

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (estimations)*	*Changements*	*2023 (prévisions)*
Programme de travail	469,8	476,9	–	476,9
Total partiel (2)	**469,8**	**476,9**	**–**	**476,9**
Total	**2 965,5**	**2 808,7**	**–**	**2 808,7**

Tableau 1.96
Postes proposés pour 2023, par source de financement et composante
(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

Composante	*Effectif approuvé pour 2022*	*Changements*				*Effectif proposé pour 2023*
		Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	
Programme de travail	10	–	–	–	–	10
Total partiel (1)	**10**	**–**	**–**	**–**	**–**	**10**

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	*2022 (estimations)*	*Changements*	*2023 (prévisions)*
Programme de travail	1	–	1
Total partiel (2)	**1**	**–**	**1**
Total	**11**	**–**	**11**

Tableau 1.97
Évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	*2022 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 943,9	1 752,5	–	–	–	–	–	1 752,5
Autres objets de dépense	551,7	579,3	–	–	–	–	–	579,3
Total	**2 495,7**	**2 331,8**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2 331,8**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8	–	–	–	–	–	8
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2
Total		**10**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**10**

Figure 1.XVIII
Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

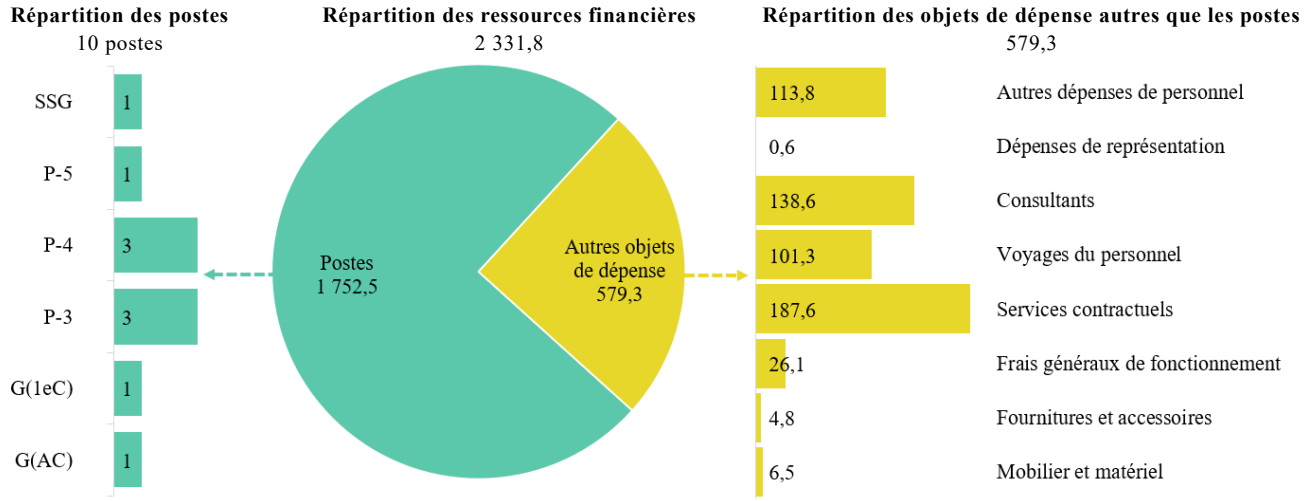

Ressources extrabudgétaires

1.207 Comme le montrent les tableaux 1.95 2) et 1.96 2), l'Office devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces, qui lui serviront à exécuter ses mandats, en complément des ressources du budget ordinaire. En 2023, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 476 900 dollars, ce qui permettra de financer un poste (P-3), comme indiqué dans le tableau 1.96 2). Ces ressources aideront le Bureau à mener diverses activités et à élargir la portée de son action et de ses campagnes, à renforcer l'exécution de son programme de travail et à améliorer la prestation d'un appui et de conseils techniques aux États Membres, aux organisations régionales et aux autres partenaires. Les ressources extrabudgétaires représentent 17,0 % des ressources totales du présent chapitre.

1.208 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

1.209 On trouvera dans le tableau 1.98 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le Bureau s'efforce d'assurer le plein respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion en passant en revue les voyages prévus lors de la réunion hebdomadaire du personnel et en renforçant de manière stratégique sa planification du travail. Toutefois, en raison de circonstances imprévues telles que la réception tardive d'invitations et d'ordres du jour de réunions, le Bureau ne pourra pas toujours respecter les directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion.

Tableau 1.98
Respect des délais
(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	*2020 (taux effectif)*	*2021 (taux effectif)*	*2022 (taux prévu)*	*2023 (taux prévu)*
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	20	80	83	100	100

VII. Bureau de la Défenseuse des droits des victimes

Avant-propos

Conformément à la stratégie du Secrétaire général exposée dans son rapport de 2017 intitulé « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles : une nouvelle stratégie » (A/71/818), la Défenseuse des droits des victimes continuera d'institutionnaliser une démarche centrée sur les victimes dans l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Appuyée par le Bureau, elle multipliera ses activités de plaidoyer en vue d'introduire et de mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à renforcer les droits et la dignité des victimes, à leur donner de la visibilité, à faire prendre conscience des conséquences de l'exploitation et des atteintes sexuelles sur leur vie et à lutter contre la stigmatisation et la discrimination auxquelles elles se heurtent bien souvent.

La Défenseuse des droits des victimes continuera de rencontrer personnellement les victimes pour faire en sorte que leur point de vue éclaire l'action de l'Organisation, pour les aider à accéder à toute l'assistance possible (notamment en ce qui concerne les demandes de reconnaissance de paternité) et à reconstruire leur vie, pour réaffirmer l'importance du partenariat conclu entre l'Organisation et les États Membres, la société civile et les autres parties prenantes visant à ce que la prévention et la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles soient véritablement axées sur les droits des victimes, et pour garantir que les victimes sont respectées, entendues et écoutées, que leurs cas sont pris au sérieux et que les auteurs sont sanctionnés.

Sur le terrain, les activités du Bureau sont menées par quatre spécialistes hors classe des droits des victimes, qui sont les principales personnes référentes pour toutes les victimes et s'attachent à intégrer une stratégie centrée sur les victimes, non discriminatoire et tenant compte des besoins des femmes et des enfants dans toutes les activités de soutien et d'assistance. La Défenseuse des droits des victimes appuie la désignation d'autres défenseurs et défenseuses ou personnes référentes dans tous les contextes de maintien de la paix, d'aide humanitaire et de développement.

La Défenseuse des droits des victimes
(*Signé*) Jane **Connors**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

1.210 Le mandat de la Défenseuse des droits des victimes a été créé dans le cadre de la stratégie définie par le Secrétaire général dans son rapport de 2017 intitulé « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles : une nouvelle stratégie » (A/71/818). Il découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les résolutions 62/214, 71/278, 71/297 et 75/321. Cette stratégie a pour principal objectif de placer les victimes au centre de l'action menée dans tout le système des Nations Unies pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles. La Défenseuse des droits des victimes joue un rôle à l'échelle du système, ses activités de plaidoyer et son action s'étendant au maintien de la paix, à l'aide humanitaire et au développement. Au Siège, elle est appuyée par le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes. Son mandat est exécuté sur le terrain par des défenseurs et défenseuses des droits des victimes et des spécialistes hors classe des droits des victimes déployés en Haïti, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud.

Programme de travail

Objectif

1.211 L'objectif auquel le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes contribue est de faire en sorte que les droits et la dignité des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles soient placés au premier plan de l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies afin de prévenir et de combattre la commission d'actes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles par son personnel, en tenue ou civil, dans le contexte des opérations de maintien de la paix, de l'aide humanitaire et du développement, ou par des forces autres que les forces des Nations Unies, agissant sous mandat du Conseil de sécurité.

Stratégie et facteurs externes pour 2023

1.212 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la Défenseuse des droits des victimes :

a) Continuera d'intervenir assidûment auprès des États Membres, des entités, organismes, fonds et programmes des Nations Unies, d'autres organismes intergouvernementaux, des gouvernements nationaux et services de l'État, de la société civile, et d'autres acteurs, afin de les sensibiliser davantage aux conséquences délétères que l'exploitation et les atteintes sexuelles ont sur les victimes et sur le travail de toutes les composantes du système des Nations Unies, et de veiller à ce que l'assistance aux victimes se fasse de manière intégrée, comme prévu à l'annexe de la résolution 62/214 de l'Assemblée générale ;

b) Continuera de concrétiser sur le terrain l'engagement pris de placer les droits et la dignité des victimes au centre de l'action, grâce à un réseau de spécialistes hors classe des droits des victimes et de personnes référentes chargées des droits des victimes, qui serviront de principaux interlocuteurs pour toutes les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et veilleront à ce que celles-ci reçoivent assistance et soutien, en les accompagnant lors des enquêtes et de l'examen de leurs dénonciations et en leur communiquant des informations sur la suite qui y est donnée, notamment en ce qui concerne les demandes de reconnaissance de paternité et de pension alimentaire ;

c) Aidera les États Membres à exécuter le Programme 2030, et en particulier à atteindre l'objectif de développement durable n° 5 en aidant à éliminer de la vie publique et de la vie privée, entre autres, la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation, ainsi que l'objectif 16, qui vise entre autres choses, à mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants ;

d) Continuera de collaborer avec l'ensemble du système des Nations Unies afin d'élaborer des politiques et d'offrir des conseils pratiques, notamment en ce qui concerne l'intégration d'une démarche centrée sur les victimes dans les activités d'assistance, et fournira des conseils aux spécialistes hors classe des droits des victimes, aux personnes référentes chargées des droits des victimes et aux autres acteurs sur le terrain ;

e) Fournira des orientations concernant les risques éventuels d'augmentation des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles du fait de la pandémie de COVID-19 et les effets négatifs que peut avoir la pandémie sur l'assistance aux victimes, de sorte que celles-ci puissent bénéficier d'actions préventives et continuer de recevoir des services et un soutien en temps voulu ;

f) Cherchera à renforcer les mécanismes de dénonciation et à contribuer à instaurer un climat dans lequel les victimes sont encouragées à se manifester, afin de faire en sorte que la COVID-19 et les contraintes liées à la pandémie n'empêchent pas les victimes de dénoncer les fautes et d'accéder à l'aide et aux services.

1.213 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, on a continué de tirer parti de manière systématique, dans le projet de plan-programme pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de COVID-19. Parmi les exemples d'enseignements tirés et de meilleures pratiques, citons la tenue de réunions virtuelles, lorsque cela a été possible, lesquelles ont permis une plus large participation des États Membres, de la société civile et des autres parties prenantes. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme à l'objectif, à la stratégie et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.

1.214 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Une assistance adaptée aux besoins individuels des victimes ;

b) Une compréhension approfondie de la manière dont la priorité est donnée aux droits et à la dignité des victimes dans l'action menée par les composantes du système des Nations Unies, les partenaires d'exécution et au-delà ;

c) La création et le maintien d'un environnement de confiance entre les victimes et les organismes des Nations Unies sur le terrain, dans lequel elles se sentent encouragées à déposer plainte, et sont assurées d'être respectées et de recevoir soutien, assistance et protection ;

d) Une collaboration plus étroite à l'échelle du système aux fins de l'application du principe de responsabilité, y compris le règlement des demandes de reconnaissance de paternité et des demandes de pension alimentaire, et l'accès aux services.

1.215 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :

a) Les nouveaux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles perpétrés par le personnel des Nations Unies et le personnel associé seront portés à la connaissance de la Défenseuse des droits des victimes, du Bureau et des spécialistes hors classe des droits des victimes ;

b) Les cas signalés antérieurement ne seront peut-être pas résolus ;

c) Les mesures de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles prises à l'échelle du système sont guidées par une approche centrée sur les victimes ;

d) Les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont un besoin continu de soutien et d'assistance pour reconstruire leur vie ;

e) Il est de plus en plus reconnu, en dehors du système des Nations Unies, qu'il faut urgemment établir des partenariats solides reposant sur une démarche centrée sur les victimes.

1.216 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau continuera de travailler avec le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il continuera d'aider le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales à suivre les indicateurs qui mesurent les progrès accomplis dans la prévention de l'exploitation sexuelle, des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel dans les organisations multilatérales. Il maintiendra ses liens avec l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme dans les domaines de la sensibilisation, de la formation et du renforcement des capacités des acteurs nationaux, ainsi que pour ce qui est de fournir une assistance aux victimes dans tous les États et toutes les juridictions nationales.

1.217 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau continuera de s'employer, en collaboration avec le Comité permanent interorganisations, notamment avec son (sa) champion(ne) de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel, à ce que les victimes soient placées au centre de l'exécution de son plan visant à améliorer rapidement la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le cadre de l'action humanitaire au niveau national. Il accélérera l'exécution de ses travaux concernant les moyens de faciliter l'aide et l'assistance juridiques aux victimes. La Défenseuse des droits des victimes continuera de collaborer avec l'Équipe spéciale du CCS chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie centrée sur les victimes, de manière que l'action menée dans le domaine du harcèlement sexuel soit alignée avec celle engagée contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

1.218 Le Bureau continuera de coopérer avec le Bureau de la Coordonnatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Il collaborera avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et avec le Bureau des affaires juridiques, afin de faciliter le règlement plus rapide et plus efficace des demandes de reconnaissance de paternité et des demandes de pension alimentaire présentées à la suite d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, notamment en mettant au point une procédure harmonisée pour le traitement de ces demandes. Il continuera de collaborer avec le Département pour faciliter la soumission de propositions de projets à mener dans le cadre du fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Il coopérera avec le Bureau de la coordination des activités de développement et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui exercent des fonctions dans le domaine des droits des victimes et de l'assistance aux victimes comme prévu dans le cadre de gestion et de responsabilité du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

1.219 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. La plupart des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles sont des femmes et des filles, et la plupart des auteurs sont des hommes. La Défenseuse des droits des victimes considère que la discrimination contre les femmes et les filles, qui est profondément ancrée et se manifeste dans les lois et les politiques, l'inégalité des rapports de force et l'inégalité de genre, est au cœur même de ces fautes. Elle entend que les hommes et les garçons, en particulier ceux qui se trouvent dans des situations vulnérables, peuvent être victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et se heurter à des obstacles qui les empêchent de les dénoncer. Elle souligne que les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles peuvent être blessées, subir des préjudices et avoir peur, subir des représailles, se sentir abandonnées, être exclues de leur communauté ou être stigmatisées et elle recommande vivement que les interventions et les mesures soient pensées et

mises en œuvre de manière à donner aux victimes les moyens de participer à tout ce qui les concerne et à favoriser leur inclusion.

1.220 La Défenseuse des droits des victimes souligne qu'il importe d'adapter les réponses, car chaque victime est différente et peut être affectée par des formes de discrimination croisées, interconnectées et multiples, notamment fondées sur la race, le genre, l'orientation sexuelle, l'âge, l'origine ethnique ou la situation migratoire, ou encore le handicap, comme cela est précisé dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. Les spécialistes hors classe des droits des victimes continueront d'être les personnes de référence principales pour toutes les victimes et prendront les mesures nécessaires pour qu'une stratégie centrée sur les victimes, non discriminatoire et tenant compte des besoins des femmes et des enfants soit intégrée dans toutes les activités de soutien et d'assistance.

Activités d'évaluation

1.221 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2021 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2023 :

a) Les résultats et les enseignements tirés de l'enquête menée en vue de recueillir des informations concernant les services, les capacités et les stratégies en matière de droits des victimes dans les 13 pays participant au projet pilote d'inventaire (achevé en mai 2020 et mis à jour en 2021), qui ont montré que des progrès avaient été réalisés, mais que des lacunes importantes subsistaient ;

b) Évaluation du Bureau des services de contrôle interne concernant les activités visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles perpétrées par des membres du personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ou du personnel apparenté et à apporter un soutien aux victimes (A/75/820).

1.222 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2023. Par exemple, dans son rapport de 2021, le Bureau des services de contrôle interne a recommandé que le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes élabore, en collaboration avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, le Département des opérations de paix et les missions, une procédure de traitement des demandes de reconnaissance de paternité, de l'enregistrement à la clôture du dossier, portant notamment sur la manière de communiquer avec les victimes et sur le suivi des affaires.

1.223 Il est prévu de procéder en 2023 à l'évaluation des activités du Bureau et de leurs effets depuis sa création en janvier 2019.

Exécution du programme en 2021

Élaboration de principes pour la promotion d'une vision commune d'une démarche centrée sur les victimes dans la lutte contre le harcèlement sexuel dans le système des Nations Unies

1.224 De concert avec des représentants de la Banque mondiale, la Défenseuse des droits des victimes a codirigé un projet initié par l'Équipe spéciale du CCS chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies, qui visait à appuyer une approche cohérente et centrée sur les victimes du harcèlement sexuel, en tenant compte de l'environnement de travail actuel, y compris l'augmentation des modalités de travail à distance et en ligne. Ces travaux ont abouti à un document d'orientation portant sur la promotion d'une vision commune de l'approche centrée sur les victimes à adopter dans le cadre de la lutte contre le harcèlement sexuel dans le système des Nations Unies, qui comprend des principes généraux approuvés en juillet 2021 par le Comité de haut niveau sur la gestion. Une enquête visant à recueillir les expériences des victimes dans leurs démarches auprès des mécanismes institutionnels de lutte contre le harcèlement

sexuel a également été élaborée afin d'aider les organismes à davantage placer les victimes au centre de leur action.

1.225 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.99).

Tableau 1.99
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat effectif)*
–	–	Le Comité de haut niveau sur la gestion a approuvé les principes fondamentaux relatifs à la promotion d'une vision commune d'une démarche centrée sur les victimes dans la lutte contre le harcèlement sexuel dans le système des Nations Unies

Conséquences de la pandémie

1.226 La poursuite de la pandémie de COVID-19 en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier sur la capacité de la Défenseuse à rencontrer les victimes sur le terrain et à défendre leurs dossiers. Bien que le Bureau ait rencontré les victimes virtuellement lorsque cela était nécessaire, cette manière d'opérer s'est avérée moins efficace que des rencontres en personne. Néanmoins, la Défenseuse des droits des victimes et l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme ont organisé une manifestation conjointe sur le thème du renforcement au sein du système des Nations Unies d'une action centrée sur les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles grâce à des partenariats avec les institutions nationales chargées des droits humains, qui a été coparrainée par plusieurs États Membres. Les restrictions s'étant assouplies, la Défenseuse des droits des victimes s'est rendue au Kenya fin 2021. Le (la) spécialiste des questions politiques s'est rendu(e) en République centrafricaine en octobre 2021 dans le cadre des activités d'une équipe pluridisciplinaire chargée d'évaluer les facteurs ayant pu contribuer à l'augmentation des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : amélioration de la stratégie centrée sur les victimes à l'échelle du système[2]

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

1.227 Le travail effectué dans le cadre du programme a contribué à renforcer la mise en œuvre d'une approche centrée sur les victimes à l'échelle du système, notamment par la désignation de personnes référentes pour les droits des victimes au Guatemala et au Népal et le déploiement de spécialistes hors classe des droits des victimes en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir l'adoption d'une politique cadre définissant la stratégie fondée sur les droits des victimes en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles et la formulation de directives pour son application. La cible n'a pas été atteinte car il a fallu organiser de nouveaux débats à l'échelle du système pour faire accepter le projet.

[2] Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 1)].

1.228 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.100).

Tableau 1.100
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat escompté)*	*2023 (résultat escompté)*
Consolidation de leur travail par les deux défenseurs et défenseuses des droits des victimes sur le terrain et les deux spécialistes hors classe des droits des victimes	Compréhension par toutes les entités du système des Nations Unies et les autres parties prenantes de l'importance du déploiement de défenseurs et défenseuses des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles sur le terrain	Déploiement de quatre spécialistes hors classe des droits des victimes en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud Nomination de deux personnes référentes pour les droits des victimes au Guatemala et au Népal	Formation d'un réseau de spécialistes hors classe des droits des victimes/défenseurs des droits des victimes sur le terrain, qui permet de consolider une stratégie centrée sur les victimes sur le terrain	Expansion du réseau de spécialistes hors classe des droits des victimes et de personnes référentes pour les droits des victimes dans les domaines de la paix, de l'aide humanitaire et du développement

Résultat 2 : les victimes connaissent leurs droits et savent comment les faire valoir

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

1.229 Le travail effectué dans le cadre du programme a aidé à sensibiliser les victimes à leurs droits et à la manière de les faire valoir, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir : a) l'approbation de la déclaration sur les droits des victimes par le Groupe directeur de haut niveau sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ; b) l'élaboration de directives à l'intention du personnel des Nations Unies venant accompagner la déclaration sur les droits des victimes ; c) la mise au point d'une méthodologie permettant de recueillir les retours d'expérience des victimes en matière d'assistance et de soutien. Les cibles n'ont pas été atteintes car les consultations organisées en 2021 par le Groupe directeur de haut niveau concernant la déclaration ne s'achèveront qu'en 2022.

1.230 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.101).

Tableau 1.101
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat escompté)*	*2023 (résultat escompté)*
Organisation d'un atelier sur les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience, avec des experts nationaux et régionaux des droits	Consultations avec des représentants désignés des entités du système des Nations Unies aboutissant à un consensus sur un projet révisé de	Les victimes connaissent mieux leurs droits et savent mieux comment les faire valoir	Les victimes connaissent mieux leurs droits et savent mieux comment les faire valoir	Adoption par les acteurs du système des Nations Unies de directives et de pratiques révisées sur la fourniture d'une assistance, qui intègrent les

2019 (résultat effectif)	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat escompté)*	*2023 (résultat escompté)*
des victimes, et élaboration d'un premier projet de déclaration des droits des victimes	déclaration des droits des victimes Mise au point d'une méthodologie permettant de recueillir les retours d'expérience des victimes en matière d'assistance et de soutien		Adoption par les acteurs du système des Nations Unies de directives et de pratiques révisées sur la fourniture d'une assistance, qui intègrent pleinement les perspectives et les priorités des victimes	perspectives et les priorités des victimes

Résultat 3 : réalisation du droit des victimes à obtenir justice et réparation

Projet de plan-programme pour 2023

1.231 Dans le cadre de son mandat, la Défenseuse des droits des victimes aide à garantir que les victimes reçoivent l'assistance dont elles ont besoin, notamment en ce qui concerne l'accès aux services médicaux et juridiques, et bénéficient d'une formation pouvant les aider à reconstruire leur vie. Elle facilite le règlement des demandes de paternité et de pension alimentaire qui concernent le personnel des Nations Unies afin de réaliser les droits et la dignité des victimes et des enfants concernés. Ces demandes concernent souvent plusieurs juridictions, ce qui l'oblige à collaborer avec les États Membres pour ce qui est des moyens de donner suite à ces demandes dans les limites de leurs compétences.

1.232 La reconnaissance de paternité et les obligations de versement de pension alimentaire sont régies par le droit interne de l'État Membre dont le père ou la mère possède la nationalité et les litiges à ce sujet sont tranchés par les juridictions internes ou par d'autres juridictions, dans des jugements, des accords ou d'autres décisions judiciaires. Le rôle actuel de l'Organisation se limite à faciliter et à appuyer un processus visant à amener une personne à répondre de ses actes (le père supposé, normalement) conformément à la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté (résolution 62/214 de l'Assemblée générale, annexe) ainsi qu'aux structures et lois nationales de l'État Membre et aux institutions correspondantes. Le Bureau a tenu des consultations avec le Bureau des affaires juridiques concernant la création et la tenue d'une liste de réserve d'avocats.

Enseignements tirés et changements prévus

1.233 Les enseignements tirés sont les suivants : les victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par le personnel des Nations Unies continuent d'avoir des difficultés à accéder à un soutien juridique et à recevoir une assistance sur des questions juridiques impliquant plusieurs juridictions, notamment en ce qui concerne les demandes de reconnaissance de paternité et de pension alimentaire présentées dans le pays où l'acte a été commis. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre de procédures administratives, civiles ou pénales, sur la base de la méthodologie élaborée lors des consultations menées en 2021 à l'échelle du système, on établira et tiendra à jour une liste de réserve d'avocats et d'organisations d'aide juridictionnelle pouvant offrir aux victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par le personnel des Nations Unies et le personnel apparenté une assistance à titre gracieux. La méthodologie sera mise en œuvre en 2022 et mise à l'essai en 2023 dans les pays dotés de spécialistes hors classe des droits des victimes.

1.234 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.102).

Tableau 1.102
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat escompté)*	*2023 (résultat escompté)*
–	Consultation technique avec l'UNICEF et le HCDH sur l'aide juridictionnelle apportée aux victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles	Proposition de la Défenseuse des droits des victimes de créer et de tenir à jour une liste de réserve d'avocats en consultation avec le Bureau des affaires juridiques	Création d'une liste de réserve d'avocats bénévoles et d'organisations d'aide juridictionnelle visant à aider les victimes dans les pays où les Nations Unies ont une présence	Les victimes de quatre pays dotés de spécialistes hors classe des droits des victimes bénéficient d'une aide juridictionnelle fournie par des avocats et des organisations d'aide juridictionnelle figurant sur la liste de réserve

Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.235 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

62/214 Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté (annexe)

71/278 Action de l'Organisation des Nations Unies concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles

71/297 Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles

75/321 Action de l'Organisation des Nations Unies concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles

Produits

1.236 On trouvera dans le tableau 1.103 les produits retenus pour le programme.

Tableau 1.103
Bureau de la Défenseuse des droits des victimes : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2021*	*Produits livrés : 2021*	*Produits prévus : 2022*	*Produits prévus : 2023*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**2**	**4**	**4**	**4**
Réunions ou séances :				
1. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	2	2	2
2. Séances de la Cinquième Commission	1	2	2	2

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2021*	*Produits livrés : 2021*	*Produits prévus : 2022*	*Produits prévus : 2023*
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	**1**	**1**	**1**	**1**
3. Inventaire des services et des stratégies de défense des droits des victimes mis en place dans l'ensemble du système des Nations Unies	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**3**	**1**	**3**	**3**
4. Ateliers portant sur le mandat de la Défenseuse des droits des victimes, mené avec des organisations internationales et régionales, des institutions régionales et nationales de défense des droits humains et des défenseurs et commissaires régionaux et nationaux des droits des victimes	3	1	3	3
Publications (nombre de publications)	**2**	**2**	**2**	**2**
5. Rapport annuel sur les travaux de la Défenseuse des droits des victimes	2	2	1	2
6. Inventaire des services et des stratégies de défense des droits des victimes mis en place dans l'ensemble du système des Nations Unies	–	–	1	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**2**	**–**	**2**	**2**
7. Notes de cadrage sur les difficultés rencontrées par les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles	2	–	2	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : séances d'information à l'intention des États Membres ; webinaires avec des universités et des institutions académiques.

Les activités de plaidoyer régulièrement menées par la Défenseuse des droits des victimes, qui participe notamment à la retraite annuelle des coordonnatrices et coordonnateurs des opérations humanitaires, collabore avec les équipes de pays pour l'action humanitaire et prend part à l'examen externe du Comité permanent interorganisations concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, ont contribué à ce que les droits et la dignité des victimes deviennent une priorité de l'action humanitaire.

Rencontres régulières de la Défenseuse des droits des victimes avec les coordonnateurs et coordonnatrices résidents et avec les réseaux nationaux et régionaux de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, notamment dans le cadre de visites de pays.

Bases de données et supports numériques : banque de connaissances ; liste de réserve d'avocats.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : sensibilisation et création de matériel pédagogique sur les droits des victimes ; en collaboration avec le HCDH, l'Organisation internationale pour les migrations et l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat, élaboration d'un programme de formation destiné au personnel des Nations Unies, au personnel non fonctionnaire de l'ensemble du système et aux partenaires d'exécution.

Relations extérieures et relations avec les médias : interviews, articles d'opinion, communiqués de presse et tribunes d'experts.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web et comptes de médias sociaux consacrés aux domaines de travail.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

1.237 On trouvera dans les tableaux 1.104 à 1.106 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.104
Évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Poste	721,3	793,0	–	–	–	–	–	793,0
Autres dépenses de personnel	0,7	–	–	–	–	–	–	–
Voyages du personnel	38,6	42,8	–	–	–	–	–	42,8
Services contractuels	8,1	8,8	–	–	–	–	–	8,8
Frais généraux de fonctionnement	3,0	1,9	–	–	–	–	–	1,9
Fournitures et accessoires	0,2	1,6	–	–	–	–	–	1,6
Mobilier et matériel	1,0	–	–	–	–	–	–	–
Total	**772,9**	**848,1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**848,1**

Tableau 1.105
Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023
(Nombre de postes)

	Nombre	*Informations sur les postes*
Effectif approuvé pour 2022	4	1 SSG, 1 P-4, 1 P-3, 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2023	4	1 SSG, 1 P-4, 1 P-3, 1 G(AC)

Tableau 1.106
Postes proposés, par catégorie et par classe
(Nombre de postes)

		Changements				
Catégorie et classe	*Effectif approuvé pour 2022*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2023*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SSG	1	–	–	–	–	1
P-4	1	–	–	–	–	1
P-3	1	–	–	–	–	1
Total partiel	**3**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3**

Catégorie et classe	*Effectif approuvé pour 2022*	*Changements*				*Effectif proposé pour 2023*
		Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(AC)	1	–	–	–	–	1
Total partiel	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**
Total	**4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**4**

1.238 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.107 à 1.109 et dans la figure 1.XIX.

1.239 Comme le montrent les tableaux 1.107 1) et 1.108 ci-dessous, les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 848 100 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2022.

Tableau 1.107
Évolution des ressources financières, par source de financement et composante
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Programme de travail	772,9	848,1	–	–	–	–	–	848,1
Total partiel (1)	**772,9**	**848,1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**848,1**

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (prévisions)*	*Changements*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions)*
Programme de travail	65,2	536,0	(57,5)	(10,7)	478,5
Total partiel (2)	**65,2**	**536,0**	**(57,5)**	**(10,7)**	**478,5**
Total	**838,1**	**1 384,1**	**(57,5)**	**(4,2)**	**1 326,6**

Tableau 1.108
Postes proposés pour 2023, par source de financement et composante
(Nombre de postes)

Budget ordinaire

Composante	*Effectif approuvé pour 2022*	*Changements*				*Effectif proposé pour 2023*
		Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	
Programme de travail	4	–	–	–	–	4
Total	**4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**4**

Tableau 1.109
Évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	*2022 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Poste	721,3	793,0	–	–	–	–	–	793,0
Autres objets de dépense	51,6	55,1	–	–	–	–	–	55,1
Total	**772,9**	**848,1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**848,1**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	–	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	–	1
Total		**4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**4**

Figure 1.XIX
Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

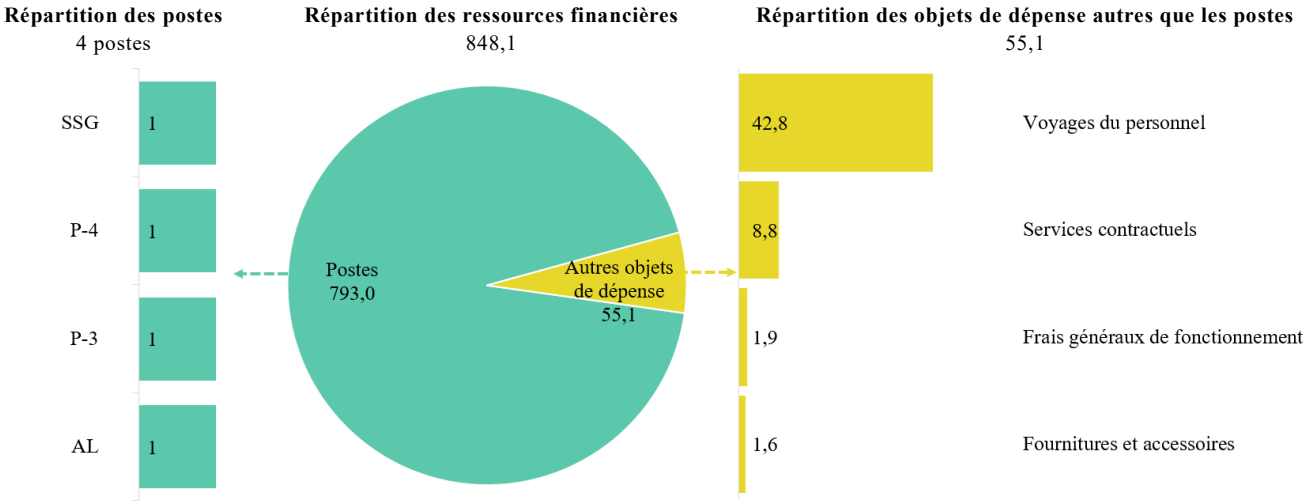

Ressources extrabudgétaires

1.240 Comme le montre le tableau 1.107 2), le Bureau devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces, qui lui serviront à exécuter ses mandats, en complément des ressources du budget ordinaire. Ces ressources, dont le montant est estimé à 478 500 dollars pour 2023, l'aideront à mener diverses activités et à élargir la portée de son action et de ses campagnes, à renforcer l'exécution de son programme de travail et à améliorer la prestation d'un appui et de conseils techniques aux États Membres, aux organisations régionales et aux autres partenaires. La diminution de 57 500 dollars s'explique principalement par l'achèvement de certains projets en 2022. Les ressources extrabudgétaires représentent 36,1 % des ressources totales du présent chapitre.

1.241 On trouvera dans le tableau 1.110 des informations sur le respect des délais d'achat des billets d'avion. Le Bureau s'efforcera de continuer d'améliorer la planification des voyages afin de mieux respecter ces délais.

Tableau 1.110
Respect des délais
(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	*2020 (taux effectif)*	*2021 (taux effectif)*	*2022 (taux prévu)*	*2023 (taux prévu)*
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	27	100	67	100	100

VIII. Bureau de la Coordonnatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles

Avant-propos

Le Bureau de la Coordonnatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles s'est intensivement employé, pendant cinq ans, à mener des activités de sensibilisation, à recenser les risques, à élaborer des outils et à institutionnaliser des processus à l'échelle du système afin de prévenir les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles et d'y répondre efficacement. Bien que des progrès importants aient été réalisés, compte tenu de l'ampleur des opérations humanitaires, des opérations de paix et des autres opérations menées partout dans le monde et de la vulnérabilité structurelle liée aux disparités économiques et sociales, encore exacerbée par les effets protéiformes de la pandémie, il est prévisible que des membres du personnel des Nations Unies se trouvent parfois dans des situations où le risque d'inconduite est plus élevé en raison de leur proximité avec des personnes en situation de vulnérabilité. Le Bureau doit continuer de mener ses activités afin d'ancrer davantage ces progrès, de renforcer les enseignements tirés à ce jour et d'œuvrer collectivement, dans le système des Nations Unies, à relever les défis dans ce domaine.

Les dirigeants doivent donner l'exemple et signifier clairement, par leurs paroles et par leurs actes, que l'exploitation et les atteintes sexuelles ne seront pas tolérées et que les auteurs seront amenés à rendre des comptes. Pour être efficaces, les initiatives et les politiques doivent s'accompagner d'un leadership clair à tous les niveaux et dans tous les contextes, en particulier dans les environnements où les Nations Unies ont pour mandat de protéger, d'aider et de servir les populations. Les dirigeants doivent mettre l'accent sur la responsabilité commune de signaler toute inconduite sexuelle et de lutter contre de tels comportements, notamment en intégrant cette responsabilité dans les contrats d'objectifs et le contrôle hiérarchique.

La forte rotation du personnel, en particulier aux postes de direction sur le terrain, exige de renforcer constamment les mesures visant à mieux faire connaître les politiques en vigueur en matière d'inconduite sexuelle. En consultation avec les chefs des entités des Nations Unies, la Coordonnatrice spéciale examinera la façon dont les visites de routine sur les sites opérationnels peuvent permettre de faire en sorte que le personnel demeure au fait des normes de conduite, et déterminera comment le système des Nations Unies peut renforcer le leadership et fournir un appui dans d'autres domaines.

Face à des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles persistants et généralisés, il est impératif de persévérer dans la lutte contre ces préjudices. Le Secrétaire général entend renforcer les mesures visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles en adoptant une approche plus offensive, notamment par la nomination d'un(e) secrétaire général(e) adjoint(e) qui assurera les fonctions de coordonnateur(trice) spécial(e) à plein temps et sera chargé(e) de fournir un appui spécialisé à l'ensemble du système des Nations Unies et d'examiner la possibilité de rendre les mesures de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles obligatoires dans le cadre de toutes les activités et de tous les programmes exécutés par l'ONU.

La Coordonnatrice spéciale
(*Signé*) Jane Holl **Lute**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

1.242 Le Bureau a été créé en février 2016, lorsque le Secrétaire général a nommé une coordonnatrice spéciale dont les fonctions consistaient à collaborer avec l'ensemble des bureaux, des départements et des organismes des Nations Unies en vue de renforcer les mesures prises par l'ONU pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles au Siège, où qu'elles soient commises, que ce soit au Siège et dans les autres centres ou dans les bases les plus reculées. Dans la résolution 70/286 de l'Assemblée générale et la résolution 2272 (2016) du Conseil de sécurité, l'Assemblée et le Conseil se sont félicités de la nomination de la Coordonnatrice spéciale et des efforts déployés par le Secrétaire général pour appliquer et renforcer la politique de tolérance zéro concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles, en particulier pour renforcer les mesures de prévention, de signalement, de répression et de réparation que prenait l'Organisation afin de favoriser l'application du principe de responsabilité en la matière. Dans sa résolution 71/278, l'Assemblée s'est félicitée de l'action que menait sans relâche le Secrétaire général pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, notamment de la nomination d'une coordonnatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, et de la création d'une équipe spéciale de haut niveau chargée d'élaborer d'urgence une stratégie claire et décisive en vue d'obtenir des améliorations visibles et quantifiables du dispositif de l'Organisation pour la prévention et la répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Elle a également réaffirmé son soutien aux efforts du Secrétaire général, du Bureau et des départements concernés visant à mettre en œuvre la politique de tolérance zéro, en particulier à renforcer les mécanismes de prévention, de signalement, de répression et de réparation de l'Organisation afin de promouvoir un plus grand respect du principe de responsabilité, et, à cet égard, a prié le Secrétaire général de continuer d'œuvrer en étroite consultation avec les États Membres à la mise en œuvre effective de la politique.

1.243 La Coordonnatrice spéciale dirige et supervise l'action menée dans l'ensemble du système des Nations Unies pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles afin d'harmoniser les approches, d'améliorer la coordination et de renforcer la coopération et la cohérence à l'échelle du système au moyen de procédures et de mécanismes concordants et de protocoles et d'outils normalisés.

Programme de travail

Objectif

1.244 L'objectif auquel le programme contribue est de renforcer les mesures prises par l'Organisation pour lutter contre les actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de faire en sorte que toute l'attention voulue soit accordée, au plus haut niveau, à la prévention et à la répression de tels actes dans le cadre d'une démarche axée sur la victime.

Stratégie et facteurs externes pour 2023

1.245 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau :

a) Mènera des activités en coordination avec les entités, les départements et les bureaux des Nations Unies, de manière à harmoniser les stratégies visant à prévenir et à réprimer l'exploitation et les atteintes sexuelles, qui consisteront à mettre sur pied des initiatives

d'atténuation des risques dans les trois piliers (paix, développement et aide humanitaire) du système des Nations Unies ;

b) Facilitera la mise en œuvre de la stratégie du Secrétaire général visant à lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les 30 fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et assurera le secrétariat des organes permanents créés par le Secrétaire général chargés de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, tels que le Groupe directeur de haut niveau sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, qui supervise la mise en œuvre de la stratégie susmentionnée ;

c) Examinera et comblera les lacunes au niveau des politiques et sur le plan opérationnel dans le traitement par l'ONU des affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui sont le fait de membres du personnel des Nations Unies, en tenue aussi bien que civil, et d'acteurs n'appartenant pas à l'Organisation ;

d) Consultera les organisations internationales, régionales et sous-régionales, les États Membres, les expert(e)s indépendant(e)s des Nations Unies en matière de droits humains, les organisations de la société civile, les institutions nationales de défense des droits humains, les établissements universitaires et les groupes de réflexion, selon les besoins, afin de s'assurer que les politiques et les efforts opérationnels déployés dans l'ensemble du système des Nations Unies tiennent compte des meilleures pratiques ;

e) Coordonnera le dispositif de notification établi par le Secrétaire général pour rendre publiques les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles ;

f) Appuiera une stratégie de communication efficace à l'échelle du système pour assurer un message public coordonné concernant les mesures prises par le système des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles ;

g) Travaillera en étroite collaboration avec les haut(e)s responsables de l'ensemble du système des Nations Unies afin de leur dispenser un appui et des conseils stratégiques pour que puissent être mises au point des stratégies globales de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi que pour renforcer la programmation conjointe des Nations Unies concernant les initiatives de prévention.

1.246 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, on a continué de tirer parti de manière systématique, dans le projet de plan-programme pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de COVID-19. Parmi les exemples d'enseignements tirés et de meilleures pratiques, citons l'utilisation régulière de plateformes virtuelles ou hybrides pour mener des réunions et des activités de sensibilisation visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme à l'objectif, à la stratégie et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.

1.247 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Élaboration et mise en œuvre de politiques et d'initiatives à l'échelle du système visant à prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles de manière cohérente et coordonnée ;

b) Sensibilisation du personnel des Nations Unies aux normes de conduite et à l'objectif de la mission des Nations Unies visant à faire évoluer la culture institutionnelle et à s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'exploitation et des atteintes sexuelles, y compris le déséquilibre entre les genres et l'abus d'autorité dû aux inégalités de pouvoir ;

c) Amélioration de la capacité du personnel des Nations Unies à s'adapter et à innover, notamment par l'utilisation de la technologie, en vue de renforcer la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et la lutte contre celles-ci.

1.248 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :

a) Il est prévu que les mesures visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles soient harmonisées dans l'ensemble du système des Nations Unies ;

b) Le personnel à tous les niveaux donne la priorité à l'élimination de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies ;

c) Il est reconnu que des capacités collectives en matière d'enquête indépendante sont nécessaires dans les situations à haut risque ; des structures institutionnelles sont mises en place à cet égard.

1.249 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau continuera de renforcer la coopération avec les organisations régionales, les autres organisations internationales et la société civile en vue d'aligner les normes minimales en matière de protection et de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. En outre, il s'emploiera à consolider son pouvoir de mobilisation et sa culture institutionnelle en matière d'égalité des genres et de tolérance zéro à l'égard de l'inconduite sexuelle, à créer un cadre mondial de coopération avec les États sur les questions de prévention et à renforcer la collaboration avec les populations, en particulier les groupes de femmes et les acteurs de terrain, ainsi que le soutien qu'il leur apporte.

1.250 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau continuera de collaborer avec les organismes, fonds et programmes, y compris le Comité permanent interorganisations et son (sa) champion(ne) de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel, afin de garantir une harmonisation des mandats pertinents et une action cohérente et unifiée. Le Bureau continuera de coopérer étroitement avec le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et d'autres entités pertinentes du système des Nations Unies afin d'harmoniser les messages destinés à l'extérieur portant sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et sur la lutte contre celles-ci. En outre, le Bureau collaborera étroitement avec le Bureau de la coordination des activités de développement et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents sur leurs rôles et responsabilités, conformément au cadre de gestion et de responsabilité du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Le Bureau continuera de servir de secrétariat au cercle de dirigeantes et de dirigeants unis dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies et l'action menée pour y faire face, composé de chefs d'État ou de gouvernement qui appuient activement la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Des réunions informelles d'expert(e)s avec les chefs d'État ou de gouvernement et les membres du cercle des dirigeantes et dirigeants seront organisées pour maintenir la dynamique politique de la stratégie du Secrétaire général visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

1.251 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, le déséquilibre entre les genres et les inégalités de pouvoir qui en découlent conduisent systématiquement à des comportements sexuels importuns. La Coordonnatrice spéciale constate que la plupart des victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles sont des femmes et des filles, et la plupart des auteurs sont des hommes. Elle considère que la discrimination contre les femmes et les filles, qui est profondément ancrée et se manifeste dans les lois et les politiques, l'inégalité des rapports de force et l'inégalité de genre, est au cœur même de ces fautes.

Activités d'évaluation

1.252 Le projet de plan-programme pour 2023 a été établi en tenant compte de l'évaluation effectuée par le Bureau des services de contrôle interne concernant les activités visant à prévenir et à combattre les actes d'exploitation et les atteintes sexuelles perpétrés par des membres du personnel du Secrétariat de l'Organisation ou du personnel apparenté (A/75/820), qui a été achevée en 2021.

1.253 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements de l'évaluation mentionnée plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2023. Par exemple, le Bureau des services de contrôle interne a souligné qu'il importait de disposer d'un dispositif d'application du principe de responsabilité et de mécanismes institutionnels permettant d'assurer une mobilisation et une cohésion continues dans l'ensemble du système des Nations Unies, et de renforcer les moyens mis en œuvre pour que la trousse d'information sur la gestion des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles soit utilisée efficacement, en particulier en ce qui concernait les entités ayant des opérations sur le terrain.

Exécution du programme en 2021

Une approche renforcée et cohérente, à l'échelle du système, de la prévention et de la répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles, sur les plans tant stratégique qu'opérationnel

1.254 Le Bureau a continué de promouvoir une approche renforcée et cohérente, à l'échelle du système, de la prévention et de la répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles, sur les plans tant stratégique qu'opérationnel, en faisant mieux connaître quels comportements étaient interdits et en préconisant une vigilance constante de la part de tout le personnel des Nations Unies. En collaboration avec les entités concernées, le Bureau a recensé et analysé les données disponibles à l'échelle du système afin de combler les lacunes constatées au niveau des politiques et sur le plan opérationnel dans la gestion de l'exploitation et des atteintes sexuelles par l'Organisation. Le Bureau a aidé le Secrétaire général à orienter et appuyer les travaux intégrés du Comité directeur de haut niveau chargé des questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles, notamment en élaborant et en mettant en œuvre des politiques de coordination intégrée, portant sur la prévention de ces actes, la suite donnée aux allégations et les stratégies de suivi appropriées et opportunes, y compris l'assistance aux victimes. Le Bureau s'est investi activement et régulièrement auprès du personnel des Nations Unies sur le terrain pour contribuer aux efforts visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

1.255 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.111).

Tableau 1.111
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat effectif)*
–	–	Le personnel des Nations Unies connaît mieux et comprend mieux les normes de conduite et l'objectif de la mission de l'Organisation, ce qui permet de faire évoluer la culture institutionnelle et de s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'exploitation et des atteintes sexuelles, y compris le déséquilibre

2019 (résultat effectif)	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat effectif)*
		entre les genres et l'abus d'autorité dû aux inégalités de pouvoir Les chefs des entités des Nations Unies et des équipes de pays ont mis en place 191 plans stratégiques et opérationnels comprenant des politiques et des normes de conduite en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles

Conséquences de la pandémie

1.256 La poursuite de la pandémie a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier sur la capacité du personnel du Bureau de se rendre dans les lieux d'affectation hors siège et sur la conduite des réunions en présentiel. Le Bureau a eu recours à des plateformes virtuelles pour mener des sessions de sensibilisation, de coordination et de formation lorsqu'il n'était pas possible de se déplacer.

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : les mesures d'atténuation et de gestion des risques mises en place dans les trois piliers du système des Nations Unies (paix, développement et aide humanitaire) ont porté leurs fruits

Projet de plan-programme pour 2023

1.257 Malgré les progrès manifestes qui ont été réalisés au cours des cinq dernières années pour renforcer les mesures de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, des allégations impliquant le personnel des Nations Unies continuent malheureusement de faire surface. En 2021, des allégations portées contre des membres du personnel de maintien de la paix déployés en République centrafricaine ont conduit au rapatriement d'un contingent militaire. Une commission indépendante créée par l'Organisation mondiale de la Santé a fait rapport sur des affaires mettant en cause des membres du personnel de l'Organisation chargés de lutter contre la dixième flambée de maladie à virus Ebola en République démocratique du Congo. Ces signalements montrent qu'il reste beaucoup à faire et qu'il faut redoubler d'efforts, en particulier compte tenu de l'ampleur des opérations humanitaires, des opérations de paix et des autres opérations menées par l'Organisation partout dans le monde.

1.258 Le système des Nations Unies comprend plus de 30 programmes, fonds et institutions spécialisées, qui disposent de leurs propres membres, dirigeants et budgets, et ne travaillent pas nécessairement de manière coordonnée. Il faut donc mettre en place un mécanisme intégré permettant de recenser les domaines dans lesquels il est possible de renforcer la collaboration et de mettre en œuvre des approches harmonisées et coordonnées pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Enseignements tirés et changements prévus

1.259 L'enseignement tiré est le suivant : la forte rotation du personnel, notamment aux postes de direction sur le terrain, exige de renforcer constamment les politiques et les initiatives de manière à garantir une mise en œuvre cohérente. Compte tenu de cet enseignement, le Bureau examinera la façon dont les visites de routine sur les sites opérationnels peuvent permettre de faire en sorte que le personnel demeure au fait des normes de conduite, et déterminera comment le système des Nations Unies peut renforcer le leadership et fournir un appui dans d'autres domaines. Ayant constaté les risques accrus

d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les contextes opérationnels, le Bureau appuiera l'élaboration de cadres de gestion des risques et d'une déclaration d'impact sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles pour toutes les nouvelles activités que l'ONU envisage de mener sur le terrain, afin de recenser et d'anticiper les risques prévisibles.

1.260 L'exploitation et les atteintes sexuelles représentent un risque omniprésent dans les opérations menées par l'Organisation. La compréhension et l'analyse des tendances et des constantes de ces comportements et des risques qui leur sont associés permettront à l'Organisation de mettre en place des mesures d'atténuation de ces risques. Le Bureau redoublera d'efforts pour trouver des approches intersectorielles de la gestion des risques et fera tout son possible pour promouvoir la mise en œuvre de stratégies harmonisées et coordonnées dans les plus de 30 programmes, fonds et institutions spécialisées affiliés au système, et travaillera plus étroitement encore avec le Comité permanent interorganisations, les entités des Nations Unies et les partenaires extérieurs afin de recenser les domaines où une plus grande collaboration est possible.

1.261 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.112).

Tableau 1.112
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat escompté)*	*2023 (résultat escompté)*
–	–	–	Une déclaration d'impact sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles est élaborée pour être mise en œuvre dans toutes les activités du système des Nations Unies sur le terrain, afin de recenser et d'anticiper les risques prévisibles	Les capacités de direction des commandants de niveau supérieur ou intermédiaire sont renforcées en matière de gestion des risques liés à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, de promotion d'une conduite et d'une discipline exemplaires et de prévention des comportements répréhensibles

Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.262 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

59/300 Étude d'ensemble d'une stratégie visant à éliminer l'exploitation et les abus sexuels dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

61/267 B Étude d'ensemble d'une stratégie visant à éliminer l'exploitation et les abus sexuels dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

62/63 Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies

62/214 Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté

71/278	Action de l'Organisation des Nations Unies concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles	72/312	Action de l'Organisation des Nations Unies concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles
71/297	Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles		

Résolutions du Conseil de sécurité

2272 (2016)	Exploitation et atteintes sexuelles	2436 (2018)	Performance des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Produits

1.263 On trouvera dans le tableau 1.113 les produits retenus pour le programme.

Tableau 1.113
Bureau de la Coordonnatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2021*	*Produits livrés : 2021*	*Produits prévus : 2022*	*Produits prévus : 2023*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)		**1**	**1**	**1**
1. Rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles		1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)		**–**	**4**	**4**
Réunions ou séances :				
2. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		–	2	2
3. Séances de la Cinquième Commission		–	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)		**–**	**5**	**5**
4. Séances de formation avec des organisations internationales et régionales et des coordonnateurs régionaux et nationaux chargés de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles		–	5	5
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)		**–**	**–**	**1**
5. Manuel sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles		–	–	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : séances d'information à l'intention des États Membres ; webinaires avec des universités et des institutions académiques.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : sensibilisation, formation et supports éducatifs, y compris la diffusion d'un document d'information sur les initiatives du Secrétaire général en matière de prévention et de répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles ; initiatives de sensibilisation.

Relations extérieures et relations avec les médias : interviews, articles d'opinion, communiqués de presse et tribunes d'experts.

Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et entretien du site Web et des comptes de médias sociaux consacrés aux domaines de travail.

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2021*	*Produits livrés : 2021*	*Produits prévus : 2022*	*Produits prévus : 2023*
E. Activités d'appui : réunions bimensuelles du groupe de travail chargé des questions d'exploitation et d'atteintes sexuelles, auxquelles participent environ 30 entités, départements et bureaux du système des Nations Unies ; enquête annuelle menée à l'échelle du système sur les faits et les perceptions du personnel des Nations Unies (civil, policier et militaire) afin d'obtenir des informations sur leur connaissance des normes de conduite et de comportement et, ainsi, prévenir et réprimer l'exploitation et les atteintes sexuelles.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

1.264 On trouvera dans les tableaux 1.114 à 1.116 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.114
Évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Poste	–	–	–	–	836,1	836,1	–	836,1
Voyages du personnel	–	–	–	–	77,3	77,3	–	77,3
Services contractuels	–	–	–	–	13,3	13,3	–	13,3
Frais généraux de fonctionnement	–	–	–	–	4,0	4,0	–	4,0
Fournitures et accessoires	–	–	–	–	1,2	1,2	–	1,2
Mobilier et matériel	–	–	–	–	5,0	5,0	–	5,0
Total	**–**	**–**	**–**	**–**	**936,9**	**936,9**	**–**	**936,9**

Tableau 1.115
Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023
(Nombre de postes)

	Nombre	*Informations sur les postes*
Effectif approuvé pour 2022	–	
Transformation	4	1 SGA, 1 P-5, 1 P-4 et 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2023	4	1 SGA, 1 P-5, 1 P-4, 1 G(AC)

Tableau 1.116
Postes proposés, par catégorie et par classe
(Nombre de postes)

		Changements				
Catégorie et classe	*Effectif approuvé pour 2022*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2023*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	–	–	–	1	1	1
P-5	–	–	–	1	1	1

		Changements				
Catégorie et classe	*Effectif approuvé pour 2022*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2023*
P-4	–	–	–	1	1	1
Total partiel	**–**	**–**	**–**	**3**	**3**	**3**
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(AC)	–	–	–	1	1	1
Total partiel	**–**	**–**	**–**	**1**	**1**	**1**
Total	**–**	**–**	**–**	**4**	**4**	**4**

1.265 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.117 à 1.119 et dans la figure 1.XX.

1.266 Comme le montre le tableau 1.117 1), les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 936 900 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 936 900 dollars par rapport à 2022. Cette variation découle d'autres changements.

Tableau 1.117
Évolution des ressources financières, par source de financement et composante
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

			Changements					
Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Programme de travail	–	–	–	–	936,9	936,9	–	936,9
Total partiel (1)	**–**	**–**	**–**	**–**	**936,9**	**936,9**	**–**	**936,9**

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (prévisions)*	*Changements*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions)*
Programme de travail	851,9	1 327,4	(1 050,0)	(79,1)	277,4
Total partiel (2)	**851,9**	**1 327,4**	**(1 050,0)**	**(79,1)**	**277,4**
Total	**851,9**	**1 327,4**	**(113,1)**	**(8,5)**	**1 214,3**

Tableau 1.118
Postes proposés pour 2023, par source de financement et composante
(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

		Changements				
Composante	*Effectif approuvé pour 2022*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2023*
Programme de travail	–	–	–	4	4	4
Total	**–**	**–**	**–**	**4**	**4**	**4**

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	*2022 (prévisions)*	*Changements*	*2023 (prévisions)*
Programme de travail	4	(4)	–
Total partiel (2)	**4**	**(4)**	**–**
Total	**4**	**–**	**4**

Tableau 1.119
Évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					
	2021 (dépenses effectives)	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Poste	–	–	–	–	836,1	836,1	–	836,1
Autres objets de dépense	–	–	–	–	100,8	100,8	–	100,1
Total	**–**	**–**	**–**	**–**	**936,9**	**936,9**	**–**	**936,9**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			–	–	3	3	–	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées			–	–	1	1	–	1
Total			**–**	**–**	**4**	**4**	**–**	**4**

Figure 1.XX
Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

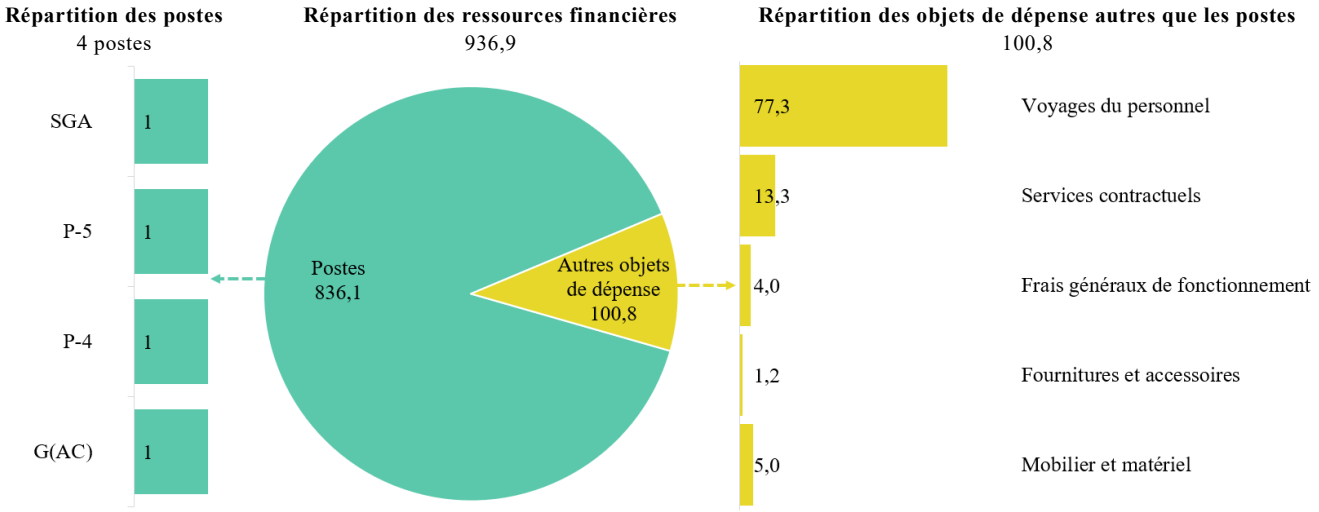

Explications concernant les variations, par facteur

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Autres changements

1.267 Comme le montrent les tableaux 1.117 1) et 1.118 1), les changements entraînent une augmentation de 936 900 dollars, qui tient à la transformation proposée de quatre postes [1 SGA, 1 P-5, 1 P-4 et 1 G(AC)] et aux ressources demandées en conséquence pour le Bureau au titre des autres objets de dépense, ces postes étant auparavant financés au moyen des ressources extrabudgétaires (voir annexe III). La transformation proposée fait suite à un examen des modalités actuelles de financement, qui a permis d'anticiper une diminution des ressources extrabudgétaires et de conclure à la nécessité d'assurer un financement plus durable à l'appui du Bureau et des activités de la Coordonnatrice spéciale, qui joue un rôle décisif dans l'amélioration des moyens d'action de l'Organisation face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.

Ressources extrabudgétaires

1.268 Comme le montrent les tableaux 1.117 et 1.118 2), le Bureau devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires, qui lui serviront à exécuter ses mandats, en complément des ressources du budget ordinaire. En 2023, ces ressources devraient s'élever à 277 400 dollars, et serviraient à aider le Bureau à mener à bien diverses activités, notamment l'élaboration d'un manuel sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, à couvrir les voyages officiels du personnel, notamment sur le terrain, et à financer les services contractuels et les frais généraux de fonctionnement du personnel fourni à titre gracieux. La diminution de 1 050 000 dollars par rapport aux prévisions de 2022 tient principalement au fait qu'il est proposé d'imputer sur le budget ordinaire quatre postes auparavant financés au moyen des ressources extrabudgétaires. Les ressources extrabudgétaires représentent 22,8 % des ressources totales du présent chapitre.

1.269 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

1.270 On trouvera dans le tableau 1.120 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le Bureau s'efforcera de continuer d'améliorer la planification des voyages afin de mieux respecter ces délais.

Tableau 1.120
Respect des délais
(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	*2020 (taux effectif)*	*2021 (taux effectif)*	*2022 (taux prévu)*	*2023 (taux prévu)*
Soumission de la documentation dans les délais	–	–	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	–	–	100	100	100

IX. Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies

Avant-propos

L'ONU est appelée à traiter des situations délicates sur des questions comme la paix, la sécurité, l'environnement et la santé, la finance mondiale et le développement durable, les droits de l'homme et l'aide humanitaire. Les membres du personnel de l'Organisation doivent de plus en plus souvent faire face à des difficultés et à des risques pour leur sécurité et leur santé physique et psychologique à mesure qu'ils s'adaptent aux évolutions de leur environnement professionnel. Dans un environnement de travail aussi complexe et diversifié, des différences, réelles ou supposées, entre points de vue, comportements ou modes de communication peuvent facilement déboucher sur un conflit.

L'Ombudsman de l'ONU continuera à œuvrer en faveur d'un environnement de travail favorable et constructif pour tout le personnel de l'Organisation, afin qu'il puisse œuvrer en subissant le moins d'interruptions possible et en se consacrant au maximum à l'exécution des tâches confiées par les États Membres.

Guidé par les principes que sont l'absence de formalisme, l'indépendance, la neutralité et la confidentialité, le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies gère les conflits en recourant à des moyens constructifs : discussion sur les options envisageables, rôle d'intermédiaire entre les parties, facilitation du dialogue, soutien personnalisé et médiation. Pour traiter les problèmes survenant dans le cadre professionnel, il continuera de mettre à la disposition des membres du personnel un espace sûr où ceux-ci pourront se livrer en toute confidentialité à une personne neutre, impartiale et indépendante capable d'aider à trouver des solutions. Cela est d'autant plus important que le personnel continue de s'adapter à de nouvelles méthodes de travail. Nous nous tenons à disposition pour aider le personnel et l'Organisation à rester efficaces et productifs.

En 2023, le Bureau continuera de répondre le plus rapidement possible à toutes les demandes de règlement amiable des conflits, par diverses méthodes d'optimisation des ressources et le recours à des moyens novateurs de rendre service au personnel travaillant pour l'ONU dans le monde entier.

L'Ombudsman de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Shireen L. **Dodson**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

1.271 Le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies est chargé de fournir, sur demande, des services de résolution des conflits confidentiels, impartiaux et indépendants pour traiter les problèmes liés au travail des membres du personnel. Il contribue ainsi à faire régner une atmosphère de travail harmonieuse, saine et productive dans toute l'Organisation.

1.272 Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment les résolutions 55/258 et 56/253. Le Bureau a été renforcé en application des résolutions 61/261 et 62/228, aux termes desquelles l'Assemblée a décidé de créer un Bureau intégré et décentralisé. Au paragraphe 16 de sa résolution 73/276, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de mettre en place, dans les limites des ressources disponibles, un projet pilote visant à proposer des services de règlement amiable des différends aux non-fonctionnaires. Au paragraphe 19 de sa résolution 75/248, l'Assemblée a engagé le Secrétaire général à poursuivre le projet pilote permettant aux non-fonctionnaires d'accéder aux services fournis par le Bureau dans la limite des ressources disponibles, et l'a prié de lui faire rapport à ce sujet dans son rapport suivant.

Programme de travail

Objectif

1.273 L'objectif auquel le Bureau contribue est d'assurer le bon fonctionnement de l'Organisation en offrant aux fonctionnaires qui s'estiment lésés un moyen efficace de demander réparation, ce qui permet d'instaurer des rapports plus harmonieux sur le lieu de travail.

Stratégie et facteurs externes pour 2023

1.274 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau :

a) fournira au personnel des services de règlement des conflits, articulés autour de trois grands axes : l'intervention dans les différents dossiers, les retours d'information systématiques et le renforcement des capacités de gestion des conflits aux fins d'une meilleure prévention des conflits ;

b) offrira au personnel un meilleur accès aux services de règlement des conflits, quel que soit le lieu de travail, y compris en assurant des services dans les six langues officielles de l'ONU, afin que tous les membres du personnel aient accès à la composante informelle de l'administration de la justice ;

c) organisera des ateliers sur la dignité par la civilité, à l'appui de l'initiative du Secrétaire général sur la civilité ;

d) favorisera et facilitera le dialogue entre les membres du personnel, à l'appui de l'initiative du Secrétaire général contre le racisme sur le lieu de travail et du plan d'action stratégique de l'Équipe spéciale pour l'éradication du racisme et la promotion de la dignité de toutes et tous à l'ONU.

1.275 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, on a continué de tirer parti de manière systématique, dans le projet de plan-programme pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements

apportés au Bureau en raison de la pandémie de COVID-19. Parmi les exemples d'enseignements tirés et de meilleures pratiques, citons l'utilisation continue de modalités virtuelles ou hybrides, selon les besoins, en plus des réunions en présentiel. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme à l'objectif, à la stratégie et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.

1.276 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Un environnement de travail plus harmonieux pour le personnel de l'ONU ;

b) Une Organisation fonctionnant de façon plus productive et plus efficace ;

c) Une meilleure compréhension, de la part du personnel et des responsables hiérarchiques, de l'importance de la résilience et de la flexibilité quand il s'agit de favoriser l'harmonie sur le lieu de travail.

1.277 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :

a) Les fonctionnaires, y compris celles et ceux qui exercent des fonctions d'encadrement, utilisent les moyens mis à leur disposition pour régler les contentieux administratifs dans le cadre des mécanismes informels existants ;

b) Les fonctionnaires appliquent les règles et règlements de l'ONU relatifs aux conditions d'emploi et s'inspirent des enseignements tirés de la jurisprudence du Tribunal du contentieux administratif et du Tribunal d'appel des Nations Unies ;

c) Le volume du contentieux reste tendanciellement stable.

1.278 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités et la coordination et la communication interorganisations, le Bureau des services d'ombudsman et de médiation continuera de collaborer avec les ombudsmans et médiateurs des entités des Nations Unies, afin de favoriser la cohésion et l'incidence, à l'échelle du système, des activités de règlement des conflits au travail. Il s'attachera également à renforcer la collaboration avec le système formel d'administration de la justice et à explorer les possibilités de renvoyer davantage de personnes de la procédure formelle à la procédure informelle.

1.279 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il continuera par exemple de tenir compte des questions de genre dans le cadre des services de résolution des conflits qu'il fournit et du recensement des problèmes structurels, grâce auquel il peut fournir un retour d'information sur les inégalités entre les genres, telles qu'elles ressortent des affaires dont il est saisi. Par ailleurs, il compile des données ventilées par genre.

1.280 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau s'emploiera à prendre en compte les besoins des personnes handicapées, en facilitant leur participation pleine et effective aux activités du Bureau à chaque fois que cela sera possible. Il travaillera à améliorer l'accessibilité de ses services, en veillant notamment à ce que les contenus utiles, tels que les informations communiquées au moyen de ses plateformes en ligne, soient accessibles aux personnes handicapées.

Activités d'évaluation

1.281 L'évaluation de la satisfaction des clients qui a été menée à bien en 2021 a orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2023.

1.282 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements de l'évaluation mentionnée plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2023. Par exemple, le Bureau

continuera de proposer des activités de perfectionnement relatives à la dignité pour tous dans le cadre de cafés de la civilité et d'ateliers Communauté, civilité et communication afin de promouvoir l'harmonie dans les environnements de travail, conformément à l'initiative du Secrétaire général contre le racisme sur le lieu de travail et aux travaux de l'Équipe spéciale pour l'éradication du racisme et la promotion de la dignité de toutes et tous à l'ONU.

1.283 Il est prévu de procéder à une évaluation de la satisfaction des clients en 2023.

Exécution du programme en 2021

Renforcement du règlement à l'amiable des conflits par des moyens virtuels

1.284 La pandémie s'est poursuivie en 2021, ce qui a compliqué le retour aux activités de médiation du Bureau sur site (en présentiel). Face à cette situation, le Bureau a assuré la plupart de ses activités, y compris les discussions avec les parties, les sessions de médiation et les visites dans les missions, au moyen de plateformes virtuelles. Les membres du personnel ont ainsi pu bénéficier de services informels de résolution des conflits lorsque les activités en présentiel n'étaient pas possibles en raison de la pandémie de COVID-19.

1.285 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XXI).

Figure 1.XXI
Mesure des résultats : nombre d'activités de médiation assurées virtuellement

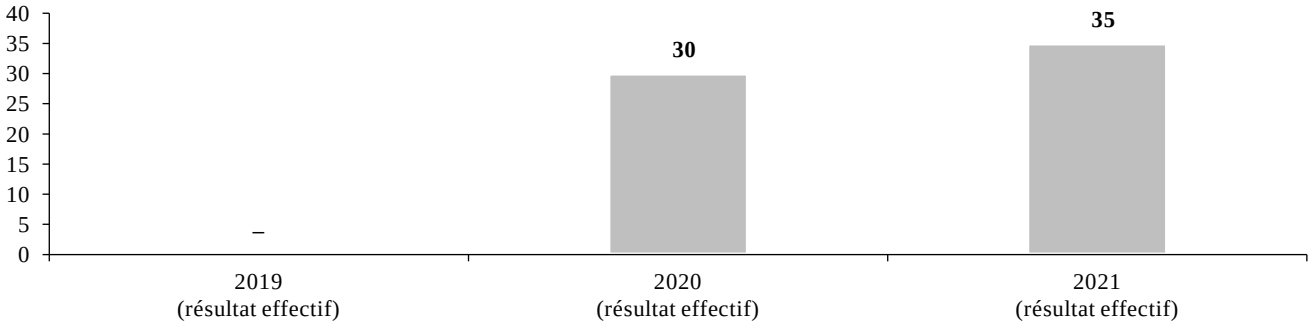

Conséquences de la pandémie

1.286 La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier du fait de l'annulation des services de résolution des conflits en présentiel. Lorsque les déplacements étaient impossibles, les réunions en présentiel ont dû être annulées. De ce fait, les plateformes virtuelles ont davantage été utilisées pour traiter les cas individuels. Cependant, certains membres du personnel étaient peu enclins à utiliser la plateforme pour discuter de leurs préoccupations. L'utilisation d'outils en ligne a été efficace dans une certaine mesure, mais leur utilité est limitée en raison de la nature sensible et confidentielle de la résolution des conflits. En outre, l'utilisation des plateformes en ligne s'est heurtée à des difficultés techniques dans certaines régions où la couverture numérique était moins bonne.

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : améliorer l'accès aux services de médiation

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

1.287 Le travail effectué dans le cadre du programme a contribué à améliorer l'accès aux services de médiation, qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 135 médiations menées par des services décentralisés.

1.288 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XXII).

Figure 1.XXII
Mesure des résultats : nombre d'affaires de médiation menées à bien grâce à la décentralisation des services (résultat cumulé)

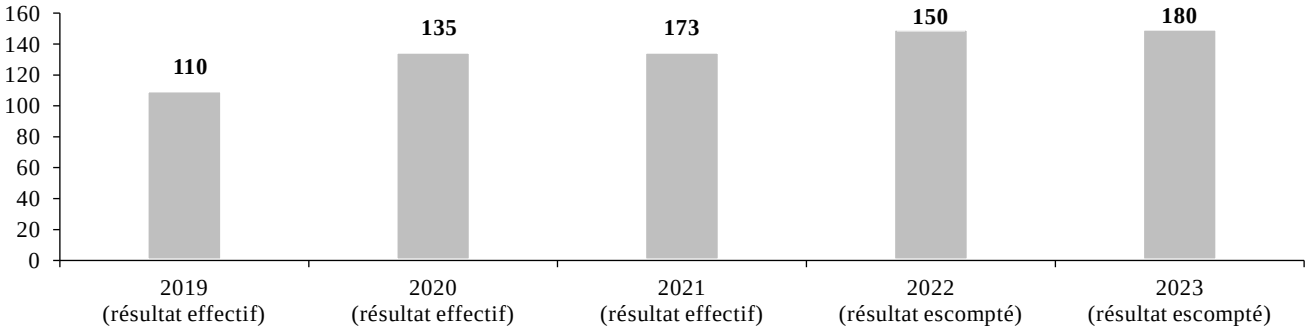

Résultat 2 : renforcer l'accès du personnel de terrain aux services

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

1.289 Le travail effectué dans le cadre du programme a contribué à améliorer l'accès du personnel de terrain aux services, le nombre de conflits résolus à l'amiable sur le terrain s'étant établi à 681, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 1 000 conflits résolus à l'amiable sur le terrain. La cible n'a pas été atteinte du fait de la pandémie, qui a limité les déplacements et les réunions en présentiel sur le terrain. En outre, les difficultés d'accès aux plateformes en ligne dans certaines régions ont limité la possibilité d'assurer des réunions virtuelles de résolution à l'amiable des conflits.

1.290 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XXIII).

Figure 1.XXIII
Mesure des résultats : nombre de conflits résolus à l'amiable sur le terrain

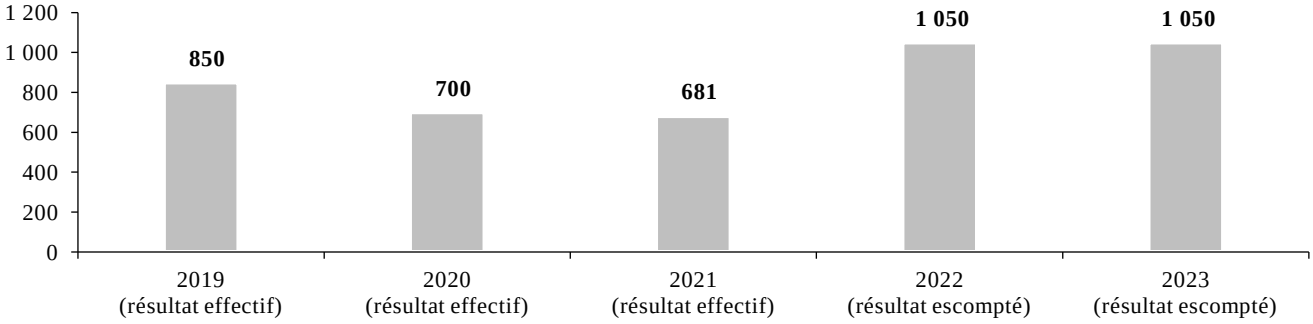

Résultat 3 : sensibiliser et former en vue de favoriser la dignité au moyen de la civilité sur le lieu de travail

Projet de plan-programme pour 2023

1.291 Environ 40 % des conflits liés au travail qui sont portés à l'attention du Bureau découlent d'un manque de civilité lié, par exemple, à un manque de respect et à des mauvais traitements, à des problèmes de communication, à une ambiance délétère au sein de l'équipe et à un moral en berne. Le Bureau a contribué au lancement de deux initiatives, La dignité par la civilité et Éradication du racisme et promotion de la dignité de toutes et tous, que sont venus compléter un site Web mondial et des activités de formation et de communication visant à sensibiliser le personnel.

Enseignements tirés et changements prévus

1.292 L'enseignement tiré est le suivant : en tant que facilitateur neutre, le Bureau peut apporter une valeur ajoutée à l'initiative spéciale du Secrétaire général sur la lutte contre le racisme, en complément de l'initiative sur la civilité. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du programme, on accompagnera l'application du plan d'action stratégique du Secrétaire général sur l'éradication du racisme et la promotion de la dignité pour toutes et tous à l'ONU en sensibilisant davantage le personnel au respect du principe de dignité, tout en élargissant la portée de l'initiative La dignité par la civilité. En particulier, le Bureau intensifiera son offre d'activités de cafés de la civilité et d'ateliers Communauté, civilité et communication.

1.293 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.121).

Tableau 1.121
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat escompté)*	*2023 (résultat escompté)*
Consensus au sein de l'Organisation sur la nécessité de faire de la civilité une priorité	Le personnel est sensibilisé et formé de manière à favoriser la dignité au moyen de la civilité sur le lieu de travail	Le site collaboratif mondial (outil de collaboration en ligne) et les trousses à outils et supports de communication correspondants sont mis en service	Le personnel est sensibilisé au respect du principe de dignité, tel qu'il est énoncé dans la Charte des Nations Unies, dans le cadre de ses activités et de ses échanges quotidiens	La dignité est renforcée au moyen d'initiatives de civilité et de nouvelles actions de sensibilisation et de formation destinées à favoriser la dignité

Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.294 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

55/258	Gestion des ressources humaines
56/253	Questions relatives au budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003
65/290	Renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir
62/228 ; 73/276 ; 74/258 ; 75/248 ; 76/242	Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

Produits

1.295 On trouvera dans le tableau 1.122 les produits retenus pour le programme.

Tableau 1.122
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2021*	*Produits livrés : 2021*	*Produits prévus : 2022*	*Produits prévus : 2023*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts, et des travaux de nature judiciaire				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**1**	**1**	**1**	**1**
1. Rapport destiné à l'Assemblée générale	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**6**	**6**	**6**	**6**
Réunions ou séances :				
2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	2	2	2	2
3. Cinquième Commission	3	3	3	3
4. Sixième Commission	1	1	1	1
E. Activités d'appui				
Renforcement des capacités du personnel au moyen d'ateliers Dignité par la civilité et Éradication du racisme et promotion de la dignité de toutes et tous à l'ONU.				
Justice interne et contrôle interne : services de règlement des différends à l'amiable, en présentiel ou à distance, à l'attention du personnel ; analyse des causes profondes des conflits et retour d'information sur les obstacles structurels à une amélioration des conditions de travail ; activités de sensibilisation et de renforcement des compétences en matière de conflits (séances d'information, groupes de discussion thématiques, ateliers) ; tenue du site Web dans les six langues de l'Organisation et distribution d'imprimés sur le règlement des conflits.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

1.296 On trouvera dans les tableaux 1.123 à 1.125 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.123
Évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Postes	3 609,9	3 580,9	–	–	–	–	–	3 580,9
Autres dépenses de personnel	21,2	109,0	–	–	–	–	–	109,0
Consultants	31,2	32,2	–	–	–	–	–	32,2
Voyages du personnel	10,1	49,7	–	–	–	–	–	49,7
Services contractuels	79,2	70,0	–	–	–	–	–	70,0
Frais généraux de fonctionnement	18,6	45,1	–	–	–	–	–	45,1
Fournitures et accessoires	0,6	10,0	–	–	–	–	–	10,0
Mobilier et matériel	15,4	1,9	–	–	–	–	–	1,9
Total	**3 786,2**	**3 898,8**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3 898,8**

Tableau 1.124
Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023[a]
(Nombre de postes)

	Nombre	*Informations sur les postes*
Effectif approuvé pour 2022	21	1 SSG, 1 D-1, 7 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 5 G(AC), 3 AL
Effectif proposé pour 2023	21	1 SSG, 1 D-1, 7 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 5 G(AC), 3 AL

[a] On trouvera à l'annexe III des informations sur les changements relatifs aux postes.

Tableau 1.125
Postes proposés, par catégorie et par classe
(Nombre de postes)

		Changements				
Catégorie et classe	*Effectif approuvé pour 2022*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2023*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SSG	1	–	–	–	–	1
D-1	1	–	–	–	–	1

Catégorie et classe	*Effectif approuvé pour 2022*	*Changements*				*Effectif proposé pour 2023*
		Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	
P-5	7	–	–	–	–	7
P-4	2	–	–	–	–	2
P-3	2	–	–	–	–	2
Total partiel	**13**	**–**	**–**	**–**	**–**	**13**
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(AC)	5	–	–	–	–	5
AL	3	–	–	–	–	3
Total partiel	**8**	**–**	**–**	**–**	**–**	**8**
Total	**21**	**–**	**–**	**–**	**–**	**21**

1.297 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.126 à 1.128 et dans la figure 1.XXIV.

1.298 Comme le montrent les tableaux 1.126 1) et 1.127 1), les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 3 898 800 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2022.

Tableau 1.126
Évolution des ressources financières, par source de financement et composante
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Programme de travail	3 786,2	3 898,8	–	–	–	–	–	3 898,8
Total partiel (1)	**3 786,2**	**3 898,8**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3 898,8**

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (prévisions)*	*Changements*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions)*
Programme de travail	1 805,3	2 644,9	116,2	4,4	2 761,1
Total partiel (2)	**1 805,3**	**2 644,9**	**116,2**	**4,4**	**2 761,1**

3) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (estimations)*	*Changements*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions)*
Programme de travail	140,6	310,0	–	–	310,0
Total partiel (3)	**140,6**	**310,0**	**–**	**–**	**310,0**
Total	**5 732,1**	**6 853,7**	**116,2**	**1,7**	**6 969,9**

Tableau 1.127
Postes proposés pour 2023, par source de financement et composante
(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

		Changements				
Composante	*Effectif approuvé pour 2022*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2023*
Programme de travail	21	–	–	–	–	21
Total partiel (1)	**21**	**–**	**–**	**–**	**–**	**21**

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

Composante	*2022 (prévisions)*	*Changements*	*2023 (prévisions)*
Programme de travail	9	–	9
Total partiel (2)	**9**	**–**	**9**
Total	**30**	**–**	**30**

Tableau 1.128
Évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					
	2021 (dépenses effectives)	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 609,9	3 580,9	–	–	–	–	–	3 580,9
Autres objets de dépense	176,3	317,9	–	–	–	–	–	317,9
Total	**3 786,2**	**3 898,8**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3 898,8**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		13	–	–	–	–	–	13

	2021 (dépenses effectives)	*2022 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	–	–	–	–	–	8
Total		**21**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**21**

Figure 1.XXIV
Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

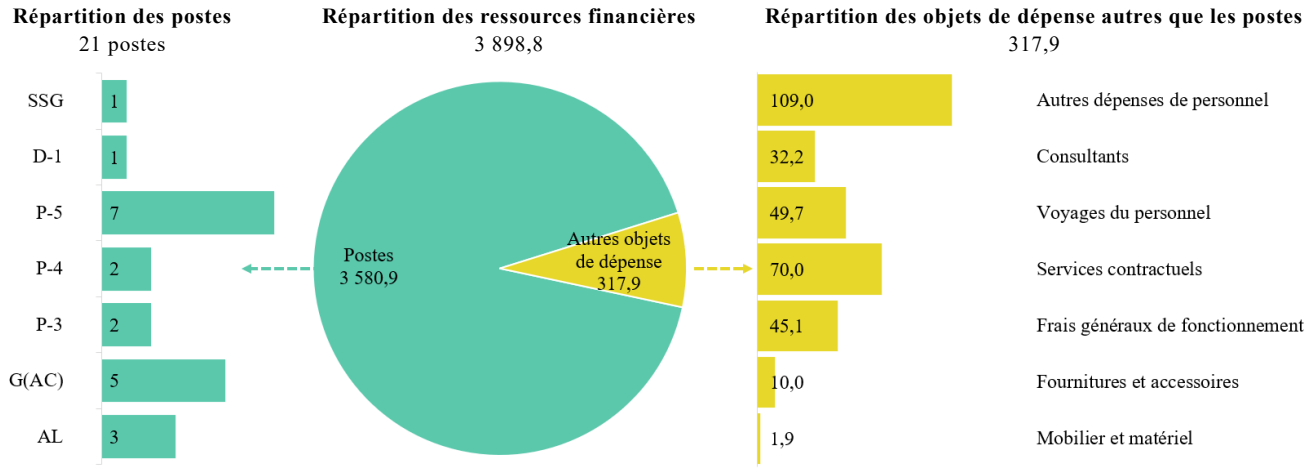

Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

1.299 Comme le montrent les tableaux 1.126 2) et 1.127 2), les quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant estimé de 2 761 100 dollars, dont neuf postes [3 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 SM et 1 G(AC)], seront utilisées pour permettre au Bureau de fournir des services de règlement des conflits au personnel de maintien de la paix sur le terrain et de procéder à un examen et à une analyse d'ensemble des problèmes systémiques liés aux missions de maintien de la paix. Elles sont en augmentation de 116 200 dollars par rapport au montant qui était prévu pour 2022, ce qui s'explique essentiellement par les ajustements apportés aux coûts standard concernant les postes, comme il ressort du rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (A/76/725). Elles représentent 39,6 % des ressources totales du présent chapitre.

1.300 Comme le montre le tableau 1.126 3), le Bureau devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces, qui lui serviront à exécuter ses mandats, en complément des ressources du budget ordinaire. En 2023, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé de 310 000 dollars devraient être allouées pour fournir des services de règlement des conflits au personnel de la Cour internationale de Justice, de l'Organisation météorologique mondiale et du Bureau de la coordination des activités de développement, conformément au protocole d'accord. Les ressources extrabudgétaires représentent 4,4 % des ressources totales du présent chapitre.

1.301 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

1.302 On trouvera dans le tableau 1.129 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le Bureau a cherché à encore améliorer le taux de

conformité aux directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, en établissant des plans de voyage semestriels et en suivant de près les délais à respecter pour chaque voyage prévu.

Tableau 1.129
Respect des délais
(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	*2020 (taux effectif)*	*2021 (taux effectif)*	*2022 (taux prévu)*	*2023 (taux prévu)*
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	20	86	80	100	100

X. Bureau de l’administration de la justice

Avant-propos

En 2023, le Bureau de l’administration de la justice continuera de coordonner les travaux des composantes du système de justice interne afin que celui-ci puisse fonctionner sans heurt et de manière équitable, efficace et transparente.

Les personnes qui travaillent à l’Organisation des Nations Unies sont attachées à sa mission et veulent contribuer à la réalisation des buts et des aspirations énoncés dans la Charte des Nations Unies. Quel que soit son lieu d’affectation, son poste ou son titre, chaque membre du personnel devrait toujours aborder sa journée de travail animé d’un sentiment de satisfaction, de fierté et de détermination au regard de l’action que nous menons, sachant que chacun d’entre nous peut faire avancer la cause des peuples du monde.

Dans un environnement de travail tel que celui de l’Organisation des Nations Unies, qui réunit une diversité de cultures, de personnalités, de modes de travail et de communication et de structures, les malentendus et les griefs ne sont pas rares. S’ils ne sont pas gérés comme il faut, les différends sur le lieu de travail sapent la confiance, créent un climat de travail malsain et démoralisent et démotivent le personnel. Les griefs non réglés peuvent même nuire à l’exécution du mandat de l’Organisation.

L’ONU s’emploie résolument à exécuter les mandats définis par les États Membres. La COVID-19 a eu d’énormes répercussions partout dans le monde, et le Bureau de l’administration de la justice, comme bien d’autres entités, a dû s’adapter pour que l’Organisation puisse continuer de s’acquitter de ses mandats et aider les États Membres à lutter contre la pandémie et à s’en relever. Dans cette optique, l’Organisation doit s’adjoindre les services d’un personnel hautement motivé, qui puisse recourir à un système de justice interne efficace, capable de gérer correctement les différends d’ordre professionnel. Un système efficace d’administration de la justice permettra de rendre sans délais une justice de haute qualité, de faire respecter les droits et les obligations des fonctionnaires et d’amener responsables hiérarchiques et fonctionnaires à répondre également de leurs actes, comme l’a envisagé l’Assemblée générale. C’est forte de cet apport que l’Organisation sera en mesure de tenir ses promesses vis-à-vis de l’humanité.

La Directrice exécutive du Bureau de l’administration de la justice
(*Signé*) Alayne **Frankson-Wallace**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

1.303 Le Bureau de l'administration de la justice est chargé de coordonner l'ensemble du système d'administration de la justice et d'aider à le faire fonctionner de manière équitable, transparente et efficace. Son mandat découle des résolutions de l'Assemblée générale, notamment des résolutions 61/261, 62/228 et 63/253, par lesquelles celle-ci a institué un nouveau système d'administration de la justice indépendant, transparent, professionnalisé, doté de ressources suffisantes et décentralisé, et dans lesquelles elle a souligné qu'il était indispensable que tout fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies se voie garantir un traitement juste et équitable et que responsables et fonctionnaires soient amenés à répondre également de leurs actions.

Programme de travail

Objectif

1.304 L'objectif, auquel le Bureau contribue, est de garantir l'accès à la justice, en particulier à la jurisprudence, ainsi que de faire respecter les droits et obligations des fonctionnaires et d'amener responsables hiérarchiques et fonctionnaires à répondre également de leurs actes en assurant le bon fonctionnement du système de justice interne.

Stratégie et facteurs externes pour 2023

1.305 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau continuera :

a) de faire en sorte que la jurisprudence soit aisément accessible sur le site Web du système de justice interne et dans le Recueil de jurisprudence, dans lequel les recherches seront facilitées, ainsi qu'en menant des actions de sensibilisation ;

b) d'offrir aux membres du personnel des services de conseil et d'aide juridiques et, le cas échéant, d'assurer leur représentation juridique ;

c) d'améliorer les systèmes de gestion des affaires et d'apporter un appui fonctionnel, technique et administratif au Tribunal du contentieux administratif et au Tribunal d'appel des Nations Unies ;

d) de mieux faire connaître les mécanismes de règlement des différends et de les rendre plus accessibles, une attention particulière devant être accordée aux missions et aux bureaux extérieurs, comme suite aux résolutions 73/276, 74/258 et 75/248 de l'Assemblée.

1.306 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, on a continué de tirer parti de manière systématique, dans le projet de plan-programme pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de COVID-19. Parmi les exemples d'enseignements et de bonnes pratiques, citons le recours à la formation et aux activités à distance, lorsque c'était possible, de manière à assurer la continuité des opérations. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme à l'objectif, à la stratégie et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.

1.307 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Les responsables hiérarchiques prennent de meilleures décisions ;

b) L'accès aux informations permettant de savoir quand et comment saisir les Tribunaux est amélioré ;

c) Les différends sont réglés de manière efficace ;

d) Les dossiers sont traités plus rapidement.

1.308 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :

a) Les fonctionnaires utilisent les moyens mis à leur disposition pour régler les différends sur le lieu de travail dans le cadre des mécanismes informels existants ;

b) Les fonctionnaires appliquent les règles et règlements de l'ONU relatifs aux conditions d'emploi et s'inspirent des enseignements tirés de la jurisprudence des Tribunaux ;

c) Le volume du contentieux reste tendanciellement stable ;

d) Les fonctionnaires en poste dans des lieux d'affectation éloignés disposent d'une connexion Internet pour déposer leur dossier.

1.309 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats. Il continuera de repérer tout problème systémique ayant trait aux inégalités de genre en ce qui concerne l'accès au système de justice interne et de recommander des mesures correctives. Par ailleurs, il est doté d'une équipe chargée des questions de genre, qui continuera à l'aider à mettre en œuvre la stratégie sur l'égalité des genres et l'avancement des femmes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies et à instaurer un climat de travail sain pour l'ensemble des membres du personnel, quel que soit leur genre.

1.310 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau travaillera avec le Bureau de l'informatique et des communications pour faire en sorte que les futures versions du site Web du système de justice interne aient des fonctionnalités qui les rendent plus accessibles aux utilisateurs souffrant d'un handicap temporaire ou de longue durée.

1.311 S'agissant de la coordination et de la coopération interinstitutions, le Bureau a lancé une stratégie globale de sensibilisation qui doit permettre aux fonctionnaires d'accéder plus facilement à l'information et aux ressources disponibles au sujet du règlement des différends sur le lieu de travail. Afin de poursuivre l'application de cette stratégie et de toucher le plus grand nombre possible de membres du personnel, notamment en dehors du Siège, il entend collaborer avec plusieurs entités et avec les fonds et programmes des Nations Unies, gérés séparément. Il continuera également de coordonner l'établissement du rapport du Secrétaire général sur le fonctionnement du système de justice interne et de rendre compte des tendances et des observations.

Activités d'évaluation

1.312 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2021 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2023 :

a) Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies : rapport du Secrétaire général (A/76/99) ;

b) Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies : rapport du Conseil de justice interne (A/76/124).

1.313 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2023. Par exemple, les recommandations du Conseil de justice interne qui ont été approuvées par l'Assemblée générale sont

appliquées. En 2022, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de donner son avis sur la recommandation concernant la durée du mandat du Président de chacun des Tribunaux, l'objectif étant de les rendre plus efficaces. L'avis du Secrétaire général sera soumis à l'Assemblée à sa soixante-dix-septième session, laquelle prendra une décision qui guidera les actions ultérieures.

1.314 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2023 :

a) Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies : rapport du Secrétaire général ;

b) Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies : rapport du Conseil de justice interne.

Exécution du programme en 2021

Rattrapage du retard pris dans les résumés de jugements

1.315 Pour améliorer l'accès à la jurisprudence des Tribunaux, le Bureau a mis en place une base de données de jurisprudence conformément au mandat défini dans la résolution 75/248 de l'Assemblée générale, ce qui a permis de rechercher plus aisément la jurisprudence et d'en faciliter la diffusion. Afin d'éliminer les obstacles qui empêchent les membres du personnel de comprendre et d'exercer leurs droits et de respecter leurs obligations, l'Office a élargi le champ d'application de la base de données en ajoutant à chaque jugement un résumé juridique, ce qui a permis d'améliorer l'expérience utilisateur et de réduire la complexité terminologique des textes juridiques. Avec l'aide des greffes, le Bureau a élaboré un plan pour rédiger des résumés juridiques qui a été exécuté tout au long de l'année 2021. Il s'agissait de résumer tous les jugements des Tribunaux rendus avant 2021 et, à l'avenir, de les établir immédiatement après le prononcé du jugement, afin d'éviter l'accumulation d'un retard.

1.316 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XXV).

Figure 1.XXV
Mesure des résultats : nombre de résumés de jugements disponibles (résultat cumulé)

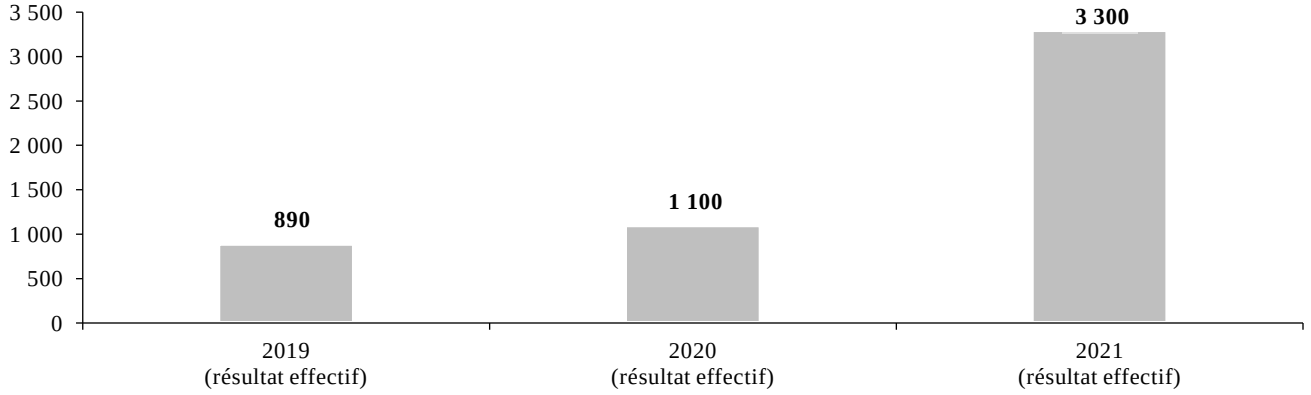

Incidences de la COVID-19

1.317 La poursuite de la pandémie a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier sur la capacité du Tribunal de tenir ses audiences et ses sessions en présentiel. Le Bureau a continué d'appliquer des mesures de continuité des activités, en faisant passer les méthodes de travail des Tribunaux d'un fonctionnement en présentiel à un fonctionnement en ligne, afin que les services continuent d'être assurés. Le personnel est demeuré à la disposition des Tribunaux en dehors des horaires normaux afin d'assister les juges, dont certains vivaient dans des fuseaux horaires ayant jusqu'à 18 heures d'avance sur le Siège. Le Bureau et les autres parties prenantes du système de

justice interne ont continué à appliquer de nouvelles méthodes de travail et se sont efforcés de résoudre les problèmes afin d'assurer la fourniture de services au personnel. Il a continué de rencontrer des clients à distance et de les aider dans tous les aspects de leur affaire, y compris en les représentant virtuellement devant les Tribunaux. Bien que ces fonctions puissent être assurées en ligne, cette méthode ne convient pas dans tous les cas. Dans certains cas, une configuration en présentiel sera mieux à même de favoriser l'accès à la justice.

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : un appui est fourni au Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies dans l'exécution du plan de traitement des affaires

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

1.318 Le travail effectué par le Bureau a contribué à résorber l'arriéré d'affaires, grâce à la mise en place d'un tableau de bord de suivi des affaires en temps réel qui a facilité l'examen des affaires en souffrance depuis plus de 400 jours ; le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies a ainsi pu rendre 237 jugements, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 160 jugements.

1.319 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XXVI).

Figure 1.XXVI
Mesure des résultats : nombre de jugements rendus par le Tribunal du contentieux administratif (total annuel)*

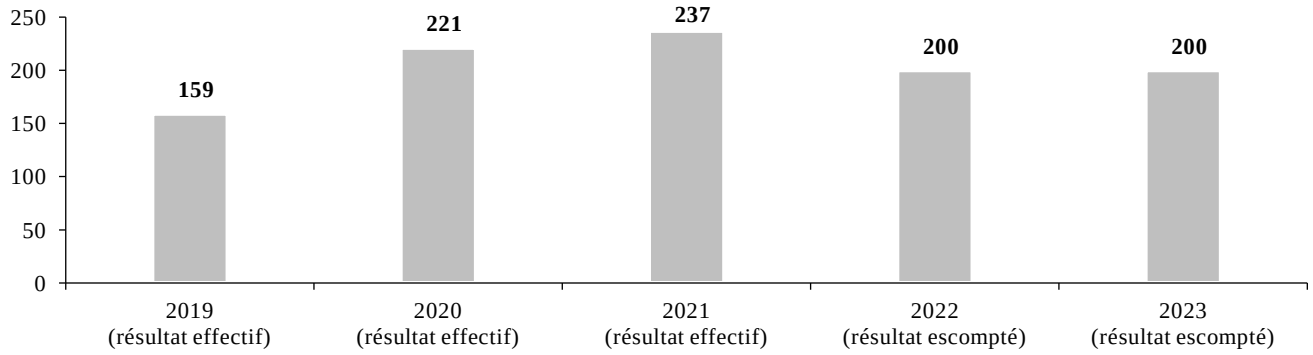

* Les cibles pour 2022 et 2023 ont été établies à partir du nombre moyen d'affaires reçues chaque année par les tribunaux du contentieux administratif des Nations Unies et du rapport entre le nombre de jugements rendus et le nombre total d'affaires traitées annuellement.

Résultat 2 : tous les juges ont facilement accès aux sessions à distance du Tribunal d'appel des Nations Unies

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

1.320 Le travail effectué par le Bureau a contribué à passer sans heurts de sessions en présentiel à son siège de New York à des sessions en ligne afin de pallier les restrictions des déplacements liés à la pandémie, à former les juges à l'utilisation des ressources informatiques et à faire en sorte que du personnel soit disponible en dépit des contraintes de fuseaux horaires, ce qui a permis au Tribunal de statuer sur 121 affaires en 2021, sans toutefois atteindre la cible fixée, à savoir 135 affaires. La cible n'a pas été atteinte car le nombre de jugement rendus dépend du nombre d'affaires et d'appels reçus par le Tribunal.

1.321 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XXVII).

Figure 1.XXVII
Mesure des résultats : nombre d'affaires sur lesquelles le Tribunal d'appel des Nations Unies a statué (total annuel)

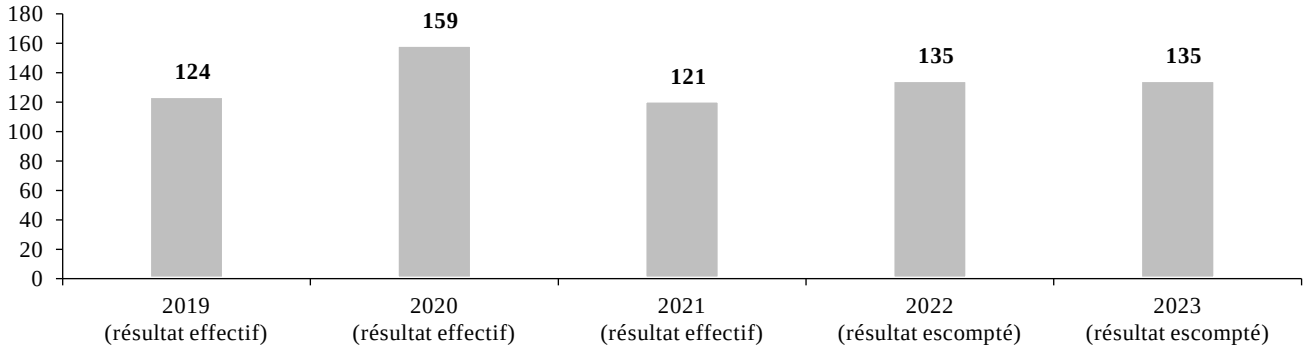

Résultat 3 : l'accès au système de justice interne est renforcé grâce à des initiatives d'informatique améliorée

Projet de plan-programme pour 2023

1.322 Le Bureau a amélioré son système de gestion des affaires et créé la solution d'ouverture de dossiers sur le Web pour le Bureau de l'aide juridique au personnel.

1.323 Le système de gestion des affaires est une base de données des dossiers, des jugements et des ordonnances des Tribunaux qui permet aux greffes de gérer une affaire sur l'ensemble de son cycle de vie, de son dépôt à son jugement. Le système ainsi modernisé offre une interface plus claire pour les parties aux litiges qui déposent des documents électroniques et permet aux greffes de suivre les délais de traitement des affaires, tout en donnant un aperçu du fonctionnement du système de justice interne.

1.324 La solution d'ouverture de dossiers sur le Web permet aux éventuels clients du Bureau de soumettre des informations et des pièces justificatives ; elle est utilisée pour solliciter des informations complémentaires auprès du client, ainsi que pour visualiser, mettre à jour et analyser les données relatives aux affaires traitées dans n'importe lequel des cinq bureaux du Bureau de l'aide juridique au personnel. Ce portail a contribué à la bonne gestion des affaires du Bureau, ce qui s'est traduit par un traitement efficace des affaires par les Tribunaux, dans les délais impartis.

Enseignements tirés et changements prévus

1.325 Les enseignements tirés sont les suivants : les initiatives informatiques ont une incidence majeure sur la qualité des services fournis et il faut investir davantage dans l'accessibilité du personnel au système de justice, la coordination entre les composantes du système de justice interne et l'échange de connaissances. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau améliorera ses systèmes de gestion des connaissances afin d'unifier le système de classification et de faciliter l'échange d'informations. Le Bureau investira dans un nouveau site Web pour le système de justice interne, qui sera conforme à l'identité visuelle des Nations Unies, afin d'améliorer l'expérience utilisateur du personnel et des parties prenantes.

1.326 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.130).

Tableau 1.130
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat escompté)*	*2023 (résultat escompté)*
	Les affaires du Bureau sont bien gérées, grâce au déploiement de la solution d'ouverture de dossiers sur le Web et les fonctionnaires sont davantage confiants que les cas sont gérés efficacement et dans les délais impartis	Le nouveau système de gestion des affaires est mis à la disposition de l'ensemble du personnel et des autres parties prenantes et les fonctionnaires ont une meilleure connaissance du fonctionnement du système de justice interne	Les utilisateurs ont un meilleur accès grâce à des améliorations faites au système de gestion des affaires, à savoir l'offre du français comme langue de travail officielle pour le module Greffe, la rédaction et l'édition de résumés de jurisprudence et la connexion à la base de données de jurisprudence. La visibilité et la communication externe sont améliorées à l'aide des données du système	Le nouveau site Web permet de toucher un plus grand public grâce à la publication du contenu dans toutes les langues officielles de l'ONU, l'objectif étant d'accroître la facilité d'utilisation et le respect des normes en matière de cybersécurité, d'identité visuelle, d'accessibilité et de multilinguisme

Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.327 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

59/283, 61/261, 62/228, 63/253, 73/276, 74/258, 75/248, 76/242	Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies	66/106	Code de déontologie judiciaire à l'usage des membres du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et du Tribunal d'appel des Nations Unies

Produits

1.328 On trouvera dans le tableau 1.131 les produits retenus pour le programme.

Tableau 1.131

Bureau de l'administration de la justice : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2021*	*Produits livrés : 2021*	*Produits prévus : 2022*	*Produits prévus : 2023*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts, et des travaux de nature judiciaire				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**2**	**2**	**3**	**2**
1. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale	1	1	1	1
2. Rapport du Conseil de justice interne à l'Assemblée générale	1	1	2	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**24**	**24**	**34**	**24**
3. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	4	2	4	4
4. Séances de la Cinquième Commission	7	4	7	7
5. Séances de la Sixième Commission	3	8	3	3
6. Séances du Conseil de justice interne	10	10	20	10
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : système électronique de gestion des affaires et base de données et moteur de recherche de la jurisprudence du Bureau de l'aide juridique au personnel.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : campagnes de sensibilisation visant à faire connaître le système d'administration de la justice et à diffuser des informations sur le système.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web du système de justice interne.				
E. Activités d'appui				
Services juridiques : assistance juridique aux membres du personnel et, quand les justiciables ont une chance raisonnable d'avoir gain de cause, représentation des membres du personnel, par l'intermédiaire du Bureau de l'aide juridique au personnel.				
Justice interne et contrôle interne : requêtes et appels, y compris les demandes, reçus par le Tribunal du contentieux administratif et le Tribunal d'appel des Nations Unies pour traitement ; appui fonctionnel, technique et administratif visant à aider les Tribunaux à rendre leurs décisions ; assistance au Conseil de justice interne.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

1.329 On trouvera dans les tableaux 1.132 à 1.134 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.132
Évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Postes	5 957,3	6 090,6	–	–	(52,0)	(52,0)	(0,9)	6 038,6
Autres dépenses de personnel	249,0	333,9	–	–	95,1	95,1	28,5	429,0
Émoluments des non-fonctionnaires	1 905,9	2 236,8	–	–	–	–	–	2 236,8
Consultants	17,2	–	–	–	–	–	–	–
Voyages des représentants	50,2	451,6	–	–	–	–	–	451,6
Voyages du personnel	0,4	89,6	–	–	(0,9)	(0,9)	(1,0)	88,7
Services contractuels	360,8	358,2	–	–	1,6	1,6	0,4	359,8
Frais généraux de fonctionnement	101,2	123,8	–	–	0,4	0,4	0,3	124,2
Fournitures et accessoires	0,6	29,3	–	–	0,3	0,3	1,0	29,6
Mobilier et matériel	1,0	24,3	–	–	–	–	–	24,3
Total	**8 643,5**	**9 738,1**	**–**	**–**	**44,5**	**44,5**	**0,5**	**9 782,6**

Tableau 1.133
Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023
(Nombre de postes)

	Nombre	*Informations sur les postes*
Effectif approuvé pour 2022	40	1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 11 P-3, 1 P-2/1, 12 G(AC), 3 AL
Transfert	–	Transfert de 1 G(AC) de New York à Nairobi (AL)
Effectif proposé pour 2023	40	1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 11 P-3, 1 P-2/1, 11 G(AC), 4 AL

Tableau 1.134
Postes proposés, par catégorie et par classe
(Nombre de postes)

Catégorie et classe	*Effectif approuvé pour 2022*	*Changements*				*Effectif proposé pour 2023*
		Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-2	1	–	–	–	–	1
D-1	1	–	–	–	–	1
P-5	5	–	–	–	–	5
P-4	6	–	–	–	–	6
P-3	11	–	–	–	–	11
P-2/1	1	–	–	–	–	1
Total partiel	**25**	**–**	**–**	**–**	**–**	**25**
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(AC)	12	–	–	(1)	(1)	11
AL	3	–	–	1	1	4
Total partiel	**15**	**–**	**–**	**–**	**–**	**15**
Total	**40**	**–**	**–**	**–**	**–**	**40**

1.330 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.135 à 1.137 et dans la figure 1.XXVIII.

1.331 Comme le montrent les tableaux 1.135 1) et 1.136 1), les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 9 782 600 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 44 500 dollars (0,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022. La variation entre dans la catégorie Autres changements.

Tableau 1.135
Évolution des ressources financières, par source de financement et composante
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Programme de travail	8 643,5	9 738,1	–	–	44,5	44,5	0,5	9 782,6
Total partiel (1)	**8 643,5**	**9 738,1**	**–**	**–**	**44,5**	**44,5**	**0,5**	**9 782,6**

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (estimations)*	*Changements*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions)*
Programme de travail	184,6	233,8	8,9	3,8	242,7
Total partiel (2)	**184,6**	**233,8**	**8,9**	**3,8**	**242,7**

3) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (estimations)*	*Changements*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions)*
Programme de travail	1 789,6	2 676,7	(295,3)	(11,0)	2 381,4
Total partiel (3)	**1 789,6**	**2 676,7**	**(295,3)**	**(11,0)**	**2 381,4**
Total	**10 617,7**	**12 648,6**	**(241,9)**	**(1,9)**	**12 406,7**

Tableau 1.136
Postes proposés pour 2023, par source de financement et composante
(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

		Changements				
Composante	*Effectif approuvé pour 2022*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2023*
Programme de travail	40	–	–	–	–	40
Total partiel (1)	**40**	**–**	**–**	**–**	**–**	**40**

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

Composante	*2022 (estimations)*	*Changements*	*2023 (prévisions)*
Programme de travail	1	–	1
Total partiel (2)	**1**	**–**	**1**
Total	**41**	**–**	**41**

Tableau 1.137
Évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	*2022 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	5 957,3	6 090,6	–	–	(52,0)	(52,0)	(0,9)	6 038,6
Autres objets de dépense	2 686,2	3 647,5	–	–	96,5	96,5	2,6	3 744,0
Total	**8 643,5**	**9 738,1**	**–**	**–**	**44,5**	**44,5**	**0,5**	**9 782,6**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		25	–	–	–	–	–	25
Agents des services généraux et des catégories apparentées		15	–	–	–	–	–	15
Total		**40**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**40**

Figure 1.XXVIII
Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

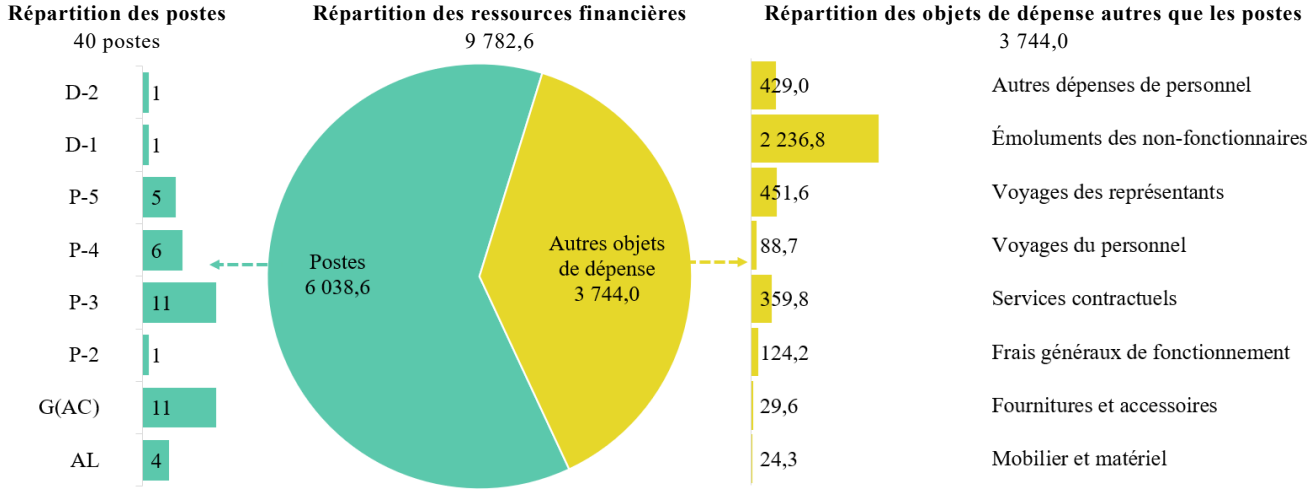

Explications concernant les variations, par facteur

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Autres changements

1.332 Comme le montre les tableaux 1.135 1) et 1.136 1), les changements entraînent une augmentation de 44 500 dollars, qui s'explique par :

a) Une réduction de 52 000 dollars imputable à la proposition de transférer un poste d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) des services généraux (Autres classes)] à Nairobi [agent(e) local(e)] (voir annexe III) ;

b) Une augmentation de 95 100 dollars au titre des autres dépenses de personnel, essentiellement imputable à la proposition de créer un emploi de temporaire de fonctionnaire d'administration (P-3), qui servirait à fournir un appui administratif au Bureau et à garantir l'indépendance institutionnelle du système de justice interne. Bien que le Bureau ait la capacité de s'acquitter de son mandat de fond, il ne dispose pas de moyens administratifs et budgétaires suffisants en interne, son effectif étant essentiellement constitué de juristes. Il n'existe pas de capacités internes pouvant être transférées en totalité ou en partie pour assumer les fonctions à plein temps d'un(e) fonctionnaire d'administration. Le (la) titulaire de cet emploi de temporaire aurait pour tâche d'aider le (la) Directeur(trice) exécutif(ve) à gérer l'administration du personnel ainsi que pour les questions budgétaires et opérationnelles. Un crédit supplémentaire de 1 400 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes permettrait de financer les fournitures, le matériel et les services informatiques nécessaires à la création de l'emploi de temporaire à la classe P-3.

Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

1.333 Comme le montrent les tableaux 1.135 2) et 1.136 2), les quotes-parts hors budget ordinaire qu'il est prévu d'obtenir en 2023, soit 242 700 dollars, dont un poste de juriste (P-3), serviront à fournir une aide juridique au personnel des missions de maintien de la paix. Elles sont en augmentation de 8 900 dollars par rapport au montant qui était prévu pour 2022, ce qui s'explique essentiellement par les ajustements apportés à la part des coûts standard concernant les postes, comme il ressort du rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (A/76/725). Elles représentent 1,9 % des ressources totales du présent chapitre.

1.334 Comme le montre le tableau 1.135 3), le Bureau devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces, qui lui serviront à exécuter ses mandats, en complément des ressources du budget ordinaire. Pour 2023, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 2 381 400 dollars, faisant apparaître une diminution de 295 300 dollars, ce qui permettra d'appuyer le Bureau afin qu'il puisse fournir une aide juridique au personnel. Cette diminution s'explique principalement par la non-reconduction des postes de consultant(e)s et la diminution des ressources nécessaires au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Les ressources extrabudgétaires représentent 19,2 % des ressources totales du présent chapitre.

1.335 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

1.336 On trouvera dans le tableau 1.138 des informations sur le respect des délais d'achat des billets d'avion. Le Bureau a demandé aux membres externes du Conseil de justice interne de communiquer des informations sur leurs besoins quatre semaines à l'avance afin que les demandes d'autorisation de voyage puissent être soumises dans Umoja dans les délais. Le Bureau s'efforcera de continuer d'améliorer la planification des voyages afin de mieux respecter ces délais.

Tableau 1.138
Respect des délais
(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	*2020 (taux effectif)*	*2021 (taux effectif)*	*2022 (taux prévu)*	*2023 (taux prévu)*
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	56	72	83	100	100

XI. Bureau de la déontologie

Avant-propos

Face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) qui perdure, l'ONU, comme le reste du monde, continue d'adapter ses méthodes de travail. Le Bureau de la déontologie continue de mener à bien son mandat consistant à aider le Secrétaire général à renforcer le respect de la déontologie, la transparence et l'application du principe de responsabilité au sein de l'Organisation, en utilisant les technologies et autres ressources disponibles. En 2023, il ajustera encore, autant que nécessaire, ses méthodes de travail internes afin d'aborder la phase de relèvement.

Le Bureau collaborera de manière plus poussée avec les entités au sein et en dehors du Secrétariat pour traiter les problématiques déontologiques engendrées ou amplifiées par la pandémie prolongée et ses effets sociaux et psychologiques, en s'inspirant de ce qui a été fait ces dernières années dans le cadre du programme de dialogue en cascade qu'il a mis en place avec d'autres départements du Secrétariat. Un rappel des valeurs et principes fondamentaux de l'ONU, également réexaminés dans le contexte des réformes de gestion en cours, peut aider le personnel à mieux appréhender ces problématiques déontologiques.

Le Bureau renforcera ses partenariats et continuera de traiter les nouvelles problématiques professionnelles et déontologiques récemment mentionnées par la communauté de déontologues lors des sessions de 2022 du Réseau Déontologie des organisations multilatérales, telles que l'utilisation des médias sociaux à titre personnel et l'augmentation des échanges avec des entités externes.

Malgré les incertitudes liées à la pandémie et à d'autres épreuves qui se profilent pour 2023, le Bureau restera concentré sur sa mission principale, qui est de veiller au respect des normes de déontologie dans l'Organisation.

La Directrice du Bureau de la déontologie
(*Signé*) Elia **Yi Armstrong**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

1.337 Organe indépendant du Secrétariat, le Bureau de la déontologie est chargé d'aider le Secrétaire général à veiller à ce que tous les membres du personnel s'acquittent de leurs fonctions en satisfaisant aux plus hautes qualités d'intégrité prescrites par la Charte des Nations Unies. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les résolutions 60/1 et 60/248. Le Bureau aide également le Secrétaire général à faire rapport chaque année à l'Assemblée sur la mise en œuvre des politiques de déontologie, comme prévu dans la résolution 60/254, et sur les activités du Groupe de la déontologie des Nations Unies, comme prévu dans la résolution 63/250. En application de la résolution 70/305, il organise une séance d'orientation à l'intention de tous les présidents de l'Assemblée générale et des membres de leur bureau, examine la déclaration de situation financière de chaque Président ou Présidente et contrôle toutes les contributions privées faites au Bureau de la présidence de l'Assemblée générale. Comme prévu dans la résolution 71/263, il contribue à la mise en œuvre rapide et efficace de la version révisée de la politique de protection contre les représailles et promeut une culture institutionnelle dans laquelle les fonctionnaires ne craignent pas de s'exprimer.

Programme de travail

Objectif

1.338 L'objectif auquel le Bureau de la déontologie contribue est de développer et de pérenniser une culture institutionnelle de l'intégrité, de la responsabilité et de la transparence, en veillant à ce que tous les membres du personnel s'acquittent de leurs fonctions en satisfaisant aux plus hautes qualités d'intégrité prescrites par la Charte des Nations Unies.

Stratégie et facteurs externes pour 2023

1.339 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau :

a) donnera aux fonctionnaires et au personnel d'encadrement des avis et des conseils et organisera des séances d'information, en toute indépendance et dans un souci de prévention, afin d'assurer la bonne compréhension des normes déontologiques, contribuera à l'élaboration de normes de déontologie et favorisera la cohérence des politiques du Secrétariat et des organes et programmes des Nations Unies dotés d'une administration distincte ;

b) fournira ses services conformément à son mandat, défini dans la circulaire du Secrétaire général publiée sous la cote ST/SGB/2005/22, en administrant le dispositif annuel de transparence financière, en donnant des conseils et des avis confidentiels d'ordre déontologique (notamment dans le cadre de l'examen de la déclaration de situation financière préalable à la nomination des hauts fonctionnaires et du service d'assistance téléphonique en matière de déontologie), en organisant des réunions et activités d'information sur la déontologie, en exerçant ses responsabilités relatives à la politique de protection contre les représailles et en veillant à accompagner l'élaboration des grandes orientations en matière de normes de déontologie et à garantir leur cohérence ;

c) apportera des éclaircissements sur « les intérêts et les activités extérieures » du personnel, notamment en ce qui concerne l'utilisation des médias sociaux à titre personnel, et leur incidence potentielle sur l'Organisation ;

d) favorisera une compréhension partagée des normes de conduite communes de la fonction publique internationale en faisant appel, au sein du Réseau Déontologie des organisations multilatérales, au groupe d'affinité composé d'organismes affiliés au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) ;

e) appuiera la stratégie globale de gestion des risques de l'Organisation, notamment en repérant les conflits d'intérêts de l'Organisation et de son personnel et en y remédiant grâce au dispositif de transparence financière et à l'apport de conseils et s'efforcera, avec les responsables de la gestion des risques répertoriés dans le registre des risques qui en feront la demande, de faire en sorte que leur plan d'intervention soit à jour et appliqué ;

f) soulignera qu'il importe d'affirmer les valeurs des Nations Unies, définies dans le Référentiel de valeurs et de comportements de l'ONU qui a été présenté récemment, en collaborant sans relâche avec le Bureau des ressources humaines du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité sur des activités de formation et d'information de façon à continuellement renforcer la confiance du public dans l'Organisation.

1.340 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, on a continué de tirer parti de manière systématique, dans le projet de plan-programme pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Parmi les exemples d'enseignements et de bonnes pratiques, citons les activités d'information à distance mises en place sur des plateformes en ligne qui offrent des contenus plus adaptés, notamment au regard des nouvelles problématiques. En outre, il convient de prendre en compte d'autres types de conflits d'intérêts qui ne s'étaient pas présentés auparavant, tels que ceux résultant des modalités de télétravail. Compte tenu de l'augmentation des retours positifs concernant les canaux virtuels, en 2023 le Bureau intensifiera ses efforts pour fournir les informations importantes à l'ensemble du personnel sur les différentes plateformes numériques. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme à l'objectif, à la stratégie et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.

1.341 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) renforcement de la confiance du public à l'égard de l'intégrité de l'Organisation, grâce au dispositif de transparence financière qui permet de préserver les moyens essentiels dont l'Organisation dispose pour prévenir les conflits d'intérêts personnels et d'éventuelles atteintes à sa réputation ;

b) augmentation du nombre de fonctionnaires qui connaissent les normes et pratiques déontologiques ;

c) promotion d'une culture institutionnelle de l'intégrité, de la transparence et de la responsabilité.

1.342 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :

a) les fonctionnaires continuent d'utiliser les services proposés par le Bureau ;

b) les déclarations de situation financière du personnel sont présentées au Bureau en temps voulu ;

c) les fonctionnaires qui demandent une protection contre les représailles fournissent tous les documents nécessaires ;

d) les conditions de sécurité et la situation en matière de santé publique dans les lieux d'affectation permettent d'organiser des missions d'information en présentiel en cas de besoin.

1.343 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau compte participer à la réunion annuelle du Réseau Déontologie des organisations multilatérales en 2023.

1.344 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la Directrice du Bureau de la déontologie continuera de présider le Groupe de la déontologie des Nations Unies, chargé d'œuvrer à la cohérence des activités des bureaux de la déontologie affiliés, et de lui fournir des directives techniques, conformément aux circulaires du Secrétaire général parues sous les cotes ST/SGB/2007/11 et ST/SGB/2007/11/Amend.1. Le Bureau continuera de collaborer avec les entités affiliées au CCS qui font partie du Réseau Déontologie des organisations multilatérales, afin de garantir la cohérence des politiques de déontologie dans le système des Nations Unies. Il continuera également d'administrer les déclarations de situation financière provenant des entités des Nations Unies qui ont décidé de faire appel à ses services. Il poursuivra en outre l'examen des questions litigieuses soulevées par le personnel des organes et programmes administrés séparément qui font partie du Groupe de la déontologie.

1.345 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Les données relatives aux services qu'il fournit sont ventilées par genre, dans la mesure du possible. Le Bureau a reçu, au fil des ans, de plus en plus de demandes d'information émanant de femmes et y a répondu. En pratique, et sous réserve que les fonds le permettent, les équipes du Bureau qui effectuent des missions d'information continueront d'être composées de deux personnes selon une représentation équilibrée des genres. Sur demande des entités requérantes, le Bureau fournira des informations ventilées par genre.

Activités d'évaluation

3.346 L'évaluation de l'examen de la fonction de déontologie dans le système des Nations Unies, qui a été menée à bien en 2021 par le Corps commun d'inspection, a orienté l'établissement du plan-programme pour 2023.

1.347 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements de l'évaluation mentionnée plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2023. Par exemple, le Bureau continue d'échanger avec les États Membres sur les propositions du Secrétaire général visant à renforcer son indépendance (A/73/89, A/74/78, A/75/82, A/76/76 et A/77/75).

1.348 Il est prévu de procéder à une évaluation des programmes du Bureau en 2023.

Exécution du programme en 2021

Processus de contrôle renforcé des intérêts et des activités extérieures du personnel engagé en vertu d'un contrat-cadre

1.349 L'Organisation bénéficie des services de fonctionnaires très en vue qui officient, à titre volontaire ou pour une courte période, comme représentants spéciaux ou envoyés spéciaux engagés en vertu d'un contrat-cadre (parfois pour un montant de 1 dollar par an), pour effectuer des missions brèves ou sensibles. Conformément à la circulaire du Secrétaire général publiée sous la cote ST/SGB/283, les titulaires d'un contrat-cadre ont le statut de fonctionnaires de l'ONU et sont soumis au Statut et au Règlement du personnel les jours où ils travaillent pour l'Organisation. La pratique établie consistant à obtenir à chaque fois une autorisation pour mener des activités extérieures a été remplacée par une procédure simplifiée de déclaration des intérêts extérieurs avant l'émission des contrats. La nouvelle procédure a été mise en place à la suite de consultations initiées par le Bureau de la déontologie auprès d'autres bureaux concernés. De cette manière, la confiance du public dans l'intégrité de ces hauts fonctionnaires très en vue est préservée, tandis que la déclaration des intérêts extérieurs est simplifiée.

1.350 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.139).

Tableau 1.139
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat effectif)*
Les titulaires d'un contrat-cadre sont tenus de demander une autorisation pour mener chacune de leurs activités extérieures et de déclarer leurs intérêts extérieurs	Les titulaires d'un contrat-cadre sont tenus de demander une autorisation pour mener chacune de leurs activités extérieures et de déclarer leurs intérêts extérieurs	Les titulaires d'un contrat-cadre sont tenus de déclarer leurs intérêts extérieurs, notamment leurs activités extérieures, et des mesures d'atténuation sont proposées pour les cas présentant un conflit d'intérêts potentiel

Conséquences de la pandémie

1.351 La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats ; en particulier, le Bureau a continué d'organiser des séances d'information à distance en utilisant les technologies disponibles pour pallier les restrictions de déplacement qui empêchaient la tenue de séances en présentiel. En 2021, il a fourni des conseils sur des questions qui étaient soulevées de plus en plus souvent pendant la pandémie, comme l'utilisation des médias sociaux à titre personnel, et facilité l'élaboration de supports de formation en ligne. Il a continué de fournir des services de conseil à distance au personnel des différents lieux d'affectation, à la place des consultations en personne. Il a également continué d'organiser, selon des modalités virtuelles, des réunions-débats et d'autres séances de formation au cours desquelles il a abordé les questions qui se posaient alors en matière de conflits d'intérêts.

1.352 Sachant qu'il faut privilégier l'innovation et tenir compte de la façon dont le personnel préfère être informé, le Bureau tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements numériques et adaptera les parties correspondantes de son programme en fonction de la situation après la pandémie. Tout en tenant compte du fait que les échanges en face à face sont essentiels pour instaurer la confiance et offrir de manière plus réactive des services adaptés au personnel des lieux d'affectation éloignés, le Bureau continuera d'effectuer des visites d'information virtuelles et en présentiel, dès lors que cela sera possible, en particulier auprès des entités des Nations Unies opérant sur le terrain.

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : mieux sensibiliser le personnel à la politique de protection contre les représailles

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

1.353 Le travail effectué par le Bureau a contribué à sensibiliser le personnel à la politique de protection contre les représailles, puisqu'il a été donné suite à 128 demandes d'information au titre de cette politique (ST/SGB/2017/2/Rev.1), mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 150 demandes d'information. La cible n'a pas pu être atteinte parce qu'en 2021, le Bureau n'a été saisi par le BSCI d'aucun sujet appelant la prise de mesures préventives et que les activités d'information ciblée sur le sujet se sont intensifiées.

1.354 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XXIX).

Figure 1.XXIX
Mesure des résultats : nombre de demandes d'information sur la protection des lanceurs d'alerte (annuel)

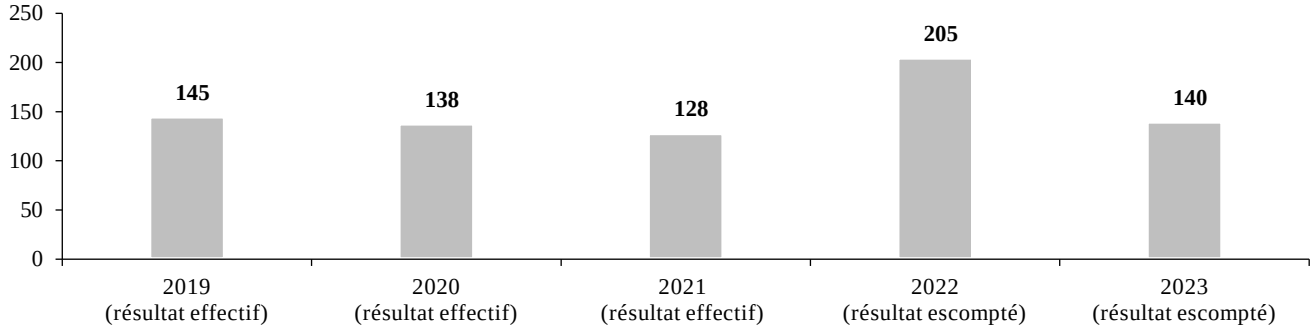

Résultat 2 : sensibilisation accrue aux questions de déontologie dans un milieu de travail complexe et en évolution

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

1.355 Le travail effectué par le Bureau a contribué à l'organisation de 191 séances et réunions d'information personnalisées, dont des formations et des ateliers consacrés à des questions précises, renforçant ainsi la sensibilisation aux questions de déontologie, et favorisé le développement d'une culture institutionnelle reposant sur la déontologie et l'intégrité, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

1.356 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.140).

Tableau 1.140
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat escompté)*	*2023 (résultat escompté)*
Augmentation de la participation au dialogue en cascade annuel	Maintien et amélioration de l'accès à des services d'information en matière de déontologie pendant la pandémie de COVID-19 grâce à l'organisation de réunions en ligne	Sensibilisation accrue du personnel aux questions de déontologie grâce à 191 séances d'information (soit une augmentation de 63 % par rapport à 2020), dont des formations et des ateliers consacrés à des questions précises en fonction des besoins recensés, qui ont recueilli un taux de satisfaction de 100 % (avis « excellent » ou « bon ») auprès du personnel participant	Sensibilisation accrue aux questions de déontologie dans un milieu de travail complexe et en évolution	Atténuation des risques déontologiques liés à l'utilisation des médias sociaux à titre personnel, grâce à une sensibilisation accrue du personnel

Résultat 3 : cohérence des normes de déontologie et de leur application

Projet de plan-programme pour 2023

1.357 Conformément à son mandat consistant à contribuer à l'élaboration de normes de déontologie et à la cohérence des politiques au sein du Secrétariat et parmi les organes et programmes dotés d'une administration distincte, le Bureau a collaboré avec le Secrétariat et des entités externes afin d'uniformiser les normes de déontologie et de veiller à ce qu'elles soient appliquées de manière cohérente.

Enseignements tirés et changements prévus

1.358 Les enseignements tirés sont les suivants : de sa participation à des forums interinstitutions tels que le Groupe de la déontologie des Nations Unies et le Réseau Déontologie des organisations multilatérales, le Bureau a retenu que ceux-ci constituaient des instances utiles pour traiter de nouvelles problématiques et partager de bonnes pratiques, en particulier lors d'événements mondiaux imprévus tels que les pandémies. Compte tenu de ces enseignements, il s'efforcera de collaborer davantage avec les entités appliquant le régime commun des Nations Unies, en tirant parti de ces forums interinstitutions pour harmoniser davantage les bonnes pratiques et partager les enseignements tirés de l'expérience. Il devrait en résulter une définition plus homogène des normes de déontologie dans l'ensemble du système des Nations Unies et une harmonisation des pratiques.

1.359 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.141).

Tableau 1.141
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat escompté)*	*2023 (résultat escompté)*
Sensibilisation accrue du personnel du Secrétariat aux normes de déontologie et aux politiques correspondantes grâce à un renforcement des activités d'information	Renforcement de la cohérence des dispositions relatives à la déontologie, grâce à l'examen des principales circulaires du Secrétaire général sur cette question, telles que la circulaire parue sous la cote ST/SGB/2017/2/Rev.1	Meilleure compréhension par les entités du système des Nations Unies de l'application des normes et pratiques déontologiques	Renforcement de la cohérence des politiques en matière de déontologie grâce à un examen des normes de conduite de la fonction publique internationale et d'autres politiques	Renforcement de la cohérence dans l'élaboration et l'application des normes de déontologie au sein du Secrétariat et des autres entités membres du Groupe de la déontologie des Nations Unies

Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.360 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

60/1	Document final du Sommet mondial de 2005 [par. 61 d)]
60/248	Questions spéciales touchant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007
60/254	Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies
63/250	Gestion des ressources humaines
70/305	Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
71/263	Gestion des ressources humaines

Produits

1.361 On trouvera dans le tableau 1.142 les produits retenus pour le Bureau.

Tableau 1.142
Bureau de la déontologie : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2021*	*Produits livrés : 2021*	*Produits prévus : 2022*	*Produits prévus : 2023*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**1**	**1**	**1**	**1**
1. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les activités du Bureau de la déontologie	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**6**	**6**	**6**	**6**
2. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	3	3	3	3
3. Séances de la Cinquième Commission	3	3	3	3
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture d'avis d'experts, de conseils et d'une aide technique aux fonctionnaires sur les normes de conduite des Nations Unies et les questions de déontologie.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : campagnes d'information visant à faire connaître les activités du Bureau, communication d'informations sur les questions d'ordre déontologique, diffusion de brochures et présentation d'exposés.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : sites Web et médias sociaux.				
E. Activités d'appui				
Justice interne et contrôle interne : gestion des déclarations de situation financière et des déclarations d'intérêts (taux de conformité de 100 %) et coordination des activités d'évaluation menées dans le cadre du dispositif de transparence financière ; fourniture d'avis d'experts aux fonctionnaires sur les normes de conduite des Nations Unies et les questions de déontologie ; protection des fonctionnaires contre les représailles auxquelles ils pourraient s'exposer en signalant des manquements ou en collaborant à des audits ou à des enquêtes dûment autorisés.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

1.362 On trouvera dans les tableaux 1.143 à 1.145 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.143
Évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Postes	1 621,3	1 698,2	–	–	–	–	–	1 698,2
Autres dépenses de personnel	1,0	35,5	–	–	–	–	–	35,5
Consultants	224,1	15,5	–	–	–	–	–	15,5
Voyages du personnel	–	24,2	–	–	–	–	–	24,2
Services contractuels	127,3	315,1	–	–	60,0	60,0	19,0	375,1
Frais généraux de fonctionnement	6,4	21,2	–	–	–	–	–	21,2
Fournitures et accessoires	0,1	4,4	–	–	–	–	–	4,4
Mobilier et matériel	0,1	–	–	–	–	–	–	–
Total	**1 980,3**	**2 114,1**	**–**	**–**	**60,0**	**60,0**	**2,8**	**2 174,1**

Tableau 1.144
Postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023
(Nombre de postes)

	Nombre	*Informations sur les postes*
Effectif approuvé pour 2022	9	1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1ᵉC), 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2023	9	1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1ᵉC), 1 G(AC)

Tableau 1.145
Postes proposés, par catégorie et par classe
(Nombre de postes)

		Changements				
Catégorie et classe	*Effectif approuvé pour 2022*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2023*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-2	1	–	–	–	–	1
P-5	1	–	–	–	–	1
P-4	2	–	–	–	–	2

Catégorie et classe	*Effectif approuvé pour 2022*	*Changements*				*Effectif proposé pour 2023*
		Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	
P-3	2	–	–	–	–	2
P-2/1	1	–	–	–	–	1
Total partiel	**7**	**–**	**–**	**–**	**–**	**7**
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1eC)	1	–	–	–	–	1
G(AC)	1	–	–	–	–	1
Total partiel	**2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**
Total	**9**	**–**	**–**	**–**	**–**	**9**

1.363 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 1.146 à 1.148 et dans la figure 1.XXX.

1.364 Comme le montrent les tableaux 1.146 1) et 1.147 1), les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 2 174 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 60 000 dollars (2,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022. La variation entre dans la catégorie Autres changements.

Tableau 1.146
Évolution des ressources financières, par source de financement et composante
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Programme de travail	1 980,3	2 114,1	–	–	60,0	60,0	2,8	2 174,1
Total partiel (1)	**1 980,3**	**2 114,1**	**–**	**–**	**60,0**	**60,0**	**2,8**	**2 174,1**

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (estimations)*	*Variation*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions)*
Programme de travail	980,8	1 075,2	16,2	1,5	1 091,4
Total partiel (2)	**980,8**	**1 075,2**	**16,2**	**1,5**	**1 091,4**

3) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (estimations)*	*Variation*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions)*
Programme de travail	1 077,6	948,8	151,2	15,9	1 100,0
Total partiel (3)	**1 077,6**	**948,8**	**151,2**	**15,9**	**1 100,0**
Total	**4 038,7**	**4 138,1**	**227,4**	**5,4**	**4 365,5**

Tableau 1.147
Postes proposés pour 2022, par source de financement et composante
(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

		Changements				
Composante	*Effectif approuvé pour 2022*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2023*
Programme de travail	9	–	–	–	–	9
Total partiel (1)	**9**	**–**	**–**	**–**	**–**	**9**

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

Composante	*2022 (estimations)*	*Variation*	*2023 (prévisions)*
Programme de travail	3	–	3
Total partiel (2)	**3**	**–**	**3**
Total	**12**	**–**	**12**

Tableau 1.148
Évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					
	2021 (dépenses effectives)	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 621,3	1 698,2	–	–	–	–	–	1 698,2
Autres objets de dépense	359,0	415,9	–	–	60,0	60,0	14,4	475,9
Total	**1 980,3**	**2 114,1**	**–**	**–**	**60,0**	**60,0**	**2,8**	**2 174,1**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		7	–	–	–	–	–	7

	2021 (dépenses effectives)	*2022 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2
Total		**9**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**9**

Figure 1.XXX
Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

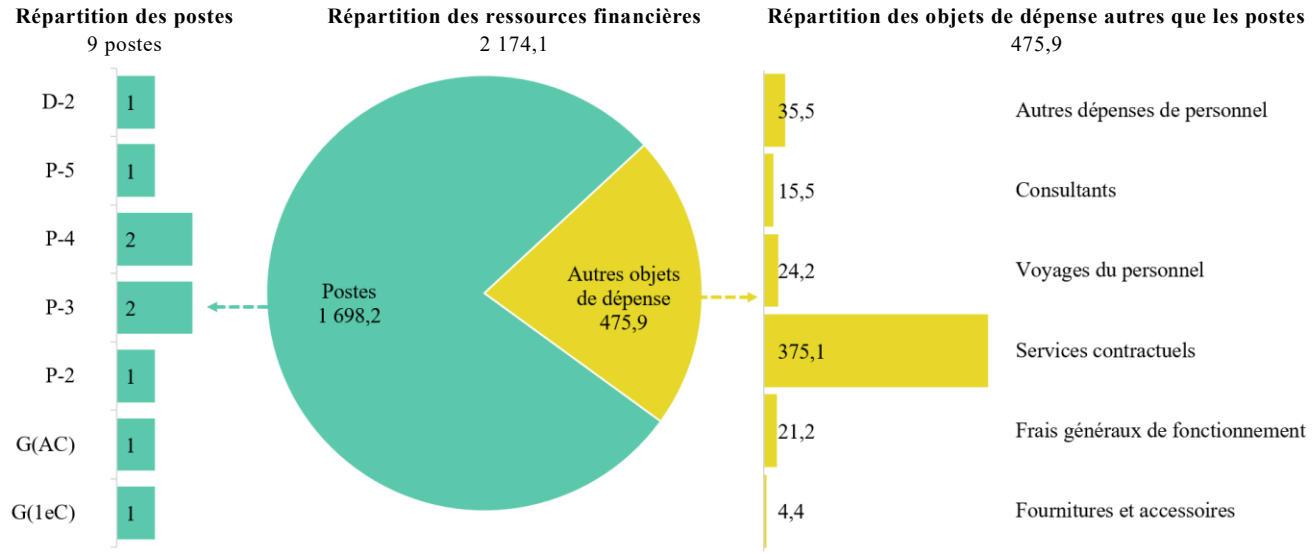

Explications concernant les variations, par facteur

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Autres changements

1.365 Comme le montre le tableau 1.146 1), les changements entraînent une augmentation de 60 000 dollars correspondant à la hausse du nombre de personnes qui présentent une déclaration dans le cadre du dispositif de transparence financière de l'ONU, nombre qui devrait passer de 1 124 en 2021 à 1 300 en 2023.

Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

1.366 Comme le montrent les tableaux 1.146 2) et 1.147 2), les quotes-parts hors budget ordinaire qu'il est prévenu d'obtenir en 2023, soit 1 091 400 dollars, pour financer notamment trois postes [1 P-5, 1 P-3 et 1 G(AC)], serviront à aider le personnel sur le terrain à se conformer pleinement aux normes de conduite attendues. Elles sont en augmentation de 16 200 dollars par rapport au montant qui était prévu pour 2022, ce qui s'explique par l'actualisation des coûts salariaux, comme il ressort du rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (A/76/725). Elles représentent 25,0 % des ressources totales du présent chapitre.

1.367 Comme le montre le tableau 1.146 3), le Bureau devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces, qui lui serviront à exécuter ses mandats, en complément des ressources du budget ordinaire. En 2023, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 1 100 000 dollars, ce qui permettra de financer l'administration du dispositif de transparence financière concernant les membres du personnel dont les postes sont financés au moyen de ressources extrabudgétaires. Les ressources extrabudgétaires représentent 25,2 % des ressources totales du présent chapitre.

1.368 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau de la déontologie, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

1.369 On trouvera dans le tableau 1.149 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le Bureau continuera de respecter pleinement les délais d'achat des billets d'avion (taux de 100 %).

Tableau 1.149
Respect des délais
(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	*2020 (taux effectif)*	*2021 (taux effectif)*	*2022 (taux prévu)*	*2023 (taux prévu)*
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	100	100	100	100

XII. Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

1.370 On trouvera dans le tableau 1.150 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.150
Évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Consultants	–	115,1	(115,1)	–	–	(115,1)	(100,0)	–
Services contractuels	1,1	–	–	–	–	–	–	–
Frais généraux de fonctionnement	0,1	–	–	–	–	–	–	–
Total	**1,2**	**115,1**	**(115,1)**	**–**	**–**	**(115,1)**	**(100,0)**	**–**

Explications concernant les variations, par facteur

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Ajustements techniques

1.371 Comme indiqué dans le tableau 1.150, les changements entraînent une diminution de 115 100 dollars, qui s'explique par le non-renouvellement de crédits prévus pour 2022 au titre des services de consultants relatifs à l'enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient, conformément à la décision 75/542 de l'Assemblée générale.

XIII. Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

Avant-propos

Depuis la mise en place du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, les pays observent une amélioration de l'efficacité et de l'intégration de l'action menée par les entités des Nations Unies, qui dépassent les approches sectorielles et mettent mieux à profit les compétences disponibles dans l'ensemble du système en vue de surmonter les difficultés complexes et interdépendantes accompagnant la réalisation des objectifs de développement durable.

À tous les niveaux, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a fait face avec efficacité à la situation d'urgence liée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à ses conséquences socioéconomiques en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en luttant contre les changements climatiques, en transformant les systèmes alimentaires et par une collaboration dans les pays, et aux niveaux régional et interrégional.

Un leadership nouvelle génération a vu le jour : la moitié des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont été recrutés après 2019 et un système de sélection entièrement remanié a été mis en place en 2021. Le renforcement des capacités et du rôle de direction permet d'aider le système des Nations Unies à établir des échanges plus suivis et plus harmonieux avec les gouvernements et toute une série de partenaires sur le terrain, y compris les institutions financières internationales

À l'avenir, les fonctionnaires de toutes classes du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents continueront de servir de lien entre les équipes de pays des Nations Unies en vue d'améliorer la riposte face à la COVID-19 et d'assurer un meilleur relèvement après la pandémie, notamment en faisant progresser l'équité vaccinale et en favorisant un relèvement durable et inclusif. Le système intensifiera en outre l'action menée pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Il continuera d'adapter son soutien aux contextes, mobilisera davantage tous les partenaires et renforcera les synergies entre activités de développement, d'aide humanitaire et de consolidation de la paix, tout en donnant la priorité aux efforts visant à réaliser des gains d'efficience.

Pour répondre aux attentes, il est essentiel que le financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs soit suffisant, prévisible et durable. Lors de l'examen du fonctionnement du système en 2021, il a été établi que l'investissement était rentable et les États Membres se sont engagés à dégager les fonds nécessaires. Nous sommes reconnaissants aux États Membres des allocations accordées au titre du budget ordinaire et comptons sur leur soutien pour ce qui est de garantir la capitalisation complète du fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

Le Sous-Secrétaire général à la coordination des activités de développement
(*Signé*) Robert **Piper**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

1.372 Le cadre défini par la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et par le débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles de développement fixe la portée et les modalités de l'action du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Conformément aux résolutions 72/279 et 76/4 de l'Assemblée, les activités de fond que doit exécuter le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents découlent du Programme 2030, porteur d'une ambition de prospérité pour l'humanité et la planète. La gestion du système est confiée au Bureau de la coordination des activités de développement, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents rendant compte directement au Secrétaire général. Les coordonnateurs et coordonnatrices résidents sont les représentants désignés du Secrétaire général pour les activités en matière de développement au niveau des pays. Le cœur du système est composé de 130 coordonnatrices et coordonnateurs résidents qui sont à la tête de 132 équipes de pays des Nations Unies, à l'œuvre dans 162 pays et territoires.

Programme de travail

Objectif

1.373 L'objectif auquel le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents contribue est d'accélérer les progrès que les États Membres accomplissent dans la réalisation des objectifs de développement durable, et ce, par la réaffirmation du rôle d'encadrement de l'ONU en matière de développement, la consolidation des mécanismes, outils et cadres de coordination, la bonne gestion des ressources communes et le renforcement de la transparence des résultats, le but étant d'améliorer l'incidence, l'efficience et l'efficacité des activités opérationnelles de développement aux niveaux national, régional et mondial.

Stratégie et facteurs externes pour 2023

1.374 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents aidera encore davantage les gouvernements nationaux à atteindre les objectifs de développement durable, et ce, en mettant l'accent sur les partenariats et en améliorant l'élaboration et la mise en œuvre de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Plus précisément, il :

a) continuera de faire en sorte que les informations soient plus aisément disponibles et de faire mieux connaître le travail et les activités du système des Nations Unies pour le développement, aux niveaux mondial, régional et national, à l'appui du Programme 2030 et de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, en continuant de collaborer avec les équipes de pays des Nations Unies afin de publier chaque année, en temps voulu, des rapports de qualité des Nations Unies sur les résultats obtenus ;

b) continuera de mettre en service une version remaniée d'UN-Info, principale plateforme permettant d'assurer la transparence et de regrouper les données relatives aux résultats obtenus dans le cadre de l'exécution des plans-cadres pour l'aide au développement et des plans-cadres de coopération pour le développement durable, y compris les résultats de la riposte socioéconomique à la pandémie de COVID-19 et l'amélioration de l'automatisation des

données tirées d'UN-Info de façon à ce que les données essentielles soient accessibles au public et visibles sur des sites Web nationaux et mondiaux ;

c) accélérera la mise en œuvre des stratégies relatives aux activités d'appui et le regroupement des activités opérationnelles à l'échelle locale et en dehors des locaux dans un système de services de soutien communs et de partage des locaux afin de réaliser des gains d'efficience au niveau national ;

d) fournira un appui technique et logistique au Groupe des Nations Unies pour le développement durable et à ses groupes subsidiaires et équipes spéciales aux fins de l'élaboration de grandes orientations et des directives mondiales de portée mondiale ;

e) aidera les équipes de pays des Nations Unies à obtenir des résultats, séparément et collectivement, avec l'appui du Bureau de la coordination des activités de développement et de ses bureaux régionaux, l'objectif étant de les doter des capacités et des ressources nécessaires ;

f) continuera de tirer parti des financements à effet catalyseur fournis par le Fonds commun pour les objectifs de développement durable afin d'ouvrir de nouvelles possibilités dans les deux domaines dans lesquels des changements sont apportés : l'accélération de la mise en œuvre de la politique intégrée et les écosystèmes de financement de la réalisation des objectifs de développement durable et les investissements à effet catalyseur. En phase avec ces deux domaines, le Fonds cherche également à définir d'autres priorités thématiques présentant des synergies interorganisationnelles et intersectorielles pour le Programme 2030, y compris, potentiellement, les systèmes alimentaires, des transitions justes et durables, des solutions durables pour les déplacements internes et la desserte numérique sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et en fonction des besoins spécifiques des équipes de pays des Nations Unies ;

g) aidera les États Membres à solidement appuyer la riposte socioéconomique à la pandémie de COVID-19 sur les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, lesquels seront mis en œuvre par les équipes de pays. Ces plans compléteront l'action humanitaire que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires mène dans les pays, le cas échéant, ainsi que le plan stratégique mondial de l'Organisation mondiale de la Santé sur la préparation et la riposte en matière de santé publique, qui est axé sur une action de santé directe.

1.375 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, on a continué de tirer parti de manière systématique, dans le projet de plan-programme pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Parmi les exemples d'enseignements et de bonnes pratiques, citons un système amélioré et rationalisé de suivi des résultats obtenus à l'échelle du système, avec le concours des membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, le système UN-Info, contrôlé par le Groupe, ainsi que le lancement d'une formule pour les interventions d'urgence en matière de développement au titre du Fonds commun pour les objectifs de développement durable visant à rendre plus efficace l'action menée par l'Organisation face aux crises futures. Ces exemples tiennent également compte d'enseignements tirés des activités menées au titre du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme à l'objectif, à la stratégie et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.

1.376 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) renforcement, au niveau national, de l'équipe de responsables des équipes de pays des Nations Unies, qui serait ainsi pleinement en mesure d'aider les pays à tirer parti des partenariats et à

obtenir des résultats dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable ;

b) renforcement de l'appui fourni aux pays grâce à une gestion plus efficace des opérations des Nations Unies au niveau des pays ;

c) mise en œuvre de principes d'action et d'orientations communes destinés aux entités à l'échelle régionale et dans les pays ;

d) développement de solutions pratiques intégrées et de modes de financement novateur en vue de ne laisser personne de côté, tout en attirant et en mobilisant des financements publics et privés en faveur des objectifs de développement durable ;

e) protection des vies et des moyens de subsistance en continuant de lutter contre les effets de la pandémie sur le plan socioéconomique et sur les droits humains, l'attention étant portée sur ceux qui ont été les plus durement touchés, par la mise en œuvre efficace d'une programmation conjointe plus cohérente visant à concrétiser, dans les pays, les priorités définies dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et d'autres stratégies en la matière ;

f) renforcement des synergies entre les acteurs du développement, de l'aide humanitaires et de la consolidation de la paix ;

g) activités en matière de développement menées de façon cohérente aux niveaux national, régional et mondial, notamment par la mise en œuvre systématique des priorités, politiques et approches établies à l'échelle du système par l'ensemble des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

1.377 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :

a) Les donateurs assurent un financement adéquat du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ainsi que du Fonds commun à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres fonds de financement commun clés ;

b) Les intéressés continuent de participer au pacte de financement et à la mise en œuvre des engagements connexes pour faire en sorte que la qualité et le volume du financement permettent au système des Nations Unies pour le développement d'optimiser ses avantages comparatifs et de favoriser encore la cohérence et une vision commune au sein du système des Nations Unies ;

c) Les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable continuent de se mobiliser et d'investir dans l'action à mener aux niveaux mondial, régional et national.

1.378 Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ainsi, 64 % des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable comportent un indicateur de résultat consacré à l'égalité des genres et 61 % des équipes de pays des Nations Unies utilisent le marqueur Égalité des genres afin de mesurer les effets communs pour promouvoir la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5.

1.379 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents lancera et appliquera une stratégie pour l'inclusion du handicap par entité, et s'engage notamment à prendre en compte les droits des personnes en situation de handicap dans tous ses domaines d'activité.

1.380 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents travaille en étroite collaboration avec les États Membres, les entités du système des Nations Unies pour le développement, les entités du Secrétariat, les institutions financières internationales et les partenaires de la société civile pour faire avancer la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable qui y sont énoncés.

1.381 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents assure le secrétariat du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et coordonne activement les entités des Nations Unies qui en sont membres au niveau de la prise de décisions, de l'administration et de la mise en œuvre. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents dirigent les équipes de pays des Nations Unies dans l'accompagnement des priorités et des plans nationaux.

Activités d'évaluation

1.382 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2021 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2023 :

a) En 2021, il a été procédé à 40 évaluations au titre des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, à savoir 18 dans la région Afrique, 2 dans la région des États arabes, 9 dans la région Asie-Pacifique, 5 dans la région Europe et Asie centrale et 6 dans la région Amérique latine et Caraïbes ;

b) Le BSCI a réalisé une évaluation en 2021 axée sur les programmes exécutés au niveau national. Dans ce cadre, il a noté que l'intégration des entités non résidentes au niveau national n'était toujours pas optimale et que l'amélioration de la cohérence des programmes ne s'était pas encore traduite par une parfaite coordination des activités opérationnelles au niveau national, notamment pour ce qui est d'élaborer et de communiquer de grandes orientations de manière plus intégrées pour faciliter la réalisation des objectifs de développement durable.

1.383 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2023. Par exemple, afin que les mesures d'incitation, les politiques et les systèmes soient mieux harmonisés d'une entité à l'autre, le Bureau de la coordination des activités de développement met au point des outils qui permettront de renforcer le contrôle des organes directeurs de chaque entité du système des Nations Unies pour le développement, de promouvoir davantage la diffusion des bonnes pratiques, la gestion du savoir et la prise en compte systématique des enjeux transversaux dans les programmes mis en œuvre à l'échelle nationale, afin de recenser les possibilités offertes de rationaliser les procédures relatives aux exigences en matière de communication de l'information et d'orienter la communication des résultats obtenus à l'échelle du système.

1.384 Il est prévu de procéder à huit évaluations de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable en 2023, quatre dans la région Afrique, une dans la région des États arabes, une dans la région Europe et Asie centrale et deux dans la région Amérique latine et Caraïbes.

Exécution du programme en 2021

Appui intégré et adaptable, fourni aux pays par le système des Nations Unies pour le développement et ancré dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1.385 Le programme a continué de tirer parti des compétences du système des Nations Unies pour le développement aux fins de la mise en place de programmes mieux intégrés et plus adaptables au niveau des équipes de pays, ancrés dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. En 2021, les plans d'intervention socioéconomique face à la COVID-19 étaient entièrement intégrés aux 68 plans-cadres de coopération existants ainsi qu'aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement restants, l'objectif étant d'encourager un relèvement au service des priorités nationales liées aux objectifs de développement durable. Par ailleurs, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a piloté le démarrage de la mise

en œuvre de 31 plans-cadres de coopération et fait passer le nombre de plans de travail conjoints devant être mis en œuvre de manière collective de 64 en 2020 à 111 en avril 2022.

1.386 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XXXI).

Figure 1.XXXI
Mesure des résultats : nombre de plans-cadres de coopération mis en œuvre

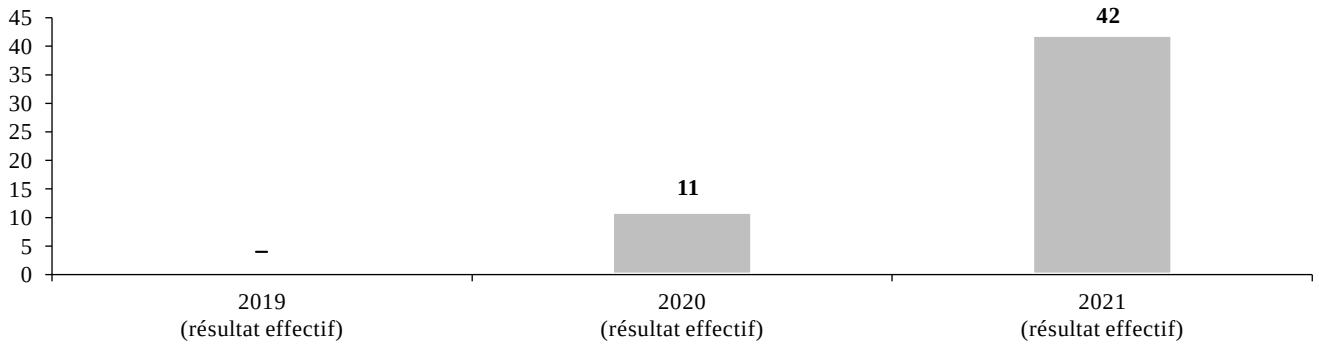

Conséquences de la COVID-19

1.387 La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier de ceux concernant les informations à fournir sur le concours apporté à la réalisation des objectifs de développement durable et les résultats obtenus à l'échelle du système, compte tenu des nouvelles exigences en matière de communication de l'information relative à la riposte à la pandémie. Toutefois, la communication de telles informations à l'échelle du système a permis de tirer de précieux enseignements sur la meilleure façon de mener et d'améliorer les initiatives interinstitutionnelles dans ce domaine, ce qui facilitera l'amélioration de la communication d'informations sur le concours apporté par le système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment pour ce qui est d'intégrer tous les plans d'intervention socioéconomique face à la COVID-19 dans les plans-cadres de coopération à partir de 2022. La COVID-19 ayant des effets sur l'ensemble de la situation en matière de développement, dans le cycle régulier de programmation pluriannuelle en matière de développement durable, il est maintenant tenu compte des effets de la COVID-19 sur la progression du développement des pays au regard du Programme 2030 et des solutions adéquates sont proposées en faveur du développement.

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : intensifier l'exécution des activités relatives à la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable en renforçant le rôle de direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, dans un souci de cohésion du soutien proposé aux autorités publiques

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

1.388 Le travail effectué par le Bureau de la coordination des activités de développement a contribué à renforcer les moyens d'action des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, choisis à l'aide d'un système intégré de gestion des aptitudes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir diriger les équipes de pays des Nations Unies, l'encadrement étant de plus en plus présent à l'appui des pouvoirs publics de toutes les régions, et de la progression dans l'exécution des stratégies des Nations Unies et du Secrétaire général (par exemple, celles concernant les femmes, les jeunes et les personnes handicapées).

1.389 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.151).

Tableau 1.151
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat escompté)*	*2023 (résultat escompté)*
Lancement du nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable au niveau national, permettant aux équipes de pays et aux gouvernements hôtes de tenir des dialogues constructifs, la redynamisation du système des coordonnateurs résidents et le lancement du cadre de gestion et de responsabilité devant aider à cet égard	Consolidation de la filière de sélection des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et à une représentation équilibrée des genres de manière à mieux répondre aux besoins des États en matière de développement durable	Renforcement des moyens d'action des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, choisis à l'aide d'un système intégré de gestion des aptitudes, qui dirigent les équipes de pays des Nations Unies, l'encadrement étant de plus en plus présent, à l'appui des pouvoirs publics de toutes les régions et de la progression dans l'exécution des stratégies des Nations Unies et du Secrétaire général (par exemple, celles concernant les femmes, les jeunes et les personnes handicapées)	Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, choisis à l'aide d'un système intégré de gestion des aptitudes, montrent la voie à suivre aux équipes de pays des Nations Unies pour ce qui est de collaborer avec les partenaires et d'aider les États, dans toutes les régions, à mettre en œuvre le Programme 2030 et d'autres accords intergouvernementaux	Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, choisis et soutenus à l'aide d'un système intégré de gestion des aptitudes, dirigent efficacement les équipes de pays des Nations Unies en vue de mener une action intensifiée et intégrée pour répondre aux besoins et priorités des pays en matière de développement durable

Résultat 2 : les pays ont les moyens d'atténuer les effets de la COVID-19

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

1.390 Le travail effectué par le Bureau de la coordination des activités de développement a facilité l'élaboration et la poursuite de la mise en œuvre par les équipes de pays des Nations Unies de 122 plans d'intervention socioéconomique couvrant 140 pays, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir l'intégration ultérieure de tous ces plans dans les plans de travail conjoints des plans-cadres de coopération ou des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

1.391 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1.152).

Tableau 1.152
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	*2020 (résultat effectif)*	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat escompté)*	*2023 (résultat escompté)*
–	La coordonnatrice ou le coordonnateur résident dirige efficacement les interventions d'urgence proposées aux autorités publiques pendant la pandémie de COVID-19 au moyen de plans d'intervention socioéconomique et d'analyses. Ces plans d'intervention en matière de développement à court ou moyen terme ouvrent la voie à un relèvement durable rendant possible la réalisation des objectifs de développement durable	La coordonnatrice ou le coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies ont exécuté les plans d'intervention socioéconomique, qui étaient alignés sur les cadres de programmation à plus long terme des Nations Unies, et adapté la programmation à chaque contexte national afin que le relèvement après la pandémie fasse partie intégrante de la stratégie nationale de développement et de réalisation des objectifs de développement durable, avant la fin de 2021, ces plans sont intégrés dans les plans-cadres de coopération (ou les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, le cas échéant)	La coordonnatrice ou le coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies appuient avec efficacité les efforts que les autorités publiques déploient en vue du relèvement après la pandémie et de la réalisation des objectifs de développement durable grâce à la bonne mise en œuvre des cadres de programmation adaptés. Une approche intégrée permet d'associer les progrès en matière de relèvement après la pandémie et les grands engagements pris sur le plan intergouvernemental concernant le Programme 2030, l'Accord de Paris et le Programme d'action d'Addis-Abeba	La coordonnatrice ou le coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies appuient avec efficacité les efforts que les gouvernements déploient en vue de la réalisation des objectifs de développement durable par la prise en compte du relèvement après la COVID-19 dans les plans-cadres de coopération nouvellement établis et les plans-cadres en cours auxquels des ajustements sont apportés, l'accent étant de plus en plus mis sur la prospective et sur la gestion et la prévention dynamiques des risques, conformément aux engagements intergouvernementaux

Résultat 3 : les pays ont accès à des conseils fournis de manière intégrée par les entités des Nations Unies et les partenaires concernés, sur les leviers de transformation à actionner en vue de la réalisation des objectifs de développement durable

Projet de plan-programme pour 2023

1.392 Le Bureau a renforcé les capacités des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies – notamment grâce à des orientations générales, des systèmes et au perfectionnement des compétences – de façon à mettre à profit la programmation commune et les programmes conjoints pour multiplier les activités des Nations Unies menées de manière collaborative, cohérente et intersectorielle tout en s'appuyant sur l'ensemble des parties prenantes concernées et des ressources adaptées en vue d'avancer plus rapidement dans la réalisation des objectifs de développement durable.

Enseignements tirés et changements prévus

1.393 Comme souligné dans l'évaluation réalisée par le BSCI, l'enseignement tiré est le suivant : l'amélioration de la cohérence des programmes ne s'est pas encore traduite par une parfaite coordination des activités opérationnelles au niveau national. Les progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de travail communs ont été plutôt limités, et les programmes conjoints n'ont pas toujours été considérés systématiquement comme la modalité la plus pratique d'exécution coordonnée, ce qui s'explique notamment par l'absence de mesures d'incitation à la collaboration, l'interopérabilité insuffisante des systèmes, qui peut entraîner des chevauchements d'activité, et l'augmentation des coûts de transaction. Compte tenu de cet enseignement, le Bureau renforcera l'appui qu'il apporte aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies afin que les plans de travail communs soient élaborés dans la plateforme UN-Info, qu'ils soient mis à la disposition du public sur les sites Web des équipes de pays et sur le nouveau portail de données du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et que les programmes conjoints soient utilisés de manière plus stratégique de façon à gagner en efficacité. Le Bureau de la coordination des activités de développement collaborera avec les entités des Nations Unies pour assurer l'interopérabilité des systèmes des différentes entités avec UN-Info afin de simplifier la saisie des données. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un effort plus large visant à encourager davantage les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et les équipes de pays à partager les informations et à les exploiter de telle sorte que la planification, la mise en œuvre, les activités de suivi et les mesures correctrices s'inscrivent toujours dans le cadre d'une action collective, et à permettre à l'Organisation d'occuper une place stratégique parmi l'ensemble des acteurs du développement au niveau des pays.

1.394 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1.XXXII).

Figure 1.XXXII
Mesure des résultats : pourcentage de gouvernements de pays de programme qui sont « d'accord » pour dire que le système des Nations Unies pour le développement fournit des conseils pratiques intégrés adaptés aux besoins et priorités nationaux

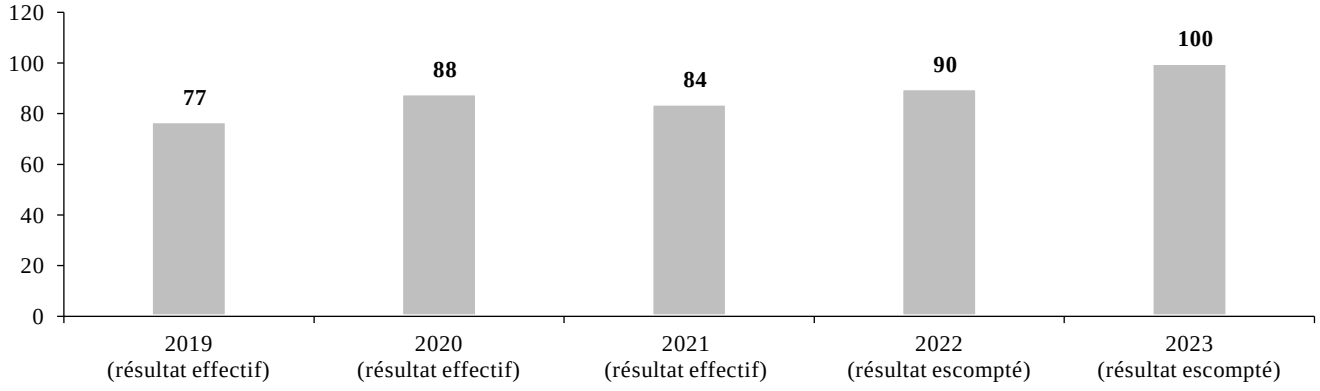

Textes des organes délibérants définissant les mandats

1.395 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	71/243	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
74/238	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
76/4	Examen du fonctionnement du système redynamisé des coordonnateurs résidents, et notamment de ses modalités de financement

Résolution du Conseil économique et social[3]

2019/15 ; 2020/23	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Produits

1.396 On trouvera dans le tableau 1.153 les produits retenus pour le programme.

Tableau 1.153
Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2021*	*Produits livrés : 2021*	*Produits prévus : 2022*	*Produits prévus : 2023*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**1**	**1**	**1**	**1**
1. Rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, notamment sur la contribution du Groupe à la réalisation des objectifs de développement durable	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**2**	**2**	**2**	**2**
2. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
3. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	**1**	**1**	**1**	**1**
4. Rapport annuel du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur les résultats obtenus et les ressources utilisées au bénéfice des États Membres	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**285**	**283**	**322**	**315**
5. Analyses communes de pays, (nouvelles ou mises à jour annuelles) sur lesquelles l'ONU pourra s'appuyer pour planifier et programmer ses activités et sa contribution à la mise en œuvre au niveau des pays du Programme de développement durable à l'horizon 2030	131	104	131	131
6. Rapports présentés par les équipes de pays des Nations Unies au titre de l'Examen périodique universel	29	20	48	45

[3] Les résolutions du Conseil économique et social issues du débat du Conseil sur les activités opérationnelles de développement, dont la dernière en date est la résolution 2020/23, continuent également d'orienter l'action du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2021*	*Produits livrés : 2021*	*Produits prévus : 2022*	*Produits prévus : 2023*
7. Évaluations des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable	35	40	12	8
8. Rapports annuels sur les résultats communs des équipes de pays des Nations Unies	90	119	131	131

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec les États Membres, les organisations régionales et les intervenants du secteur privé au sujet des activités conjointes visant à faciliter la mise en œuvre des plans-cadres de coopération pour le développement ; dossiers d'information à l'intention des États Membres (6).

D. Activités de communication

Plateformes numériques et contenus multimédias : UN-Info, plateforme utilisée par les partenaires qui centralise dans un souci de transparence les données relatives aux résultats des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et des plans-cadres de coopération pour le développement durable.

E. Activités d'appui

Administration : santé au travail et sûreté des membres du personnel des Nations Unies et des personnes à leur charge ; appui à la conception et à la mise en place de services de soutien communs et du partage de locaux ; publication rapide des pouvoirs délégués par le Secrétaire général aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents nouvellement nommés et suivi des indicateurs clés de performance relatifs à la responsabilité.

Services juridiques : négociation et établissement, avec les pays hôtes, du cadre juridique relatif à l'élaboration du cadre d'habilitation du système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

1.397 On trouvera dans le tableau 1.154 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 1.154
Évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Subventions et contributions[a]	13 571,8	13 442,5	–	–	–	–	–	13 442,5
Total	**13 571,8**	**13 442,5**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**13 442,5**

[a] Représente la part à la charge du Secrétariat au titre de l'accord de partage des coûts entre les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, à verser sous forme de dotation.

1.398 Conformément à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents est financé grâce au prélèvement d'une redevance de 1 % sur la contribution aux ressources autres que les ressources de base affectées selon de stricts critères aux activités connexes de développement des Nations Unies, à un accord de partage des coûts entre les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et à des contributions volontaires. En 2023, la part à la charge du Secrétariat au titre de l'accord de partage des coûts entre les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable s'élèvera à 13 442 500 dollars, montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire. Ce montant est identique à celui des crédits ouverts pour 2022.

1.399 La méthode de calcul de la part revenant aux entités participantes et des montants correspondants est présentée dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions budgétaires révisées relatives au système des coordonnateurs résidents au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) (A/73/424). Comme demandé par l'Assemblée générale dans sa 72/279, la méthode de partage des coûts a fait l'objet d'un examen en 2021 dans le cadre d'une étude d'ensemble du système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notamment de ses modalités de financement.

1.400 Pour 2023, les ressources demandées comprennent les ressources au titre du fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les ressources mobilisées à l'échelle locale. Au titre du fonds d'affectation spéciale, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents devrait recevoir 281,8 millions de dollars provenant de sources de financement commun, à savoir 155 millions de dollars au titre des contributions volontaires, 77 millions de dollars au titre de l'accord de partage des coûts et 50 millions de dollars au titre du prélèvement de 1 % aux fins de la coordination. Au titre des ressources mobilisées à l'échelle locale, il prévoit de recevoir, au niveau des pays, 9,2 millions de dollars de contributions préaffectées à des activités financées par des tierces parties mobilisées à l'échelle locale à des fins autres que les tâches prioritaires prévues dans le cadre du fonds d'affectation spéciale. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources, qui s'élèvent à 291 043 700 dollars, dans les tableaux 1.155 et 1.156.

Vue d'ensemble des ressources du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

Tableau 1.155
Ressources financières, par composante
(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (estimations)*	*Changements*		*2023 (prévisions)*
			Total	*Pourcentage*	
A. Direction exécutive et administration	2 752,4	3 667,9	424,7	11,6	4 092,6
B. Programme de travail					
1. Coordination mondiale	15 569,2	16 706,5	(240,1)	(1,4)	16 466,4
2. Coordination régionale	8 620,9	10 361,9	26,6	0,3	10 388,5
3. Coordination nationale[a]	166 663,3	247 802,9	1 138,3	0,5	248 941,2
Total partiel (B)	**190 853,4**	**274 871,3**	**924,8**	**0,3**	**275 796,1**
C. Appui au programme	13 064,2	12 504,5	(1 349,5)	(10,8)	11 155,0
Total	**206 670,0**	**291 043,7**	**–**	**–**	**291 043,7**

[a] Y compris les ressources mobilisées à l'échelle locale.

Tableau 1.156
Ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (estimations)*	*Changements*		*2023 (prévisions)*
			Total	*Pourcentage*	
Postes	135 487,7	177 792,6	(454,6)	(0,3)	177 338,0
Autres dépenses de personnel	6 461,4	9 399,7	(2 111,5)	(22,5)	7 288,2
Dépenses de représentation	215,8	1 324,6	3,1	0,2	1 327,7
Consultants	12 653,8	23 289,6	(114,2)	(0,5)	23 175,4
Voyages du personnel	3 598,4	10 682,0	1 753,5	16,4	12 435,5
Services contractuels	6 994,0	31 826,2	(4 508,6)	(14,2)	27 317,6
Frais généraux de fonctionnement	36 252,1	33 671,7	1 988,2	5,9	35 659,9
Fournitures et accessoires	310,3	1 996,9	115,5	5,8	2 112,4
Mobilier et matériel	4 696,5	1 060,4	3 328,6	313,9	4 389,0
Total	**206 670,0**	**291 043,7**	**–**	**–**	**291 043,7**

1.401 Le montant total des ressources nécessaires pour 2023 inclut un montant de 281,8 millions de dollars au titre du fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et un montant de 9,2 millions de dollars au titre des ressources mobilisées à l'échelle locale.

1.402 Le montant des ressources demandées pour 2023 au titre du fonds d'affectation spéciale (281,8 millions de dollars) est maintenu au même niveau que les ressources prévues pour 2022 et comprend le transfert, sans incidence sur les coûts, de ressources entre les objets de dépense. Les transferts tiennent principalement à une augmentation de 3,3 millions de dollars au titre du mobilier et du matériel, qui s'explique principalement par l'acquisition de véhicules destinées aux bureaux de coordonnatrice résidente ou de coordonnateur résident, à une augmentation de 2,0 millions de

dollars au titre des frais généraux de fonctionnement pour couvrir des coûts plus élevés liés à la location, aux services collectifs de distribution et à l'entretien des installations, et à une augmentation de 1,8 million de dollars au titre des voyages du personnel, les restrictions des déplacements à l'échelle mondiale ayant été allégées. Ces augmentations sont compensées par des diminutions au titre d'autres objets de dépense, principalement à la rubrique Services contractuels (4,5 millions de dollars), du fait des gains d'efficience découlant de systèmes rationalisés, notamment du transfert progressif des responsabilités relatives aux services opérationnels du PNUD aux entités du Secrétariat, conformément au programme de réforme de la gestion proposée par le Secrétaire général, et un montant moins élevé prévu (2,1 millions de dollars) à la rubrique Autres dépenses de personnel qui s'explique par le nombre plus élevé de nouveaux membres du personnel entrés en fonctions.

1.403 Le montant des ressources mobilisées à l'échelle locale (9,2 millions de dollars) se répartit comme suit, par objet de dépense : Autres dépenses de personnel (4,6 millions de dollars), Consultants (2,8 millions de dollars), Voyages du personnel (0,9 million de dollars) et frais de fonctionnement ($0,9 million de dollars).

1.404 On trouvera dans le tableau 1.157 le nombre de postes qui seraient financés au moyen du fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en 2023. Le nombre prévu de postes fait apparaître une augmentation nette de 20 postes par rapports aux estimations pour 2022. Les prévisions relatives aux postes sont fondées sur les coûts standard utilisés au PNUD. Dans le prochain cycle budgétaire, le Secrétariat appliquera les coûts standard propres à l'Organisation des Nations Unies.

Tableau 1.157
Postes proposés pour 2023, par composante
(Nombre de postes)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*		*Personnel recruté sur le plan national*		
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total partiel*	*1re classe*	*Autres classes*	*Administrateurs recrutés sur le plan national*	*Agents locaux*	*Total*
2022 (estimations)	–	3	40	85	111	162	23	–	424	8	5	414	402	1 253
2023 (prévisions)														
A. Direction exécutive et administration	–	1	1	–	3	4	3	–	12	2	1	–	–	15
B. Programme de travail														
1. Coordination mondiale	–	–	–	2	10	18	13	–	43	–	3	–	–	46
2. Coordination régionale	–	–	5	1	8	13	6	–	33	–	–	–	8	41
3. Coordination nationale	–	2	48	68	91	129	2	–	340	–	–	413	396	1 149
Total partiel (B)	**–**	**2**	**53**	**71**	**109**	**160**	**21**	**–**	**416**	**–**	**3**	**413**	**404**	**1 236**
C. Appui au programme	–	–	–	1	3	8	3	–	15	6	1	–	–	22
Total (prévisions pour 2023)	**–**	**3**	**54**	**72**	**115**	**172**	**27**	**–**	**443**	**8**	**5**	**413**	**404**	**1 273**
Changements	**–**	**–**	**14**	**(13)**	**4**	**10**	**4**	**–**	**19**	**–**	**–**	**(1)**	**2**	**20**

Tableau 1.158
Répartition des ressources, par composante
(En pourcentage)

Composante	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*
A. Direction exécutive et administration	1,3	1,4
B. Programme de travail		
1. Coordination mondiale	5,7	5,7
2. Coordination régionale	3,6	3,6
3. Coordination nationale	85,1	85,5
Total partiel (B)	**94,4**	**94,8**
C. Appui au programme	4,3	3,8
Total	**100,0**	**100,0**

Budget par composante

Direction exécutive et administration

1.405 Les ressources demandées au titre de la direction exécutive et de l'administration serviraient à financer le Bureau du Sous-Secrétaire général à la coordination des activités de développement. Le Bureau assure la planification stratégique du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, appuie les différentes composantes du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (Président(e), Vice-Président(e), responsables et groupes de travail) et supervise les aspects stratégiques de l'exécution de la procédure d'examen quadriennal complet et le suivi des progrès réalisés. Il est en outre responsable de la gestion avec les partenaires stratégiques, de la coordination et de la collaboration du système des Nations Unies pour le développement avec le mécanisme du Comité exécutif ou du Comité des adjoints et du contrôle et de la direction stratégique du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Le Sous-Secrétaire général est chargé de superviser les 132 bureaux de coordonnatrice résidente ou de coordonnateur résident et les activités de 123 membres du personnel du Bureau de la coordination des activités de développement. L'ajout d'un poste de P-3 vise à renforcer les fonctions de coordination, de répartition des tâches et de liaison entre le Bureau du Sous-Secrétaire général à la coordination des activités de développement, d'autres départements et d'autres organismes fonds et programmes. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 1.159 et 1.160.

1.406 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

Tableau 1.159
Direction exécutive et administration : ressources nécessaires
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Ressources			*Postes*	
Catégorie	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*	*Variation*	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*
Postes	2 973,3	3 313,0	339,7	14	15
Autres objets de dépense	694,6	779,6	85,0	–	–
Total	**3 667,9**	**4 092,6**	**424,7**	**14**	**15**

Tableau 1.160
Direction exécutive et administration : ressources nécessaires, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*	*Variation*
Postes	1 939,2	2 973,3	3 313,0	339,7
Autres dépenses de personnel	481,4	424,2	298,4	(125,8)
Dépenses de représentation	–	8,0	8,0	–
Consultants	253,3	75,0	136,8	61,8
Voyages du personnel	75,7	104,6	158,1	53,5
Services contractuels	0,3	37,5	6,5	(31,0)
Frais généraux de fonctionnement	2,5	45,3	167,3	122,0
Mobilier et matériel	–	–	4,5	4,5
Total	**2 752,4**	**3 667,9**	**4 092,6**	**424,7**

Programme de travail

1.407 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources demandées au titre du programme de travail (coordination mondiale, coordination régionale et coordination nationale) dans les tableaux 1.161 et 1.162.

Tableau 1.161
Programme de travail : ressources nécessaires
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Ressources			*Postes*	
Catégorie	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*	*Variation*	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*
Coordination mondiale	16 706,5	16 466,4	(240,1)	43	46
Coordination régionale	10 361,9	10 388,5	26,6	35	41
Coordination nationale	247 802,9	248 941,2	1 138,3	1 141	1 149
Total	**274 871,3**	**275 796,1**	**924,8**	**1 219**	**1 236**

Tableau 1.162
Programme de travail : ressources nécessaires, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*	*Variation*
Postes	130 210,6	171 085,0	169 635,0	(1 450,0)
Autres dépenses de personnel	5 141,5	7 996,0	6 258,5	(1 737,5)
Dépenses de représentation	215,8	1 316,6	1 319,7	3,1
Consultants	12 005,2	23 182,6	22 958,5	(224,1)
Voyages du personnel	3 508,4	10 439,1	12 122,4	1 683,3
Services contractuels	5 339,3	31 076,1	27 287,8	(3 788,3)
Frais généraux de fonctionnement	29 533,3	27 104,6	29 796,3	2 691,7
Fournitures et accessoires	309,6	1 956,9	2 072,4	115,5
Mobilier et matériel	4 589,7	714,4	4 345,5	3 631,1
Total	**190 853,4**	**274 871,3**	**275 796,1**	**924,8**

Coordination mondiale

1.408 En ce qui concerne la coordination mondiale, les services et sections du Bureau de la coordination des activités de développement collaborent avec des entités et des mécanismes du Groupe des Nations Unies pour le développement durable afin d'améliorer la cohérence stratégique et opérationnelle des activités opérationnelles de développement, en favorisant des approches à l'échelle du système et en donnant aux équipes de pays des Nations Unies des orientations coordonnées et, s'il y a lieu, des indications intégrées en matière de politique et de stratégie. Les responsabilités au titre de la coordination mondiale sont assumées par deux services et deux sections : le Service des politiques et de la programmation, le Service des politiques de direction (système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents), la Section des stratégies institutionnelles dans les pays et la Section de l'information et de la communication des résultats. Il est proposé d'ajouter les trois postes ci-après au Service des politiques et de la programmation afin de renforcer les capacités existantes : deux postes de P-4, en vue d'établir un cadre analytique intégré concernant l'obligation, à l'échelle du système, de communication de l'information relative au suivi de la réalisation des objectifs de développement durable et de fournir un appui en ce qui concerne les systèmes climatique et alimentaires ; un poste de P-3, en vue de faciliter l'exécution, au niveau des pays, de l'approche et des stratégies relatives aux fonds de financement communs.

1.409 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 1.163 et 1.164.

Tableau 1.163
Coordination mondiale : ressources nécessaires
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Ressources			*Postes*	
Catégorie	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*	*Variation*	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*
Postes	8 870,0	10 082,5	1 212,5	43	46
Autres objets de dépense	7 836,5	6 383,9	(1 452,6)	–	–
Total	**16 706,5**	**16 466,4**	**(240,1)**	**43**	**46**

Tableau 1.164
Coordination mondiale : ressources nécessaires, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*	*Variation*
Postes	9 344,4	8 870,0	10 082,5	1 212,5
Autres dépenses de personnel	970,2	1 718,8	1 041,9	(676,9)
Consultants	2 651,0	1 977,5	2 098,6	121,1
Voyages du personnel	218,8	334,0	724,0	390,0
Services contractuels	1 302,3	3 442,5	1 277,9	(2 164,6)
Frais généraux de fonctionnement	1 053,4	349,4	1 226,5	877,1
Fournitures et accessoires	(4,0)	–	15,0	15,0
Mobilier et matériel	33,1	14,3	–	(14,3)
Total	**15 569,2**	**16 706,5**	**16 466,4**	**(240,1)**

Coordination régionale

1.410 La mission de coordination régionale du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents consiste en priorité à superviser et à appuyer l'exécution cohérente et efficace des activités opérationnelles de développement par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, en intégrant les politiques, les programmes et l'appui opérationnel en concertation avec les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et les commissions économiques et sociales régionales des Nations Unies. Afin d'appuyer les activités de coordination et de liaison de plus en plus nombreuses menées par les bureaux dans la région, l'ajout de six postes est proposé : 5 postes (1 D-1, 1 P-4, 1 P-3 et 2 AL) au bureau régional pour l'Afrique et 1 poste de P-4 au bureau régional pour l'Asie et le Pacifique.

1.411 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources au titre de la coordination régionale dans les tableaux 1.165 et 1.166.

Tableau 1.165
Coordination régionale : ressources nécessaires
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Ressources			*Postes*	
Catégorie	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*	*Variation*	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*
Postes	7 014,3	7 118,1	103,8	35	41
Autres objets de dépense	3 347,6	3 270,4	(77,2)	–	–
Total	**10 361,9**	**10 388,5**	**26,6**	**35**	**41**

Tableau 1.166
Coordination régionale : ressources, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*	*Variation*
Postes	6 285,3	7 014,3	7 118,1	103,8
Autres dépenses de personnel	947,2	928,7	607,9	(320,8)
Dépenses de représentation	–	16,6	24,0	7,4
Consultants	180,5	708,5	594,7	(113,8)
Voyages du personnel	304,4	485,2	919,9	434,7
Services contractuels	43,5	326,6	194,2	(132,4)
Frais généraux de fonctionnement	752,9	777,7	722,4	(55,3)
Fournitures et accessoires	5,5	6,5	52,1	45,6
Mobilier et matériel	101,6	97,8	155,2	57,4
Total	**8 620,9**	**10 361,9**	**10 388,5**	**26,6**

Coordination nationale

1.412 La coordination nationale comprend le travail que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents entreprennent avec l'appui de leurs bureaux respectifs pour conduire l'aide qu'apporte le système des Nations Unies pour le développement à l'exécution du Programme 2030 dans les pays. On s'acquitte de cette tâche dans le respect des priorités, des besoins et des cadres de planification nationaux et en veillant à ce que les pays de programme prennent les rênes des activités, de manière cohérente, coordonnée et, si possible, intégrée, de façon à en optimiser les effets et les résultats sur le plan du développement durable. Huit postes de plus sont proposés, ce qui tient à l'effet net de l'ajout de quatre postes de P-5 et de cinq postes de P-4 et de la suppression d'un poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, ce qui cadre avec l'alignement du tableau d'effectifs sur la structure type des postes dans chaque bureau.

1.413 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources au titre de la coordination nationale dans les tableaux 1.167 et 1.168.

Tableau 1.167
Coordination nationale : ressources nécessaires
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Ressources			*Postes*	
Catégorie	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*	*Variation*	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*
Postes	155 200,7	152 434,4	(2 766,3)	1 141	1 149
Autres objets de dépense	92 602,2	96 506,8	3 904,6	–	–
Total	**247 802,9**	**248 941,2**	**1 138,3**	**1 141**	**1 149**

Tableau 1.168
Coordination nationale : ressources nécessaires, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*	*Variation*
Postes	114 580,9	155 200,7	152 434,4	(2 766,3)
Autres dépenses de personnel	3 224,1	5 348,5	4 608,7	(739,8)
Dépenses de représentation	215,8	1 300,0	1 295,7	(4,3)
Consultants	9 173,7	20 496,6	20 265,2	(231,4)
Voyages du personnel	2 985,2	9 619,9	10 478,5	858,6
Services contractuels	3 993,5	27 307,0	25 815,7	(1 491,3)
Frais généraux de fonctionnement	27 727,0	25 977,5	27 847,4	1 869,9
Fournitures et accessoires	308,1	1 950,4	2 005,3	54,9
Mobilier et matériel	4 455,0	602,3	4 190,3	3 588,0
Total	**166 663,3**	**247 802,9**	**248 941,2**	**1 138,3**

Appui au programme

1.414 Les services d'appui au programme sont assurés, au Bureau de la coordination des activités de développement, par le Service de la gestion opérationnelle (système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents), l'objectif général étant de gérer les opérations du système de façon à en assurer pleinement la transparence et le contrôle. À cette fin, le Service agit en tant que service administratif du Bureau et fournit des services et un appui administratif courants, au niveau mondial, notamment en ce qui concerne les ressources humaines, l'informatique, les finances, les voyages, les achats et l'administration des plateformes. Il est responsable de l'élaboration et du contrôle du budget lié aux activités du Bureau au siège et de la communication de l'information y relative. Il se charge des relations opérationnelles avec les prestataires de services du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Il prête également conseil et appui aux antennes régionales du Bureau et aux bureaux de coordonnatrice résidente ou de coordonnateur résident. Il coordonne et supervise la budgétisation axée sur les résultats des activités du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et la communication régulière de l'information y relative, y compris à la Cinquième Commission. Il est également responsable de la gestion financière et de la communication de l'information concernant l'ensemble des sources de financement du système. En outre, il élabore des orientations générales sur le respect du principe de responsabilité en matière de gestion et apporte un appui au Bureau dans le domaine du contrôle, en coordination avec les autres bureaux du Secrétariat. Il est proposé d'ajouter deux postes au Service de la gestion opérationnelle, à savoir un poste de P-4 en vue de répondre plus facilement aux besoins croissants en matière de contrôle et de communication de l'information et de faciliter la gestion du fonds d'affectation spéciale pour les ressources mobilisées à l'échelle locale, et un poste de P-3 en vue de fournir un appui stratégique sur les questions de déontologie et de discipline et sur la gestion de la performance du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

1.415 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources au titre de l'appui au programme dans les tableaux 1.169 et 1.170.

Tableau 1.169
Appui au programme : ressources nécessaires
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Ressources			*Postes*	
Catégorie	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*	*Variation*	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*
Postes	3 734,3	4 390,0	655,7	20	22
Autres objets de dépense	8 770,2	6 765,0	(2 005,2)	–	–
Total	**12 504,5**	**11 155,0**	**(1 349,5)**	**20**	**22**

Tableau 1.170
Appui au programme : ressources nécessaires, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*	*Changement*
Postes	3337,9	3734,3	4390,0	655,7
Autres dépenses de personnel	838,5	979,5	731,3	(248,2)
Consultants	395,3	32,0	80,1	48,1
Voyages du personnel	14,3	138,3	155,0	16,7
Services contractuels	1654,4	712,6	23,3	(689,3)
Frais généraux de fonctionnement	6716,3	6521,8	5696,3	(825,5)
Fournitures et accessoires	0,7	40,0	40,0	–
Mobilier et matériel	106,8	346,0	39,0	(307,0)
Total	**13 064,2**	**12 504,5**	**11 155,0**	**(1 349,5)**

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2023

A. Comité des commissaires aux comptes

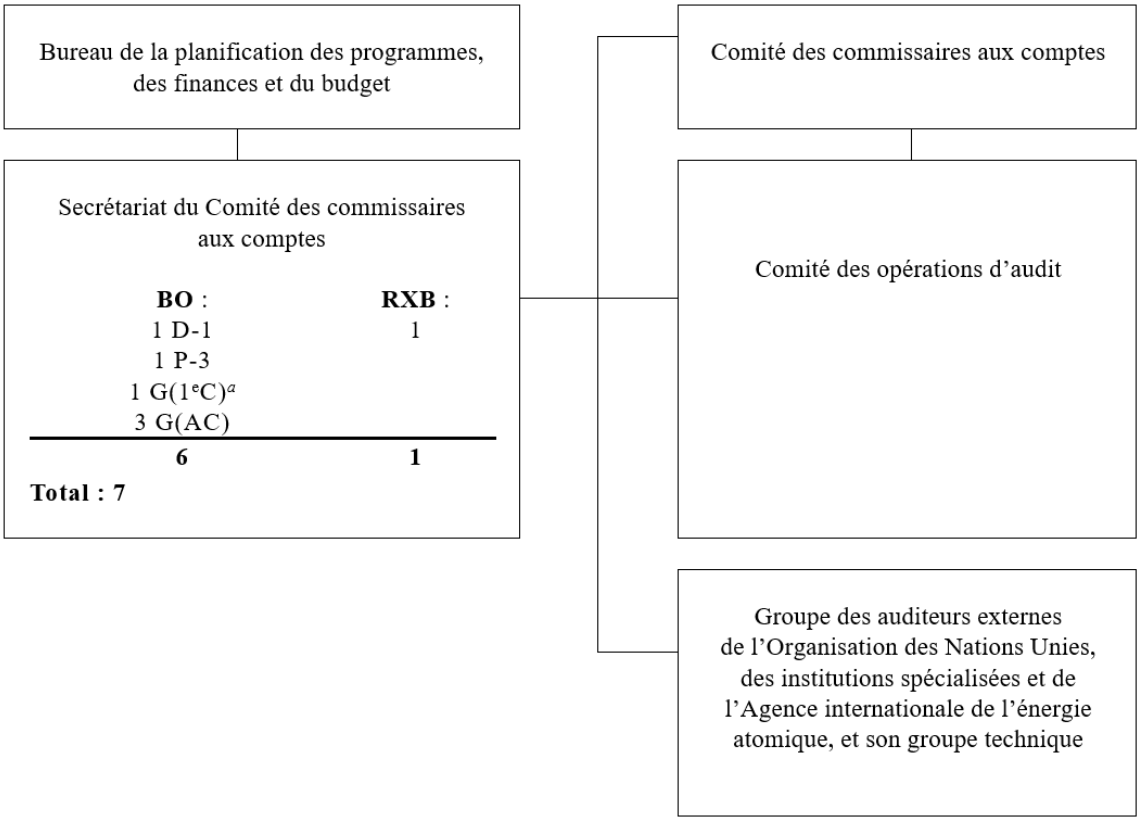

Abréviations : BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1re classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires.

[a] Reclassement de 1 G(AC) en G(1°C).

B. Secrétaire général et Cabinet du Secrétaire général

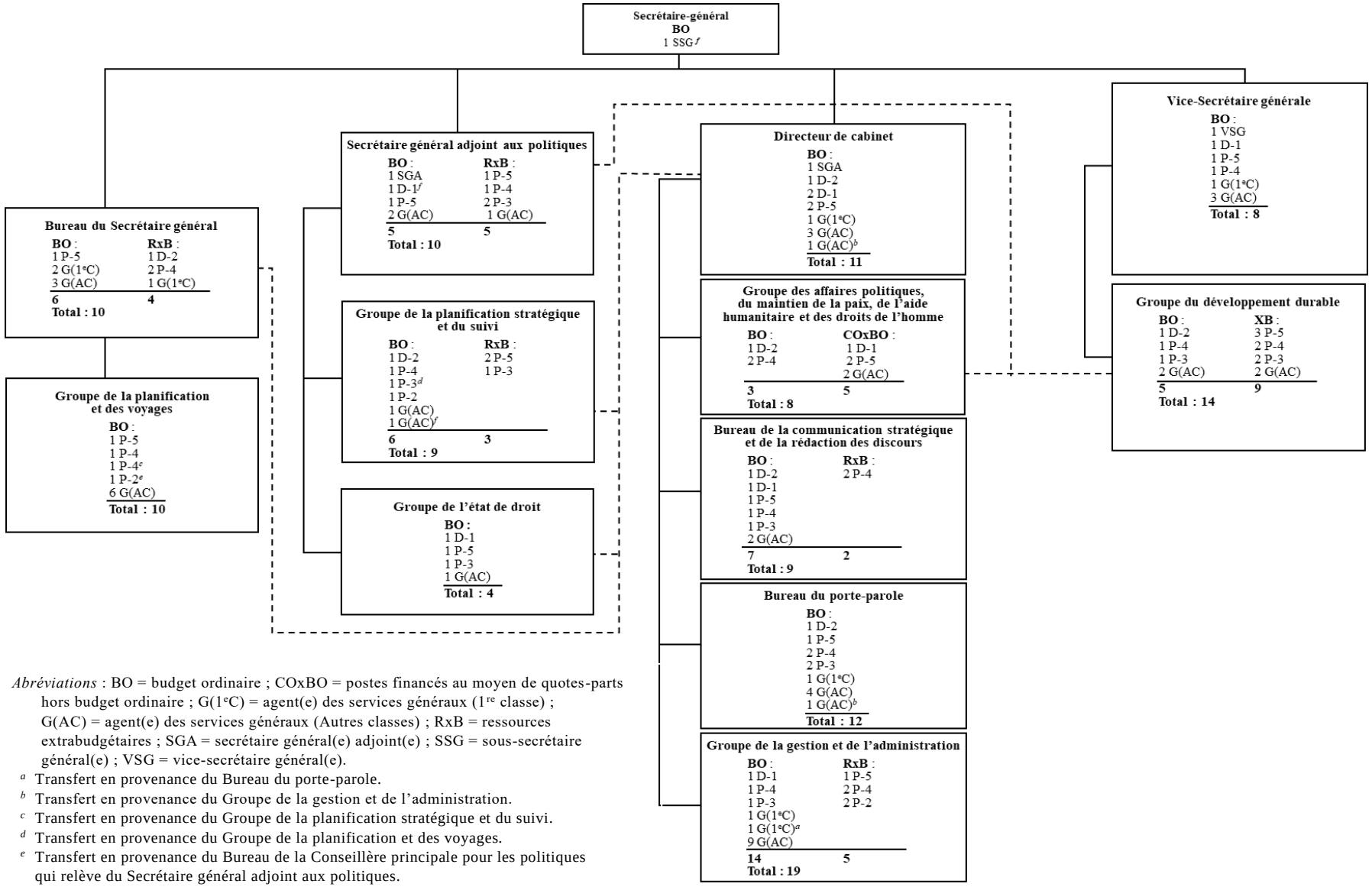

Abréviations : BO = budget ordinaire ; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ; G(1eC) = agent(e) des services généraux (1re classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VSG = vice-secrétaire général(e).

[a] Transfert en provenance du Bureau du porte-parole.

[b] Transfert en provenance du Groupe de la gestion et de l'administration.

[c] Transfert en provenance du Groupe de la planification stratégique et du suivi.

[d] Transfert en provenance du Groupe de la planification et des voyages.

[e] Transfert en provenance du Bureau de la Conseillère principale pour les politiques qui relève du Secrétaire général adjoint aux politiques.

[f] Transfert en provenance du Groupe de la coordination stratégique.

C. Cabinet de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève

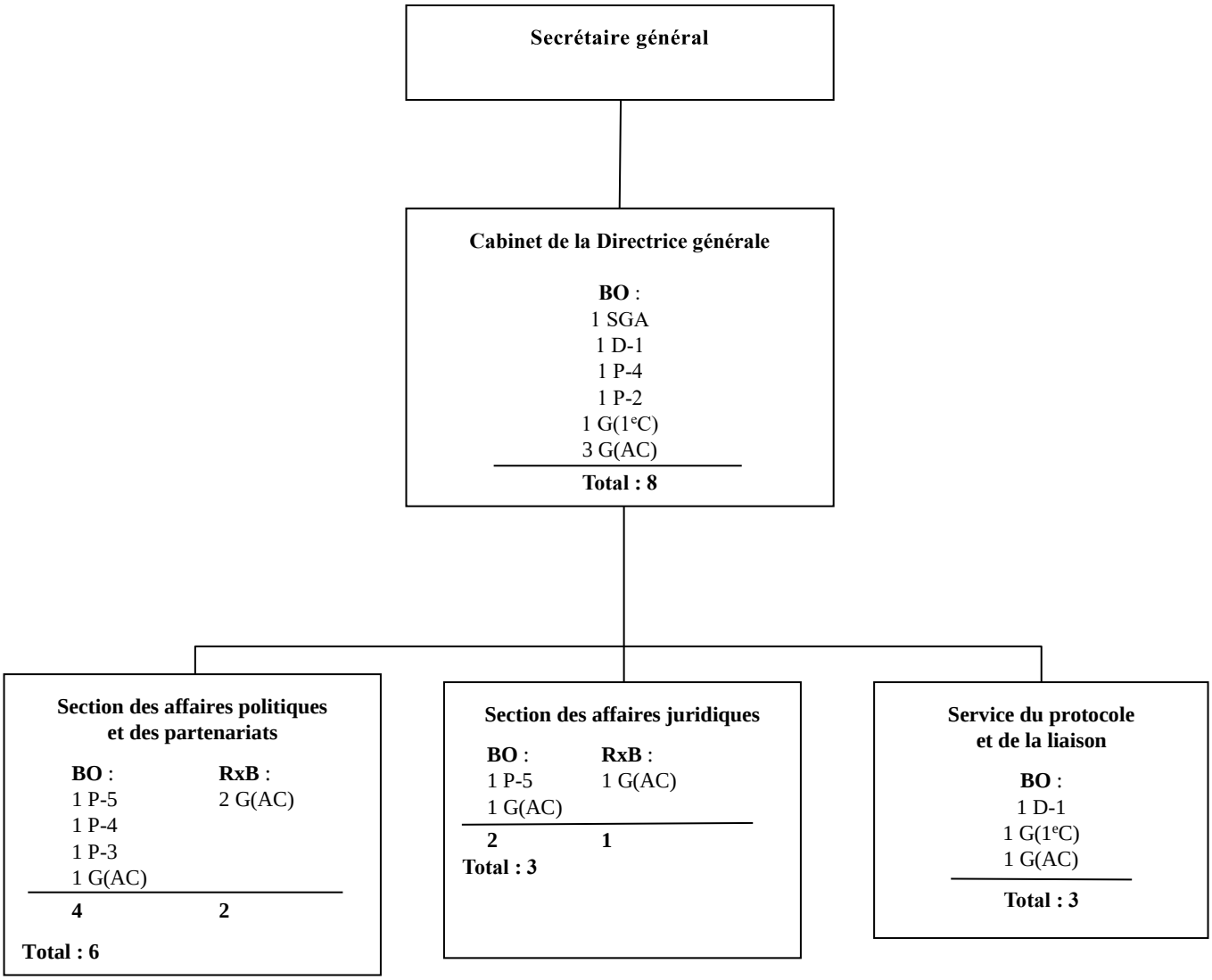

Abréviations : BO = budget ordinaire; G(1eC) = agent(e) des services généraux (1re classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

D. Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne

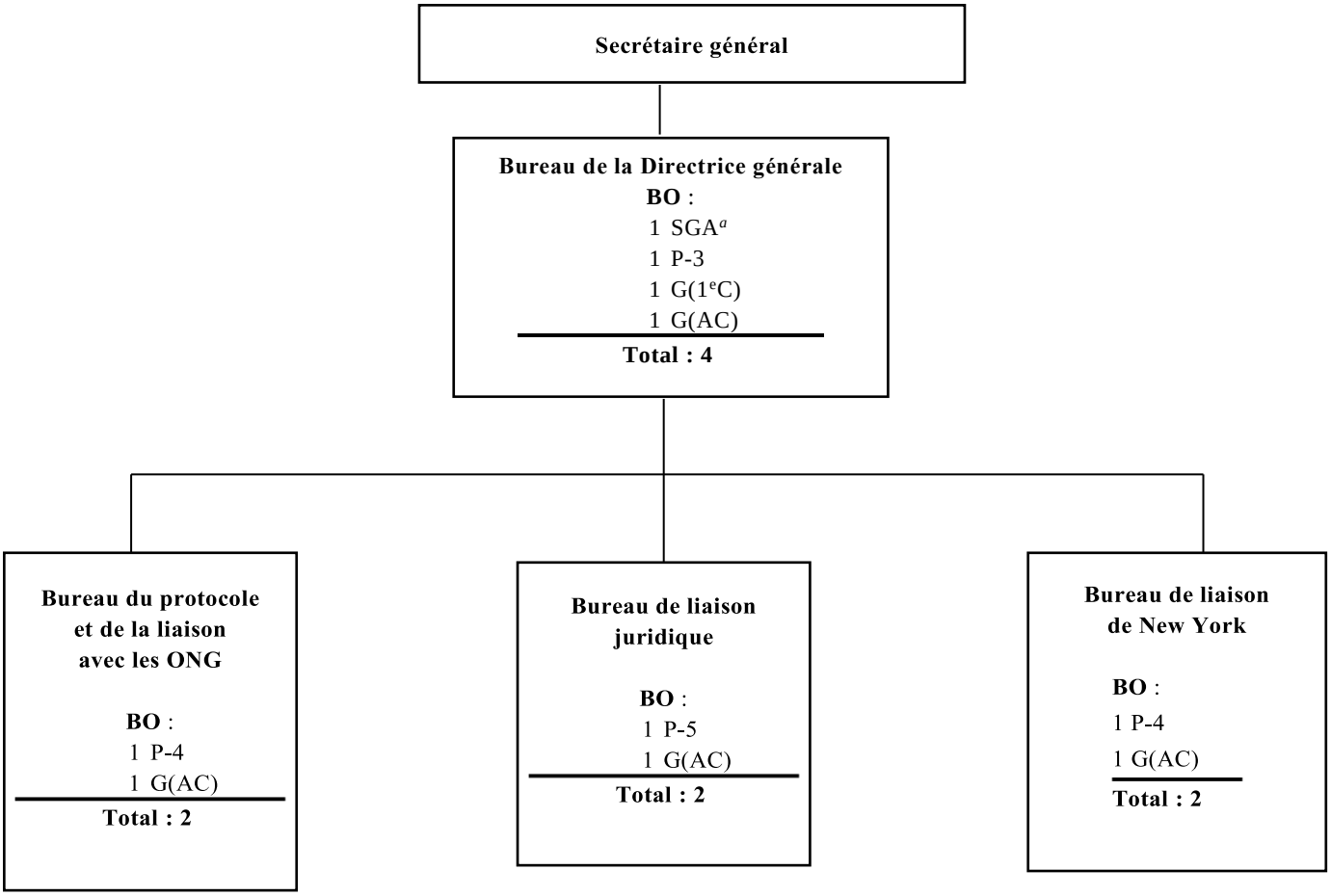

Abréviations : BO = budget ordinaire ; G(1eC) = agent(e) des services généraux (1re classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

[a] Inclus dans le tableau d'effectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (chap. 16).

E. Cabinet de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi

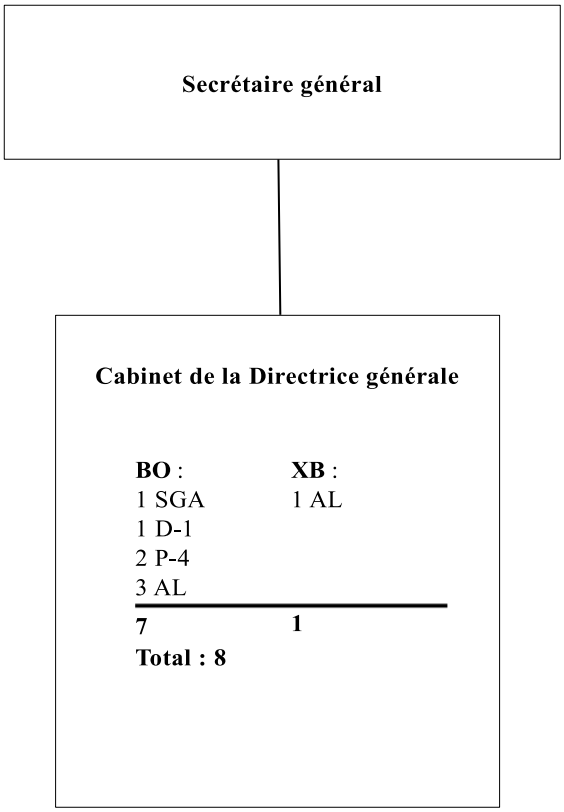

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; BO = budget ordinaire ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

F. Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés

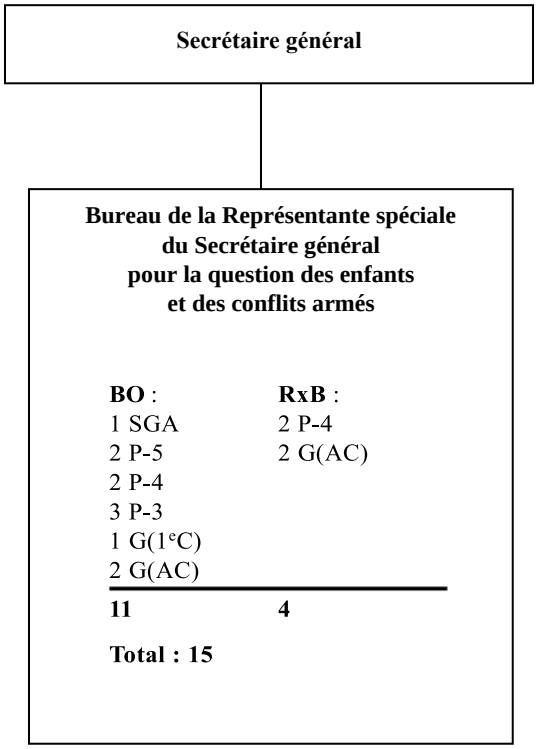

Abréviations : BO = budget ordinaire ; G(1eC) = agent(e) des services généraux (1re classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

G. Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit

Secrétaire général

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit

BO :	**RxB** :
1 SGA	1 D-1
1 D-1	2 P-5
1 P-5	6 P-4
1 P-4	3 P-3
2 P-3	1 P-2
2 G(AC)	3 G(AC)
8	**16**

Total : 24

Abréviations : BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

H. Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants

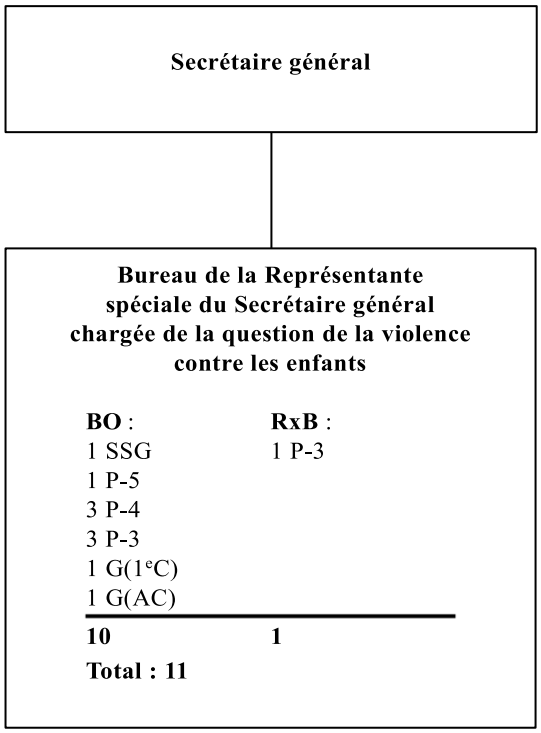

Abréviations : BO = budget ordinaire ; G(1eC) = agent(e) des services généraux (1re classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SSG = sous-secrétaire général(e).

I. Bureau de la Défenseuse des droits des victimes

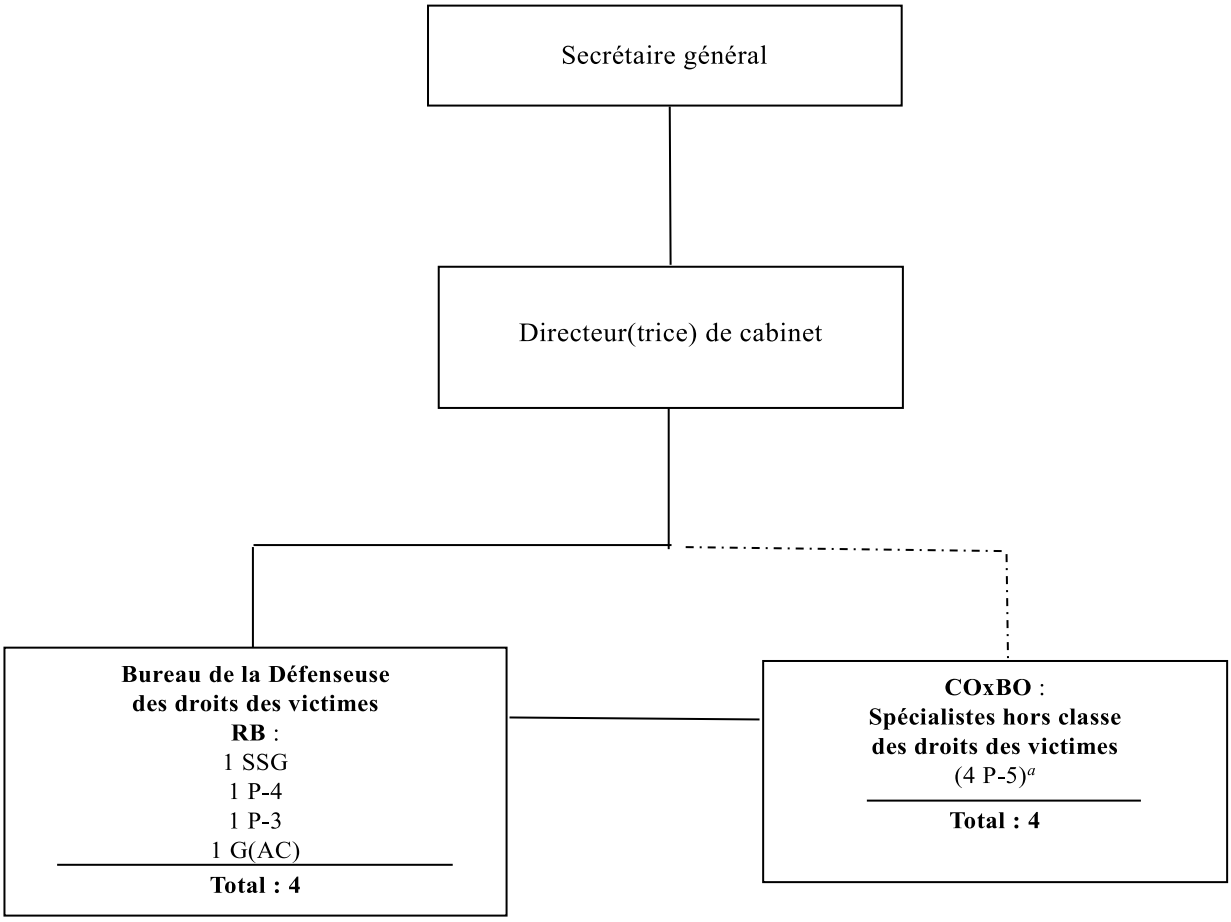

Abréviations : BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

[a] Quatre postes de spécialiste hors classe des droits des victimes relevant des budgets de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

J. Bureau de la Coordonnatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles

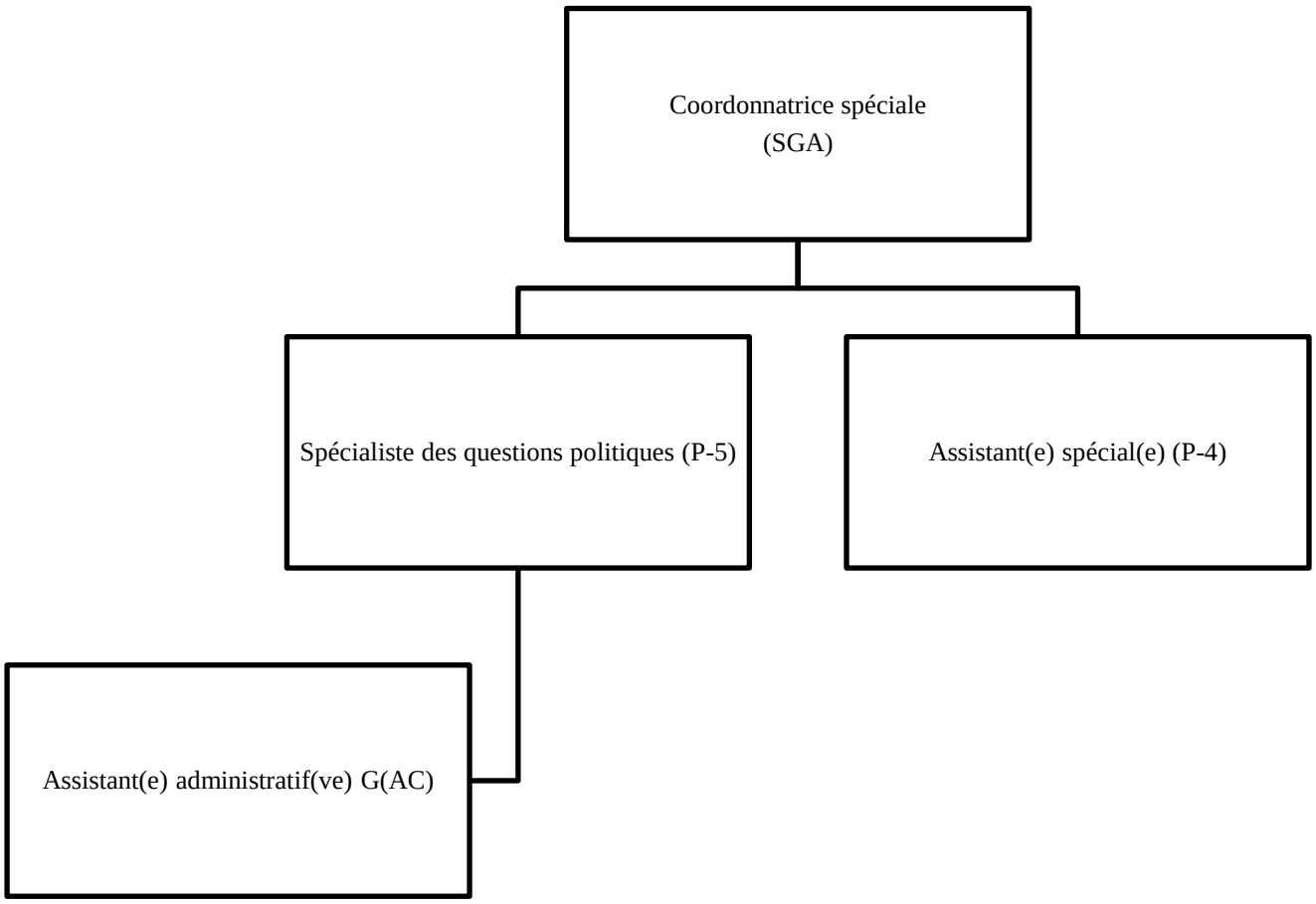

Abréviations : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

K. Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies

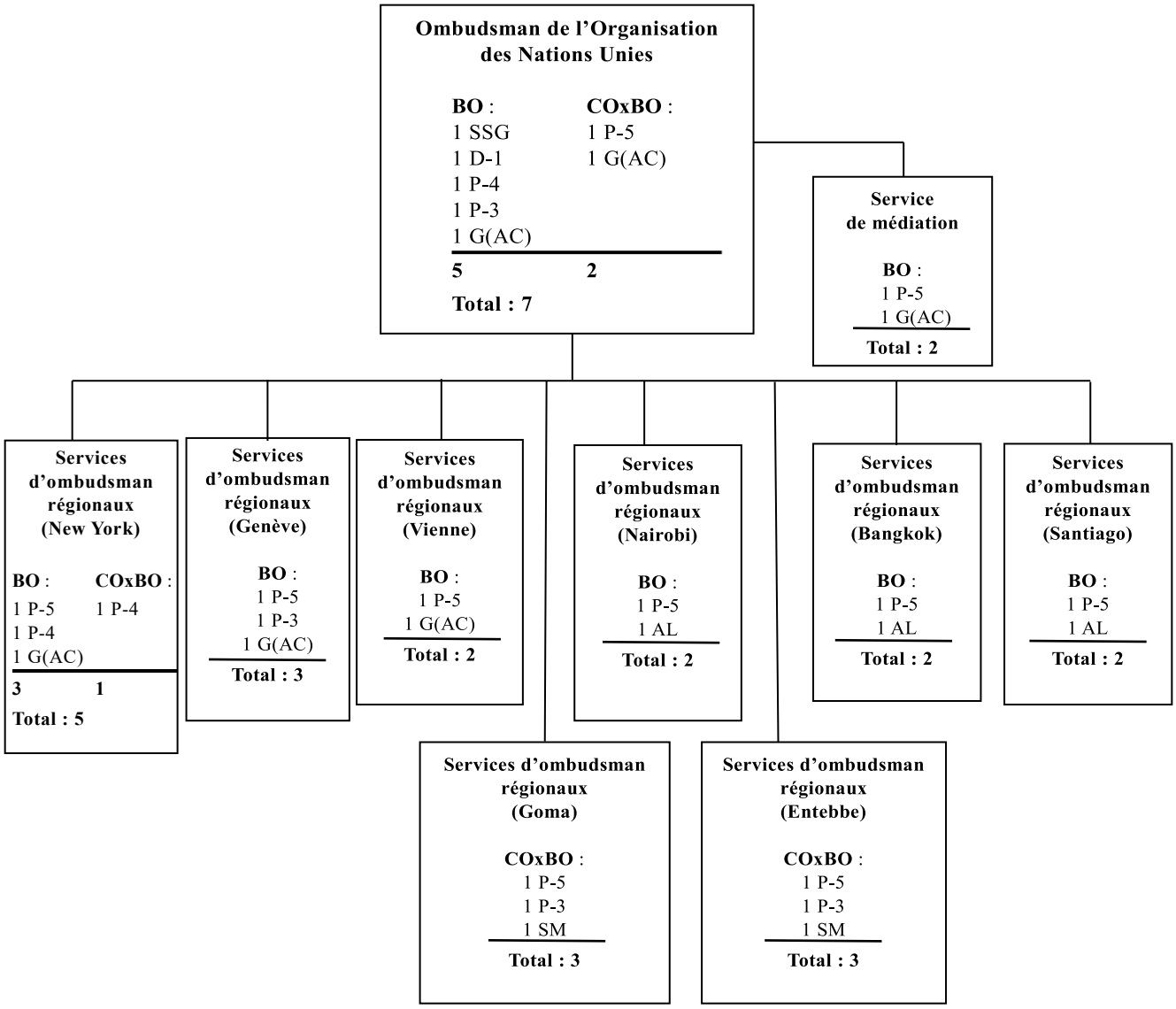

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; BO = budget ordinaire ; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

L. Bureau de l'administration de la justice

Bureau de la Directrice exécutive

BO :
1 D-2
2 P-4
2 G(AC)

Total : 5

Greffier en chef

BO :
1 D-1

Total : 1

Greffe du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies

BO :
New York
1 P-5
1 P-4
1 P-3
2 G(AC)

Genève
1 P-5
1 P-4
2 P-3
3 G(AC)

Nairobi
1 P-5
1 P-4
2 P-3
3 AL

Total : 19

Greffe du Tribunal d'appel des Nations Unies

BO :
New York
1 P-5
1 P-4
1 P-3
2 G(AC)

Total : 5

Bureau de l'aide juridique au personnel

BO :	**COxBO** :
New York	
1 P-5	
1 P-3	
1 P-2	
2 G(AC)	
Genève	
1 P-3	
Nairobi	
1 P-3	
1 AL[a]	1 P-3
Beyrouth	
1 P-3	
Addis-Abeba	
1 P-3	
10	**1**

Total : 11

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; BO = budget ordinaire ; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

[a] Transfert de New York à Nairobi.

M. Bureau de la déontologie

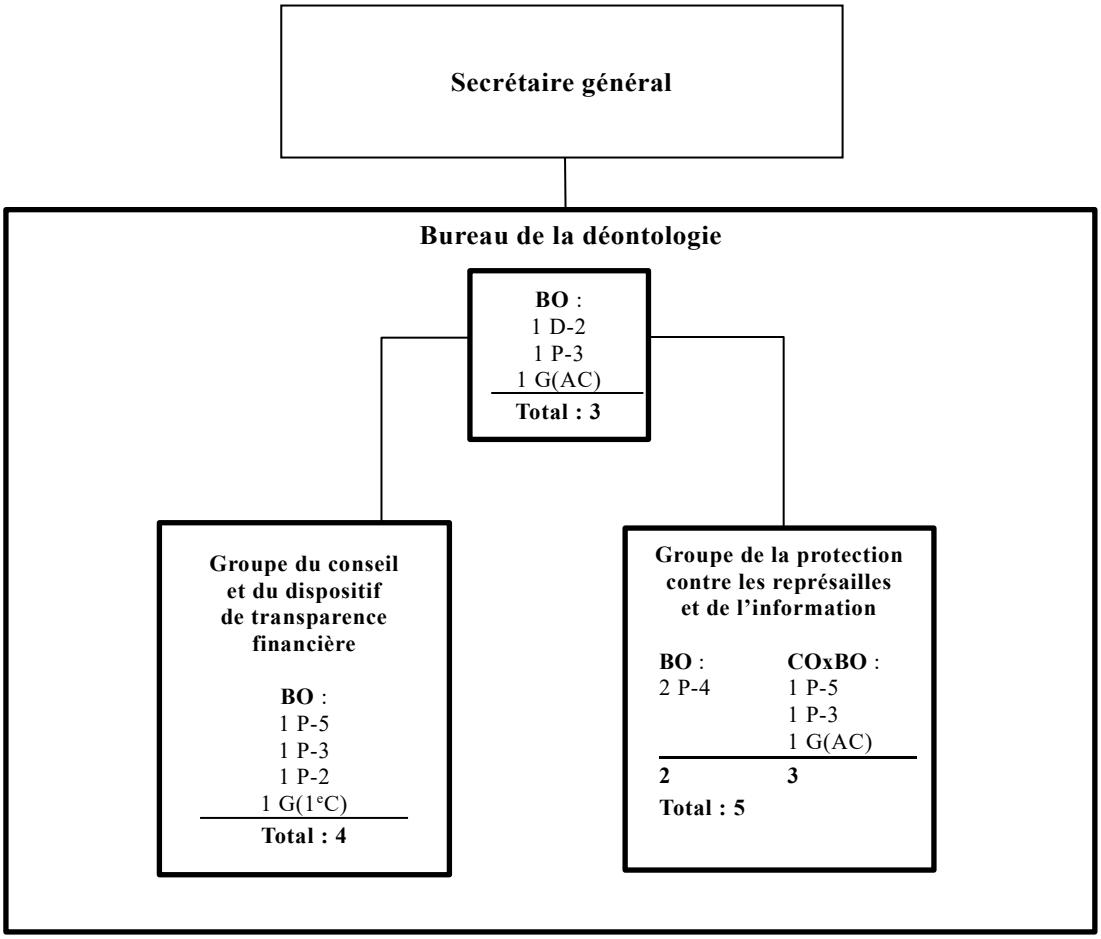

Abréviations : BO = budget ordinaire ; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1re classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

N. Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents[a]

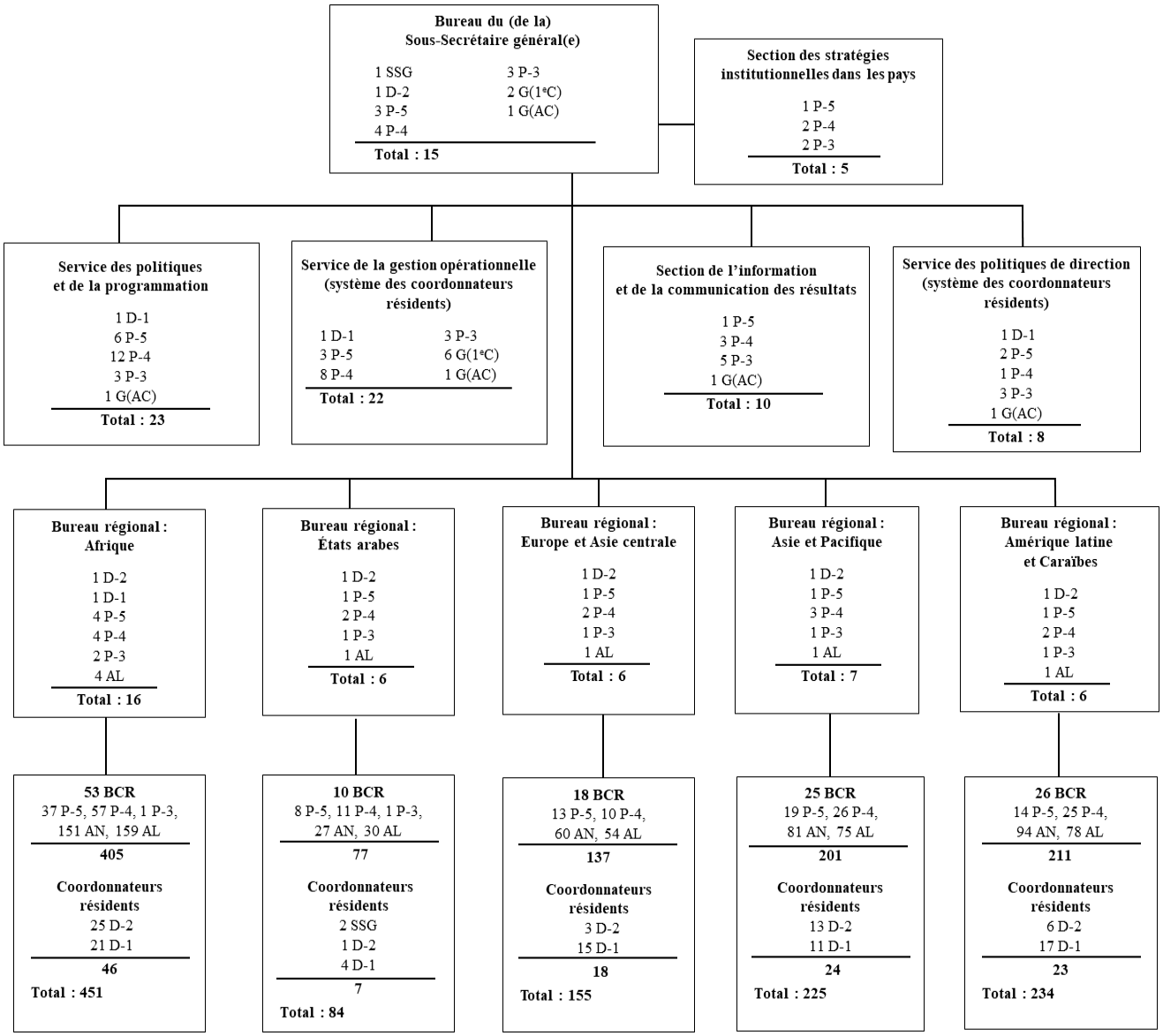

Abréviations: AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BCR = bureaux des coordonnateurs résidents ; G(1re C), agent(e) des services généraux (1re classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

[a] Ne figurent dans l'organigramme que les postes devant être financés en 2023 par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Tous les postes de la classe D-1 et de rang supérieur doivent être approuvés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Résolution de l'Assemblée générale sur le projet de budget-programme pour 2022 (résolution 76/245)	
Prend note du paragraphe I.15 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de déterminer s'il y a lieu de reclasser les trois postes, en étroite consultation avec le Comité consultatif, et d'en rendre compte dans le prochain projet de budget (par. 36)	Dans le projet de budget du Comité consultatif, le reclassement des trois postes est demandé.

Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/76/7)	
Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour 2022, des informations actualisées sur les dépenses engagées au titre du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Il recommande de nouveau que l'Assemblée prie le Secrétaire général de faire figurer, dans les prochains projets de budget, des informations supplémentaires sur les dépenses ventilées par objet de dépense, ainsi que des explications concernant les écarts (voir également A/75/7, par. I.27) (par. I.20).	Des renseignements sur les dépenses, par objet de dépense, figurent dans les tableaux 1.156, 1.160, 1.162, 1.164, 1.166, 1.168 et 1.170 du présent rapport.
Le Comité consultatif prend note de la réorientation des ressources de la coordination nationale à la coordination mondiale et régionale et estime qu'il faudrait redoubler d'efforts pour renforcer la présence dans les pays. Il compte que des explications supplémentaires seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et que des informations sur la question figureront dans le prochain projet de budget (voir également par. I.27, I.28 et I.35) (par. I.24).	La réduction de 4,7 millions de dollars des ressources demandées au titre de la coordination nationale dans le fascicule du budget de 2022 est le résultat net d'une augmentation de 11,3 millions de dollars au titre des postes et d'une diminution de 16,0 millions de dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, variation qui s'explique principalement par la réduction des dépenses prévues pour les services contractuels et les consultants et par la diminution des demandes de voyages au niveau mondial. L'objectif des équipes régionales du Bureau de la coordination des activités de développement est de fournir un appui au niveau des pays ; l'augmentation du nombre de postes dans les composantes Appui au programme et Direction exécutive et gestion au Siège permet en outre d'apporter un large soutien aux opérations

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
	menées dans les pays et aux activités de mobilisation des ressources au profit de l'ensemble du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Par conséquent, la réduction nette des ressources ne traduit pas un changement d'orientation ou de priorités du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui continue de coordonner et de mobiliser le système des Nations Unies pour le développement afin d'aider les pays de programme à mettre en œuvre le Programme 2030.
Le Comité consultatif note qu'une approche normalisée a été adoptée en ce qui concerne la dotation en personnel de chaque bureau de coordonnateur(trice) résident(e), indépendamment des besoins du pays ou de la couverture régionale et de la présence d'autres entités sur le terrain. Il estime que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents devrait également mettre à profit les services d'appui administratif et technique que lui fournissent le Siège et les bureaux hors Siège de l'ONU sur la base du recouvrement des coûts, et compte que des informations supplémentaires sur l'approche du système et sur la coopération de celui-ci avec le Siège et d'autres entités seront communiquées dans le prochain projet de budget-programme (voir par. I.35) (par. I.27).	Dans le cadre de son projet de réforme du système des Nations Unies pour le développement, qu'il expose dans son rapport sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 (A/72/684-E/2018/7), le Secrétaire général indique que les services organiques de chaque bureau de coordonnateur(trice) résident(e) devront comprendre au moins cinq membres, notamment des spécialistes des domaines suivants : coordination et planification stratégique, économie, appui opérationnel adapté, évaluation et suivi des résultats et partenariats stratégiques. Dans le même rapport, il propose qu'une cellule de communication intégrée soit constituée dans près de 50 pays en fusionnant les bureaux de pays des centres d'information des Nations Unies avec les bureaux des coordonnateurs résidents et en les regroupant dans les mêmes locaux. Depuis la réforme, 44 de ces cellules ont été intégrées aux bureaux des coordonnateurs résidents, dans lesquels les fonctions de communication et de sensibilisation sont assurées par le personnel des centres d'information des Nations Unies. Les bureaux des coordonnateurs résidents ont ainsi pu bénéficier de l'expérience importante et des vastes réseaux des centres d'information des Nations Unies, qui entretiennent des relations fructueuses avec les acteurs nationaux et le Siège de l'Organisation des Nations Unies, et n'ont pas eu besoin de recruter leurs propres responsables de la communication. En outre, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents bénéficie depuis 2020 de services d'appui administratif fournis par les missions politiques de 16 pays, dans le cadre d'un projet pilote *in situ*, et par l'Office des Nations Unies à Nairobi, et de divers services (ressources humaines, finances, voyages, gestion des biens et services opérationnels) que lui fournissent depuis 2021 l'Office des Nations Unies à Genève, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
	(CESAP), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et le Centre de services mondial de Brindisi (Italie), sur la base du recouvrement des coûts.
Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de prendre d'autres mesures pour garantir une représentation équitable des États Membres dans le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents aux niveaux mondial, régional et national. Il recommande également que l'Assemblée prie le Secrétaire général de veiller à ce que l'ensemble des candidates et candidats, internes et externes, soient traités sur un pied d'égalité dans le cadre de la procédure de recrutement, dans le respect des résolutions de l'Assemblée et des règles, règlements et procédures de l'ONU régissant le recrutement du personnel. Il reviendra sur la question du recrutement quand il examinera les prochains rapports sur la gestion des ressources humaines (par. I.29).	Le Bureau de la coordination des activités de développement est fermement résolu à assurer et à maintenir la diversité des effectifs au sein du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. À la fin du mois de mars 2022, 107 nationalités étaient représentées parmi les 365 administrateurs recrutés sur le plan international, qui constituent la base de l'effectif du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Les candidats internes et externes ont toujours été traités sur un pied d'égalité, que ce soit dans l'ancien système du Groupe des Nations Unies pour le développement ou dans le système modernisé de sélection des coordonnateurs résidents. En mai 2020, le Bureau de la coordination des activités de développement a entamé des consultations avec les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable concernant les moyens d'améliorer le système de sélection des coordonnateurs résidents tout en veillant à ce que celui-ci demeure conforme au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation. Les résultats de ces consultations ont donné lieu à la promulgation d'une nouvelle instruction administrative (ST/AI/2022/1) spécifiquement axée sur la sélection des coordonnatrices et des coordonnateurs résidents. Cette nouvelle instruction prescrit le traitement égal des candidats internes et externes aux postes de coordonnateur(trice) résident(e).
Le Comité consultatif prend note du transfert au Secrétariat de services précédemment fournis par le PNUD et compte que l'Assemblée générale aura reçu des informations sur les coûts recouvrés lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour 2022. Il recommande également que l'Assemblée prie le Secrétaire général de l'informer, dans le prochain projet de budget, de l'évolution de la situation concernant le mémorandum d'accord global signé avec le PNUD, et d'y faire figurer des informations complètes et plus transparentes sur les différents accords de recouvrement des coûts conclus avec les diverses entités, dont le Secrétariat, ainsi que sur les ressources nécessaires à la fourniture de ces services et les économies et gains d'efficience réalisés (par. I.31).	En janvier 2022, de nouveaux accords portant sur la prochaine phase de transfert des services ont été conclus et signés avec tous les prestataires de services, notamment le PNUD, l'Office des Nations Unies à Nairobi, l'Office des Nations Unies à Genève, la CESAO, la CESAP et la CEPALC. Cette nouvelle phase modifiera en profondeur les processus de gestion financière et de gestion du personnel des bureaux des coordonnateurs résidents. Ces changements entraîneront également une réduction supplémentaire du volume des services fournis par le PNUD, dont le coût est estimé à 42 millions de dollars en 2022 (contre 60,2 millions de dollars en 2021) ; le transfert des services relatifs aux ressources humaines et aux achats et d'autres services pouvant être fournis à distance devrait être achevé début juillet 2022.

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
	Le transfert des services auparavant assurés par le PNUD aux prestataires de services du Secrétariat a permis d'éliminer des dépenses et d'économiser quelque 11 millions de dollars sur les ressources du fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en 2021, contre 4,6 millions de dollars en 2020. En 2021, les ressources demandées par les prestataires de services du Secrétariat de l'ONU pour couvrir les dépenses afférentes à l'appui administratif fourni au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont atteint un montant estimé à 2,3 millions de dollars.
Le Comité consultatif note que, même si les ressources étaient destinées à rester dans la limite des budgets établis pour l'exécution du programme au niveau national et à être affectées à la conduite d'activités supplémentaires au titre du programme dans le pays hôte, il y a une réduction de 4,7 millions de dollars au titre de la coordination nationale, et compte que des explications supplémentaires seront données à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport (voir par. I.24). Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer, dans le prochain projet de budget-programme, des informations actualisées sur les efforts de coordination du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notamment ceux visant à accroître les gains d'efficience aux niveaux régional et national, en particulier en ce qui concerne les activités opérationnelles et la fourniture de ressources communes (par. I.35).	La stratégie relative aux activités d'appui, les services de soutien communs et les centres de services mondiaux font tous partie de l'architecture globale de services partagés de l'Organisation des Nations Unies, et s'appliquent chacun à un éventail de services distincts : la stratégie relative aux activités d'appui et les services de soutien communs concernent la fourniture de services partagés aux niveaux local et national, qui nécessitent une présence locale. Les centres de services partagés, quant à eux, portent sur des services mondiaux qui peuvent être fournis depuis n'importe quel endroit. Le mandat du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents met l'accent sur l'exécution du Programme 2030 au niveau national, en particulier sur les initiatives nationales telles que la stratégie relative aux activités d'appui, le partage des locaux et les services de soutien communs et, dans une moindre mesure, sur les centres de services partagés. Toujours déterminée à atteindre l'objectif fixé initialement, à savoir réaliser des gains d'efficience annuels de 310 millions de dollars, l'ONU reconnaît que l'expérience et les données recueillies montrent qu'il est nécessaire de simplifier et de revoir l'ordre de priorité des objectifs de certains projets, tels que les projets de centres locaux de services partagés et de partage des locaux. Il convient notamment d'adapter les calendriers de ces deux projets pour tenir compte du retard pris, essentiellement à cause de la pandémie, et de mieux intégrer les efforts de réforme supplémentaires, tels que ceux liés aux services mondiaux d'appui, afin d'obtenir un tableau plus complet des gains d'efficacité du système. En outre, la mobilisation de la direction et l'appui qu'elle apporte à l'exécution des projets demeurent essentiels si l'on

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
	veut atteindre les objectifs des initiatives visant à obtenir des gains d'efficience dans les délais fixés. Parmi les possibilités étudiées afin d'améliorer l'efficacité, il est envisagé de développer le modèle des services partagés dans les domaines suivants : mobilité des passagers, covoiturage, hébergement et services médicaux fournis par l'intermédiaire du centre de réservation des Nations Unies (plateforme de demande et de gestion de services) ; services de gestion de la chaîne d'approvisionnement (enregistrement, réception et gestion des demandes au moyen du portail des services) ; services liés aux ressources humaines (modalités d'entrée en fonctions et de cessation de service, par l'intermédiaire du centre de gestion des ressources humaines One United Nations à Bonn, en Allemagne) ; recherche de fournisseurs et gestion de bases de données centralisées ; services liés aux achats (étude de la possibilité d'utiliser plus largement la plateforme Web Buy de l'UNOPS pour la recherche de fournisseurs).

Annexe III

Récapitulatif, par composante, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires

Composante	*Postes*	*Classe*	*Description*	*Justification*
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	(2) 2	P-4 P-5	**Reclassement** de 2 postes de fonctionnaire d'administration (P-4) en postes de fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5)	Les reclassements proposés sont conformes à la demande que l'Assemblée générale a formulée dans sa résolution 76/245 et reflètent les conclusions issues des consultations avec le Comité consultatif, qui a estimé que les reclassements étaient justifiés et appropriés compte tenu de la complexité croissante de la charge de travail, de l'étendue des analyses menées et de l'augmentation de ses besoins en matière d'appui administratif. Le Comité tient des réunions toujours plus longues et plus complexes, nécessitant une plus grande expertise technique et un meilleur niveau de préparation du Secrétariat, qui doit à la fois mener des analyses préparatoires sur un large éventail de questions et assurer des services de réunions. Les demandes de reclassement des postes P-4 s'expliquent donc principalement par la nécessité de disposer d'un meilleur niveau d'expérience et de connaissances afin d'améliorer la rédaction des rapports, les analyses préparatoires et la fourniture de conseils techniques, et de faciliter les délibérations du Comité sur des questions toujours plus complexes (demandes de crédits, propositions de réforme ou d'orientations et questions intersectorielles). Le reclassement du poste d'assistant(e) au service des séances vise à fournir les capacités logistiques et administratives nécessaires pour appuyer les travaux du Comité consultatif, car il est devenu plus difficile de coordonner la planification des réunions du Comité et les services fournis au titre de ces réunions.
	(1) 1	G(AC) G(1ᵉC)	**Reclassement** de 1 poste d'assistant(e) au service des séances [G(AC)] en poste d'assistant(e) principal(e) au service des séances [G(1ᵉC)]	
Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat)	(1) 1	G(AC) G(1ᵉC)	**Reclassement** de 1 poste d'assistant(e) administratif(ve) [G(AC)] en poste d'assistant(e) administratif(ve) principal(e) [G(1ᵉC)]	Le reclassement proposé permettrait de renforcer l'appui que le secrétariat fournit au Comité des commissaires aux comptes. Ce changement reflète l'augmentation des besoins du Comité des commissaires aux comptes en matière d'appui administratif, notamment en ce qui concerne l'élaboration et la présentation de rapports, la coordination de l'ensemble des besoins technologiques du bureau et des questions d'accès informatique, l'aide apportée à la Secrétaire exécutive dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi du budget, ainsi que les activités de recrutement et les autres activités d'appui administratif liées aux séances du Comité.
Bureau de la Coordonnatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à	4	1 SGA ; 1 P-5, 1 P-4 et 1 G(AC)	**Transformation** de 4 postes : 1 poste de coordonnateur(trice) spécial(e) (SGA) ; 1 poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) ; 1 poste de	La proposition consistant à transformer ces quatre postes auparavant financés au moyen des ressources extrabudgétaires en postes imputés sur le budget ordinaire fait suite à un examen des modalités actuelles de financement, qui a permis d'anticiper une diminution des ressources extrabudgétaires et de conclure à la nécessité

Composante	*Postes*	*Classe*	*Description*	*Justification*
l'exploitation et aux atteintes sexuelles			spécialiste des questions politiques (P-4) et 1 poste d'assistant(e) administratif(ve) [G(AC)]	d'assurer un financement plus durable. Cette transformation permettrait également à la Coordinatrice spéciale et à ses collaborateurs de poursuivre leur rôle essentiel dans le renforcement des moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.
Bureau de l'administration de la justice	(1) 1	G(AC) AL	**Transfert** d'un poste d'assistant(e) de secrétariat de New York à Nairobi	Le transfert proposé aiderait le Bureau de l'aide juridique au personnel de Nairobi à faire face à l'augmentation de la charge de travail et à fournir des services aux membres du personnel travaillant dans la région.

Annexe IV

Ressources financières et postes, par composante et source de financement : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

		Budget ordinaire			*Quotes-parts hors budget ordinaire*			*Ressources extrabudgétaires*			*Total*		
		2022 (crédits ouverts)	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation*	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*	*Variation*	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*	*Variation*	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*	*Variation*
Ressources financières													
I.	Organes directeurs												
1.	Assemblée générale	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
a)	Voyages de représentant(e)s d'États Membres appartenant à la catégorie des pays les moins avancés	1 336,2	1 336,2	–	–	–	–	–	–	–	1 336,2	1 336,2	–
b)	Présidence de l'Assemblée générale	218,2	218,2	–	–	–	–	1 935,5	2 989,6	1 054,1	2 153,7	3 207,8	1 054,1
c)	Appui du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à la présidence de l'Assemblée générale	1 228,1	1 228,1	–	–	–	–	–	–	–	1 228,1	1 228,1	–
2.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	6 562,7	6 633,7	71,0	786,7	801,2	14,5	–	–	–	7 349,4	7 434,9	85,5
3.	Comité des contributions	341,7	341,7	–	–	–	–	–	–	–	341,7	341,7	–
4.	Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat)	3 943,4	3 784,8	(158,6)	4 257,1	3 863,7	(393,4)	6 300,7	6 288,8	(11,9)	14 501,2	13 937,3	(563,9)
5.	Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la part de l'Organisation des Nations Unies dans les dépenses du secrétariat de la Caisse)	5 410,0	5 378,4	(31,6)	–	–	–	3 238,6	3 238,6	–	8 648,6	8 617,0	(31,6)

		Budget ordinaire			*Quotes-parts hors budget ordinaire*			*Ressources extrabudgétaires*			*Total*		
		2022 (crédits ouverts)	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation*	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*	*Variation*	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*	*Variation*	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*	*Variation*
6.	Comité du programme et de la coordination	438,2	544,0	105,8	–	–	–	–	–	–	438,2	544,0	105,8
7.	Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	511,7	511,7	–	–	–	–	–	–	–	511,7	511,7	–
	Total partiel (organes directeurs)	**19 990,2**	**19 976,8**	**(13,4)**	**5 043,8**	**4 664,9**	**(378,9)**	**11 474,8**	**12 517,0**	**1 042,2**	**36 508,8**	**37 158,7**	**649,9**
II.	Secrétaire général	927,2	927,2	–	–	–	–	–	–	–	927,2	927,2	–
III.	Direction exécutive et gestion												
1.	Cabinet du Secrétaire général	16 869,7	16 869,7	–	1 214,6	1 238,4	23,8	31 679,1	31 436,1	(243,0)	49 763,4	49 544,2	(219,2)
2.	Cabinet de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève	3 336,0	3 336,0	–	–	–	–	486,3	486,3	–	3 822,3	3 822,3	–
3.	Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne	1 346,0	1 346,0	–	–	–	–	–	–	–	1 346,0	1 346,0	–
4.	Cabinet de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi	865,6	865,6	–	–	–	–	283,7	283,7	–	1 149,3	1 149,3	–
	Total partiel (direction exécutive et administration)	**23 344,5**	**23 344,5**	**–**	**1 214,6**	**1 238,4**	**23,8**	**32 449,1**	**32 206,1**	**(243,0)**	**57 008,2**	**56 789,0**	**(219,2)**
IV.	Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés	2 304,7	2 304,7	–	–	–	–	1 308,9	1 344,7	35,8	3 613,6	3 649,4	35,8
V.	Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit	1 789,4	1 789,4	–	–	–	–	2 972,9	3 914,3	941,4	4 762,3	5 703,7	941,4
VI.	Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants	2 331,8	2 331,8	–	–	–	–	476,9	476,9	–	2 808,7	2 808,7	–

	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2022 (crédits ouverts)	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation*	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*	*Variation*	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*	*Variation*	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*	*Variation*
VII. Bureau de la Défenseuse des droits des victimes	848,1	848,1	–	–	–	–	536,0	478,5	(57,5)	1 384,1	1 326,6	(57,5)
VIII. Bureau de la Coordonnatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles	–	936,9	936,9	–	–	–	1 327,4	277,4	(1 050,0)	1 327,4	1 214,3	(113,1)
IX. Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies	3 898,8	3 898,8	–	2 644,9	2 761,1	116,2	310,0	310,0	–	6 853,7	6 969,9	116,2
X. Bureau de l'administration de la justice	9 738,1	9 782,6	44,5	233,8	242,7	8,9	2 676,7	2 381,4	(295,3)	12 648,6	12 406,7	(241,9)
XI. Bureau de la déontologie	2 114,1	2 174,1	60,0	1 075,2	1 091,4	16,2	948,8	1 100,0	151,2	4 138,1	4 365,5	227,4
XII. Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient	115,1	–	(115,1)	–	–	–	–	–	–	115,1	–	(115,1)
XIII. Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents	13 442,5	13 442,5	–	–	–	–	291 043,7	291 043,7	–	304 486,2	304 486,2	–
Total partiel (programme de travail)	**36 582,6**	**37 508,9**	**926,3**	**3 953,9**	**4 095,2**	**141,3**	**301 601,3**	**301 326,9**	**(274,4)**	**342 137,8**	**342 931,0**	**793,2**
Total	**79 917,3**	**80 830,2**	**912,9**	**10 212,3**	**9 998,5**	**(213,8)**	**345 525,2**	**346 050,0**	**524,8**	**435 654,8**	**436 878,7**	**1 223,9**
Postes												
I. Organes directeurs												
1. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	12	12	–	3	3	–	–	–	–	15	15	–
2. Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat)	6	6	–	–	–	–	1	1	–	7	7	–

		Budget ordinaire			*Quotes-parts hors budget ordinaire*			*Ressources extrabudgétaires*			*Total*		
		2022 (crédits ouverts)	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation*	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*	*Variation*	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*	*Variation*	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*	*Variation*
3.	Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	2	2	–	–	–	–	–	–	–	2	2	–
	Total partiel (organes directeurs)	**20**	**20**	**–**	**3**	**3**	**–**	**1**	**1**	**–**	**24**	**24**	**–**
II.	Direction exécutive et gestion												
1.	Cabinet du Secrétaire général	92	92	–	5	5	–	25	28	3	122	125	3
2.	Cabinet de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève	17	17	–	–	–	–	3	3	–	20	20	–
3.	Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne	9	9	–	–	–	–	–	–	–	9	9	–
4.	Cabinet de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi	7	7	–	–	–	–	1	1	–	8	8	–
	Total partiel (direction exécutive et administration)	**125**	**125**	**–**	**5**	**5**	**–**	**29**	**32**	**3**	**159**	**162**	**3**
IV.	Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés	11	11	–	–	–	–	3	4	1	14	15	1
V.	Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit	8	8	–	–	–	–	12	16	4	20	24	4
VI.	Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants	10	10	–	–	–	–	1	1	–	11	11	–
VII.	Bureau de la Défenseuse des droits des victimes	4	4	–	–	–	–	–	–	–	4	4	–

	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2022 (crédits ouverts)	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation*	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*	*Variation*	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*	*Variation*	*2022 (estimations)*	*2023 (prévisions)*	*Variation*
VIII. Bureau de la Coordonnatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles	–	4	4	–	–	–	4	–	(4)	4	4	–
IX. Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies	21	21	–	9	9	–	–	–	–	30	30	–
X. Bureau de l'administration de la justice	40	40	–	1	1	–	–	–	–	41	41	–
XI. Bureau de la déontologie	9	9	–	3	3	–	–	–	–	12	12	–
XIII. Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents	–	–	–	–	–	–	1 253	1 273	20	1 253	1 273	20
Total partiel (programme de travail)	**103**	**107**	**4**	**13**	**13**	**–**	**1 273**	**1 294**	**21**	**1 389**	**1 414**	**25**
Total	**248**	**252**	**4**	**21**	**21**	**–**	**1 303**	**1 327**	**24**	**1 572**	**1 600**	**28**